

**Document
de référence**

2009

Notre métier, l'animal.
Notre atout, l'homme.



Vétoquinol
 *Signe de passion*

Vétoquinol



Signe de Passion

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2009

AMF

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 22/04/2010 sous le numéro R. 10-027. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié "si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes". Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. PERSONNE RESPONSABLE	5
1.1. Responsable du document de référence	5
1.2. Attestation du responsable du document de référence	5
2. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES.....	6
2.1. Commissaires aux comptes titulaires.....	6
2.2. Commissaires aux comptes suppléants.....	6
GLOSSAIRE.....	7
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	9
3.1. Préambule lié à la crise financière.....	9
3.2. Endettement du Groupe	9
3.3. Tableau des flux de trésorerie.....	9
3.4. Bilan consolidé.....	9
3.5. Compte de résultat consolidé	10
3.6. Autres informations	10
4. FACTEURS DE RISQUES.....	11
4.1. Risques et politiques de gestion des risques.....	11
4.2. Risques liés à l'activité du Groupe.....	11
4.3. Risques liés à la stratégie du Groupe	15
4.4. Risques juridiques et fiscaux.....	16
4.5. Risques financiers	19
5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ.....	20
5.1. Histoire et évolution de la Société	20
5.2. Investissements.....	21
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	23
6.1. Présentation du Groupe	23
6.2. Principaux marchés	27
6.3. Le processus industriel du Groupe	36
7. ORGANIGRAMME.....	37
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS.....	38
8.1. Propriétés immobilières et équipements du Groupe	38
8.2. Contraintes environnementales	38
9. EXAMEN DU RÉSULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE	39
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX.....	39
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES.....	40
11.1. Recherche & Développement	40
11.2. Accords de sous-traitance.....	43
11.3. Portefeuille de brevets	43
11.4. Marques.....	43
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	44



13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE.....	44
14. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	45
14.1. Composition des organes d'administration et de direction de la Société.....	45
15. INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS.....	55
15.1. Rémunérations de chaque dirigeant mandataire social.....	55
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ.....	60
16.1. Fonctionnement du Conseil d'administration.....	60
16.2. Fonctionnement de la Direction Générale.....	61
16.3. Les Comités du Conseil d'administration.....	61
16.4. Contrôle interne.....	62
16.5. Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.....	63
17. SALARIÉS.....	71
17.1. Stratégie.....	71
17.2. Description des effectifs.....	71
17.3. Information sociale.....	73
17.4. Participation et intéressement du personnel de la société.....	73
17.5. Options de souscription et d'achat d'actions.....	73
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	74
18.1. Actionnariat de Vétoquinol SA.....	74
18.2. Répartition des droits de vote de Vétoquinol.....	74
18.3. Information sur les pactes et les conventions d'actionnaires.....	75
18.4. Intéressement capitalistique des membres des organes d'administration et de direction au 31 décembre 2009.....	75
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS.....	76
19.1. Conventions réglementées.....	76
19.2. Autres opérations.....	76
20. ÉTATS FINANCIERS.....	77
20.1. Comptes consolidés.....	77
État du résultat global au 31 décembre 2009.....	77
État de situation financière.....	78
Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	79
Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	80
Notes annexes aux états financiers consolidés de l'exercice 2009.....	81
Sociétés du Groupe.....	124
20.2. Comptes sociaux de Vétoquinol SA.....	125
Bilan actif.....	125
Bilan passif.....	126
Compte de résultat.....	127
Tableau des flux de trésorerie.....	128
Tableau de variation des capitaux propres.....	129
Résultat de l'exercice.....	129
Annexe aux comptes annuels.....	130
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	149
21.1. Renseignements de caractère général concernant la Société.....	149
21.2. Principales dispositions statutaires de la Société.....	149
21.3. Capital social de la Société.....	151
21.4. Actionnariat de la Société.....	156
22. CONTRATS IMPORTANTS.....	158
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS.....	158
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	158



25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	158
26. TABLE DE CONCORDANCE.....	159
26.1. Table de concordance du document de référence	159
27. RAPPORT DE GESTION 2009	160
27.1. Activité du Groupe Vétoquinol.....	160
27.2. Activité de Vétoquinol SA.....	165
27.3. Intérêts et rémunérations des dirigeants.....	169
27.4. Ressources humaines	169
27.5. Informations sur les risques encourus par la société.....	170
27.6. Vétoquinol et ses actionnaires.....	170
27.7. Information sur les opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches sur les titres de la société	170
27.8. Développement durable.....	170
28. RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	172
29. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	173
30. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ VÉTOQUINOL SA	174
31. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS.....	175
31.1. Opinion sur les comptes consolidés	175
31.2. Justification des appréciations	175
31.3. Vérification spécifique	175
32. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	176
32.1. Opinion sur les comptes annuels	176
32.2. Justification des appréciations	176
32.3. Vérifications et informations spécifiques.....	176
33. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	177
33.1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice.....	177
33.2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice	177
ANNEXE 1 - COMPTES CONSOLIDÉS 2007	179
ANNEXE 2 - COMPTES CONSOLIDÉS 2008.....	227



1. PERSONNE RESPONSABLE

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Étienne Frechin, Président du Conseil d'administration et Directeur général de Vétoquinol.

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, du résultat de la société, de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport de gestion figurant au chapitre 27 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Étienne Frechin

Président-directeur général de Vétoquinol



2. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

■ PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly sur Seine

Société membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Société représentée par Monsieur Xavier Aubry

Société renouvelée par l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2008 pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

■ KPMG SA

3, rue Armand Bloch – BP 13193 – 25203 Montbéliard Cedex

Société membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Société représentée par Monsieur Laurent Hofnung et Monsieur Laurent Genin

Société désignée en remplacement de Monsieur Laurent Hofnung par l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2005 pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

■ Monsieur Étienne Boris

63, rue de Villiers – 92208 Neuilly sur Seine

Né le 20 février 1956 à Boulogne Billancourt (92)

De nationalité française,

Désigné par l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2008 pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

■ Monsieur Pascal Dayet

44A, rue du bois de Bourgeois – 25000 Montbéliard

Né le 2 janvier 1957 à Lons le Saunier (39)

De nationalité française,

Désigné par l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2005 pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.



GLOSSAIRE

AFSSA	Signifie Agence française de sécurité sanitaire des aliments.
AMM	Signifie Autorisation de Mise sur le Marché. L'AMM est l'autorisation donnée à un médicament d'être commercialisé. Lorsqu'un laboratoire pharmaceutique désire mettre en vente un médicament, il doit présenter un dossier auprès de l'autorité compétente du pays concerné : agence nationale (telle l'AFSSA en France, la Direction générale du médicament ou DGM en Belgique), européenne (EMA) ou encore la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis.
AFEF-MEDEF Code de gouvernement d'entreprise	<p>Le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées reprend l'ensemble des recommandations élaborées par des groupes de travail de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) qui précise certains principes de bon fonctionnement et de transparence propres à améliorer la gestion et l'image de la société auprès des investisseurs et du public.</p> <p>Cet ensemble de recommandations, qui constitue le Code AFEF-MEDEF, peut être désigné par les sociétés cotées comme étant leur code de référence en application de la loi du 3 juillet 2008.</p>
BPF	Les Bonnes Pratiques de Fabrication pharmaceutiques sont constituées par l'ensemble des règles à mettre en œuvre pour la prévention des erreurs lors de la fabrication du médicament.
BPL	Bonnes Pratiques de Laboratoire.
Business Development	Concerne les activités d'acquisition ou de cession de molécules, de produits, ou de technologies, ainsi que l'obtention ou l'octroi de licences à des partenaires et la mise en place de contrats de distribution.
CEESA	Signifie Centre Européen d'Étude de la Santé Animale.
Délégué vétérinaire	Représentant, en général salarié, du laboratoire auprès de ses clients avec une mission et une compétence scientifique et commerciale.
Diététique	Qualifie toute substance qui peut être considérée comme étant un aliment ou faisant partie d'un aliment et qui possède des propriétés bénéfiques pour la santé. Vétoquinol désigne ainsi des produits non-médicamenteux, parfois dénommés nutraceutiques dans certains pays.
Endettement Financier Net (EFN)	Désigne le solde des dettes financières d'une part, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie (disponible) et des placements financiers d'autre part. Elle représente la position créditrice ou débitrice de l'entreprise vis-à-vis des tiers et hors cycle d'exploitation.
EMA	Agence européenne pour l'évaluation des médicaments.
ERP	Enterprise Resource Planning a pour vocation d'homogénéiser le système d'information de l'entreprise avec un outil unique, qui est capable de couvrir un large périmètre de gestions (gestion de production, des achats, des stocks, des ventes, comptable,...).
EUROSTAT	Eurostat (appellation officielle : Office statistique des Communautés européennes) est une direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire. Elle a pour rôle de produire les statistiques officielles de l'Union européenne, principalement en collectant, harmonisant et agrégeant les données publiées par les instituts nationaux de statistiques des pays membres de l'UE (Union européenne), des pays candidats à l'adhésion et des pays de l'AELE (Association européenne de libre-échange).
FDA	La Food and Drug Administration est l'administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments. Cet organisme a, entre autres, le mandat d'autoriser la commercialisation des médicaments sur le territoire des États-Unis d'Amérique.
Gearing	Ratio d'autonomie financière (Endettement Financier Net par rapport aux Capitaux Propres) donne une indication sur le niveau d'endettement de la société.
Groupe	Désigne le groupe constitué par la société Vétoquinol SA et ses filiales.



IECA	Les inhibiteurs de l'enzyme de conversion de l'angiotensine (IEC ou IECA) sont une classe de médicaments utilisés dans le traitement de l'hypertension artérielle et de l'insuffisance cardiaque, mais aussi dans la prévention de maladies rénales et cardiaques.
IFAH	International Federation for Animal Health (IFAH) est une organisation représentant les fabricants de produits vétérinaires, vaccins, et autres produits pharmaceutiques vétérinaires dans les pays développés et en voie de développement à travers les 5 continents.
LMR	Pour les animaux de rente, l'Europe exige la détermination de limites maximales de résidus (« LMR »), correspondant à une quantité éventuelle de résidus de principe actif la plus élevée n'entraînant aucune incidence sur la santé du consommateur.
Médicament vétérinaire	Désigne toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies animales.
OIE	Office International des Épizooties. L'OIE est l'organisation intergouvernementale chargée d'améliorer la santé animale dans le monde.
Pharmacocinétique	La pharmacocinétique a pour but d'étudier le devenir, dans l'organisme, d'un principe actif contenu dans un médicament dans l'organisme. Elle comprend 4 phases, se déroulant simultanément : l'absorption, la distribution, le métabolisme et l'élimination du principe actif. La détermination des paramètres pharmacocinétiques d'un principe actif apporte les informations qui permettent de choisir les voies d'administration et d'adapter les posologies pour son utilisation future.
Pharmacodynamique	La pharmacodynamique a pour objectifs de décrire, de quantifier et d'expliquer l'ensemble des effets induits par un médicament dans un organisme vivant.
Pharmacovigilance	La pharmacovigilance vétérinaire a pour objectif de surveiller les effets secondaires imputables aux médicaments vétérinaires, principalement leurs effets indésirables chez les animaux et les êtres humains, et d'évaluer scientifiquement les informations recueillies.
Produits non médicamenteux	Regroupent les aliments et suppléments nutritionnels, les produits d'hygiène, les désinfectants et insecticides pour les bâtiments d'élevage, les produits de diagnostic, les sutures, le matériel,...
ROCE	Return On Capital Employed. Le ROCE est égal au rapport du résultat d'exploitation après impôt sur l'actif économique.
Société	Désigne la société Vétoquinol SA.
Vetnosis	Est une société d'études du marché de la santé animale. Elle fournit notamment des informations sur la taille des différents marchés, des estimations sur leurs évolutions futures ainsi que des monographies sur les principaux concurrents internationaux. Vetnosis a été créée en janvier 2008 par le rachat de la direction des affaires de santé animale de Wood MacKenzie (citée dans ce document).
VICH	Programme trilatéral (Europe, Japon et USA) visant à l'harmonisation des critères techniques pour l'enregistrement des médicaments vétérinaires.
Zootechnique	Désigne l'ensemble des techniques d'élevage qui visent à améliorer la productivité des animaux, aussi bien pour leurs performances (rapidité, puissance...) que pour leurs produits (viande, lait...).



3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Les informations financières historiques sélectionnées par la société et présentées ci-dessous pour les exercices clos au 31 décembre 2009, 2008 et 2007 sont extraites des comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2009 préparés conformément aux normes IFRS. Ces informations doivent être lues en parallèle avec les états financiers présentés au chapitre 20 du présent document de référence.

3.1. PRÉAMBULE LIÉ À LA CRISE FINANCIÈRE

Nous avons revu nos méthodes d'évaluations, nos hypothèses clés, notre exposition aux risques et nos principales estimations au regard de la crise financière internationale pour l'ensemble du Groupe et ceci n'a pas eu d'impact majeur sur les comptes consolidés et sur la situation financière du Groupe.

3.2. ENDETTEMENT DU GROUPE

L'endettement du Groupe est faible et le Gearing s'établit en dessous de 10 % des capitaux propres, bien en deçà des ratios conventionnels. L'endettement résulte de l'accélération et de l'intensification des opérations de croissance externe réalisées par le Groupe en 2008 et 2009, après une phase de consolidation.

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Endettement Financier Net	14 645	11 404	-471
Capitaux propres part du Groupe	154 918	137 028	127 845
Gearing (en %)	9,5 %	8,3 %	-0,4 %

3.3. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie du Groupe issue des opérations d'exploitation est largement excédentaire, le Groupe n'a pas de problème de liquidité.

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Flux de trésorerie d'exploitation net	40 046	23 396	38 930
Flux de trésorerie des activités d'investissement	-35 145	-26 310	-8 673
Flux de trésorerie des opérations de financement	17 582	-11 075	-8 264
Incidence des variations des cours de devises	-360	-1 094	-893
Variation nette de trésorerie	22 123	-15 082	21 100

3.4. BILAN CONSOLIDÉ

Le Groupe présente un solide bilan, avec des capitaux propres importants, en croissance significative.

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Total actifs non courants	135 710	109 458	101 134
Total actifs courants	147 956	126 973	128 812
TOTAL ACTIFS	283 666	236 431	229 946
Capitaux propres part du Groupe	154 918	137 028	127 845
Intérêts minoritaires	28	26	26
Total passifs non courants	42 405	36 491	37 746
Total passifs courants	86 315	62 886	64 328
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	283 666	236 431	229 946



3.5. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Entre 2007 et 2009, le Groupe a vu son chiffre d'affaires croître de plus de 8 %, malgré la crise économique. Le Résultat opérationnel courant, certes en baisse depuis deux ans, est impacté par le renforcement des équipes marketing et commerciales, par certaines acquisitions qui ne sont pas encore au même niveau de rentabilité que les autres filiales du Groupe et par le financement des nouveaux projets de R&D.

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Revenus	252 214	234 395	233 364
Résultat opérationnel courant (ROC)	28 925	27 587	30 725
En % du CA	11,5 %	11,8 %	13,2 %
Résultat net de l'ensemble consolidé	18 214	18 569	18 649
En % du CA	7,2 %	7,9 %	8,0 %

3.6. AUTRES INFORMATIONS

Les dépenses de R&D enregistrées en charge sur l'exercice 2009 s'élèvent à 19,5 millions d'euros, soit 7,7 % du chiffre d'affaires (2008 : 16,8 millions d'euros, soit 7,2 % du chiffre d'affaires ; 2007 : 15,3 millions d'euros, soit 6,6 % du chiffre d'affaires).



4. FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de référence, y compris les risques décrits dans le présent chapitre. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent document de référence, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.1. RISQUES ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES

Le Groupe a la volonté permanente d'améliorer les dispositifs de prévention des risques et de réduire l'impact des sinistres.

C'est dans ce contexte qu'une mission d'évaluation de l'impact des risques opérationnels a été confiée, en 2008, à la société Sageris sur la base de la cartographie des risques qui avait été réalisée en 2006.

L'analyse a porté sur des événements qui généreraient potentiellement :

- des dommages aux biens,
- des interruptions de l'activité,
- des dommages aux tiers,
- une atteinte à l'image de marque,

du fait notamment :

- d'accident,
- de l'exploitation,
- de l'action d'un tiers,

qui sont identifiés comme des risques forts, et susceptibles :

- de limiter la capacité de l'entreprise à générer les cash-flows prévus,
- et/ou d'avoir un impact sur l'image du Groupe.

Le Groupe est particulièrement attentif à la gestion des risques juridiques, qui sont analysés et gérés par la Direction Financière et Juridique. Cette dernière a mis en place des outils de reporting, de suivis d'indicateurs et réalise des audits juridiques périodiques des entités du Groupe.

Le Groupe s'est également doté de règles internes au niveau juridique ; ces règles portent notamment sur la procédure à respecter en cas de conclusions de contrats. Par ailleurs, le Groupe organise des actions de formation pour sensibiliser les collaborateurs à la gestion des risques juridiques et au respect de l'environnement réglementaire.

4.2. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE

La Société, dont l'activité a débuté en 1933 à Lure (Haute-Saône), développe, produit et commercialise des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux dédiés exclusivement à la santé animale. Au 31 décembre 2009, le Groupe employait 1 524 personnes, contre 1 412 en 2008.

4.2.1. Dépendance vis-à-vis de la santé humaine pour le développement de nouvelles molécules

Le Groupe est engagé sur un marché hautement concurrentiel, où la capacité à développer et à commercialiser des produits innovants représente un facteur clé de succès.

Par sa proximité et certaines similitudes avec celui de la santé humaine, le marché de la santé animale a historiquement bénéficié de transferts de technologies et de molécules en provenance de la santé humaine, ensuite adaptées aux spécificités du marché vétérinaire.

Toutefois, cette source de nouveaux produits tend à se réduire du fait (i) d'une moindre découverte de nouvelles molécules susceptibles de devenir un médicament et (ii) des réticences de l'industrie pharmaceutique humaine à autoriser l'utilisation de l'une de ses molécules en santé animale. Il est par conséquent difficile pour le Groupe, comme pour toutes les entreprises du secteur pharmaceutique, d'avoir accès à cette source.

Dans ce contexte, et de même que tous les acteurs du secteur, le Groupe ne peut garantir qu'il trouvera des molécules et/ou des produits qui satisferont aux critères scientifiques, techniques et stratégiques qu'il s'est fixés.

Cependant, pour limiter ce risque et alimenter son portefeuille de produits, le Groupe poursuit une stratégie innovante en dédiant des moyens significatifs aux activités suivantes :

- la Direction de l'Innovation, qui identifie et classe les technologies, les molécules et les services les plus novateurs ;
- la R&D, qui développe des formulations galéniques innovantes à partir de molécules tombées dans le domaine public et soutient les produits existants ;
- le Business Développement, pour identifier les d'opportunités d'accords de licence ou d'acquisition de molécules et de produits auprès de sociétés tierces.

4.2.2. Dépendance vis-à-vis de tiers pour assurer le succès des projets de Recherche et Développement

Comme toutes les sociétés actives en santé animale, le Groupe conclut des accords de collaboration avec des tiers pour enrichir son portefeuille de Recherche et



Développement. Le Groupe dépend notamment de la technologie et du savoir-faire de tiers sur les activités suivantes :

- recherche, synthèse et criblage de nouvelles molécules sur des cibles thérapeutiques déterminées par le Groupe ;
- application de nouvelles technologies de délivrance pour l'administration des médicaments.

Le succès du Groupe dépend également du choix des partenaires et de leurs performances dans l'exécution de leurs obligations, dans le cadre des accords conclus.

Dans la mesure où le Groupe ne pourrait maintenir ou conclure de tels accords, il devrait prendre à sa charge et assurer en interne tout ou partie du développement des futurs produits. Une telle situation pourrait limiter ou retarder d'autres programmes de Recherche et Développement.

Pour limiter ce risque, le Groupe a développé un réseau étendu de partenaires industriels et académiques avec lesquels il entretient des relations solides et pérennes.

4.2.3. Risques liés au stade d'avancement des futurs produits

La R&D du Groupe dispose actuellement d'un portefeuille composé d'une vingtaine de projets à des stades de développement plus ou moins avancés. Entre le début du développement et la mise sur le marché, il peut s'écouler plusieurs années. Durant cette période et à tout moment, un projet peut être retardé ou arrêté, notamment pour les raisons suivantes :

- une efficacité limitée ou l'apparition d'effets indésirables supérieurs à leurs bénéfices thérapeutiques ;
- l'échec des essais cliniques correspondant au cahier des charges défini ;
- le refus des autorités de délivrer des autorisations permettant d'effectuer les essais cliniques ;
- le coût trop élevé de fabrication de nouveaux produits révélé lors de la phase de transposition industrielle ;
- une évolution de la réglementation ou le durcissement de la réglementation concernant une classe thérapeutique, ou une famille de principe actif ;
- un changement de l'environnement concurrentiel.

Si de tels risques se manifestaient, cela pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe. Cependant, le Groupe estime que les compétences développées en interne, la structure de son organisation, ses procédures, ainsi que sa stratégie devraient lui permettre de limiter ces risques dans le futur.

Dans le passé, de tels risques ne se sont pas manifestés de manière suffisamment significative pour affecter la performance du Groupe.

4.2.4. Risques spécifiques liés à l'obtention et au maintien d'une Autorisation de Mise sur le Marché (« AMM »)

Le Groupe se doit d'obtenir et de conserver les autorisations nécessaires à la commercialisation de ses médicaments vétérinaires, les AMM. Ainsi, en fonction des marchés concernés, le Groupe a comme interlocuteurs les autorités réglementaires des différents pays de l'Union européenne, des États-Unis, du Japon, du Canada ainsi que celles des autres pays.

La présentation d'un dossier d'AMM n'aboutit pas forcément à une obtention. Chaque autorité peut imposer ses propres exigences, y compris celles relatives à la nécessité de procéder à des études cliniques complémentaires locales, et peut retarder ou refuser d'accorder l'autorisation demandée, même si le produit a déjà été autorisé dans un autre pays.

Pour les AMM destinées aux animaux de rente (destinés à la consommation humaine), l'Europe exige la détermination de LMR qui permet d'établir des temps d'attente, délai à respecter entre le traitement des animaux et leur éventuelle consommation, pour garantir l'absence d'incidence sur la santé des consommateurs.

Sur les principaux marchés du Groupe, la procédure d'autorisation d'un nouveau médicament vétérinaire est complexe et longue. Le délai pour obtenir l'autorisation nécessaire varie dans chaque pays, chaque territoire (27 pays représentés en Europe au sein d'une seule instance : l'EMA), mais n'est pas inférieur à six mois à compter de la date de demande.

Après obtention, le maintien des AMM et la mise en conformité continue des dossiers pour satisfaire aux nouvelles réglementations (renouvellement, variations, harmonisation des dossiers) représentent une part significative des activités de R&D du Groupe.

En outre, le Groupe est soumis à des inspections rigoureuses des autorités réglementaires dans le domaine des essais (Bonnes Pratiques de Laboratoires – BPL) ainsi que dans la fabrication, l'étiquetage, la distribution et la commercialisation de ses produits (Bonnes Pratiques de Fabrication – BPF).

Il convient de noter que, fort de ses capacités d'anticipation combinées à son expertise, le Groupe n'a pas été confronté à des refus définitifs d'AMM. Par ailleurs, le Groupe a passé avec succès différentes inspections des autorités de tutelle prouvant ainsi la maîtrise du système qualité et la conformité de ses installations et procédures vis-à-vis des réglementations internationales.

Après obtention de l'autorisation initiale de mise sur le marché, un produit commercialisé fait l'objet d'une surveillance permanente à travers la pharmacovigilance.

L'objet principal de la pharmacovigilance vétérinaire est la surveillance des effets secondaires imputables au médicament. Elle évalue scientifiquement les informations recueillies.



Elle comporte :

- le signalement des effets indésirables des médicaments vétérinaires aux autorités sanitaires,
- le recueil des informations disponibles qui pourraient se révéler utiles pour l'évaluation des risques et des bénéfices de ce médicament, à savoir :
 - l'efficacité insuffisante d'un médicament vétérinaire par rapport à l'efficacité prévue,
 - ses risques éventuels pour l'environnement,
 - la validité du temps d'attente le concernant.
- l'enregistrement, l'évaluation et l'exploitation des données mentionnées aux 1 et 2 et la réalisation des études et des travaux concernant la sécurité d'emploi des médicaments vétérinaires.

Il est important de noter que des produits présentant des effets secondaires importants et inattendus peuvent faire l'objet d'une modification du libellé de l'AMM pouvant aller jusqu'au retrait du marché.

Au sein du Groupe, une structure spécifique est chargée du suivi de la pharmacovigilance. Cette structure, mise en place très tôt par la société, émet un rapport mensuel et un bilan annuel par produit. Par ailleurs, le métier et le système de pharmacovigilance au sein du Groupe ont été audités avec succès par les différentes autorités de tutelle.

Depuis 2007, trois AMM ont été retirées en France, sans impact significatif sur le chiffre d'affaires, le Groupe ayant anticipé ces retraits. Le Groupe a par ailleurs volontairement décidé d'abandonner quelques AMM dans le cadre de la régularisation des dossiers pharmaceutiques sans impact significatif sur le chiffre d'affaires, puisque ces produits étaient peu ou pas commercialisés en France et dans le reste du monde.

4.2.5. Risques liés à un durcissement de la réglementation encadrant l'utilisation d'antibiotiques en médecine vétérinaire

L'apparition des résistances aux antibiotiques est un sujet important en termes de santé publique, concernant aussi bien la santé humaine qu'animale. Cela étant, les antibiotiques restent incontournables dans le traitement des infections bactériennes en médecine humaine comme en médecine vétérinaire, pour les animaux de rente et de compagnie.

L'utilisation des antibiotiques en médecine vétérinaire est soumise à des réglementations déclinées à différents niveaux : internationales (Codex, OIE), régionales (Européenne) et nationales. La prescription et l'utilisation des antibiotiques sont encadrées et surveillées, notamment dans le cadre du Code de la Santé Publique, pour prendre l'exemple de la France.

Différentes mesures sont prises et régulièrement révisées, visant à limiter la résistance bactérienne aux antibiotiques et à rationaliser l'utilisation de ces substances. Nous avons en mémoire l'interdiction, fin 2005, dans tous les États de l'Union européenne, de l'utilisation à titre

préventif des antibiotiques en tant qu'additifs dans les aliments destinés aux animaux de rente en vue d'améliorer leur performance zootechnique. Cette mesure n'a eu aucun effet pour le Groupe, qui commercialise essentiellement des antibiotiques à usage curatif.

L'usage des antibiotiques pour les animaux de rente est réglementé par les AMM, qui définissent le temps d'attente, et est encadré par le respect strict de la prescription du vétérinaire. Ce temps d'attente, fixé par les autorités pour protéger les consommateurs, précise la durée pendant laquelle les produits alimentaires issus de l'animal traité (viande, lait et œufs) ne peuvent être commercialisés en vue de la consommation par l'homme.

Compte tenu de ce contexte réglementaire, et malgré une activité de veille réglementaire intensive, le Groupe ne peut donc pas exclure un possible durcissement du processus d'obtention d'une AMM, et/ou une limitation quant à l'utilisation de ces substances à activité antibactérienne. Cela étant, le positionnement du Groupe qui fait référence sur ce marché et est focalisé sur les antibiotiques à visée curative, devrait permettre de limiter ce risque et ses conséquences sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

D'autre part, le Groupe diffuse, depuis de nombreuses années, auprès de ses clients vétérinaires, un message en faveur d'une utilisation raisonnée des antibiotiques et s'attache à toujours mettre en avant la nécessité de respecter précisément les posologies et durée de traitement recommandées.

4.2.6. Dépendance vis-à-vis des produits de la gamme Marbocyl®

Dans le portefeuille du Groupe, les produits à base de marbofloxacin, regroupés sous le nom de marque Marbocyl®, représentent environ 15 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2009. La marbofloxacin est un anti-infectieux de la classe des fluoroquinolones.

Le Groupe consacre une certaine part de ses efforts de recherche et développement et de commercialisation à cette gamme.

Du fait de cette part significative dans le chiffre d'affaires consolidé et de l'importance de cette gamme de produits dans le développement récent et futur du Groupe, celui-ci est exposé aux risques suivants :

- le développement de produits concurrents ;
- l'expiration du brevet de la marbofloxacin en septembre 2007 dans la plupart des pays européens : un médicament à base de marbofloxacin est enregistré en Europe depuis la fin de l'année 2009 ;
- le dépôt de réclamations en relation avec des défauts de qualité ou des effets secondaires liés à ce produit, comme cela peut arriver pour n'importe quel médicament ;
- l'adoption de décisions réglementaires défavorables au niveau national, européen et/ou international sur l'utilisation d'anti-infectieux en santé vétérinaire et, en particulier, sur les produits de la classe des fluoroquinolones ;



- l'arrêt de la poursuite des droits de propriété intellectuelle liés à la marbofloxacin, principe actif de Marbocyl[®], ces droits faisant l'objet d'un contrat de licence exclusif accordé par la société Pfizer.

Si le Groupe devait faire face à l'un de ces risques, cela pourrait avoir un impact défavorable sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. De nombreux éléments permettent cependant de relativiser les risques précédemment décrits. Ils sont détaillés ci-après.

Depuis le lancement commercial de Marbocyl[®] en 1995, le Groupe continue d'élargir la gamme. De nouvelles formulations ont été mises au point, en fonction des besoins exprimés par les clients, permettant différents modes de délivrance du produit : orale, injectable et topique. L'utilisation de Marbocyl[®] a été étendue à diverses espèces animales : bovins, porcs, chiens et chats, et le nombre d'indications enregistrées augmente régulièrement. En multipliant des développements originaux et différenciants, le Groupe a créé de véritables avantages compétitifs, limitant le risque concurrentiel.

Le Groupe poursuit également des efforts de Recherche et Développement substantiels dans le domaine des anti-infectieux afin d'augmenter les possibilités d'utilisation de la marbofloxacin.

Le Groupe cherche en permanence à réduire les prix de revient de Marbocyl[®], tout en conservant une qualité irréprochable de ses produits.

Ces différentes stratégies, combinées à (i) la taille limitée du marché couvert et à (ii) la difficulté d'enregistrement des quinolones, laissent penser que la position du Groupe, dans le domaine des anti-infectieux, est relativement préservée.

Par ailleurs, les données issues de la pharmacovigilance depuis près de 9 ans sur Marbocyl[®] n'ont fait apparaître aucun effet secondaire particulier.

Enfin, et bien qu'il ait pris les mesures nécessaires à la protection de ses intérêts, le Groupe ne peut pas garantir qu'il pourra continuer à bénéficier des droits de propriété intellectuelle liés à la fabrication de Marbocyl[®]. Ce risque est cependant faible, le Groupe entretenant des relations régulières avec Pfizer, depuis de nombreuses années, dans le cadre d'un contrat liant les deux parties.

4.2.7. Risques fournisseurs

D'une manière générale, le Groupe utilise pour ses activités de nombreux produits ou services qui sont disponibles à l'identique auprès de plusieurs fournisseurs.

En ce qui concerne plus particulièrement l'approvisionnement en principes actifs nécessaires aux étapes de fabrication de ses produits, le Groupe a recours à plusieurs fabricants sélectionnés selon des critères rigoureux. De plus, aucun fournisseur considéré individuellement ne représente une part importante de ses achats.

Cette stratégie limite les risques de rupture dans la chaîne d'approvisionnement et assure la continuité de l'activité du Groupe.

Le Groupe ne considère pas courir de risque majeur de dépendance vis-à-vis de l'un de ses fournisseurs actuels, notamment pour la production de Marbocyl[®] ou d'autres produits significatifs.

4.2.8. Risques clients – distribution

Le Groupe distribue aujourd'hui ses produits dans plus d'une centaine de pays dans le monde en s'appuyant sur ses filiales dans 23 pays et un réseau de 140 partenaires distributeurs.

Par ailleurs, dans les principaux pays d'Europe et d'Amérique du Nord, le Groupe distribue essentiellement ses produits au travers de grossistes répartiteurs auprès desquels les vétérinaires s'approvisionnent. Le Groupe s'appuie alors sur une équipe de délégués vétérinaires (technico-commerciaux) responsables d'un secteur géographique et, dans certains pays, également spécialisés par espèce. Cette équipe assure un rôle de présentation scientifique et médicale concernant les produits auprès des praticiens vétérinaires, et assure aussi la remontée des questions, attentes et besoins des clients. Quels que soient les pays, les pratiques commerciales sont encadrées d'une façon générale par des contrats commerciaux.

4.2.9. Risques industriels et environnementaux

Les activités du Groupe et, en particulier, les sites de production qu'il exploite en Europe ainsi qu'au Canada, sont réglementées au titre de la législation sur l'environnement, l'hygiène et la sécurité qui leur est applicable.

Le Groupe considère qu'il est en conformité avec les lois et règlements concernant l'environnement, l'hygiène et la sécurité de ses différents sites à travers le monde.

Cependant, en raison des incertitudes inhérentes au traitement des problématiques environnementales et au renforcement des normes réglementaires applicables à ces matières, le Groupe ne peut exclure la nécessité de dépenses supplémentaires à ce titre. Toutefois, ces dépenses devraient rester modérées du fait que le Groupe met en œuvre des processus industriels à faible risque.

4.2.9.1 Incendie

Le site de Lure représente le site de production le plus important du Groupe par le nombre de lignes de production, la nature des produits et les quantités produites.

De très bonne tenue, le site comporte plusieurs bâtiments distincts à plusieurs dizaines de mètres. Pour les parties production et stockage, deux corps de bâtiments sont à distinguer.

Les moyens de protection des bâtiments en place sont : système de détection incendie, protection automatique ESFR sur le stockage de produits finis (800 m³ de réserve d'eau), système de désenfumage, des murs et des portes coupe-feu.

Il existe au sein même du Groupe des capacités de production pouvant être retenues comme solutions de



remplacement. Le marché de sous-traitance offre également la capacité technique de substitution de l'ensemble des productions du site. La difficulté réside néanmoins dans la nécessité là aussi de valider le process devant intervenir dans une nouvelle production.

Il s'avère donc que le délai d'interruption de production attendu pourrait atteindre 12 mois sur les productions du site de Lure, mais que tout est mis en œuvre aujourd'hui pour permettre le maintien de l'activité commerciale en cas de sinistre sur le site de production de Lure.

4.2.10. Risques liés au non-renouvellement de certaines autorisations d'établissements (BPF)

Les sites de fabrication du Groupe sont sujets à des inspections et à des autorisations par les autorités nationales compétentes. Ils doivent être conformes aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF). Le terme de BPF (en anglais GMP, Good Manufacturing Practices) est utilisé au plan international pour décrire un ensemble de principes et de procédures que doivent suivre les fabricants de médicaments.

En France, par exemple, l'AFSSA, qui intègre en son sein l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire, effectue des inspections des sites industriels et procède à des contrôles produits.

Aux États-Unis, la FDA réglemente et régit les essais, les autorisations, la fabrication, l'étiquetage et le conditionnement des médicaments destinés à être commercialisés sur le territoire américain, où qu'ils soient produits. En conséquence, les sites de fabrication hors des États-Unis et fabriquant des produits importés sur le marché américain doivent donc être approuvés par la FDA produit par produit, et sont sujets à des inspections périodiques par cette administration. C'est le cas de l'usine du Groupe située à Princeville (Canada), qui est également contrôlée par l'Autorité locale Santé Canada.

Le Groupe exploite actuellement cinq sites de production soumis aux BPF/GMP et qui respectent ces normes : les sites de Lure et Tarare en France, les sites de Pologne et d'Italie en Europe et le site de Princeville au Canada. Le Groupe met tous les moyens en œuvre pour que ces sites respectent les règles BPF inhérentes à leurs lieux d'implantation et à leurs marchés.

Le Groupe ne peut toutefois pas assurer que des événements internes ou externes ne conduisent à des rapports d'inspection négatifs, ce qui aurait pour conséquence d'engager des dépenses de mise en conformité, voire de suspendre l'activité de l'un ou plusieurs de ses sites de manière temporaire. Dans ce cas, le Groupe serait susceptible de faire face à certaines difficultés pour fournir un ou plusieurs produits en quantités suffisantes sur un ou plusieurs marchés. Ce risque ne s'est jamais matérialisé.

4.3. RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE DU GROUPE

4.3.1. Risques liés à la fidélisation des personnes clés

Le Groupe s'appuie sur certains cadres dirigeants et scientifiques essentiels, dont le départ simultané pourrait affecter temporairement la performance du Groupe.

En France, la localisation du siège du Groupe à Lure (Haute-Saône) et le relatif éloignement de bassins d'emploi importants pourraient s'avérer être l'un des facteurs défavorables à l'attraction et à la fidélisation de cadres dirigeants. C'est une des raisons pour laquelle le Groupe a décidé, en 2007, de transférer son marketing international, sa Direction Développement des Affaires, sa Direction Innovation et sa Direction Projets à Paris, tout en affirmant son souhait de conserver son siège social en Franche-Comté.

Par ailleurs, la culture de l'entreprise, ses modes de gestion des ressources humaines et le passage graduel de la Direction du Groupe d'une génération à l'autre au sein de la famille propriétaire, sont des facteurs importants de stabilité des cadres dirigeants.

À l'étranger, et notamment pour sélectionner ses cibles d'acquisition de sociétés, le Groupe est très vigilant sur la qualité et la pérennité des équipes de Direction en place.

Le Groupe a entrepris, en 2009, un processus organisé de détection et de gestion des potentiels, qui va progressivement concerner tous les niveaux et tous les métiers de l'entreprise.

4.3.2. Risques liés au développement de l'activité du Groupe à l'international et à l'intégration des acquisitions

La politique active de croissance externe suivie depuis plusieurs années s'est traduite par une expansion géographique du Groupe via l'implantation de filiales, l'acquisition de sociétés, ou encore le rachat de ses distributeurs. Dans le futur, le Groupe prévoit de poursuivre cette expansion géographique, en priorité sur ses 3 territoires stratégiques : Europe, Amérique du Nord et Asie.

Le risque de non-maîtrise de cette croissance externe ne doit pas être omis, d'autant plus qu'un certain nombre de points importants doivent être traités dans ces processus d'acquisition :

- la reprise ou non du passif de l'entreprise cible ;
- l'éventuelle rationalisation de l'outil de production ;
- les synergies dans les gammes de produits ;
- les synergies au niveau de l'activité R&D ;
- la présence ou non d'un réseau de délégués vétérinaires ;
- les problèmes potentiels liés à l'intégration du management.

Une intégration non maîtrisée pourrait avoir des conséquences défavorables sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.



Jusqu'à présent, le Groupe a géré avec succès ses différentes acquisitions :

- en 2001, celle du groupe européen Chassot, qui représentait 40 % du chiffre d'affaires du Groupe au moment de l'acquisition. Cette acquisition réussie a démontré la capacité du Groupe à intégrer des équipes, des sites de production, des réseaux de vente et des activités variées et significatives ;
- celle d'IGI en 2002 a permis au Groupe de renforcer sa présence aux États-Unis sur le marché des animaux de compagnie ;
- en 2007 l'intégration de la société américaine Vet Solutions ;
- Ascor Chimici en 2008 et la Division Santé Animale de Wockhardt Limited en 2009.

4.3.3. Risques liés à l'aspect aléatoire des politiques internationales en matière de subventions au monde agricole

Une part significative de l'activité du Groupe est réalisée auprès d'éleveurs qui peuvent bénéficier, du moins dans les pays industrialisés, de subventions et/ou d'aides agricoles attribuées par des autorités nationales, communautaires ou internationales. L'attribution de ces aides permet d'intervenir notamment pour :

- soutenir les prix de la viande et des produits laitiers en garantissant un revenu minimum aux éleveurs et aux producteurs ;
- soutenir le marché en organisant des mécanismes d'écoulement des surplus ;
- équilibrer les marchés grâce à des restitutions à l'exportation.

On constate une évolution progressive vers un durcissement des conditions d'attribution et vers une stabilisation, voire une diminution, des aides/subventions allouées par l'Union européenne. Une vaste refonte du système est engagée depuis 2003, celui-ci n'étant par ailleurs garanti que jusqu'en 2013. Plusieurs pistes d'ajustement sont à ce titre envisagées et expérimentées, comme le plafonnement des aides directes, l'introduction de systèmes de cofinancement États Membres/Europe ou bien encore la suppression des aides à l'exportation.

Dans ce cadre, les conséquences, à terme, sont pour l'instant impossibles à évaluer pour les éleveurs, mais des baisses de la taille des cheptels pourraient survenir. Si cela devait arriver, cela pourrait avoir des conséquences défavorables sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe. Cependant, la bonne diversification géographique et produit du Groupe devrait permettre d'atténuer ces possibles changements.

Il convient toutefois de noter que le Groupe mène une veille active dans ce domaine pour anticiper tout changement de politique pouvant intervenir à moyen/long terme. De plus, la répartition équilibrée de l'activité du Groupe entre animaux de compagnie et animaux de rente permet, à terme, de minimiser l'impact de tels changements.

4.4. RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX

4.4.1. Risques juridiques

Dans le cadre de l'exercice normal de son activité, Vétoquinol et ses filiales sont impliqués dans des litiges liés à l'exploitation. Tous ces litiges sont évalués systématiquement par la Direction juridique assistée de conseils externes.

Ces litiges donnent lieu à des provisions lorsque les circonstances les rendent nécessaires. Le montant des provisions pour litiges s'élève à 0,8 M€ à fin 2009 (0,8 M€ en 2008). Ces litiges peuvent être considérés comme non significatifs : ils sont essentiellement liés à la rupture d'engagements contractuels, à des questions de propriété intellectuelle et industrielle et à des litiges prud'homaux.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe

4.4.2. Risques liés aux marques et à la propriété intellectuelle et industrielle

Les marques, les brevets, les produits peuvent être contrefaits par des agents économiques qui souhaiteraient s'approprier de façon illégale des bénéfices de leurs exploitations ; certains pays, dans lesquels le Groupe opère, offrent une protection des droits de propriété intellectuelle et industrielle moindre.

4.4.3. Assurances

Le Groupe protège l'ensemble de ses actifs au niveau mondial, ainsi que son résultat d'exploitation, par une politique active de gestion des risques et des assurances.

Pour chaque type d'assurance, une police « Master » est émise en France, complétée par des polices locales souscrites dans la plupart des filiales (montage de type « central intégré »). En cas d'insuffisance de couverture dans une des filiales, la police Master intervient, jusqu'à hauteur de ses propres plafonds de garantie. Il est à noter que, pour certaines filiales, des polices d'assurance complètes, indépendantes de la police Master, sont souscrites directement depuis la France.

Toutes les sociétés du Groupe bénéficient d'un standard uniforme de protection tant (i) pour les dommages accidentels et les pertes d'exploitation en résultant que (ii) pour les mises en cause éventuelles par des tiers en responsabilité civile.

Cette politique centralisée, outre les économies d'échelle qu'elle a pu ou pourra générer, permet aussi de construire des relations pérennes entre le Groupe et ses assureurs, de sorte que ces derniers acceptent de maintenir leurs garanties après que des indemnisations soient survenues.

Pour la mise en place de cette politique, le Groupe s'est appuyé sur le courtier coordinateur Gras Savoye et sur le réseau international Willis. Cinq types de polices ont été souscrits par le Groupe :



4.4.3.1 Assurance dommages et pertes d'exploitation

Assureur	Zurich et ACE Europe
Garantie	Tous risques y compris bris de machine, dommages électriques et électroniques et pertes d'exploitation en résultant. <ul style="list-style-type: none">• Bâtiments et matériels couverts en valeur de remplacement, marchandise en prix de revient.• La police Master intervient en différence de conditions et de limites sur les polices locales.
Montant d'assurance en dommages directs	France : 99 116 K€ Étranger : 80 844 K€
Garantie des pertes d'exploitation	La garantie pertes d'exploitation vaut pour des périodes d'indemnisation variant de 3 à 18 mois selon les pays, et représente un montant cumulé de 170 304 000 euros pour l'ensemble du Groupe ; à titre d'exemple : 153 322 K€ et 18 mois pour Vétoquinol SA 20 731 K€ et 9 mois pour Vétoquinol Prolab (Canada) 13 970 K€ et 12 mois pour Vétoquinol Biowet (Pologne)
Principales limites et sous-limites	Limitation contractuelle d'indemnité : 150 M€ Sous-limites sur garanties spécifiques, par sinistre : <ul style="list-style-type: none">• attentats France : 49 M€• bris de machine : 5 M€• vol : 200 K€• garantie automatique des investissements : 5 M€• biens en cours de construction : 1 M€• flottant : 2 M€• frais et pertes : 5 M€• recours des voisins et tiers : 2 M€• responsabilités : 2 M€• frais supplémentaires additionnels : 1 M€• carence des fournisseurs : 10 M€• carence de clientèle : 2 M€• événements naturels : 2 M€• Difference In Condition (DIC)/Difference In Limits (DIL) : 2 M€
Franchises	Police master : <ul style="list-style-type: none">• dommages directs : de 10 à 50 K€• pertes d'exploitation : de 3 à 5 jours (avec un minimum de 30 K€, sauf Carences clients et fournisseurs et Lure = 50 K€)• risques simples :<ul style="list-style-type: none">- dommages directs : 2 K€- pertes d'exploitation : 3 jours

4.4.3.2 Assurance responsabilité civile exploitation et produits

Assureur	HDI Gerling et ses correspondants locaux pour les polices locales dans chaque filiale
Garantie	<ul style="list-style-type: none">• responsabilité civile exploitation• responsabilité civile produits après livraison La police Master intervient en différence de conditions et de limites sur les polices locales.
Montant des garanties	Responsabilité civile exploitation : <ul style="list-style-type: none">• tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus par sinistre : 7,5 M€ dont :<ul style="list-style-type: none">- dommages corporels subis par les préposés et résultant de la faute inexcusable de l'employeur ou de maladies professionnelles par sinistre et par année d'assurance : 3,8 M€- dommages immatériels non consécutifs par sinistre : 500 K€- dommages aux biens confiés et leurs immatériels consécutifs par sinistre : 200 K€- dommages d'atteintes à l'environnement de nature accidentelle par sinistre et par année d'assurance : 1,5 M€



Responsabilité civile après livraison :

- tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus par sinistre et par année d'assurance : 11 M€
dont :
 - dommages immatériels non consécutifs y compris frais de dépose/repose par sinistre et par année d'assurance : 2,5 M€
 - frais de retrait engagés par l'assuré par sinistre et par année d'assurance : 2 M€

Défense pénale et recours :

- frais et honoraires par sinistre et par litige de 150 K€

Seuil d'intervention : 762 euros

Franchises

Responsabilité civile exploitation et produits :

- sur tous dommages sauf corporels : 1 500 euros
- sauf dommages corporels résultant de la faute inexcusable par victime avec un maximum de 100 K€ par sinistre : 15 K€

Responsabilité civile après livraison : de 3 à 200 K€

4.4.3.3 Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux

Assureur

Chubb

Montage

Une police en France avec territorialité mondiale, couvrant la responsabilité civile personnelle des mandataires de fait ou de droit lorsqu'ils sont mis en cause personnellement dans des actes de gestion de la personne morale

Limites de garantie

Tous dommages confondus par sinistre et par année : 8 M€

Extensions de garantie à la personne morale

- dans le cadre de toute réclamation boursière
- dans le cadre d'une faute non séparable d'un des dirigeants, limité à 50 % de la garantie de référence

Sous-limites

Frais de défense engagés suite à une réclamation ayant pour origine un dommage d'atteinte à l'environnement : 460 K€

Franchises

Aucune pour les personnes physiques

Faute Non Séparable : 15 % du montant total des réclamations

Garanties complémentaires

- garantie des réclamations liées à l'emploi (personne physique)
- garantie des réclamations contre les héritiers, les représentants légaux et le conjoint
- garantie des mandats exercés dans les entités extérieures du groupe, détenues à moins de 50 %
- garantie de la personne morale administrateur
- garantie frais de comparution/frais de défense.

4.4.3.4 Assurance marchandises transportées

Assureur

CHARTIS

Montage

Police Master émise en France avec territorialité Monde entier (sauf Cuba, Corée du Nord et Irak)

La police Master intervient en différence de conditions et de limites des polices locales émises au Mexique, en Suisse et au Canada

Limites de garantie par expédition

2,5 M€ par transporteurs publics

500 K€ en propre compte

Paiement du fret en cas de défaillance du donneur d'ordre



Franchises	1 500 euros (sauf franchises locales spécifiques)
Garantie	"Tous risques" y compris chargement et déchargement par tous moyens de transport
4.4.3.5 Assurance assistance voyages	
Assureur	Europe Assistance
Garantie	Déplacements professionnels du personnel

À la date d'enregistrement du présent document de référence, le Groupe estime disposer d'une couverture d'assurance adaptée à ses activités au plan mondial. Le Groupe n'envisage pas de difficultés particulières pour conserver ses niveaux d'assurance adéquats pour l'avenir, dans la limite des disponibilités et des conditions de marché.

4.4.4. Risques liés au contrôle fiscal en cours

Le dernier contrôle fiscal de la Société remonte à 2005. Durant ces quatre dernières années, sur l'ensemble des contrôles fiscaux effectués dans le Groupe, aucun redressement significatif n'a eu lieu – les redressements au sein du Groupe ont été inférieurs à 0,1 M€. Le Groupe ne peut néanmoins pas assurer à 100 % que des contrôles fiscaux ultérieurs ne donnent lieu à aucun redressement.

À ce jour, il n'y a aucun autre contrôle fiscal en cours dans le Groupe.

4.5. RISQUES FINANCIERS

4.5.1. Risque de change

Se référer au chapitre 20 : Comptes consolidés – paragraphe 20.1.4.1.

4.5.2. Risque de taux

Se référer au chapitre 20 : Comptes consolidés – paragraphe 20.1.4.2.

4.5.3. Risque de liquidité

Se référer au chapitre 20 : Comptes consolidés – paragraphe 20.1.4.3.

4.5.4. Risque de crédit

Se référer au chapitre 20 : Comptes consolidés – paragraphe 20.1.4.4



5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

5.1. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

L'histoire du Groupe débute en 1933 lorsque Joseph Frechin, docteur en Pharmacie, crée une gamme de médicaments vétérinaires qui viennent s'ajouter aux spécialités pharmaceutiques humaines fabriquées dès 1932 à l'arrière de son officine à Lure (Haute-Saône). En 1956, les spécialités humaines sont cédées, le laboratoire se consacre désormais exclusivement à la santé animale. 1962 marque l'arrivée de son fils Étienne, aujourd'hui P-DG, et la création d'une société anonyme : Vétoquinol SA. En raison d'un fort développement, l'ensemble des activités est transféré en 1964 à proximité de Lure : Magny-Vernois, aujourd'hui encore siège du Groupe.

En 1977, Vétoquinol crée sa première implantation à l'étranger, aux Pays-Bas, Vetam BV.

En 1980, Vétoquinol construit sa première unité dédiée à la Recherche et Développement.

Dès le début des années 1980, Vétoquinol complète progressivement son maillage international par la mise en place d'un réseau de distributeurs en Europe (Scandinavie, Portugal, Italie, Grèce, Autriche, Suisse), en Afrique Occidentale, en Afrique du Sud, au Moyen-Orient et dans des pays asiatiques tels l'Iran, la Corée du Sud, la Thaïlande et également en Nouvelle-Zélande et en Australie. Aujourd'hui, le réseau commercial de Vétoquinol comprend 140 distributeurs et couvre plus de 100 pays.

En 1984, Vétoquinol s'implante en Irlande.

En 1985, le Groupe poursuit son développement en se portant acquéreur de la société française IBA (Institut de Biologie Animale), spécialisée dans les diagnostics et les produits biologiques.

En 1987, Vétoquinol lance Tolfine®/Tolfédine®, anti-inflammatoire qui devient leader en quelques mois sur le marché français. Le Groupe s'implante en Belgique en rachetant son distributeur, Psyphac.

Dans les années quatre-vingt-dix, le Groupe se fixe pour objectif d'accélérer l'internationalisation de ses ventes. Deux filiales sont créées sur le continent américain : Vétoquinol North America au Canada en 1990, qui acquiert dans ce pays deux sociétés (Multivet et MVE) et Vétoquinol Mexico en 1992. Pour l'Europe, deux acquisitions sont réalisées en 1991, en Espagne (Antibioticos Pharma Vet, rebaptisée Vétoquinol

Especialidades Veterinarias) et au Royaume-Uni (Univet, renommé Vétoquinol UK).

Pour accroître son développement en France, le Groupe se dote de nouvelles installations stériles pour la production d'injectables en 1991.

En 1994, l'acquisition d'Immunovet aux États-Unis permet au Groupe de s'introduire sur le marché américain, sous le nom de Vétoquinol USA Inc.

En 1995, les compétences en recherche du Groupe lui permettent de lancer, après 5 années de travaux scientifiques internes, un anti-infectieux innovant, Marbocyl®, à base de marbofloxacin, tout d'abord sous forme de comprimés pour animaux de compagnie, puis sous forme d'une solution injectable pour animaux de rente (1997). Régulièrement, de nouveaux médicaments à base de ce principe actif sont mis sur le marché : des comprimés appétents et des nouveaux produits injectables. Marbocyl® devient en trois années une référence en Europe et le produit « phare » du Groupe.

Une nouvelle filiale, Vétoquinol GmbH, est créée en Allemagne en 1998, suite au rachat de Meca, filiale du groupe anglais Grampian Pharmaceuticals.

Sur les dix dernières années, la croissance externe s'est intensifiée, avec une acquisition au Canada (J. Webster), l'acquisition significative du Groupe suisse Chassot, implanté sur l'Europe, l'acquisition des distributeurs coréen (Semyung Vet) et scandinave (Viavet), de deux sociétés américaines (division vétérinaire de IGI Inc, puis VetSolutions), d'une société italienne (Ascor Chimici) en 2008 et indienne en 2009 (Division vétérinaire de Wockhardt).

Sur cette période, un bureau commercial est établi à Shanghai, le lancement de nouveaux produits particulièrement adaptés aux besoins de la clientèle est poursuivi, et en particulier : Prilium® (cardiologie - animaux de compagnie), Clavaseptin® et Marbocyl S® (anti-infectieux - animaux de compagnie), Alfaxan® (anesthésique), Dolpac® (antiparasitaire - animaux de compagnie), Flexadin®, Vetprofen® et Rimifin® (douleur-inflammation - animaux de compagnie) et Rubénal® (cardiologie-néphrologie - animaux de compagnie).

En 2006, le Groupe Vétoquinol est introduit en Bourse, sur Euronext Paris.

En 2008, le Groupe fête ses 75 ans.



5.2. INVESTISSEMENTS

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-2 302	-3 593	-1 588
Acquisition d'immobilisations corporelles	-5 369	-5 274	-6 850
Acquisition d'actifs disponibles à la vente	0	0	0
Acquisition d'autres immobilisations financières			
Produits cession d'actifs	208	68	160
Remboursements/autres immobilisations financières	8	-67	-395
Variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises	-27 690	-17 443	0
Flux de trésorerie des activités d'investissement	-35 145	-26 310	-8 673

5.2.1.1 Investissements incorporels

Les investissements incorporels regroupent principalement les dépenses liées aux programmes informatiques ainsi que l'acquisition de licences d'exploitation et de brevet.

Selon la norme IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 est satisfait. En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de R&D, les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments.

En revanche, sont enregistrés à l'actif du bilan, en immobilisations incorporelles, les montants versés en contrepartie de concessions de licences d'exploitation et de commercialisation de molécules, procédés ou d'informations à caractère scientifique. Ces versements sont effectués généralement au démarrage d'un projet de recherche et au cours de son avancement, jusqu'à l'obtention d'une AMM.

Durant l'année 2008, le Groupe a été très actif, avec notamment :

- deux accords d'extension signés, un premier avec Kibow Biotech, pour la diffusion exclusive d'Azodyl® (cardiologie-néphrologie) au niveau mondial et un second, avec Jurox Pty, pour l'extension de la diffusion d'Alfaxan® (anesthésique en douleur-inflammation) à l'ensemble de l'Europe,
- le rachat du portefeuille de produits ophtalmiques du canadien Vetcom 1979 Inc. qui couvre 65 % du marché canadien dans ces spécialités pour 1,9 M€,
- la mise en place de l'ERP Groupe s'est poursuivie avec le démarrage de l'ERP Groupe aux USA et en Espagne.

L'année 2009 a vu le démarrage de l'ERP en Pologne (site industriel majeur avec plus de 122 nouveaux utilisateurs).

5.2.1.2 Investissements corporels

Les investissements corporels ont été marqués en 2007 par la finalisation d'investissements de capacité de production à Lure (France) et Gorzow (Pologne) afin de permettre au Groupe de rationaliser au mieux certaines productions. Une rénovation des bâtiments de production en Pologne a aussi eu lieu durant la période 2007-2008.

Sur 2008 et 2009, les investissements corporels ont consisté pour l'essentiel en des acquisitions de renouvellement de matériel mais aussi de nouvelles capacités de production et/ou de rénovation (site industriel de Princeville au Canada en 2009). Ainsi, le projet « Révolution » au Canada a permis la rénovation des Ateliers poudres du site afin de pouvoir accueillir de nouveaux produits.

5.2.1.3 Variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises

Depuis le 2 juillet 2008, le Groupe dispose d'une nouvelle filiale en Suède pour couvrir les trois pays scandinaves : Suède, Danemark et Norvège.

L'acquisition s'est réalisée en deux temps :

- le 28 janvier 2008, le Groupe a porté sa participation dans le capital de Viavet Scandinavia AB à hauteur de 34 %,
- le 2 juillet 2008, le Groupe a pris la pleine participation de cette entité en se portant acquéreur du capital restant. Le prix d'acquisition total s'élève à 1,34 M€. La totalité de l'acquisition a été financée par des fonds propres.

En 2008, le Groupe a signé un contrat d'acquisition de 100 % des parts de la société Ascor Chimici qui a pris effet au 1^{er} décembre 2008. Cette acquisition a permis de se renforcer significativement sur le marché italien. Le Groupe dispose désormais d'une base solide qui lui permettra de développer ses parts de marché en Italie.

Ascor Chimici, fondée en 1969, a réalisé un chiffre d'affaires de 19,8 millions d'euros en 2009 et emploie 63 personnes. La société, implantée près de Forli où sont regroupés le siège et son site de production, fabrique et



commercialise des médicaments antibiotiques à destination du porc, des bovins et de la volaille ainsi que des pré-mélanges médicamenteux.

Le 20 août 2009, le Groupe a finalisé le rachat des actifs de la Division Santé Animale de Wockhardt Limited, basée à Bombay (Inde). Cette nouvelle filiale va contribuer au développement du Groupe en Asie. Cette acquisition permet de devenir le 6^e acteur du marché indien de la santé animale.

Le marché indien, en croissance annuelle de plus de 8 % par an, est estimé à plus de 350 millions de dollars US. L'Inde est le 1^{er} producteur mondial de lait, avec plus de 50 % du marché dédiés aux bovins. Cette acquisition, en ligne avec les orientations stratégiques, va permettre des synergies importantes avec le savoir-faire du Groupe.

Le prix d'acquisition total s'élève à environ 28 millions d'euros. L'acquisition a été financée principalement par un nouvel emprunt levé en janvier 2009.

Compte tenu de la nature de l'opération, des informations complémentaires pourront être obtenues dans le cadre de la finalisation de l'affectation du prix d'acquisition pendant une période de 12 mois à compter de la date d'acquisition, et pourront conduire à revoir certains éléments de l'allocation du prix d'acquisition de la Division Santé Animale de Wockhardt Limited.

En milliers d'euros	2009	2008
Valeur totale des titres scandinaves acquis		1 341
Valeur totale des titres italiens acquis	8	13 365
Valeur totale des actifs de la Division Santé Animale de Wockhardt acquis	28 645	
Valeur totale des titres/actifs acquis	28 653	14 713
Variation de trésorerie sur entrée de périmètre (titres acquis)	-	2 706
Écart de conversion entre taux de clôture et taux moyen	-963	24
Total	27 690	17 443
Valeur inscrite dans le TFT : variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises	27 690	17 443

5.2.2. Principaux investissements planifiés ou ayant fait l'objet d'engagements fermes

Les principaux projets planifiés concernent :

- la poursuite du déploiement de l'ERP dans le Groupe, qui verra l'intégration de l'Inde ainsi que le déploiement d'une nouvelle version courant 2010 ;
- la poursuite de l'amélioration du site de production de Lure, qui vise à augmenter les capacités de production des formes sèches (comprimés essentiellement) ;
- la mise en place d'un système de Business Intelligence sur la base de l'ERP du Groupe.



6. APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1. PRÉSENTATION DU GROUPE

6.1.1.1 Présentation générale

Le Groupe développe, produit et commercialise des médicaments vétérinaires et des produits non-médicamenteux dédiés exclusivement à la santé animale. Au 31 décembre 2009, le Groupe employait 1 524 personnes, contre 615 en 2000.

Vétoquinol, en tant qu'entreprise familiale, s'appuie au quotidien sur des valeurs fortes, qui contribuent à ses performances : audace, authenticité, engagement, esprit d'équipe, ouverture et performance.

Autre vecteur de réussite, des principes rigoureux de gestion et de contrôle assurent un fonctionnement efficace et maîtrisé : politiques Groupe, délégations d'engagement et de signature, tableaux de bord mensuels, audits internes (financiers, juridiques, sociaux).

Les produits du Groupe sont commercialisés dans 115 pays, dont 23 où le Groupe est présent directement via des filiales toutes contrôlées à 100 %.

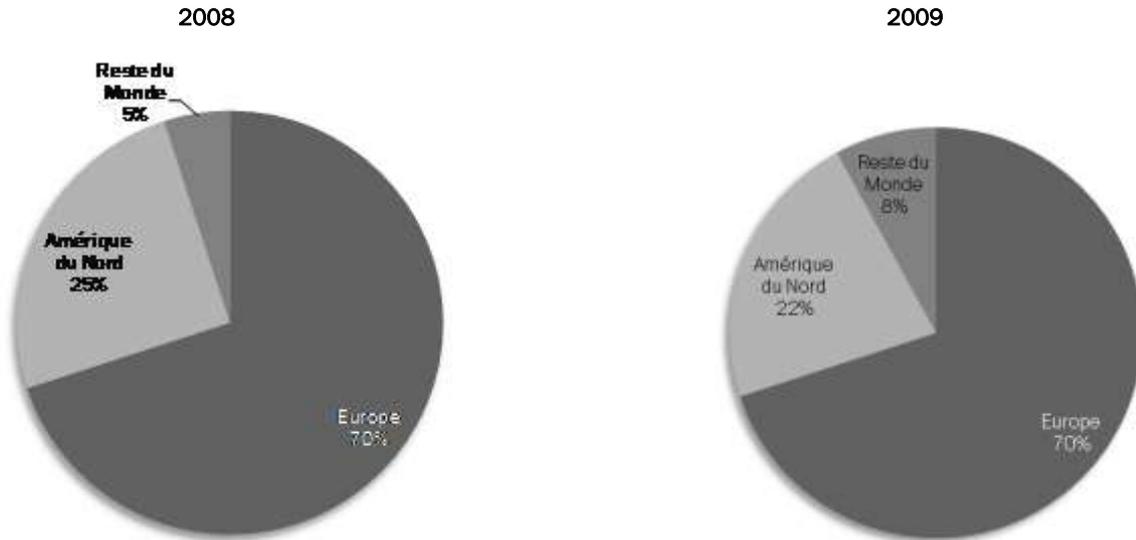
IMPLANTATION DU GROUPE DANS LE MONDE EN 2009



Historiquement implanté en France, Vétoquinol y réalise environ 20 % de ses ventes, contre plus de la moitié 12 ans plus tôt. Cette évolution est la conséquence d'une volonté d'expansion géographique menée par le Groupe depuis le début des années 1980. Le Groupe, s'appuyant sur sa longue tradition de relations de qualité avec ses clients, les vétérinaires, bénéficie d'une importante assise commerciale sur son marché d'origine, comme sur ses autres principaux marchés.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES VENTES



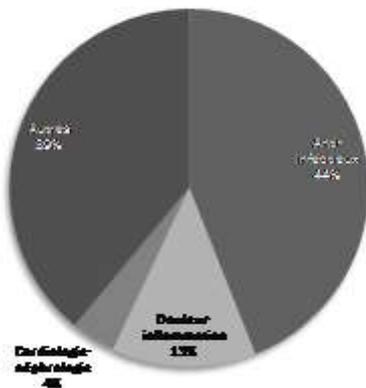
Source : Données Vétoquinol exercices 2008 & 2009

Le Groupe commercialise actuellement plus de 700 produits, parmi lesquels de nombreux produits leaders ou reconnus comme Aurizon®, Epiphen®, Ipakitine®, Marbocyl®, Propalin®, Tolfédine®, Tolfine®, Clavaseptin®, Vetprofen®, etc.

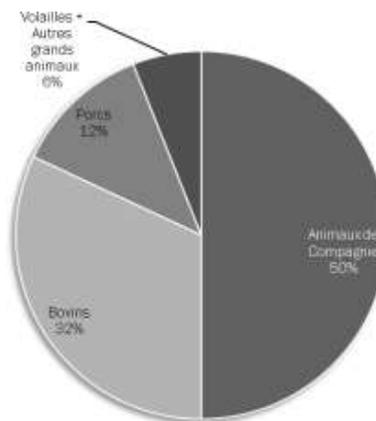
Présent sur l'essentiel des gammes de traitements curatifs, le Groupe dispose notamment d'une expertise reconnue dans les domaines thérapeutiques des anti-infectieux, de la douleur-inflammation et des traitements de cardiologie-néphrologie. Il bénéficie, par ailleurs, d'un portefeuille équilibré entre animaux de rente et animaux de compagnie, indispensable pour présenter une offre très large aux vétérinaires.

RÉPARTITION DES VENTES 2009

Par classes thérapeutiques



Par espèces



Source : Données Vétoquinol exercice 2009

Il est à noter que cette large présence géographique, ainsi que la répartition équilibrée des ventes par espèce et par classe thérapeutique, ont permis au Groupe de traverser sereinement dans le passé diverses crises épidémiologiques : encéphalopathie spongiforme bovine en Europe et en Amérique du Nord, grippe aviaire, grippe porcine, etc.

Le Groupe bénéficie d'une excellente réputation et possède des parts de marché importantes, notamment en France, Pologne, Grande-Bretagne et Canada. À titre d'illustration, le Groupe est un leader européen en anti-infectieux pour les animaux de compagnie. D'autre part, il détient une part de marché d'environ 8 % du marché des antibiotiques pour animaux de rente en Europe de l'Ouest.



Outre la marque phare Vétoquinol, le Groupe exploite quelques marques spécifiques reconnues sur leurs marchés respectifs, Tomlyn et Evsco aux États-Unis, et Equistro pour l'ensemble de la gamme cheval.

Le Groupe est présent sur les segments animaux de compagnie et de rente dans tous les pays européens et au Canada. Aux États-Unis, le Groupe a décidé de se focaliser, dans un premier temps, sur le marché des animaux de compagnie, déjà suffisamment important et rentable pour mobiliser des moyens significatifs au niveau du Groupe.

Comme la plupart des acteurs du marché de la santé animale, le Groupe fabrique et commercialise relativement peu de produits couverts par un brevet, mais surtout des produits dont le principe actif est tombé dans le domaine public. À ces molécules libres de tous droits sont néanmoins apportées des innovations en terme de galénique ou de formulation, nées du savoir-faire et des efforts de recherche du Groupe, et qui représentent des éléments différenciants et des avantages compétitifs forts.

Il convient de signaler que le Groupe est un membre actif des instances nationales (dans les pays où il dispose d'une filiale), régionales et mondiales de représentation de la profession. En particulier, Vétoquinol siège au Board d'IFAH International, où les principaux laboratoires vétérinaires mondiaux sont représentés.

6.1.2. Stratégie

Vétoquinol est un groupe exclusivement dédié à la santé animale, ayant pour ambition de devenir l'un des principaux laboratoires mondiaux du secteur. À cet effet, le Groupe consacre tous ses efforts à l'amélioration de la santé animale et n'a pas à arbitrer avec un département dédié à la santé humaine pour le développement de nouvelles molécules. Le Groupe est exclusivement tourné vers le vétérinaire, l'animal et son propriétaire.

S'appuyant sur une gestion financière saine, une maîtrise forte du processus de développement, de production et de commercialisation ainsi que sur une expertise solide dans certaines classes thérapeutiques, le Groupe conduit la stratégie suivante :

- *une croissance maîtrisée et rentable.* Le Groupe a toujours souhaité réaliser une croissance qu'il puisse gérer, rentabiliser et qui reste cohérente avec les valeurs familiales de l'entreprise. La croissance externe a donc été régulière, mesurée et cadencée pour permettre l'enregistrement rapide de performances financières aux standards du Groupe. Ce choix s'est traduit, au niveau financier, par la définition d'objectifs financiers à atteindre, par un processus rigoureux de reporting et de suivi de la performance. Au niveau opérationnel, le Groupe a choisi des segments de marché stratégiques : domaines forts, territoires et espèces pour lesquelles il a une stratégie proactive. De fait, le Groupe est dirigé avec une grande rigueur financière, ce que traduit son historique de résultat. Au niveau opérationnel, il dispose d'un portefeuille de produits équilibré entre animaux de compagnie et animaux de rente qui le désensibilise fortement aux crises épidémiologiques pouvant toucher une espèce animale ;

- *un renforcement de ses positions sur le segment des animaux de compagnie, des bovins et des porcs* où le Groupe anticipe une croissance plus importante que sur les autres segments. En outre, à elles trois, ces espèces représentent 84 % du marché. Dans les pays industrialisés, les dépenses des ménages faites pour leurs animaux de compagnie sont en constante augmentation en raison du vieillissement de la population et de l'intérêt grandissant accordé par les ménages au bien-être et à la santé de leurs animaux domestiques. Par ailleurs, des opportunités apparaissent sur le segment des animaux de rente, dont le Groupe souhaite profiter : augmentation de la population mondiale et croissance de la demande en protéines animales ;
- *une stratégie de croissance dans des domaines d'activités thérapeutiques ciblés.* Le Groupe a choisi comme axes prioritaires de développement, également dénommés domaines forts, le traitement des maladies infectieuses, la prise en charge de la douleur et de l'inflammation ainsi que le traitement des pathologies cardiaques et rénales :
 - les anti-infectieux, pour tout le savoir-faire accumulé, se traduisant par une compétence historique reconnue, et pour l'importance du marché auquel il correspond,
 - la douleur-inflammation, sur laquelle le Groupe a acquis une notoriété importante, avec le développement et la commercialisation de l'acide tolfénamique notamment,
 - la cardiologie-néphrologie, qui correspond à une tendance émergente du marché des animaux de compagnie et dont les perspectives de croissance sont importantes ;
- *une conquête de parts de marché sur les zones Amérique du Nord et Asie, tout en consolidant ses positions européennes.* Le Groupe veut bénéficier de la forte croissance attendue dans les pays asiatiques. Pour cela, il a récemment créé une filiale en Inde par le rachat de l'activité Santé Animale de la société Wockhardt. Vétoquinol est maintenant le 6^e acteur de ce marché à fort potentiel. Auparavant, le Groupe s'était implanté en Corée par le biais d'une filiale ainsi qu'en Chine par le biais d'un bureau commercial à Shanghai. En parallèle, le Groupe souhaite consolider ses positions en Europe et en Amérique du Nord, qui représentent, et de loin, les deux premiers marchés vétérinaires. En Europe, il possède un réseau de filiales qui couvre tous les principaux pays. En Amérique du Nord, le Groupe dispose d'un réseau de délégués important sur les marchés des États-Unis et du Canada.

6.1.3. Description des principaux produits du Groupe

Le Groupe cible trois domaines d'expertise forts et différenciateurs : anti-infectieux, douleur-inflammation, cardiologie-néphrologie, et propose des gammes qui font référence sur le marché de la santé animale :



- **LEADER SUR LE MARCHÉ DES ANTI-INFECTIEUX**

Créateur d'antibiotiques innovants, la Société est leader européen en anti-infectieux pour les animaux de compagnie et n° 3 en anti-infectieux injectables pour animaux de rente. Le Groupe compte plusieurs marques phares. Marbocyl®, son antibiotique le plus vendu, se classe dans le top 5 des anti-infectieux sur le marché européen. Destinés au traitement des otites des chiens et des chats, Aurizon® (unique fluoroquinolone utilisable localement) et Oridermyl®, comptent aussi parmi les leaders de ce marché. Plus récent, Clavaseptin® (antibiotique appétent) et Enisyl® renforcent la position du Groupe.

- **DOULEUR-INFLAMMATION : UN ENJEU ÉTHIQUE**

La Société a développé une gamme complète de produits visant à prévenir et à soulager la douleur :

- l'anesthésique Alfaxan®, spécialement conçu pour les animaux de compagnie,
- les anti-inflammatoires non stéroïdiens : Tolfédine® (chiens et chats) et Tolfine® (animaux de rente),
- les gammes de compléments alimentaires pour la gestion de l'arthrose avec Flexadin® et Caniviton®.

En contribuant au bien-être de l'animal, le Groupe répond à un enjeu éthique autant que thérapeutique, la douleur ayant des effets délétères bien connus sur la santé.

- **UNE EXPERTISE RECONNUE EN CARDIOLOGIE-NÉPHROLOGIE**

Les insuffisances cardiaques et rénales sont les maladies chroniques les plus fréquentes respectivement chez les chiens et chez les chats âgés. Pionnier dans ce domaine et premier laboratoire à proposer une gamme aussi large, la Société développe des solutions thérapeutiques innovantes. Prilium® est le seul traitement sous forme buvable de l'insuffisance cardiaque canine. Pour le traitement des insuffisances rénales, l'innovation porte les noms de Rubénal®, Ipakitine® et Azodyl®.

6.1.4. Commercialisation et distribution

Le Groupe commercialise ses produits à travers le monde, soit par l'intermédiaire de ses 21 filiales, soit au travers de distributeurs, grâce à son réseau de 140 partenaires présents dans 115 pays.

Le Groupe est organisé en trois Territoires :

- Direction Europe ;
- Direction Amériques ;
- Direction Asie-Pacifique (Reste du monde).

Dans chaque pays, la filiale rapporte au Directeur du Territoire auquel elle appartient et dispose de sa propre force de vente, d'une équipe marketing et également d'une équipe réglementaire. Chaque Directeur de Territoire est en charge des activités sur son Territoire, aussi bien en termes de gestion des partenariats, qu'en termes de relation avec les distributeurs locaux, dans le cadre de la stratégie et des politiques du Groupe. Les 3 Directeurs de Territoire sont membres du Comité de Direction Groupe.

Le Groupe dispose de plus de 313 délégués vétérinaires répartis dans ses 21 filiales. L'ensemble des forces de vente, du marketing et du service support représente 400 personnes. Le Groupe dispose d'une force de vente qualifiée, régulièrement formée par des experts vétérinaires (notamment dans les domaines stratégiques) et des spécialistes de la vente médicale.

Dans son approche commerciale, le Groupe se caractérise par une grande rigueur et une volonté d'accompagner dans la durée ses partenaires vétérinaires. Le Groupe investit beaucoup dans la formation scientifique des vétérinaires. Sous le label « Vétoquinol Academia », le Groupe propose à ses clients des formations de haut niveau scientifique, animées par des experts reconnus. Les thèmes abordés depuis 2007 ont concerné les anti-infectieux, la cardiologie-néphrologie, la chirurgie. À titre d'exemple, depuis 2002, plus de 2 000 praticiens du monde entier ont participé aux divers événements « Vétoquinol Academia ».

En 2009, le Groupe a réuni les experts mondiaux de la cardiologie et de la néphrologie autour d'une nouvelle approche des pathologies rénales et cardiaques : l'axe rein-cœur, joignant aux présentations scientifiques du plus haut niveau des tables rondes de discussion sur des cas cliniques pour une diffusion des bonnes pratiques auprès des praticiens en 2010.

Plus globalement, le Groupe mène une politique commerciale à long terme et mise sur la qualité de la relation entre son délégué vétérinaire et le client, l'écoute et la réponse adaptée aux besoins de ce dernier.

6.1.5. Les avantages concurrentiels du Groupe

- **Un des rares « pure players »**

Contrairement à une majorité d'intervenants sur le marché de la santé animale, rattachés à des groupes de santé humaine, le Groupe est exclusivement dédié à l'activité vétérinaire. Cette spécialisation lui procure un avantage important sur ses concurrents, souvent des groupes pharmaceutiques internationaux qui privilégient leur division humaine en hésitant à donner à la santé animale les moyens nécessaires à la recherche de nouvelles formes galéniques ou de nouvelles applications. Or, l'environnement réglementaire exigeant dans lequel évoluent les laboratoires pharmaceutiques vétérinaires les oblige à développer des stratégies claires et volontaristes pour rester compétitifs. Ce contexte particulier a créé des conditions favorables pour qu'un « pure player » tel que Vétoquinol accroisse ses parts de marché, notamment grâce au rachat d'activités ou de produits.

- **Un profil équilibré**

Le Groupe dispose d'un profil de risque très équilibré à tous les niveaux. À fin 2009, ses ventes sont réparties équitablement entre les animaux de rente et les animaux de compagnie (inclus les chevaux). Au niveau géographique, le Groupe couvre les principales zones de consommation dans le monde avec de bonnes implantations dans les marchés matures, comme l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord, et celles réservant de fortes potentialités de croissance, telles l'Europe de l'Est et l'Asie.



- **Une position de leader sur de nombreux segments de marché**

Le Groupe s'est positionné sur des segments spécialisés du marché sur lesquels il a acquis une position d'acteur incontournable. Ainsi, Marbocyl[®], un anti-infectieux développé par le Groupe, est considéré par la profession comme le meilleur médicament de sa catégorie en Europe. De même, Aurizon[®] et Oridermyl[®] sont devenus des références pour le traitement de l'otite canine, Tolfédine[®] dans le traitement de la douleur, Tolfine[®] dans l'inflammation, Propalin[®] dans l'incontinence urinaire etc.

- **Un portefeuille R&D prometteur**

Dans la majorité des cas, le développement dans le domaine de la santé animale concerne des formes galéniques nouvelles ou des améliorations apportées à des molécules développées par les laboratoires humains et agrochimiques qui en concèdent l'exploitation aux laboratoires vétérinaires. Le risque d'abandonner un projet lors de son développement est donc un peu plus limité qu'en pharmacie humaine.

Le portefeuille de R&D du Groupe comporte actuellement une vingtaine de projets portant notamment sur des formes galéniques innovantes qui devraient générer des volumes de vente significatifs, et conforter la croissance des parts de marché du Groupe. Par ailleurs, le Groupe négocie activement des accords de licence sur des

molécules non encore développées pour la santé animale, afin d'alimenter son portefeuille R&D.

- **Une stratégie claire, appliquée et qui fonctionne**

Depuis 10 ans, la Société a su construire et mettre en œuvre une stratégie audacieuse et différenciante, riche de choix décisifs et plutôt originaux (la focalisation sur 3 domaines, par exemple) qui lui ont permis d'enregistrer sur cette période des niveaux de croissance et de rentabilité qui en démontrent la pertinence.

- **Un savoir-faire maîtrisé dans l'acquisition de sociétés**

Depuis 1977, date de création de la filiale aux Pays-Bas, la stratégie de développement du Groupe s'est ensuite largement appuyée sur la croissance externe. Le management du Groupe a toujours mené une politique d'acquisitions ciblées privilégiant les synergies commerciales et industrielles plutôt que la simple croissance du chiffre d'affaires. Le Groupe a ainsi pu étendre son maillage international, se renforcer sur certaines classes thérapeutiques, amortir ses frais de recherche et, de la sorte, toujours présenter un profil de risque équilibré. Le Groupe a encore récemment démontré sa capacité à intégrer de nouvelles entités avec l'acquisition réussie de son distributeur scandinave, d'Ascor Chimici en Italie en 2008 et de la Division Santé Animale de Wockhardt, en Inde, en 2009.

6.2. PRINCIPAUX MARCHÉS

6.2.1 Évolution récente du marché de la santé animale

Marché mondial de la santé animale

	2005	2006	2007	2008
Chiffre d'affaires en millions d'USD	14 915	16 065	17 900	19 190
Var. annuelle en %	8,8 %	7,7 %	11,4 %	7,2 %
Var. annuelle en volume en %*	2,9 %	3,3 %	4,7 %	2,8 %

* Hors effets de change et prix

Source : Vetnosix

Le marché de la santé animale a progressé de 7,2 % en 2008 en valeur nominale, soit une croissance en volume de 2,8 %, après correction de la hausse des prix et de l'effet devise.

En millions d'USD	2005	2006	2007	2008
Amérique du Nord	5 100	5 600	6 095	6 310
Amérique latine	1 695	1 870	2 080	2 260
Europe de l'Ouest	4 580	4 850	5 670	6 235
Europe de l'Est	685	735	815	890
Asie	2 420	2 555	2 740	2 960
Reste du monde	435	455	535	535
Total	14 915	16 065	17 900	19 190

Source : Vetnosix



En %	2005	2006	2007	2008
Amérique du Nord	34,2 %	34,9 %	34,1 %	32,9 %
Amérique latine	11,4 %	11,6 %	11,6 %	11,8 %
Europe de l'Ouest	30,7 %	30,2 %	31,7 %	32,5 %
Europe de l'Est	4,6 %	4,6 %	4,6 %	4,6 %
Asie	16,2 %	15,9 %	15,3 %	15,4 %
Reste du monde	2,9 %	2,8 %	2,8 %	2,8 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

En terme d'espèces, le marché de la santé animale est divisé en deux grands groupes : les animaux de rente (bovins, porcs, volailles...) et les animaux de compagnie (chiens, chats...). Ces deux filières sont distinctes, car elles obéissent à des rationnels différents d'un point de vue marché : la filière animaux de rente constitue un marché à fort volume guidé par des préoccupations économiques tandis que la filière animaux de compagnie représente un marché plus faible, mais à plus forte valeur ajoutée et à plus forte croissance, qui est moins enclin à des variations brutales de marché (crise sanitaire...), tout en étant malgré tout lié à l'évolution du pouvoir d'achat des propriétaires.

En millions d'USD	2005	2006	2007	2008
Bovins	4 060	4 370	4 750	5 135
Ovins	760	770	830	920
Porcins	2 430	2 585	2 915	3 135
Volaille	1 675	1 730	1 935	2 065
Animaux de compagnie	5 990	6 610	7 470	7 935
Total	14 915	16 065	17 900	19 190

En %	2005	2006	2007	2008
Bovins	27,2 %	27,2 %	26,5 %	26,8 %
Ovins	5,1 %	4,8 %	4,6 %	4,8 %
Porcins	16,3 %	16,1 %	16,3 %	16,3 %
Volaille	11,2 %	10,8 %	10,8 %	10,8 %
Animaux de compagnie	40,2 %	41,1 %	41,7 %	41,3 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Vetnosis

Le marché des animaux de compagnie a crû de 6,2 % en valeur entre 2007 et 2008, mais la progression plus rapide de plusieurs segments d'animaux de rente (bovin, ovin, porcin) a fait régresser légèrement la part du marché des animaux de compagnie. Cette relative stagnation de la part du marché « animaux de compagnie » sur les trois dernières années ne doit pas cacher la progression régulière en valeur de ce segment. Toutefois, les variations des cours des devises masquent un peu les tendances.

On peut s'attendre pour les années à venir à un marché tiré par :

- les Amériques, l'Asie et l'Europe ;
- les animaux de compagnie ;
- les vaccins et les nouvelles thérapeutiques pour animaux de compagnie.



6.2.2. Perspectives sur le marché de la santé animale

Selon Vetnosis, après une légère inflexion en 2009, le marché devrait croître en 2010 pour atteindre plus de 19 milliards de dollars, soit une croissance d'environ 2 % par an, en variation corrigée de la hausse des prix et de l'effet devise.

Les principales tendances devraient être les suivantes au cours des prochaines années :

- développement combiné de médicaments génériques et de l'innovation technologique ;
- croissance de la demande mondiale de protéines animales ;
- influence aléatoire des maladies régionales pouvant affecter temporairement la production et la consommation des viandes animales (grippe aviaire, grippe porcine, fièvre aphteuse etc.) ;
- recherche d'une plus grande sécurité alimentaire ;
- amélioration du bien-être des animaux ;
- mise en place de contraintes réglementaires plus fortes, même au sein des pays les moins développés, afin de favoriser les exportations de leurs produits d'origine animale.

Le Groupe a su anticiper ces tendances et s'y préparer au mieux, comme vu précédemment.

Les vaccins et les nouvelles thérapeutiques pour animaux de compagnie devraient connaître une croissance en volume supérieure à celle du marché (entre 2 % et 3 % par an). Notamment, le développement de la prise en charge de l'animal de compagnie âgé devrait stimuler, par exemple, la vente de médicaments vétérinaires pour le traitement des maladies cardiovasculaires et rénales, ainsi que pour le traitement de la douleur.

Le marché des anti-infectieux devrait connaître une croissance en volume proche de celle du marché (environ 1 % par an). Cette tendance, pour les animaux de rente, peut s'expliquer par :

- la limitation réglementaire au profit de l'utilisation raisonnée des traitements curatifs, pour éviter toute forme d'antibiorésistance, ce qui devrait privilégier les acteurs positionnés comme Vétoquinol ;
- l'apparition limitée de nouvelles molécules, l'innovation se concentrant essentiellement sur les nouvelles formulations, un des points forts du Groupe ;
- l'évolution stricte de la réglementation qui devrait limiter le développement de médicaments génériques ;
- la croissance du nombre des animaux de rente en Amériques et en Asie.

L'Asie et les Amériques devraient, sur la même période, connaître une croissance supérieure à celle du marché (supérieure à 2 % par an), alors que l'Europe verrait une croissance moins élevée, mais tout de même supérieure à 1 % par an.

Le marché des produits ovins, sur lequel le Groupe est peu présent, serait le seul à se contracter, contre un développement du marché des produits pour bovins (à viande et à lait), porcs et de la volaille (supérieur à 1 % par an).

Le plus fort développement concernerait les produits pour animaux de compagnie (plus de 2,5 % par an).

6.2.3. Situation concurrentielle

Fin 2009, Vétoquinol est devenu le 11^e intervenant mondial sur le marché de la santé animale, mais deux fusions importantes sont en cours :

- Merck (Intervet-Schering-Plough)/ Sanofi-Aventis (Merial),
- Pfizer / Wyeth (Fort Dodge).

En millions d'USD	2008		2009	
	Ventes	Rang	Ventes	Rang
Intervet/Schering Plough	2,973	1	2,716	1
Pfizer	2,769	2	2,703	2
Merial	2,643	3	2,554	3
Bayer	1,284	4	1,245	4
Elanco	1,093	5	1,207	5
Novartis	1,044	7	1,045	6
Boehringer Ingelheim	683	8	845	7
Fort Dodge	1,088	6	823	8
Virbac	623	9	622	9
CEVA	531	10	548	10
Alpharma	360	11	359	11
Vétoquinol	343	12	351	12
Phibro	201	13	239	13
Janssen	175	14	170	14

Source : Vetnosis

Le marché de la santé animale est un marché très atomisé, compte tenu du nombre élevé d'espèces et de pathologies.

Pour illustrer cette réalité, plus de 4 200 produits sont recensés en Europe de l'Ouest dans une étude CEESA.

- Croissance comparée de Vétoquinol en 2009 (hors effet de change), par région

	Vétoquinol	Marché
Europe	+6,5 %	+0,9 %
Amérique du Nord	+5,2 %	+4,1 %
Asie	nd	nd

Données Ceesa, CM Q4 2009

Vétoquinol a mieux performé que le marché en Amérique du Nord comme en Europe. Cela s'explique par le développement de notre activité aux USA et par la bonne résistance de nos produits sur un marché européen touché par la crise. En outre, la société italienne Ascor Chimici, acquise en 2008, a contribué à la bonne performance européenne.

La plus forte croissance du Groupe a été enregistrée sur les produits pour les animaux de compagnie, notamment en cardiologie-néphrologie et en médicaments anti-infectieux.



Le chiffre d'affaires du Groupe a cependant été en grande partie assuré par des domaines à plus faible croissance :

- les médicaments à destination des animaux de rente en général ;
- les « autres médicaments » à destination des animaux de compagnie.

Les ventes de médicaments pour le cheval sont restées relativement stables, grâce à la marque Equistro.

6.2.4. Particularités du marché européen

6.2.4.1 Évolution du nombre d'animaux

Le cheptel de l'Europe est en diminution, avec une baisse plus marquée pour les bovins et une stabilisation de l'espèce porc.

Les difficultés des éleveurs liées aux différentes crises sanitaires successives et à la diminution de la consommation de viande en sont la cause principale.

Cheptel de bovins (en milliers) :

Cheptel de bovins	2000	2005	2008
UE15	80 032	76 210	75 536
Allemagne	14 568	12 919	12 988
France	20 089	18 930	19 366
UK	10 878	10 545	9 910

Source : Eurostat 2009 - Données annuelles à décembre, en milliers de têtes

Cheptel de porcs (en milliers) :

Cheptel de porcs	2000	2005	2008
UE15	122 196	122 235	122 994
Allemagne	25 767	26 989	26 719
France	15 168	15 123	14 796
UK	5 948	4 726	4 550

Source : Eurostat 2009 - Données annuelles enquêtes à décembre, en milliers de têtes

A contrario, le nombre d'animaux de compagnie est en augmentation régulière (excepté le chien, où le nombre régresse), et se combine à une hausse de l'utilisation des services vétérinaires, les populations se préoccupant davantage du bien-être et de la santé de leur animal. Il est à noter que le taux de médicalisation de l'espèce chat est encore faible (moins de 50 % en Europe, contre 70 % en Amérique du Nord et 70 % pour le chien).

Population de chiens et chats (en milliers) :

Animaux de compagnie	Chiens	Chats	Source
Allemagne	5 300	7 900	IVH
France	7 800	10 700	FACCO
UK	7 300	7 200	PFMA
USA	77 500	93 600	APPMA

IVH (Industrieverband Heimtierbedarf) -
 FACCO (Syndicat des Fabricants d'Aliments préparés pour Animaux Domestiques) / TNS Sofres -
 PFMA (Pet Food Manufacturers Association) -
 APPMA (American Pet Products Association) -



6.2.4.2 Évolution des dépenses vétérinaires

Les ventes de médicaments vétérinaires et produits non-médicamenteux aux vétérinaires sur les 5 dernières années ont progressé, en particulier pour les animaux de compagnie et, par conséquent, leur poids relatif dans les dépenses totales a augmenté. Les tableaux suivants illustrent sur les 3 principaux marchés européens cette tendance depuis le début des années 2000.

Malgré la baisse des cheptels évoquée au paragraphe 6.2.4.1, on constate que les dépenses vétérinaires en Europe ont continué à augmenter pour les animaux de rente, et représentent toujours la part la plus importante du marché des médicaments vétérinaires.

Pour la France :

Marché en euros	2005	2006	2007	2008	2009 (MAT Q3)
Animaux de compagnie	265 776 622	282 147 619	321 433 603	324 086 891	318 719 570
Animaux de rente	420 487 419	419 533 652	432 088 696	475 414 047	445 826 739
Autres et multi-espèces	43 904 652	43 369 404	45 327 859	43 209 396	41 029 595
Matériel	5 936 886	5 937 055	5 954 199	6 353 361	6 441 817
Total	736 105 579	750 987 730	804 804 357	849 063 695	812 017 721

Pour l'Allemagne :

Marché en euros	2005	2006	2007	2008	2009 (MAT Q3)
Animaux de compagnie	198 031 444	200 214 703	221 261 271	228 215 579	233 188 547
Animaux de rente	217 810 099	228 868 676	242 077 187	265 511 109	274 059 815
Autres et multi-espèces	22 174 616	22 653 024	23 870 230	23 740 806	23 699 942
Matériel	2 114 477	1 490 716	1 579 954	1 583 775	1 835 236
Total	440 130 636	453 227 119	488 788 642	519 051 269	532 783 540

Pour le Royaume-Uni :

Marché en euros	2005	2006	2007	2008	2009 (MAT Q3)
Animaux de compagnie	231 725 689	245 691 935	276 676 489	287 623 970	301 032 693
Animaux de rente	177 735 999	184 111 634	203 895 673	238 988 363	234 005 713
Autres et multi-espèces	12 378 035	12 761 848	13 636 850	13 958 458	13 916 293
Matériel	2 590 443	2 499 437	2 312 246	2 471 781	2 650 256
Total	424 430 166	445 064 854	496 521 258	543 042 572	551 604 955

Source : Statistiques CEESA Europe de l'Ouest – Chiffre d'affaires net sortie laboratoires en euros (hors Feed)

La représentativité des statistiques CEESA par rapport au marché réel est la suivante :

France (87 %), Allemagne (84 %) et Royaume-Uni (94 %).

6.2.4.3 Circuit de distribution du produit vétérinaire

Les circuits de distribution du médicament vétérinaire varient selon les pays mais, très souvent, le praticien vétérinaire se révèle être un acteur majeur de cette distribution.

Dans la majorité des pays européens, la publicité directe à destination du consommateur final ou de l'éleveur est interdite quand il s'agit de médicaments vétérinaires.

Voici, par exemple, les spécificités des principaux marchés en Europe :

En France, la commercialisation des médicaments vétérinaires se fait en trois étapes :

- le fabricant vend directement aux grossistes-répartiteurs disséminés sur le territoire ;

- ces derniers revendent les produits aux ayants-droit : vétérinaires, pharmaciens ou groupements d'éleveurs agréés ;
- le consommateur final achète les produits directement aux vétérinaires (environ 9 300 à fin 2008) qui effectuent plus de 91 % des ventes, ce qui représente de 22 à 47 % du CA des structures vétérinaires selon leur type d'activité, contre 3 % pour les pharmaciens et 6 % pour les groupements agréés.

Il existe 6 principaux grossistes-répartiteurs en France. Ce nombre a diminué du fait de concentrations et pourrait encore se réduire à moyen terme.

Le fabricant accorde une remise aux grossistes-répartiteurs ; celle-ci intègre les frais de logistique, de stockage et la marge du grossiste. La relation fabricant-grossiste-répartiteur est encadrée par la loi LME depuis 2009.



En Allemagne, les vétérinaires (environ 11 400 fin 2009) achètent directement les produits aux producteurs et les revendent aux propriétaires et éleveurs. Les grossistes existent, mais ont un rôle plus limité que dans la plupart des pays. 95 % des ventes au consommateur final sont faites par les vétérinaires, contre 5 % par les pharmacies. Sur ces 95 %, 85 % sont achetés directement par le vétérinaire au producteur et les 10 % restants passent par un grossiste. Le fabricant accorde aux vétérinaires des remises en fonction du niveau des achats annuels réalisés.

Au Royaume-Uni, la distribution des produits passe essentiellement par des grossistes-répartiteurs qui livrent les vétérinaires ; le restant passe par des sociétés coopératives et des magasins spécialisés, en fonction du statut du médicament.

La concentration chez les grossistes-répartiteurs est plus forte que dans le reste de l'Europe : 3 grossistes-répartiteurs en Grande-Bretagne.

La profession vétérinaire se féminise de plus en plus. Le modèle classique du jeune vétérinaire employé qui devient partenaire du cabinet après quelques années a tendance à disparaître. Les vétérinaires se regroupent dans de grandes structures qui peuvent réunir plus de 100 cabinets.

Comme en France, en fonction des volumes et des négociations, les prix de vente aux vétérinaires peuvent fluctuer. De même, les marges pratiquées par les vétérinaires sont plus importantes sur les médicaments destinés aux animaux de compagnie.

Autres pays

En Belgique, les sociétés pharmaceutiques ne peuvent pas avoir de liens commerciaux avec les cabinets vétérinaires et sont autorisées uniquement à vendre aux grossistes-répartiteurs agréés et aux pharmaciens. Cette législation a été mise en place pour éviter la surconsommation de médicaments.

Aux Pays-Bas, la distribution peut se faire directement vers le vétérinaire ou via le grossiste-répartiteur. Hors vente directe du laboratoire vers le vétérinaire, le groupe AUV (Coopérative vétérinaire) a le quasi-monopole de la distribution du médicament vétérinaire.

6.2.5. Particularités du marché américain

Le marché des États-Unis est le premier marché du monde, et le marché des animaux de compagnie

américain est l'une des cibles stratégiques de Vétoquinol (en 2008, le marché des animaux de compagnie aux États-Unis s'établissait à environ 3 milliards de dollars US).

6.2.5.1 Estimation du nombre d'animaux aux États-Unis

Chats : 82 millions.

Chiens : 72 millions.

Vétoquinol aborde le marché des animaux de compagnie à travers sa filiale Vétoquinol USA, basée à Fort Worth, Texas. Le marché des animaux de rente n'est pas dans les objectifs de l'entreprise et les ventes vers des grands intégrateurs de porc et volaille se font directement depuis le Canada, où la filiale dispose d'une gamme adaptée à l'élevage industriel et d'un outil de production agréé FDA. Ce marché très compétitif est principalement tiré par le prix.

6.2.5.2 Caractéristiques du marché animaux de compagnie américain

Environ 26 000 cliniques vétérinaires sont installées sur le territoire américain, employant 42 000 vétérinaires et un nombre important d'employés (« nurses », techniciens, assistantes, personnel administratif). En moyenne, une clinique américaine emploie 2,4 techniciens et 50 % des cliniques ont un manager à plein temps, qui s'occupe de la gestion de l'ensemble du personnel, de l'organisation des achats, etc.

La part de marché des « corporate clinics » est croissante et la plus importante des sociétés vétérinaires, The Banfield Group, possède aujourd'hui plus de 1 000 cliniques. En général, la liberté laissée aux vétérinaires employés par ces groupes est plus réduite et les achats se négocient souvent sur un plan central.

Le canal OTC est constitué de nombreux petits « pet-shops » (plus de 9 000) ainsi que de rayons dans les supermarchés, mais est surtout développé par des pet superstores, véritables supermarchés pour animaux de compagnie. Les 2 leaders de ce segment sont PetSmart (980 supermarchés) et PetCo (1 000 magasins).

Les ventes de produits en santé animale et hygiène par le canal OTC sont estimées à environ 2 milliards de dollars.

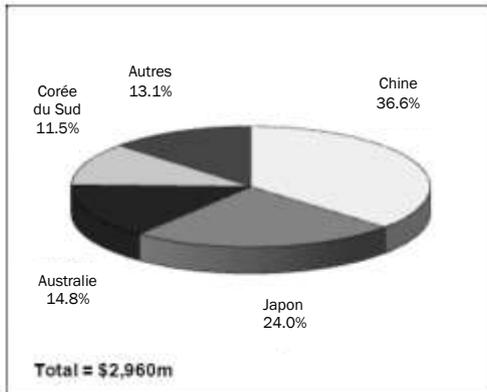
Les ventes à ces chaînes se font en direct, avec un suivi important de la mise en place (merchandising) au niveau local. Vétoquinol dispose aux États-Unis d'une marque et d'un réseau de délégués spécifiques pour ce canal de vente.



6.2.6. Marché pacifico-asiatique

6.2.6.1 Particularités du marché pacifico-asiatique

Lorsqu'il est fait référence au marché asiatique, il s'agit non pas d'un marché, mais de plusieurs marchés hétérogènes. Ce marché asiatique est le 3^e marché régional du monde après les marchés nord-américain et européen.



Source : Vetnosis

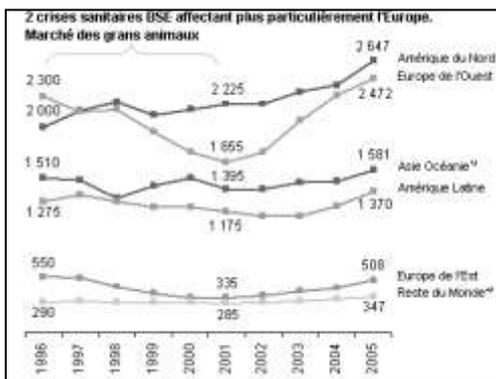
Un marché asiatique dominé par quatre grands marchés (Chine, Japon, Australie et Corée du Sud) pesant 86,9 % Inde exclue. Ce marché régional a connu une croissance en 2008 de 8 %.

La maturité des marchés asiatiques est si disparate que les marchés doivent être regroupés par degré de développement :

- Les marchés développés (Japon, Australie, Nouvelle-Zélande, Singapour et Corée du Sud) se caractérisent par un niveau réglementaire très élevé, qui constitue une barrière à l'entrée. Le délai d'enregistrement est souvent long et exige une qualité de dossier de haut rang. Ces marchés sont peu sensibles au prix ;
- Les marchés émergents (Chine, Inde, Indonésie, Thaïlande, Malaisie et Taïwan) où la réglementation varie mais reste présente et parfois est en cours de renforcement. Le prix reste l'un des facteurs clés de succès, car souvent en concurrence avec des producteurs locaux ne répondant pas forcément aux mêmes critères réglementaires. Ces marchés ont un marché animaux de rente en évolution régulière. La concurrence locale reste dominante ;
- Les marchés en développement (Philippines, Vietnam, Sri Lanka, Bangladesh...) où la réglementation varie et est peu protectrice, mais la sensibilité aux prix est fortement marquée, laissant peu de chance aux intervenants internationaux.

Vétoquinol est présent sur ces marchés, soit directement à travers ses filiales, notamment en Corée du Sud et en Inde, soit à travers un réseau de distributeurs vaste et de qualité dans la majorité des pays de la zone.

La configuration des marchés asiatiques est semblable à celle du monde occidental, exception faite du Japon. Cette proximité permet à Vétoquinol de pouvoir poursuivre dans ces marchés sa focalisation stratégique tant en domaine, espèce que classe thérapeutique. Elle laisse présager une intensification en termes de développement dans les futures années.



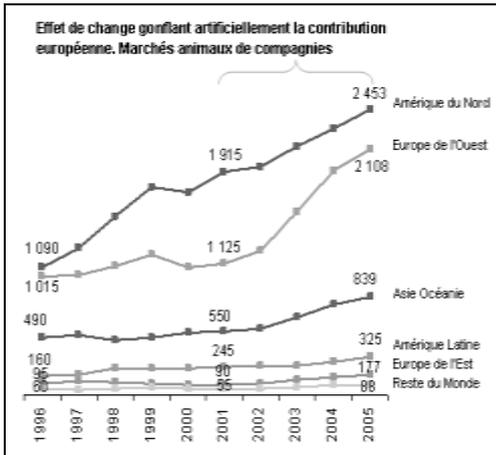
Source : Vetnosis

6.2.6.1.1 Marché des animaux de rente :

Le marché asiatique est stable.

Il faut noter que, malgré la stabilité du segment à cause des crises sanitaires régulières, le taux de médicalisation reste largement en dessous des marchés occidentaux, à l'exception du marché japonais, qui figure dans le top 3 des pays ayant la dépense de soin la plus élevée par animal, notamment en bovin et porcin. Cela démontre le potentiel non encore exploité pour les autres pays de la région. Vétoquinol commercialise sa gamme pour les animaux de rente dans sa filiale sud-coréenne ainsi que via son réseau de distributeurs. Vétoquinol est actuellement allié à un acteur majeur au Japon afin de faire homologuer un médicament important.





6.2.6.1.2 Animaux de compagnie :

A l'inverse du marché des animaux de rente, le marché des animaux de compagnie continue de croître. Il a presque doublé en 10 ans, passant de 490 M USD à 839 M USD.

En dehors de l'exception japonaise qui pointe au 7^e rang du taux de médicalisation, les autres marchés sont à un niveau très bas. Mais compte tenu du développement de ces pays et de l'adoption du mode de vie occidental, il est certain que la croissance est prometteuse. Vétoquinol dispose d'une large gamme animaux de compagnie au travers de sa filiale en Corée du Sud, mais aussi au travers des distributeurs.

Source : Vethosis

6.2.6.2 Pas un marché, mais des marchés

Chine :

Sur certains marchés asiatiques, la solution la plus adaptée est l'acquisition d'un acteur local pour vendre un portefeuille de produits existants auquel peuvent être adjoints les produits du Groupe, et c'est le cas de la Chine. Dans des marchés à bas coût, l'acquisition qui apporte un outil industriel constituera un levier concurrentiel certain. Vétoquinol a opté pour cette orientation afin d'accéder au marché des animaux de rente. De plus, la gamme que le Groupe a développée tout au long de ces décennies viendra compléter l'acquisition et répondra à un marché « premium » qui est concerné par l'amélioration des soins aux cheptels.

La Chine connaîtra un fort développement des animaux de compagnie, notamment lié aux coutumes occidentales de plus en plus présentes, mais aussi à la présence de l'enfant unique, qui, partit du domicile familial laisse une place à l'affectif pour un animal de compagnie. Ce cas est surtout présent dans les grandes métropoles chinoises.



Japon :

C'est un marché de grande qualité, avec un potentiel tant en animaux de rente qu'en animaux de compagnie. Par contre, ce marché est marqué par une volonté locale de ne voir entrer sur son territoire que des produits qui apportent un plus, et par conséquent de limiter la concurrence. Ce marché, dont la réglementation répond à des critères très particuliers, nécessite soit une présence physique, soit une alliance avec un acteur suffisamment fort et crédible pour entrevoir une commercialisation d'un produit. Vétoquinol a choisi un acteur de premier rang pour lancer son médicament phare. Le processus réglementaire est en cours. Vétoquinol s'appuie aussi sur des partenaires locaux pour commercialiser sa gamme américaine destinée aux chiens et aux chats.



Corée du Sud :

C'est un marché à la fois ouvert à l'extérieur, mais disposant également de nombreux acteurs locaux qui donnent à ce marché une allure très fragmentée et laisse entrevoir à terme une consolidation des acteurs. Les dix premiers acteurs, tant locaux qu'internationaux, ne disposent que de 48 % de part de marché par rapport à une consolidation mondiale où les 10 premiers acteurs occupent plus de 80 % du marché. Vétoquinol y a acquis une structure commerciale pour commencer à bâtir une véritable tête de pont afin de se renforcer sur ce marché dans tous les segments.



Inde :

C'est un marché en fort développement, notamment lié à son ouverture aux investisseurs étrangers dans le secteur de la pharmacie vétérinaire, mais aussi à la croissance de sa population, dont une classe moyenne en fort développement. Ce marché reste marqué par une volonté de développer avant tout des génériques, afin de répondre aux attentes prix des clients. Ainsi un produit innovant et breveté reste marginalisé et souvent considéré « premium » jusqu'à l'arrivée de génériques qui développent le produit sur une base prix.

L'acquisition d'un acteur local de renommée est la solution pour vendre un portefeuille existant auquel des produits du Groupe Vétoquinol seront intégrés. Cela permettra à Vétoquinol de renforcer sa part de marché, qui est actuellement de 5 % et en fait le 6^e acteur de ce marché.



Estimation du nombre d'animaux dans quelques pays :

Année 2008

Populations (en milliers)	Inde	Chine	Japon	N-Zélande	Australie
Bovins	281 400	106 123	4 390	9 777	28 580
Ovins	190 726	389 687	42	39 628	98 784
Porcs	14 075	462 640	9 760	356	2 181
Volaille	570 194	5 621 430	286 745	19 249	76 745

Source : Vetnosis



6.3. LE PROCESSUS INDUSTRIEL DU GROUPE

Le Groupe ne réalise pas la synthèse des principes actifs de ses médicaments. Ses unités de production ont pour vocation la transformation des matières premières (principes actifs, excipients, articles de conditionnement, etc.) en produits finis, le stockage et l'expédition.

En 2009, Vétoquinol a fabriqué plus de 22 millions de boîtes, soit 10 000 tonnes de produits, sous plusieurs formes :

- liquides injectables stériles ;
- liquides buvables ;
- poudres et granulés ;
- pâtes et crèmes ;
- comprimés ;
- pré-mélanges médicamenteux.

Le Groupe dispose actuellement de 5 unités de production qui fabriquent :

- à **Lure (France)** : des médicaments vétérinaires et des produits non-médicamenteux pour l'ensemble du marché mondial. Elle produit des liquides stériles injectables, des liquides et des crèmes non stériles, des comprimés, des granulés et des poudres ;

- à **Gorzow (Pologne)** : des médicaments vétérinaires et des produits non-médicamenteux pour l'Europe Centrale et Orientale. Elle produit des liquides stériles injectables et non stériles, des granulés, des poudres, des comprimés et des insecticides liquides ;

- à **Princeville (Canada)** : des médicaments vétérinaires et des produits non-médicamenteux pour l'Amérique du Nord. Elle produit des liquides et pâteux ainsi que des poudres à base de pénicilline ;

- à **Tarare (France)** : des produits non-médicamenteux pour le marché européen. Elle produit des poudres, des granulés, des liquides et des pâteux ;

- à **Forli (Italie)** : des médicaments vétérinaires et des produits non-médicamenteux pour le marché domestique, mais également pour l'export (principalement Afrique du Nord, Europe centrale et Asie). Ce sont principalement des pré-mélanges sous forme de poudres, de granulés et de liquides destinés exclusivement aux animaux de rente.

Tous les sites européens du Groupe disposent d'agrément BPF, hormis le site de Tarare qui ne fabrique que des produits non-médicamenteux. Le site de Princeville au Canada est homologué FDA.

Depuis 2008, la réglementation européenne prévoit la traçabilité du médicament vétérinaire, ce qui a été réalisé par le biais d'un accord entre les pouvoirs publics, les fabricants et les distributeurs : la technique Datamatrix a été mise en place.

Le Groupe sous-traite environ 20 % de sa production dans le monde, auprès de 85 sociétés et pour 500 produits.

La sous-traitance est utilisée :

- dans le cas où Vétoquinol ne possède pas la technologie, comme la lyophilisation ;
- si les prix extérieurs se révèlent plus compétitifs, notamment pour des formes marginales ;

- pour des besoins de capacité ;
- par les filiales dans les pays sans capacité de production, afin d'étendre leur gamme de produits de manière cohérente.

De plus, le Groupe distribue des produits appartenant à d'autres laboratoires ; ces derniers sont également suivis et audités régulièrement.

Dans un souci d'efficacité et de contrôle de la qualité, l'ensemble des sites de production rapportent au Directeur Industriel et Qualité, basé à Lure.

Une approche qualité systématique a été mise en place pour l'ensemble des chaînes de production, se matérialisant par l'importance des moyens humains utilisés à cet effet : pour 2 personnes en production, il y a en a une en qualité (assurance ou contrôle qualité).

Le contrôle qualité comprend notamment :

- le contrôle des matières premières et articles de conditionnement ;
- le contrôle des produits finis ;
- la conformité eau, air, environnement.

L'assurance qualité quant à elle s'assure de la conformité aux normes pharmaceutiques (BPF, FDA) et de la mise en place des moyens adéquats (matériels et équipements, personnel et organisation, locaux et flux) en nombre et qualité.

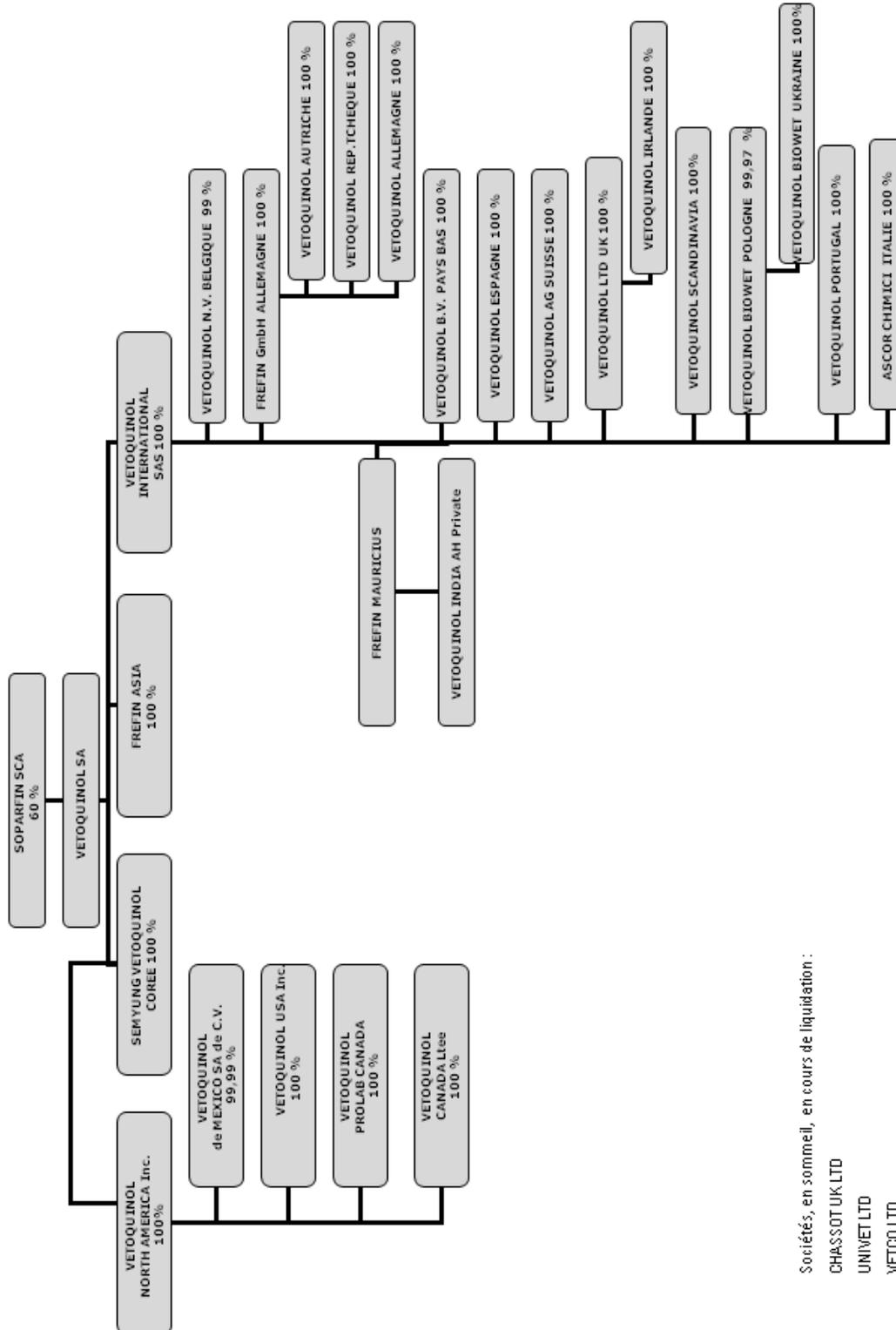
Le Groupe dispose d'une marge d'amélioration de ses processus industriels, qui permet une maîtrise de ses coûts. Le plan à 5 ans 2008-2012 en cours a déjà apporté depuis 2 ans des résultats pour les principaux projets suivants :

- optimiser la chaîne logistique (« Supply Chain Management ») afin de limiter les stocks, les coûts de transport et de distribution et améliorer encore le niveau de service ;
- mettre en place une politique d'Achats Groupe afin d'optimiser le périmètre achats stockés et non stockés ;
- gérer la Qualité dans le monde en vue de diminuer les non-qualités au sein du Groupe, mais aussi chez les fournisseurs et sous-traitants ;
- optimiser la production dans le monde en améliorant l'efficacité et l'utilisation des ressources (personnels, matériels, ateliers, et optimiser les investissements...) ;
- centraliser la gestion de la sous-traitance et des produits distribués, afin de mieux gérer ces deux activités importantes, en termes d'efficacité et de coût ;
- rationaliser la gamme de produits, et ainsi améliorer l'efficacité industrielle sans nuire à la performance commerciale.

L'utilisation et l'optimisation continue de l'ERP, ainsi que d'autres investissements évoqués précédemment, devraient permettre de faciliter la mise en place de ce plan.



7. ORGANIGRAMME



Sociétés, en sommeil, en cours de liquidation :

OHASSOT UK LTD
 UNIVET LTD
 VETCO LTD

NB : Se référer également au périmètre de consolidation page 124



8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS DU GROUPE

8.1.1. Sites en France (Lure, Tarare et Paris)

La Société est propriétaire du site de Lure (Magny-Vernois). Le site représente une surface de près de 15 ha, dont près de 23 000 m² de surfaces bâties (hors œuvre), soit près de 35 000 m² de surface développée. Il accueille le siège social de l'entreprise, des activités industrielles, la R&D, la logistique et des fonctions Groupe. La ferme expérimentale est bâtie sur un terrain de 10 ha environ.

Le site de Tarare occupe un terrain de 10 000 m² avec deux surfaces bâties d'un total de 4 000 m². Il est occupé en vertu d'un contrat de crédit-bail expirant en juillet 2011, avec une option d'achat à prix symbolique in fine.

Par ailleurs, la Société est titulaire d'un bail commercial, pour des locaux à usage de bureaux à Paris (31, rue des Jeûneurs), qui accueillent la Direction France et certaines fonctions Groupe.

8.1.2. Sites en Pologne (Gorzow, Klodawa)

Vétoquinol Biowet Sp. Z.o.o. est propriétaire de trois sites situés dans le district de Gorzow Wielkopolski :

- deux sites de production et de stockage à Gorzow même, représentant environ 48 000 m², dont l'un accueille la Direction et les laboratoires ;
- un site de stockage à Klodawa, représentant environ 6 000 m².

8.1.3. Site de Princeville (Canada)

Vétoquinol Prolab Inc. est propriétaire de l'usine de Princeville. Le site dispose de 20 000 m² de terrain et de 6 000 m² de locaux développés (laboratoires, ateliers, entrepôts, bureaux).

8.1.4. Site de Forli (Italie)

Vétoquinol Italie loue le site à l'ancien propriétaire de la société qu'il a acquise (Ascor Chimici) et possède en propre tous les matériels, ateliers et équipements.

La surface totale des bâtiments est de 8 000 m², dont 4 200 m² dédiés à la production.

8.1.5. Sites filiales

Le Groupe dispose de locaux pour toutes ces filiales, à usage de bureaux et de stockage.

D'une manière générale, les filiales commerciales de Vétoquinol à l'étranger sont locataires des immeubles qu'elles occupent.

8.2. CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

8.2.1. Sites en France (Lure et Tarare)

- Installations classées

L'établissement de Lure est soumis aux dispositions relatives aux installations classées, conformément à l'arrêté, et est soumis au double régime de l'autorisation et de la déclaration.

Cet arrêté a été actualisé afin de prendre en compte l'extension du site réalisée en 2006.

Le site de Lure fait l'objet d'inspections régulières des services de la DRIRE, dont la dernière a été effectuée en octobre 2009. La DRIRE n'a pas mis en évidence de manquement particulier, exception faite des contrôles électriques du dispositif d'isolement du réseau d'évacuation des eaux. La Société indique que l'ensemble des mesures correctrices a été mis en œuvre.

Le site n'est pas concerné par les dispositions de la directive Seveso II. Si, dans l'absolu, tous les médicaments et leurs matières premières actives sont susceptibles de présenter des risques environnementaux, en revanche, les médicaments produits par le Groupe ne présentent pas de risques particuliers ou supérieurs aux médicaments humains ou vétérinaires classiques du commerce.

- Protection de l'environnement

Les mesures prises par le Groupe pour la protection de l'environnement sont adéquates en matière notamment de tri des déchets, de surveillance des captages et consommations d'eau, de prévention de la pollution des eaux souterraines et des eaux de surface, de prévention de la pollution des réseaux d'eau potable, de lutte contre le bruit ou de consommation d'énergie.

- Site de Tarare

Le site de Tarare n'est pas soumis aux dispositions relatives aux installations classées.

Les produits fabriqués sur ce site ne présentent pas de risques pour l'environnement. Seules quelques matières premières - comme des extraits de plantes inflammables, sels minéraux ou vitamines pouvant présenter un danger dans certaines conditions - sont présentes en faible quantité sur le site. Des investissements importants en matière de sécurisation des locaux ont été effectués ces deux dernières années.



8.2.2. Site de Princeville (Canada)

Le Canada gère les problèmes d'environnement en liaison avec les autorités locales. Les inspections récentes ont été positives et n'ont pas fait l'objet de mise en demeure.

8.2.3. Site de Gorzow (Pologne)

Gorzow gère les problèmes d'environnement en liaison avec les autorités locales. Les inspections des trois dernières années ont été positives et n'ont pas fait l'objet de mise en demeure.

8.2.4. Site de Forli (Italie)

Le site de Forli n'est pas soumis aux dispositions relatives aux installations classées, mais doit néanmoins être conforme aux réglementations locales en termes d'environnement (pollution atmosphérique, rejets aqueux, gestion des déchets...).

La dernière inspection réalisée par les autorités n'a pas révélé de non-conformité, et aucun incident majeur récent n'est à signaler.

9. EXAMEN DU RÉSULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Se référer au Rapport de gestion du Groupe annexé au présent document de référence – chapitre 27

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Se référer au Rapport de gestion du Groupe annexé au présent document de référence – chapitre 27



11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

11.1. RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

11.1.1. Présentation générale du processus R&D

Le processus qui consiste à mener une molécule ou un composé nouveau jusqu'à son approbation par les autorités réglementaires peut demander jusqu'à huit à dix ans et est classiquement segmenté en quatre étapes distinctes :

- **la recherche.** Cette phase a pour premier objectif d'identifier de nouvelles cibles biologiques impliquées dans des processus pathologiques. Une fois ces cibles identifiées et finement caractérisées, il s'agit de tester sur ces cibles un grand nombre de molécules (étape de criblage) et de mesurer leur activité pharmacologique. De ce processus long et hasardeux où des dizaines de milliers de composés peuvent être testés, le Groupe ne sélectionnera qu'un petit nombre de molécules (« hits ») qui seront ensuite optimisées chimiquement pour améliorer leur efficacité in vitro et deviendront ainsi des candidats médicaments aptes à poursuivre le processus ;
- **la preuve de concept préclinique.** Lors de cette étape, l'objectif est de procéder à une évaluation, en milieu contrôlé, sur animaux sains, des candidats médicaments en fonction des doses administrées et d'établir un profil pharmacocinétique (absorption, distribution, métabolisme, élimination) et pharmacodynamique préliminaire chez l'espèce animale ciblée. Ces résultats permettent de vérifier la marge de sécurité (sécurité du médicament) et la tolérance du produit, et de confirmer le schéma posologique et le régime de traitement optimal pour assurer une efficacité maximale et des effets secondaires minimaux. En santé animale, ce type d'études précliniques correspond aux phases I et II du développement des médicaments de médecine humaine ;
- **le développement du processus de fabrication.** Cette étape a pour but de développer un procédé de fabrication aboutissant à une formulation adéquate du candidat-médicament et de mettre au point tous les processus nécessaires à l'industrialisation du futur produit. Pendant cette phase sont notamment développées les méthodes utilisées pour tester la stabilité du produit ainsi que la régularité de sa qualité ultérieure ;
- **les essais cliniques.** Ces essais, réalisés sur des animaux malades, constituent l'étape finale des études entreprises avant le dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché et correspondent à la phase III du médicament humain. Ils ont pour but de vérifier l'efficacité des médicaments et sont classiquement menés chez des populations d'animaux

plus larges (entre 200 et 300) que lors de la phase préclinique, et leur objectif est de confirmer ces données. Ces essais sont réalisés directement dans des cliniques vétérinaires partenaires. Des sociétés sous-traitantes se sont spécialisées dans la conduite de ces essais pour le compte des sociétés de santé animale.

Pour les médicaments destinés aux animaux de rente, dont les produits (viande, lait, œufs) sont susceptibles d'être consommés par l'homme, des études de résidus doivent être conduites afin de déterminer les temps d'attente - délais devant être respectés entre la fin du traitement de l'animal et son abattage ou la commercialisation de ses productions (œuf-lait).

Enfin, pour pouvoir commercialiser un médicament vétérinaire, il est nécessaire d'obtenir une autorisation de mise sur le marché (AMM). Une fois déposé, ce dossier d'AMM, rassemblant toutes les informations obtenues lors du développement, fait l'objet d'une évaluation scientifique par les autorités de tutelle (Santé et/ou Agriculture), qui a pour but de vérifier la qualité, l'innocuité envers l'utilisateur, le consommateur, l'environnement, l'animal de destination et également l'efficacité proprement dite du médicament vétérinaire.

En Europe par exemple, pour obtenir une AMM, le demandeur doit utiliser l'une des trois procédures fixées par la réglementation européenne :

- la procédure dite « centralisée », obligatoire pour les médicaments issus de la biotechnologie et optionnelle pour le médicament innovant ou la nouvelle molécule chimique ;
- la procédure dite « de reconnaissance mutuelle ou décentralisée » s'il désire commercialiser le même médicament dans plus d'un État Membre ;
- la procédure nationale enfin n'est possible que pour les médicaments commercialisés dans un seul État Membre ou pour lesquels celui-ci sera État Membre de Référence dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle.

11.1.2. Stratégie R&D du Groupe Vétoquinol

L'activité R&D du Groupe poursuit deux objectifs principaux :

- le développement du chiffre d'affaires et de la rentabilité (i) par la mise sur le marché de produits innovants et de qualité apportant une facilité d'administration, une augmentation de l'efficacité et de la sécurité par rapport aux produits déjà sur le marché (ii) la défense de l'ensemble des produits commercialisés pertinents pour le Groupe,



- le développement de la notoriété et des compétences scientifiques du Groupe par la publication dans des revues scientifiques reconnues, par la communication dans des manifestations scientifiques et par l'établissement d'un réseau d'experts scientifiques.

Un focus stratégique déterminé

La R&D a contribué à la sélection des domaines thérapeutiques forts et des espèces cibles sur la base d'une analyse approfondie. Cette dernière permet d'allouer de manière pertinente les ressources de la R&D sur son portefeuille de projets, tout en renforçant ses connaissances scientifiques sur ces domaines.

La R&D conduit des programmes de recherche ayant pour objectif d'apporter de l'innovation thérapeutique et des programmes de développement de produits focalisés prioritairement sur les trois domaines d'expertise du Groupe : douleur-inflammation, anti-infectieux, cardiologie-néphrologie. Le Groupe reste toutefois fidèle à son histoire, n'hésitant pas à explorer de nouvelles opportunités dans d'autres domaines pathologiques attractifs où son expertise technologique et ses compétences de commercialisation peuvent faire une différence.

Les différentes compétences de ces métiers permettent au Groupe de pouvoir développer et enregistrer des produits innovants reposant sur de nouvelles entités chimiques et molécules issues de la biotechnologie, des produits innovants reposant sur une amélioration de la galénique existante, et des génériques. Une attention particulière est portée à la gestion du cycle de vie des produits commercialisés, par le développement de nouvelles formulations, posologie et voies d'administration, d'extensions d'indications et d'enregistrement dans de nouvelles zones géographiques.

Ces programmes sont en outre complétés par une politique active de partenariat avec des organismes d'État (INRA, INSERM, etc.) ou privés, tant sur le volet recherche que sur le volet développement (développement de nouvelles formulations, application de technologies innovantes de délivrance de médicaments).

11.1.3. Organisation de la R&D de Vétoquinol

L'organisation R&D du Groupe a été mise en œuvre pour répondre aux besoins de nouveaux produits, il y a maintenant plus de 20 ans, et évolue selon un processus continu d'amélioration. Elle rassemble, aujourd'hui, plus d'une centaine de collaborateurs, dont 35 cadres scientifiques.

Pour répondre à l'importance stratégique de l'innovation chez Vétoquinol, l'organisation s'est enrichie depuis 2008 d'une Direction de l'Innovation, avec des scientifiques dédiés à la recherche d'associations porteuses de solutions inédites et véritables interfaces avec les différents métiers du développement pharmaceutiques (R&D, industriel, marketing, commercial).

Le Groupe consacre environ 7,7 % de son chiffre d'affaires à des activités de R&D, soit un peu plus de 19,5 millions d'euros en 2009. 70 % du budget R&D sont affectés au

développement de nouveaux projets, les autres 30 % sont consacrés au soutien des produits commercialisés.

Cette organisation est principalement localisée sur le site de la maison mère (Lure), avec l'addition récente de 3 unités de développement international (Canada, Pologne et Italie) pour le soutien de nos produits locaux.

Une organisation projet complète utilise la structure et permet de diminuer significativement les durées de développement, apportant en outre une forte lisibilité du portefeuille de projets R&D et des plans de charges.

Aujourd'hui, ces équipes ont permis l'enregistrement d'un grand nombre de dossiers européens, montrant une compétence de niveau international entretenue par un très fort réseau d'experts externes (experts pharmacologues, toxicologues et pharmacocinétiques, dont le niveau international est reconnu, ainsi que d'experts cliniciens, leaders scientifiques dans les principaux domaines stratégiques). Le Groupe a su gagner la confiance de ce réseau d'experts grâce aux valeurs d'éthique et de crédibilité scientifique sur lesquelles le Groupe s'est construit.

La notoriété de Vétoquinol se renforce également par le biais d'une politique de publications et d'interventions lors de colloques scientifiques internationaux.

Du fait de l'environnement fortement contraint par la réglementation dans le développement des médicaments vétérinaires, la R&D du Groupe a choisi d'intégrer directement au sein de ses équipes les compétences d'affaires réglementaires qui participent ainsi à tout le processus de développement, dans un double objectif : le conseil dans la stratégie de développement, et l'intégration des données en vue de la constitution rapide du dossier d'enregistrement.

Comme les autres départements scientifiques, le service des affaires réglementaires a su lui aussi développer son réseau d'experts auprès des Agences du médicament, facilitant ainsi la conduite des dossiers d'enregistrement. Ces actions sont relayées par des spécialistes technico-réglementaires décentralisés dans chacune des filiales.

De manière transverse, deux services contribuent à la réactivité des échanges entre scientifiques :

- l'Assurance Qualité, qui audite de façon continue les processus de développement, garantissant ainsi le niveau requis de BPL, BPC, BPF ;
- la Veille, qui centralise la détection et la diffusion d'informations technologiques et concurrentielles aux équipes.

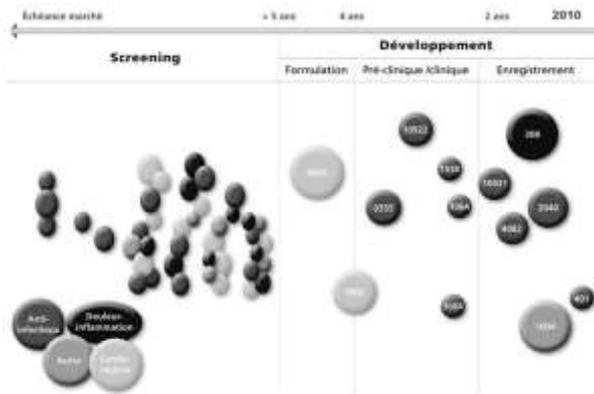
11.1.4. Description générale des programmes en cours

Compte tenu de l'évolution du marché de la Santé Animale et de la médicalisation croissante des animaux de compagnie, les priorités de la R&D ont aussi connu un changement. Le Groupe, qui était à l'origine une société presque exclusivement dédiée aux animaux de rente, oriente à présent une part importante de son effort de recherche vers les animaux de compagnie.



Ainsi, ses domaines de recherche concernent :

- **les anti-infectieux** : cette catégorie de produits représentait en 2008 environ 15 % du marché total de la Santé animale, soit environ 2,9 Mds USD (source : Vetnosis). Le Groupe continue de travailler pour élargir la gamme autour de la marbofloxacin, et a engagé des programmes de recherche ambitieux pour le développement d'un nouvel anti-infectieux à la fois pour les animaux de rente et les animaux de compagnie. Des projets en cours arriveront sur le marché sur une période s'échelonnant jusqu'en 2014 ;
- **les traitements de la douleur et de l'inflammation** : le Groupe développe des projets adressant le traitement de pathologies chroniques de l'appareil locomoteur et la prise en charge de la douleur aiguë ou chronique. Des projets significatifs sont en cours de finalisation de développement et devraient être commercialisés d'ici 2011 ;
- **la néphrologie et la cardiologie** : dans ce domaine, le Groupe s'emploie à développer des produits indiqués dans le traitement de l'insuffisance cardiaque et l'insuffisance rénale, et ce pour les animaux de compagnie. Des projets en cours dans ce domaine pourront être sur le marché d'ici 2011 (tant en produits éthiques que compléments nutritionnels) et de nouveaux programmes ont également été initiés sur de nouvelles entités chimiques.



Une vingtaine de projets sont en développement, dont 80 % sont dans l'un des 3 domaines forts du Groupe.

Un projet est défini comme suit : tout projet de médicament (produit éthique avec enregistrement ou variation réglementaire) ou de produit non-médicamenteux (complément nutritionnel) qui doit conduire à un nouveau produit ou à la modification d'un produit existant. Sont donc exclus de ce décompte les pré-projets et les avant-projets (beaucoup plus nombreux).

Dans le domaine des anti-infectieux, parmi les projets en cours de recherche et développement, trois produits sont susceptibles de réaliser un chiffre d'affaires potentiel supérieur à 5 millions d'euros (estimations de ventes sept ans après mise sur le marché) par an. Ainsi, le Groupe développe des médicaments anti-infectieux aux plus hauts standards, en mettant tout en œuvre pour minimiser les

risques (d'antibiorésistance,...) tout en garantissant une efficacité optimale :

- le Groupe travaille sur un traitement unique d'un anti-infectieux permettant de prendre en charge les pathologies importantes porcines, qui représentent plus de la moitié de l'utilisation des antibiotiques en porcins ;
- le Groupe poursuit l'optimisation du cycle de vie de la marbofloxacin chez les bovins à travers différents projets sur la marbofloxacin, seule ou en combinaison ;
- le Groupe va très prochainement commercialiser des produits basés sur des molécules reconnues dans le traitement des pathologies infectieuses chez les animaux de rente ;
- le Groupe souhaite poursuivre la « success story » de Clavaseptin®, l'approche à mettre en œuvre est en cours d'évaluation.

Dans le domaine de la douleur-inflammation, le Groupe souhaite mentionner un projet qui concerne le développement d'un agent ayant des propriétés anti-inflammatoires, pouvant être indiqué dans le traitement des douleurs chroniques et aiguës affectant les animaux de compagnie. Un premier enregistrement pourrait être obtenu avant 2011.

Enfin, le domaine de la cardiologie-néphrologie comporte deux programmes de développement susceptibles de générer chacun plus de 3 millions d'euros de chiffre d'affaires par an :

- deux projets sont actuellement en cours de développement et visent à traiter 2 pathologies majeures chez les animaux de compagnie à travers le monde. Les premières commercialisations devraient arriver à partir de 2015.

Par ailleurs, le Groupe ne s'interdit pas de développer quelques médicaments en dehors de ses domaines phares, quand ils représentent des opportunités. Ainsi, après le lancement de Dolpac®, le Groupe poursuit le cycle de vie de ce produit, qui devrait voir des évolutions durant les 2 années à venir.

De même, le Groupe a investi sur le cycle de vie de Zentonil®, avec le lancement en cours de 2 nouveaux produits en 2010 : Zentonil® Plus et Zentonil® Advanced.

11.1.5. Stratégie de propriété intellectuelle (PI) et de défense des produits

Dans le domaine de l'industrie vétérinaire, la propriété intellectuelle peut concerner le produit lui-même et la molécule à son origine, la formulation de ce produit ou bien encore le processus d'obtention du produit. La propriété intellectuelle est au cœur des préoccupations du Groupe, et sa stratégie dans le domaine a sensiblement évolué ces dernières années. On peut distinguer deux phases dans cette évolution :

- **jusqu'en 2002** : le Groupe mène principalement des programmes de développement sur des molécules libres de droits ainsi que sur des produits sous licence de tiers. La stratégie de protection intellectuelle est



donc basée (i) sur la vérification des droits de PI lors de l'acquisition de produits ou molécules sous licence et/ou (ii) sur le dépôt de brevets de formulation. Il convient également de noter que l'obtention d'AMM pour ces produits représente également une bonne protection contre d'éventuels copieurs. Ainsi, une AMM, pour un nouveau principe actif, permet de garantir à son détenteur une protection de 10 années sur les données produites ;

- **depuis 2002** : en plus de mener la politique citée précédemment et avec la mise en place d'une structure de recherche amont développant des programmes propres ou en partenariat, il devenait important pour le Groupe de renforcer la protection de ses molécules originales. Ceci est réalisé par le biais de dépôt de brevets en France étendus ensuite à l'international en utilisant la procédure PCT (« Patent Corporation Treaty », reconnaissance mutuelle au niveau international des brevets nationaux).

Pour accompagner cette évolution, le Groupe a mis en place une structure interne dédiée aux brevets et a lancé en parallèle une politique de sensibilisation auprès de ses chercheurs. Le Groupe travaille en outre en étroite collaboration avec des cabinets de conseil en propriété intellectuelle spécialistes du domaine de la santé animale.

Le Groupe fait en particulier appel à l'expertise de ces cabinets dans les phases de rédaction des demandes de brevet ainsi que dans le cas de défense de brevets existants.

11.2. ACCORDS DE SOUS-TRAITANCE

Le Groupe a conclu des accords en vertu desquels il confie la sous-traitance de travaux d'analyse et de contrôle ou bien la sous-traitance de fabrication de certains produits.

Dans le cadre de la sous-traitance de fabrication, des accords de partenariat sont mis en place sous la forme de contrats commerciaux et de contrats qualité, par lesquels les sous-traitants doivent répondre à des objectifs de coût, de taux de service et de qualité des produits qu'ils fabriquent.

Par ailleurs, le Groupe est aussi sollicité par des sociétés pharmaceutiques qui lui confient la fabrication de produits pour lesquels celles-ci détiennent les AMM et destinés à être commercialisés sous leurs propres marques. Cette activité de travail à façon est à ce jour peu développée.

11.3. PORTEFEUILLE DE BREVETS

PRINCIPAUX BREVETS VÉTOQUINOL DÉPOSÉS EN FRANCE À PARTIR DE L'ANNÉE 2005

Titre	Date de dépôt France
Médicament destiné à être administré par voie orale comprenant un anti-inflammatoire	24 janvier 2005
Nouveau procédé d'obtention d'une poudre d'imidapril à dissolution rapide	7 mars 2005
Composition anti-infectieuse comprenant un composé de type pyrido (3,2,1-IJ) benzoxadiazine	24 janvier 2006
Procédé pour masquer l'amertume d'un extrait de rhubarbe	25 octobre 2007
Nouveaux dérivés 7-substitués de 3-carboxy-oxadiazino-quinolones, leur préparation et leur application comme anti-bactériens	29 février 2008
Nouveaux dérivés 9-substitués de 5-carboxy-oxadiazino-quinolones, leur préparation et leur application comme anti-bactériens (dépôt en France via Europe)	9 juillet 2008

11.4. MARQUES

Les marques et logos sont protégés, selon le cas par une ou plusieurs inscriptions au niveau national, communautaire ou mondial, et ce dans la plupart des pays où le Groupe a un marché.

Ainsi, le Groupe est titulaire d'un large portefeuille de marques comme Aurizon®, Azodyl®, Equistro®, Marbocyl®, Propalin®, Rubenal®, Tolfédine®, Tolfine®, Tomlyn® etc. et bien entendu la marque Vétoquinol®, qui est enregistrée au niveau mondial.

Le Groupe reste très vigilant sur la défense de ses marques et logos. Des actions en contrefaçon sont engagées pour faire valoir et respecter ses droits.

Les marques qui ne font pas l'objet d'un renouvellement à leur date d'expiration correspondent à des produits qui ne sont plus commercialisés.



12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

L'évolution de Vétoquinol a été ces dernières années relativement significative. Pour mémoire, l'année 2001, avec l'intégration de Chassot, a marqué une inflexion importante dans la croissance du Groupe.

Cette volonté de croissance perdure depuis, et a transformé l'entreprise Vétoquinol en un véritable groupe se développant sur plusieurs continents.

La gestion de cette croissance passe par une adaptation des structures, de l'organisation et des outils, notamment la mise en place progressive de progiciels de gestion intégrée, de CRM (Customer Relationship Management) et de DRP (Distribution Ressources Planning), qui devraient apporter de nombreux bénéfices au Groupe, comme évoqué précédemment, en termes de compétitivité, de culture d'entreprise et de transmission des savoir-faire.

Ces outils font partie d'un plan de développement général qui devrait porter ses fruits dans les années à venir et permettre des économies en termes de :

- coûts industriels ;
- coûts commerciaux (distribution notamment) ;
- et une efficacité commerciale accrue.

À l'heure actuelle, l'intégration de la filiale italienne, acquise fin 2008, et celle de la filiale indienne, acquise en août 2009, se poursuivent selon les plans du Groupe.

Des actions importantes sont régulièrement menées pour entretenir un haut niveau de compétence, de management et de motivation des salariés du Groupe, de façon homogène et cohérente entre les pays qui le composent. La dimension humaine reste en effet la richesse principale du Groupe et son premier atout concurrentiel ; il convient de la préserver et de l'adapter dans le contexte de forte croissance où veut continuer de se situer Vétoquinol.

Enfin, des recherches sont régulièrement menées avec l'aide de partenaires spécialisés pour poursuivre la croissance externe, en particulier sur les continents nord-américain et asiatique, qui représentent des marchés, existants ou potentiels, significatifs, et donc des gisements de croissance supplémentaire.

Bien qu'il faille rester prudent en termes de prévisions d'activité, compte tenu d'un marché de la santé animale encore convalescent, la bonne réactivité commerciale montrée par Vétoquinol devrait continuer à faire sentir ses effets en 2010 et au-delà.

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Le Groupe n'entend pas faire de prévision ou d'estimation de bénéfice.



14. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Direction Générale de la Société est assumée par le Directeur général. Il a été décidé, par le Conseil d'administration du 10 décembre 2009, que cette fonction serait dissociée de celle de Président du Conseil d'administration, et ce à compter du 1^{er} avril 2010.

Le Conseil d'administration, présidé par son Président, détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En application de la Loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, par décision en date du 8 décembre 2008, le Conseil d'administration a décidé d'adopter comme Code de référence le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'AFEP-MEDEF en décembre 2008.

14.1. COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

14.1.1. Le Conseil d'administration

14.1.1.1 Les membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, nommés par l'assemblée générale ordinaire.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins deux actions de la Société.

Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

En cas de vacance, par décès ou par démission, d'un ou de plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Les nominations effectuées par le Conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

La durée du mandat des administrateurs est de six années. Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. Les membres sortants sont rééligibles. Cependant, le nombre d'administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 80 ans, ne pourra, à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.

14.1.1.2 Le Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique et détermine sa rémunération. Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. Cette délégation est donnée pour une durée limitée. Elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

14.1.1.3 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, au jour de l'établissement du document de référence, est composé de huit membres dont deux administrateurs sont qualifiés d'indépendants, M. Philippe Arnold et M. Louis Champel.

Ces membres sont considérés comme indépendants en ligne avec les préconisations relatives au gouvernement d'entreprise du rapport AFEP-MEDEF, dans la mesure où ils satisfont notamment aux conditions suivantes :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société appartenant à son périmètre de consolidation et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années précédant sa nomination au sein de la Société,
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur,



- ne pas être ou être lié directement ou indirectement à un client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de la Société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
- ne pas avoir été comptable, expert comptable, auditeur, commissaire aux comptes ou conseil à

quelque titre que ce soit de la Société au cours de cinq années précédentes,

- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans, et
- ne pas avoir de liens juridiques avec un actionnaire détenant, directement ou indirectement, plus de 10 % du capital social ou des droits de vote de la Société.

Au jour de l'établissement du document de référence, les statuts de la Société ne prévoient pas la possibilité de nomination de censeurs.

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Mandat	Fonctions exercées dans la société
M. Étienne Frechin	<p><u>1^{er} nomination en qualité d'administrateur :</u> Statuts constitutifs de la Société en date du 2 juillet 1962 Nomination en qualité de Directeur général en 1968 – Démission de son mandat le 10 décembre 2009, avec effet au 31 mars 2010 Nomination en qualité de Président du Conseil d'administration en 1980</p> <p><u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2011 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010</p>	Président du Conseil d'administration et Directeur général
M. Matthieu Frechin, fils de M. Étienne Frechin	<p><u>1^{er} nomination</u> Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2006 en qualité d'administrateur Conseil d'administration du 21 août 2006 en qualité de Directeur général délégué. Conseil d'administration du 10 décembre 2009 en qualité de Directeur général avec effet au 1^{er} avril 2010</p> <p><u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011</p>	Directeur général délégué Membre du Conseil d'administration
M. Jean Charles Frechin, frère de M. Étienne Frechin	<p><u>1^{er} nomination</u> Assemblée générale ordinaire du 27 décembre 1971</p> <p><u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012</p>	Membre du Conseil d'administration
M^{me} Marie Claude Valentin-Frechin, sœur de M. Étienne Frechin	<p><u>1^{er} nomination</u> Assemblée générale ordinaire du 27 décembre 1971</p> <p><u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012</p>	Membre du Conseil d'administration



Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Mandat	Fonctions exercées dans la société
M^{me} Martine Frechin, épouse de M. Étienne Frechin	<u>1^{er} nomination</u> Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2004 <u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2010 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	Membre du Conseil d'administration
M. François Frechin, frère de M. Étienne Frechin	<u>1^{er} nomination</u> Assemblée générale ordinaire du 5 décembre 1975 <u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2011 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Membre du Conseil d'administration
M. Philippe Arnold	<u>1^{er} nomination</u> Conseil d'administration du 4 juin 2007. Ratification lors de l'assemblée générale mixte du 19 mai 2008. <u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Membre du Conseil d'administration Administrateur Indépendant
M. Louis Champel	<u>1^{er} nomination</u> Cooptation par le Conseil d'administration du 27 août 2009 Sera ratifié par la plus prochaine assemblée générale <u>Échéance du mandat</u> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2012 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Membre du Conseil d'administration Administrateur Indépendant



Nom et Prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société durant les 5 dernières années
M. Étienne Frechin	2 juillet 1962	31 décembre 2010	Président du Conseil d'administration et Directeur Général		
	19 décembre 2007	Durée indéterminée			Représentant permanent de Vétoquinol SA, actionnaire principal de Vétoquinol International
	26 mars 1997	Durée indéterminée			Gérant associé de Demabel SARL, société gérante de Soparfin SCA
		Durée indéterminée			Gérant de la SCI du Vergerot
	21 avril 2004	Durée indéterminée			Président de la SAS RD Pharmagal
				Conseiller du Commerce Extérieur de Franche-Comté	
				Membre du Directoire de l'Agence Régionale de Développement de Franche-Comté	
				Membre du Réseau Entreprendre de Franche-Comté	
M. Matthieu Frechin, fils de M. Étienne Frechin	22 mai 2006	31 décembre 2013	Directeur Général Délégué Membre du Conseil d'administration		
	31 octobre 1997	31 décembre 2014			Membre du Conseil de Surveillance de SOPARFIN SCA
M. Jean Charles Frechin, frère de M. Étienne Frechin	27 décembre 1971	31 décembre 2012	Membre du Conseil d'administration		
					Gérant SARL St Jean (70)
					Gérant St Charles (70)
					Gérant de la SCI St Desle (70)
Mme Marie Claude Valentin-Frechin, sœur de M. Étienne Frechin	27 décembre 1971	31 décembre 2012	Membre du Conseil d'administration		
					Gérante de la SCI Sykina (75 Paris)



Nom et Prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société durant les 5 dernières années
M^{me} Martine Frechin , épouse de M. Étienne Frechin	26 mai 2004	31 décembre 2009	Membre du Conseil d'administration		
	31 octobre 1997	31 décembre 2004			Présidente du Conseil de surveillance de la SCA Soparfin
	26 mars 1997	Durée indéterminée			Gérante associée de Demabel SARL
M. François Frechin , frère de M. Étienne Frechin	5 décembre 1975	31 décembre 2010	Membre du Conseil d'administration		
					Gérant de la SCI Veroes (21)
					Gérant de la SCI Frejour (21)
M. Philippe Arnold	4 juin 2007	31 décembre 2014	Membre du Conseil d'administration Administrateur Indépendant		
M. Louis Champel	27 août 2009	31 décembre 2014	Membre du Conseil d'administration Administrateur Indépendant		
					Directeur Général Unique (Président du Directoire) de la société Lyon 3 Valorisation SA
M. Dominique Henryon	1 ^{er} décembre 1998	31 décembre 2013	Directeur Général Délégué		
				Membre du Board de IFAH (International Federation of Animal Health)	
				Membre de la Commission de Finance de la CCI de Vesoul (70)	
					Gérant de la SCI Isabeau (64)
					Gérant de la SCI Beurre Sucré (22)
					Gérant de la SARL ISD (13)
M. Alain Masson	4 avril 2008	31 décembre 2013	Directeur Général Délégué Pharmacien Responsable		



Le Groupe ne se conforme pas entièrement à la recommandation incluse dans le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. Deux administrateurs sont indépendants au sens de ce code, soit 25 % par rapport aux 33 % recommandés.

14.1.1.4 Biographie des membres du Conseil d'administration

À la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil d'administration de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

M. Étienne Frechin

Étienne Frechin est né en 1938 et est Président de Vétoquinol depuis 1980. Autodidacte, il a auparavant exercé différentes fonctions au sein de la Société :

- Directeur de la production de 1963 à 1968 ;
- Directeur général depuis 1968.

Il est aussi :

- Gérant associé de Demabel sarl, société actionnaire de Soparfin SCA, Holding familial du Groupe Vétoquinol et détenu par ses enfants. La société Demabel détient 2 475 actions de la Soparfin SCA, dont elle est l'associée commanditée ;
- Gérant de la SCI du Vergerot, société patrimoniale de la famille Frechin n'ayant aucune relation avec Vétoquinol ;
- Président de la SAS RD Pharmagal, dont Soparfin détient 1 % du capital ;
- Représentant permanent de la société Vétoquinol SA, société actionnaire et Présidente de la société Vétoquinol International SAS.

Il exerce par ailleurs plusieurs mandats dans les filiales de la Société :

VÉTOQUINOL N.V.	Président
Kontichsesteenweg 42	
2630 AARTSELAAR	
BELGIQUE	
VÉTOQUINOL B.V.	Gérant
Postbus 3191	
5203 DD's-Hertogenbosch	
PAYS-BAS	

VÉTOQUINOL UK Ltd.	Gérant
Vétoquinol House-Great Slade	
Buckingham Industrial Park	
BUCKINGHAM - MK18 1PA	
ROYAUME-UNI	
VÉTOQUINOL IRELAND Ltd	Gérant
10 Lad Lane	
Lower Beggot Street	
DUBLIN 2	
IRLANDE	
VÉTOQUINOL ESPECIALIDADES VETERINARIAS, S.A.	Président
Carretera de Fuencarral km 15 700	
Portal 3 - piso 2º, puerta 5 -	
28108 - ALCONBENDAS (Madrid)	
ESPAGNE	
VÉTOQUINOL UNIPessoal LDA	Gérant
Rua Consiglieri Pedroso	
N° 123 - Edificio H	
QUELUZ DE BAIXO	
2730-056 BARCARENA	
PORTUGAL	
ASCOR CHIMICI s.r.l.	Président
Via Piana, 265	
47032 BERTINORO (FC)	
ITALIE	
VÉTOQUINOL N.-A. Inc.	Président
2000 Chemin Georges	
LAVALTRIE, Québec J5T 3S5	
CANADA	
VÉTOQUINOL PROLAB Inc.	Administrateur
700 rue St Henri	
PRINCEVILLE, Québec, G6L4X1	
CANADA	
VÉTOQUINOL CANADA Inc.	Administrateur
2000 Chemin Georges	
LAVALTRIE, Québec J5T 3S5	
CANADA	
VÉTOQUINOL DE MEXICO S.A. de C.V.	Président
Mariano Escobedo # 748 5º Piso Int. 2 Col.	
Nueva Anzures	
Delegación Miguel Hidalgo	
México, D.F. C.P. 03100	
MEXIQUE	



VÉTOQUINOL ÖSTERREICH GmbH	Gérant
Zehetnergasse 24 1140 WIEN AUTRICHE	
VÉTOQUINOL S.R.O.	Gérant
Zamecnicka 411 28802 NYMBURK RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	
VÉTOQUINOL BOWET Sp z.o.o.	Gérant
ul. Kosynierow Gdynskich 13-14 st. 66 400 GORZOW Wipk. POLOGNE	
VÉTOQUINOL AG	Président
Business Building Worbentalstrasse 32 3063 ITTIGEN SUISSE	
FREFIN HOLDING GmbH	Gérant
Parkstrasse 10 88212 Ravensburg ALLEMAGNE	
VÉTOQUINOL GmbH	Gérant
Parkstrasse 10 88212 Ravensburg ALLEMAGNE	
VÉTOQUINOL SCANDINAVIA AB	Gérant
Torggatan 2 - Box 9 - SE-265 21 ASTORP SUÈDE	
VÉTOQUINOL USA Inc.	Président
4250 N. Sylvania FORT WORTH TX 76137 ÉTATS-UNIS	
SEMYUNG VÉTOQUINOL Co Ltd.	Gérant
909-3, Whajung-dong Dukyang-ku Koyang-city Kyungki-do - 412 270 CORÉE DU SUD	
VÉTOQUINOL INDIA - Animal Health Private Limited	Gérant
801, Sigma, 8 th floor Hiranandani Business Park Technology Street - Powai Mumbai 400 076 INDE	

FREFIN ASIA Ltd	Administrateur
7/F, Bonham Center 79-85 Bonham Strend Shung War HONG KONG	
FREFIN MAURICIUS Ltd	Gérant
5 th Floor, London Centre 34 Rémy Ollier Street PORT LOUIS MAURICIUS	

Monsieur Étienne Frechin exerce également des fonctions de représentation :

- Conseiller du Commerce Extérieur de Franche-Comté ;
- Membre du Directoire de l'Agence Régionale de Développement de Franche-Comté ;
- Membre du Réseau Entreprendre de Franche-Comté.

Il est Président du Comité exécutif de Vétoquinol et également membre du Comité de Direction Groupe.

M. Jean-Charles Frechin

M. Jean-Charles Frechin est né en 1945 et est le frère de M. Étienne Frechin.

Docteur en Pharmacie, diplômé de la faculté de Pharmacie de Besançon (1970), il est également diplômé de la faculté de Strasbourg (Immunologie Générale et appliquée). Il a repris l'officine familiale à Lure, en 1974 et est aujourd'hui retraité.

Administrateur de la Société depuis 1971 et gérant des sociétés :

- SARL Saint Jean (70) et Saint Charles (70) (SARL familiales professionnelles) ;
- SCI Saint Desle (70) et ST Paul (70).

Il est également membre du Comité d'audit et du Comité des rémunérations de Vétoquinol SA.

M^{me} Marie-Claude Valentin-Frechin

M^{me} Marie-Claude Valentin Frechin est née en 1931 et est la sœur de M. Étienne Frechin.

Elle est administrateur de Vétoquinol SA depuis 1971 et est aussi gérante de la société civile familiale dénommée SYKINA (75 Paris).

M^{me} Martine Frechin

M^{me} Martine Frechin est née en 1939 et est l'épouse de M. Étienne Frechin. Elle est Présidente du Conseil de Surveillance de la SCA Soparfin et gérante associée de Demabel SARL. M^{me} Martine Frechin est administrateur de Vétoquinol SA depuis 2004.



M. François Frechin

M. François Frechin est né en 1933 et est le frère de M. Étienne Frechin. Docteur en Pharmacie, diplômé de la faculté de pharmacie de Nancy (1959), diplômé de sérologie de la faculté de médecine de Paris (1962) et titulaire d'un certificat de pharmacie industrielle (1960), il est aujourd'hui retraité. M. François Frechin est gérant des sociétés civiles Veroes et Frejour, domiciliées à Dijon et actionnaires de Vétoquinol SA.

M. François Frechin est administrateur de Vétoquinol SA depuis 1975.

M. Matthieu Frechin

M. Matthieu Frechin est né en 1969 et est le fils de M. Étienne Frechin. Docteur en Pharmacie et diplômé de la faculté de Pharmacie de Nancy (1995) et d'un DEA en génie des systèmes industriels, spécialisation marketing, M. Matthieu Frechin est administrateur de Vétoquinol SA depuis 2006. Il a été nommé Directeur Général Délégué de la Société par décision du Conseil d'administration en date du 21 août 2006.

Il est actuellement Directeur de la Stratégie et du Développement du Groupe Vétoquinol et a été nommé Directeur général, en remplacement de Monsieur Étienne Frechin, le 10 décembre 2009 avec effet au 1^{er} avril 2010.

Mandats :

- membre du Conseil d'administration de Vétoquinol. SA ;
- membre du Conseil de Surveillance de Soparfin SCA, Holding du Groupe Vétoquinol.

M. Philippe Arnold

Né en 1941, Philippe Arnold est administrateur indépendant depuis le 4 juin 2007.

Diplômé d'HEC et CPA, Philippe Arnold, cadre à la BNP, est aujourd'hui retraité.

Il est Président du Comité d'audit et du Comité des rémunérations de Vétoquinol SA.

M. Louis Champel

Né en 1944, Louis Champel est administrateur indépendant depuis le 27 août 2009.

Diplômé de l'IEP (Sciences Politiques - Paris), il a commencé sa carrière chez Rhône-Poulenc en 1970, en qualité de chargé de missions et responsable de la zone Asie, puis PDG de la filiale pharmaceutique du Groupe en Indonésie, puis en qualité de Directeur général de la filiale vétérinaire Rhodia-Mérieux au Brésil et PDG de Rhône Mérieux France. En 1997, il participe à la création de la société Merial dont il devient le PDG.

En 2002, après avoir été conseiller de la société Aventis, il devient Directeur général de la Société Lyon 3 Valorisation SA « LV3 Conseil ».

Il est également membre du Comité d'audit et du Comité des rémunérations de Vétoquinol SA.

14.1.1.5 Nomination et révocation du Directeur général

La Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix conformément aux dispositions en vigueur. Lorsque la Direction Générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions relatives au Directeur général lui sont applicables.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts, sauf lorsque le Directeur général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

La limite d'âge est fixée à 80 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur général, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première assemblée générale ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

14.1.1.6 Les Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués est fixé à quatre.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs généraux délégués.

À l'égard des tiers, le ou les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Sur proposition du Directeur général, les Directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur général, sauf décision contraire du Conseil d'administration, les Directeurs généraux délégués conservent leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur général.

14.1.1.7 Composition de la Direction Générale

Les fonctions de Président et de Directeur général qui étaient jusqu'alors exercées par Monsieur Étienne Frechin, par décision du Conseil d'administration du 10 décembre 2009, seront dissociées à compter du 1^{er} avril 2010.

À cette date, la Direction Générale de la Société sera assumée par Monsieur Matthieu Frechin, nommé lors du Conseil d'administration du 10 décembre 2009, avec effet au 1^{er} avril 2010. Le mandat de Directeur général de Matthieu Frechin viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014 et sera



appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Étienne Frechin exercera au 1^{er} avril 2010 le mandat unique de Président du Conseil d'administration de la Société.

M. Matthieu Frechin est assisté de deux Directeurs généraux délégués : M. Dominique Henryon et M. Alain Masson.

Le mandat de Directeur général délégué de M. Dominique Henryon a été confirmé lors de la réunion du Conseil d'administration du 10 décembre 2009. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Alain Masson a été nommé Directeur général délégué lors de la réunion du Conseil d'administration du 4 avril 2008. Son mandat, confirmé lors de la réunion du Conseil d'administration du 10 décembre 2009, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Monsieur Alain Masson, salarié de Vétoquinol SA, est également pharmacien responsable.

14.1.1.8 Les contraintes spécifiques liées à l'activité de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L.5142-1 du Code de la Santé Publique, la fabrication, l'importation, l'exportation et la distribution en gros de médicaments vétérinaires, la fabrication, l'importation et la distribution de médicaments soumis à des essais cliniques, ainsi que l'exploitation de médicaments vétérinaires, ne peuvent être effectuées que dans des établissements régis par les dispositions du Code de la Santé Publique.

Toute entreprise entrant dans le champ d'application susvisé doit être la propriété d'un pharmacien, d'un vétérinaire ou d'une société à la gérance ou à la Direction Générale de laquelle participe un pharmacien ou un vétérinaire. Elle peut être, en tout ou partie, concédée en location-gérance à une société. Cette société doit être la propriété d'un pharmacien ou d'un vétérinaire ou comporter la participation d'un pharmacien ou d'un vétérinaire à sa Direction Générale ou à sa gérance.

Les pharmaciens ou vétérinaires susmentionnés sont dénommés : « pharmaciens ou vétérinaires responsables ». Ils sont personnellement responsables du respect des dispositions du livre II de la partie IV intitulé « Professions de santé » du Code de la Santé Publique et du livre I de la partie V intitulé « Produits de santé » du Code de la Santé Publique, ayant trait à leur activité, sans préjudice, le cas échéant, de la responsabilité solidaire de la société.

Dans chaque établissement pharmaceutique de l'entreprise, un pharmacien ou un vétérinaire délégué doit veiller au respect des dispositions du livre I de la partie V intitulé « Produits de santé » du Code de la Santé Publique sous l'autorité du pharmacien ou du vétérinaire responsable de l'entreprise. Lorsque le pharmacien ou le vétérinaire responsable exerce ses fonctions dans l'un des établissements pharmaceutiques d'une entreprise, la

désignation d'un pharmacien délégué ou d'un vétérinaire délégué n'est pas obligatoire dans cet établissement.

Les pharmaciens ou vétérinaires responsables et les pharmaciens ou vétérinaires délégués doivent justifier d'une expérience pratique appropriée.

14.1.1.9 Les pharmaciens responsables

Conformément à la législation en vigueur et aux statuts de la Société, le mandat de pharmacien responsable de Vétoquinol SA de M. Alain Masson a été décidé lors de la réunion du Conseil d'administration du 4 avril 2008. Son mandat, confirmé lors du Conseil d'administration du 10 décembre 2009, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le mandat de pharmacien responsable intérimaire de M. Matthieu Daussy a été décidé lors de la réunion du Conseil d'administration du 17 septembre 2007.

Le mandat de pharmacien responsable intérimaire de M. Jean-Roch Ledouble a été décidé lors de la réunion du Conseil d'administration du 4 avril 2008.

Les pharmaciens responsables et pharmaciens responsables intérimaires assurent leurs fonctions selon l'ordre suivant, tant pour le siège que pour l'établissement de Lure :

- M. Alain Masson, en qualité de pharmacien responsable ;
- en cas d'absence de Monsieur Alain Masson, Monsieur Matthieu Daussy, en qualité de pharmacien responsable intérimaire ;
- en cas d'absence de Monsieur Alain Masson et de Monsieur Matthieu Daussy, Monsieur Jean-Roch Ledouble, en qualité de pharmacien responsable intérimaire.

14.1.1.10 Biographie des Directeurs généraux délégués et des pharmaciens responsables

M. Matthieu Frechin

Né en 1969, Matthieu Frechin est titulaire d'un diplôme de pharmacie, option Industrie et d'un DEA en génie des systèmes industriels, spécialisation marketing.

M. Matthieu Frechin a commencé sa carrière professionnelle chez Pfizer au département marketing cardio-vasculaire. Il est entré ensuite chez Sanofi, qui l'a détaché à Moscou, dans le cadre d'un CSNE, et chargé du développement du département marketing. À son retour de Moscou, il a été chargé d'Études « portfolio » à la Direction de la Stratégie. En septembre 1998, il a quitté Sanofi pour compléter sa formation aux laboratoires Servier comme Chef de produits international.

Il a rejoint Vétoquinol le 2 avril 2001 en qualité d'attaché de Direction Générale. En cette qualité, Matthieu Frechin avait la responsabilité du marketing des produits de la gamme canine au sein de la direction commerciale France à Paris. Le 1^{er} décembre 2001, il a pris la responsabilité de Chef de ventes de la gamme animaux de compagnie.



En septembre 2004, M. Matthieu Frechin a été nommé Directeur Groupe - Stratégie et Développement.

Il a été nommé Directeur général délégué de la Société par décision du Conseil d'administration en date du 21 août 2006. Sur proposition de son père, le Conseil d'administration du 10 décembre 2009 l'a nommé Directeur général, avec effet au 1^{er} avril 2010, Monsieur Étienne Frechin ayant donné sa démission.

Il est membre du Comité exécutif de la Société depuis sa création en septembre 2004. Il est également membre du Comité de Direction Groupe.

M. Dominique Henryon

Né en 1951, Dominique Henryon est diplômé de l'École Centrale de Paris (1974) et titulaire d'un MBA de Stanford (1976). Il a commencé sa carrière chez Arthur D. Little comme Conseiller de Direction. Il a ensuite rejoint le groupe IDI (Institut de Développement Industriel) comme chargé de mission pendant 4 ans et y a participé à la création de Finovelec, société de capital risque, pendant 2 ans, en tant que Directeur général.

Directeur de la stratégie du groupe Hutchinson puis gérant de sa filiale Babyrelax, il a ensuite rejoint Jaeger Régulation en tant que Directeur général. Après une période de 5 ans comme Directeur général des laboratoires Laphal, Dominique Henryon a intégré le Groupe en janvier 1999 comme Directeur général délégué Groupe.

Il est membre du Comité exécutif de Vétoquinol depuis sa création en septembre 2004. Il est également responsable du Comité de Direction Groupe.

Il est membre du Board de IFAH (International Federation of Animal Health) et membre du club APM (Association pour le Progrès du Management) de Haute-Saône.

M. Alain Masson

Né en 1962, Alain Masson est Directeur Qualité Groupe. Il a été nommé Directeur Général Délégué et pharmacien responsable de Vétoquinol SA lors du Conseil d'administration du 4 avril 2008.

Docteur en Pharmacie diplômé de la Faculté de pharmacie de Besançon (25) (1985), il a obtenu un DESS de Pharmacie Industrielle option Cosmétologie à Lyon (1986).

Il a commencé sa carrière dans l'industrie pharmaceutique en 1988 au sein des Laboratoires Vétoquinol, en qualité de responsable contrôle qualité. Il a occupé successivement les postes de responsable Assurance qualité, Directeur Qualité France et Directeur Qualité Industrielle groupe.

Depuis 2008, il a en charge l'ensemble de la Qualité du Groupe sur les sites industriels, les filiales de distribution et les centres R&D.

Il est Vice-président du groupe GMP à IFAH Europe.

14.1.2. Conflits d'intérêts au sein des organes d'administration, de direction de la Société

À la connaissance de la Société, les membres des organes d'administration et de direction de la Société ne sont pas en conflit d'intérêts avec la Société. De façon à identifier et à prévenir tout conflit d'intérêt potentiel, un règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société a été mis en place le 18 septembre 2006. Sa dernière mise à jour date du 27 août 2009. Il prévoit que les membres du Conseil d'administration ou des Comités spécialisés ont l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts ponctuel (même potentiel) et de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.



15. INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

15.1. RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Lors de sa réunion du 12 mai 2009, le Conseil d'administration a approuvé les recommandations émises par le Comité de rémunération dans son rapport en date du 12 mai 2009, concernant les rémunérations globales actuelles des dirigeants de la Société. Il a ainsi arrêté le montant des rémunérations à octroyer aux dirigeants tant sur la partie fixe que sur la partie variable.

Il ressort de ce Conseil que les rémunérations des dirigeants ont été revalorisées de la façon suivante :

- Président-directeur général - Étienne Frechin : 2 % ;
- Directeur général délégué Groupe - Dominique Henryon : 3,50 % ;
- Directeur Qualité Groupe - Alain Masson : 3 %, la prime de pharmacien responsable étant portée à 1 320 euros par mois ;
- Directeur général délégué Groupe - Stratégie et Développement - Matthieu Frechin : 4 %.

Ces augmentations ont pris effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2009.

Les primes sur objectifs 2009 sont les suivantes :

- Président-directeur général - Étienne Frechin : 238 000 euros (50 % sur CA ; 50 % sur ROCE) ;
- Directeur général délégué Groupe - Dominique Henryon : 130 590 euros (50 % sur CA ; 50 % sur ROCE) ;
- Directeur général délégué Groupe - Stratégie et Développement - Matthieu Frechin : 51 750 euros.

Un système de réduction de la prime en cas de non-atteinte des objectifs, ou de versement d'une surprime en cas de dépassement de ces derniers (sur CA et ROCE du Groupe) a été mis en place.

15.1.1. Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Etienne Frechin, Président-directeur général	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	340 740	502 206
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	0
TOTAL	340 740	502 206

Matthieu Frechin, Directeur général délégué	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	167 155	201 655
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	0
TOTAL	167 155	201 655

Dominique Henryon, Directeur général délégué	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	378 680	478 654
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	0
TOTAL	378 680	478 654



Alain Masson, Directeur général délégué	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	104 007	131 279
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	0
TOTAL	104 007	131 279

Bernard Boisramé, Directeur général délégué	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	138 377	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	0
TOTAL	138 377	0

15.1.2. Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les éléments de rémunération fournis dans les tableaux ci-dessous sont sur une base brute avant impôt.

Etienne Frechin, Président-directeur général	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montant dus	Montant versés	Montant dus	Montant versés
Rémunération fixe (1)	196 790	196 790	200 781	200 781
Rémunération variable	138 750	208 000	296 400	138 750
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	5 200	5 200	5 025	5 025
Avantages en nature		Voiture de fonction		
TOTAL	340 740	409 990	502 206	344 556

Matthieu Frechin, Directeur général délégué	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montant dus	Montant versés	Montant dus	Montant versés
Rémunération fixe (1)	112 801	112 801	112 176	112 176
Rémunération variable	29 150	34 200	64 450	29 150
Prime mandataire	20 004	20 004	20 004	20 004
Jetons de présence	5 200	5 200	5 025	5 025
Avantages en nature		Voiture de fonction + tickets restaurant + participation + intéressement		
TOTAL	167 155	172 205	201 655	166 355

Dominique Henryon, Directeur général délégué	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montant dus	Montant versés	Montant dus	Montant versés
Rémunération fixe	305 120	305 120	316 004	316 004
Rémunération variable	73 560	159 431	162 650	73 560
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature		Voiture de fonction + tickets restaurant		
TOTAL	378 680	464 551	478 654	389 564



Alain Masson, Directeur général délégué	Exercice 2008 – depuis le 01/04/2008		Exercice 2009	
	Montant dus	Montant versés	Montant dus	Montant versés
Rémunération fixe (1)	72 263	72 263	99 647	99 647
Rémunération variable	20 944	14 667	15 792	20 944
Prime pharmacien responsable	10 800	10 800	15 840	15 840
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	Voiture de fonction + tickets restaurant + participation + intéressement			
TOTAL	104 007	97 730	131 279	136 431

Bernard Boisramé, Directeur général délégué	Exercice 2008 – jusqu'à juin 2008		Exercice 2009	
	Montant dus	Montant versés	Montant dus	Montant versés
Rémunération fixe (1)	133 605	133 605	-	-
Rémunération variable	-	12 025	-	-
Prime pharmacien responsable	4 772	4 772	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	Voiture de fonction + tickets restaurant + participation + intéressement			
TOTAL	138 377	150 402	-	-

15.1.3. Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeant

Mandataire sociaux non dirigeants	Exercice 2008	Exercice 2009
M. Jean Charles Frechin		
Jetons de présence	5 200	5 025
Autres rémunérations	Néant	Néant
M^{me} Marie Claude Valentin-Frechin		
Jetons de présence	5 200	5 025
Autres rémunérations	Néant	Néant
M^{me} Martine Frechin		
Jetons de présence	5 200	5 025
Autres rémunérations	Néant	Néant
M. François Frechin		
Jetons de présence	5 200	5 025
Autres rémunérations	Néant	Néant
M. Philippe Arnold		
Jetons de présence	2 600	6 025
Autres rémunérations	Néant	Néant
M. Jacques François Martin**		
Jetons de présence	5 200	7 025
Autres rémunérations	Néant	Néant
Banexi Capital Partenaires, représenté* par M. Franck Boget		
Jetons de présence	2 600	0
Autres rémunérations	Néant	Néant
3i représenté* par M. Denis Ribon		
Jetons de présence	2 600	0
Autres rémunérations	Néant	Néant
TOTAL		

*ne font plus partie du Conseil d'administration à la fin de l'exercice 2008

**remplacé par .M Louis Champel à compter du mois d'août 2009.



15.1.4. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Durant l'exercice 2009, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à des dirigeants mandataires sociaux.

15.1.5. Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Durant l'exercice 2009, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par des dirigeants mandataires sociaux.

15.1.6. Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Durant l'exercice 2009, aucune action de performance et/ou gratuite, n'a été attribuée par l'assemblée générale.

15.1.7. Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Matthieu Frechin	N° 1 en date du 04/06/2007	6 000	Le plan n° 1 d'attribution d'actions gratuite ne contient pas de critères de performance, car il a été mis en place avant les recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008.
Dominique Henryon	N° 1 en date du 04/06/2007	9 000	
Alain Masson	N° 1 en date du 04/06/2007	400	
TOTAL			

15.1.8. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions	Plan n° 4	Plan n° 5
Date du Conseil d'administration	19/09/2003	04/06/2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	5 220	33 800
Rapport options/actions	1 option pour 10 actions	1 option pour 1 action
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux :		
Etienne Frechin		
Matthieu Frechin	0	0
Dominique Henryon	0	0
Alain Masson	0	0
Bernard Boisramé	0	600
	0	0
Point de départ d'exercice des options	15/09/2005	15/09/2009
Date d'expiration	18/03/2009	06/12/2011
Prix de souscription	49,30 €	25,33 €
Modalités d'exercice	Du 15/09/2005 au 15/10/2005 Du 15/09/2006 au 15/10/2006 Du 15/09/2007 au 15/10/2007	Du 15/09/2009 au 15/10/2009 Et du 15/09/2010 au 15/10/2010
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2009	26 880	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	25 320	4700



15.1.9. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré des actions achetées	Plan n° 4	Plan n° 5
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	0	0	0	0
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale).	2 300	4,9 €	1 option pour 10 actions	0

15.1.10. Contrat de travail et mandat social

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Etienne Frechin Président-directeur général		X		X		X		X
Matthieu Frechin Directeur général (1)	X (1)			X		X		X

(1) nommé le 10 décembre 2009 avec effet au 1^{er} avril 2010. A compter de cette date, il n'y a plus de contrat de travail.



16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

16.1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

16.1.1. Réunion du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins quatre fois par an, sur convocation de son Président, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, les administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

En cas de carence du Président, le Directeur général peut procéder lui-même à cette convocation et fixer l'ordre du jour de la réunion.

Les administrateurs sont convoqués par tous moyens, et même verbalement, et l'ordre du jour peut n'être arrêté qu'au moment de la réunion.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur pour le représenter dans une délibération du Conseil d'administration et voter pour lui sur une, plusieurs ou toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ; le Conseil est seul juge de la validité du mandat, lequel est donné par écrit (lettre, télécopie, courrier électronique). Chaque administrateur présent ne peut représenter qu'un seul autre administrateur.

Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont pris en compte les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par visioconférence ou autres moyens de télécommunication dans les conditions fixées par décret, sauf pour l'adoption des décisions suivantes :

- choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale (dissociée ou non dissociée) ;
- nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur général et des Directeurs généraux délégués ;
- arrêté des comptes sociaux (annuels) et des comptes consolidés (semestriels et annuels) ; établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du Groupe.

16.1.2. Quorum et majorité

Pour la validité des délibérations du Conseil, la présence de la moitié au moins des administrateurs en exercice est nécessaire et suffisante. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. Au cas où le Conseil n'est composé que de trois membres, les décisions peuvent être prises par deux administrateurs présents, mais d'accord entre eux. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux qui sont, ainsi que les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs, établis et signés conformément à la loi. Les personnes habilitées à certifier conformes les copies et extraits des procès-verbaux des délibérations sont déterminées conformément à la loi.

16.1.3. Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités. Les comités ont un pouvoir consultatif et exercent leur activité sous la responsabilité du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration fixe, le cas échéant, le montant de la rémunération des membres des comités.

16.1.4. Règlement intérieur

Le Conseil d'administration a adopté le 18 septembre 2006 son règlement intérieur, en application des recommandations figurant dans le rapport publié, en octobre 2003, par l'AFEP et le MEDEF intitulé « le gouvernement d'entreprises des sociétés cotées » (« rapport Afep - Medef »). Le règlement intérieur est entré en vigueur le jour de son adoption et ses dispositions, qui requièrent la formation de comités, seront mises en œuvre progressivement dans un délai raisonnable à compter de cette adoption. Il a été révisé la dernière fois en date du 27 août 2009.

Le règlement intérieur décrit l'organisation et le mode de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités. Le règlement intérieur prévoit la possibilité de tenir des réunions du Conseil d'administration par



visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication dans les conditions fixées par décret, sauf en ce qui concerne certaines décisions.

Le règlement intérieur fixe les modalités selon lesquelles le Conseil d'administration procédera à sa propre évaluation et les règles d'éthique et de déontologie (notamment en matière boursière) applicables aux membres du Conseil, le cas échéant à leur représentant permanent, et aux membres des comités.

Lors de sa séance du 10 décembre 2009, le Conseil d'administration a débattu de la qualité de ses travaux durant de l'exercice écoulé ainsi que des mesures mises en place pour maîtriser les différents risques attachés à notre métier. Il a également débattu de son fonctionnement. Toutefois, compte tenu du contexte familial marqué du Conseil d'administration, ce dernier n'a pas encore procédé à sa propre évaluation mais va réfléchir à une méthode pour le futur.

16.2. FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

16.2.1. Les pouvoirs de la Direction Générale

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne suffit pas à constituer cette preuve.

16.2.2. Les limitations statutaires

Néant

16.2.3. Les limitations décidées par le Conseil d'administration

Néant

16.3. LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est assisté dans ses travaux d'un Comité d'audit, d'un Comité de rémunération et d'un Comité stratégique.

Les Comités peuvent recourir à des consultants externes ou procéder ou faire procéder, aux frais de la Société, à toute étude préalable relative aux questions qu'ils ont à traiter, sous réserve, si des frais doivent être engagés, d'obtenir une autorisation préalable du Conseil d'administration.

Un règlement intérieur a été établi pour chacun des comités précisant les attributions et les modalités de fonctionnement de ces derniers.

16.3.1. Le Comité d'audit

Le Comité d'audit a été institué aux termes de la réunion du Conseil d'administration du 4 avril 2008. Il est chargé de donner au Conseil d'administration son avis sur les comptes semestriels, et annuels consolidés et sociaux, de Vétoquinol SA. Ses comptes rendus doivent permettre au Conseil d'administration d'être pleinement informé.

Plus précisément, le Comité d'audit a pour mission :

- d'entendre les commissaires aux comptes, les directeurs financiers, comptables, de la trésorerie et de l'audit interne ou du contrôle de gestion. Ces auditions se tiennent hors la présence de la direction générale. Il donne son avis sur l'organisation du service du responsable de l'audit interne ou du contrôle de gestion et est informé de son programme de travail ;
- d'examiner les comptes en général et de revoir les principes comptables appliqués. L'examen des comptes doit être accompagné d'une note du Directeur financier ;
- d'examiner le champ d'intervention des Commissaires aux comptes ;
- de prendre connaissance des projets de rapports annuels ou semestriels ;
- d'examiner le périmètre des sociétés consolidées et les raisons pour lesquelles des sociétés n'y sont pas incluses ;
- d'examiner les risques et engagements hors bilan significatifs ;
- d'examiner toute question financière, comptable, ou relevant de la maîtrise des risques.

À cet effet, le comité se réunit au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes semestriels et des comptes annuels par le Conseil d'administration, et de manière ponctuelle, s'il s'avère nécessaire d'examiner des points particuliers importants. Durant l'année 2009, il s'est réuni deux fois (100 % de présence des administrateurs) et a rendu ses recommandations oralement au Conseil d'administration, lors des réunions du 13 mars 2009 et du 10 décembre 2009.

À la date d'établissement du présent document de référence, le Comité d'audit est composé de trois personnes :

- M. Philippe Arnold, administrateur indépendant ;
- M. Louis Champel, administrateur indépendant ;
- M. Jean-Charles Frechin, administrateur.

16.3.2. Le Comité de rémunération

Le Comité de rémunération a été institué aux termes de la réunion du Conseil d'administration du 9 avril 2004 afin d'examiner les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de la Société ainsi que, le cas échéant, des salariés des sociétés du Groupe. Plus précisément, le Comité de rémunération a pour mission :



- de proposer la rémunération des mandataires sociaux, de déterminer, le cas échéant, la part variable de leur rémunération, selon une évaluation annuelle de leurs performances personnelles, et selon la stratégie du Groupe à moyen terme ;
- de proposer, le cas échéant, en faveur des mandataires sociaux et des salariés de la Société ou de ses filiales, la mise en place de plans de souscription ou d'achat d'actions, de plans d'épargne d'entreprise, ou d'attribution d'actions gratuites ;
- de proposer, nominativement, parmi les mandataires sociaux et les salariés de la Société ou de ses filiales, les bénéficiaires d'options, bons, obligations, ou autres valeurs mobilières ouvrant droit, de façon immédiate ou différée, à une participation au capital de la Société ou de ses filiales ;
- d'examiner les avantages de toute nature, par exemple en matière de retraite, accordés aux mandataires sociaux et aux cadres dirigeants de la Société et de ses filiales ou sous-filiales ;
- de proposer la répartition des jetons de présence, notamment au regard des responsabilités encourues par les administrateurs et de leur assiduité au Conseil et dans les comités spécialisés. Le montant des jetons de présence doit être adapté au temps que chaque administrateur consacre à ses fonctions ;
- d'examiner les projets d'augmentation de capital réservée aux salariés ;
- de rédiger un compte rendu complet et précis sur la rémunération des mandataires sociaux qui figurera dans le rapport de gestion. Ce rapport doit mentionner notamment les modalités de calcul des rémunérations variables, les critères d'attribution des bonus, la rémunération individuelle et détaillée de chaque mandataire ainsi que le montant global et individuel des jetons de présence distribués.

Le Comité de rémunération se réunit tous les ans et rend ses recommandations au Conseil d'administration, sous forme de rapports.

À la date d'établissement du présent document de référence, le Comité de rémunération est composé de trois personnes :

- M. Philippe Arnold, administrateur indépendant ;
- M. Louis Champel, administrateur indépendant ;
- M. Jean-Charles Frechin, administrateur.

16.3.3. Le Comité stratégique

Le Comité stratégique a été mis en place le 18 septembre 2006. Son rôle essentiel est d'émettre toute recommandation au Conseil d'administration dans les domaines suivants :

- étudier la stratégie et la politique générale du Groupe ;
- examiner les opportunités de développement externe ;
- examiner l'évolution et les perspectives des activités du Groupe tant sur le plan national que sur le plan international ;
- examiner les projets d'implantation à l'étranger ;

- étudier les stratégies de l'entreprise que les dirigeants pourraient mettre en œuvre, notamment dans le domaine des investissements.

Il s'est réuni les 8 et 9 juillet 2009 (100 % de présence). Suite au Conseil d'administration du 27 août 2009, des nouvelles modalités ont été définies pour ce Comité et s'appliquent à partir de 2010. Il est maintenant composé des personnes suivantes :

- le Président, M. Etienne Frechin ;
- le Directeur général, M. Matthieu Frechin ;
- le Directeur général délégué Groupe, M. Dominique Henryon ;
- deux administrateurs indépendants, M. Louis Champel et M. Philippe Arnold.

16.4. CONTRÔLE INTERNE

16.4.1. Rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Se référer au Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne annexé au chapitre 16 – paragraphe 16.5.

16.4.2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé, à la date d'établissement de ce document de référence, de huit membres.

La liste des administrateurs de la Société incluant les fonctions et mandats exercés dans d'autres sociétés figure au § 14.1.1.3. du présent document de référence.

Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre (4) reprises : les 13 mars, 12 mai, 27 août et 10 décembre. Les administrateurs, les membres du Comité d'entreprise et les Commissaires aux comptes ont été régulièrement convoqués. Le Conseil d'administration est composé de 8 membres. Toutes les réunions ont été présidées par Monsieur Étienne Frechin. Les taux de participation des administrateurs à ces Conseils ont été respectivement de 100 %, 100 %, 63 % et 88 %.

L'analyse de l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats de la société et du Groupe est systématiquement présentée à chaque séance. Les principaux points à l'ordre du jour des différentes séances ont été les suivants :



- le 13 mars : Approbation des comptes 2009 ; Affectation du résultat ; Autorisations et délégations de compétence à accorder au Conseil d'administration ; Rémunération du Directeur général délégué Groupe
- le 12 mai : Rémunération des dirigeants ; Démission d'un administrateur ; Renouvellement d'un mandat de Directeur général délégué ; Constatation d'une augmentation de capital
- le 27 août : Approbation des comptes du 1^{er} semestre 2009 ; Nomination d'un administrateur ; Révision du règlement intérieur,
- le 10 décembre : Présentation et approbation du budget de l'exercice 2010 ; Organisation de la gouvernance ; Missions du Conseil d'administration ; Obligations convertibles,

Convocation des administrateurs

Les administrateurs ont été convoqués à ces réunions par lettre simple ou oralement, conformément aux dispositions statutaires.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil devant examiner et arrêter les comptes intermédiaires ainsi que les comptes annuels.

Conformément aux dispositions du Code de travail, des représentants du Comité d'entreprise sont également convoqués à ces réunions.

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Les travaux du Conseil d'administration sont préparés et organisés conformément à la réglementation en vigueur et aux règles de bonne gouvernance.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent de manière générale au siège social de la Société.

Dans le cadre des dispositions statutaires, il peut être fait usage de la visioconférence ou tous autres moyens de télécommunication dans les conditions fixées par décret conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 3 du Code de commerce.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration n'a jamais fait usage de la visioconférence ou tout autre moyen de communication.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis et communiqués sans délai à tous les administrateurs. Ils sont régulièrement retranscrits dans le registre des conseils.

16.5. RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

En application de l'article L. 225-37, L 225-68 et L226-10-1 du Code de commerce, Monsieur Étienne Frechin, Président-directeur général du Groupe, rend compte dans le cadre du présent rapport « des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ». Ce rapport présente deux parties distinctes :

- Partie du rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- Partie du rapport sur le contrôle interne.

Le présent rapport concerne l'ensemble des sociétés du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation, conformément au Cadre de référence publié par l'AMF relatif aux valeurs moyennes et petites.

Ce rapport a été présenté le 11 mars 2010 au Conseil d'administration, et a été approuvé.

16.5.1. PARTIE DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration a adopté le 8 décembre 2008 comme code de référence le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'AFEP-MEDEF.

16.5.1.1 Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

Se référer aux chapitres 14 et 16 du présent document de référence.

16.5.1.2 Fréquence des réunions du Conseil d'administration

Se référer au paragraphe 16.4.2 du présent document de référence.

16.5.1.3 Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Se référer au chapitre 16.3 du présent document de référence.

16.5.1.4 Évaluation des travaux du Conseil

Se référer au chapitre 16.4.2 du présent document de référence.

16.5.1.5 Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général

Se référer au chapitre 16.2.1 du présent document de référence.

16.5.1.6 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Se référer au chapitre 15.1 du présent document de référence.



16.5.1.7 Modalités de participation à l'Assemblée générale

Chaque actionnaire de Vétoquinol, quel que soit le nombre de ses actions, peut participer et voter à l'Assemblée générale. À chaque action est attaché un droit de vote. Pour connaître toutes les modalités de participation à l'assemblée générale directe ou indirecte (vote par correspondance), il suffit de consulter le site internet, de se référer aux statuts ou de contacter directement la société.

16.5.1.8 Procédures de gestion des risques

Se référer au chapitre 4 « Facteurs de risques » présenté dans le présent document de référence.

16.5.2. Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

16.5.2.1 Principes et points clés d'analyse

Le pilotage de l'organisation comptable et financière approuvé et contrôlé par la Direction Générale est assuré par la Direction Financière. L'établissement des comptes consolidés, au travers d'un ERP Groupe et d'un logiciel de consolidation dédié (Magnitude), assure une homogénéité des données comptables et financières consolidées publiées.

16.5.2.1.1 Organisation générale

Le Groupe est organisé de manière à produire mensuellement les informations comptables et financières dont il a besoin pour piloter son activité suivant un calendrier établi. Dans le cadre de la publication annuelle des comptes consolidés, les missions des différents acteurs concourant à la publication des comptes consolidés annuels sont clairement identifiées dans un document qui leur est transmis.

Les données financières de base (compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie et tableau de variation des capitaux propres du Groupe) sont arrêtées mensuellement à J+10 (ouvrés) suivant un processus d'arrêtés des comptes planifié et précis.

Les circuits d'information concourant à la mise en place des tableaux de bord sont basés sur un outil unique de reporting/consolidation - Magnitude - permettant une homogénéisation et une sécurité accrue des données comptables, notamment par le biais des liens automatiques effectués avec l'ERP du Groupe (JD Edwards).

Les règles comptables sont conformes aux normes IFRS, les options et les hypothèses permettant la préparation des états financiers sont proposées par la Direction Financière puis validées par la Direction Générale et/ou le Comité d'audit.

16.5.2.1.2 Gestion des ressources

Les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la fonction comptable sont régulièrement passées en revue par la Direction Générale afin de s'assurer que les compétences présentes sont en conformité avec la complexité croissante des opérations à traiter.

16.5.2.1.3 Application des règles comptables

Le Groupe applique les normes IFRS, pour élaborer les comptes consolidés et s'assure par une veille active que les changements de réglementation - de plus en plus fréquents - sont correctement appréhendés et appliqués. Les opérations complexes (ex : regroupement d'entreprise, test de dépréciation annuel des Goodwill, allocation du prix d'achat ...) sont traitées exclusivement par la cellule de consolidation du Groupe, rattachée à la Direction Financière, dans le respect des normes IFRS et sont validées par la Direction Générale et/ou le Comité d'audit.

Le Groupe possède 24 filiales à l'étranger. Le traitement des informations de base suivant ces référentiels comptables locaux est parfois différent du traitement requis par les normes IFRS. Pour pallier cette problématique, le Groupe retraite les opérations aux normes IFRS, au sein de sa cellule de consolidation.

Les différentes options possibles sont validées par le Direction Générale et/ou le Comité d'audit.

16.5.2.1.4 Maîtrise des règles comptables

Le processus de traitement et de production comptable et financière, tant au niveau consolidé qu'au niveau de chacune des filiales du Groupe, est maîtrisé.

Les filiales arrêtent leurs comptes sociaux sous la responsabilité du Directeur général et du Directeur financier de la filiale, suivant un planning détaillé dans le respect des délais impartis par le Groupe.

Ces comptes sont ensuite analysés en détail par la Direction Financière qui les présente à la Direction Générale :

- des revues analytiques et une comparaison versus le budget et l'année précédente sont effectuées par la Direction du Contrôle de Gestion et la Direction du Contrôle Financier.
- des revues de performance des filiales sont tenues tous les mois entre le Directeur Général Délégué Groupe et le Directeur Financier d'une part, et le Directeur de Territoire, le Directeur de la filiale et son responsable financier d'autre part.
- ces comptes sont, pour la très grande majorité, ensuite soumis à l'approbation des commissaires aux comptes Groupe et/ou auditeurs locaux de manière semestrielle et/ ou annuelle.
- enfin une revue de performance Groupe, animée par le Directeur du Contrôle de Gestion, permet d'analyser mensuellement les comptes avec l'ensemble du Comité de Direction Groupe.

Les postes suivants (stocks, clients, actifs incorporels, comptabilisation des revenus...) sont soumis à des contrôles réguliers de la Direction Comptable et Financière afin de s'assurer que toutes les dépréciations et/ou ajustements ont bien été comptabilisés.

16.5.2.1.5 Organisation et sécurité des systèmes d'information

Le Groupe s'emploie à mettre en place dans l'ensemble de ses filiales un ensemble de systèmes d'information ayant comme épine dorsale un ERP commun (JD Edwards). Au 31 décembre 2009, 12 filiales du



Groupe - représentant plus de 73 % du CA du Groupe - utilisent, sur deux bases d'information, des processus communs. Le paramétrage de ce système d'information donne une assurance au Groupe quant à l'organisation et la sécurité de ses systèmes d'information.

Dans les autres filiales, d'autres systèmes d'information ont été paramétrés (Ex Navision en Allemagne...).

L'ERP a été développé avec pour objectif de satisfaire aux exigences de sécurité, de fiabilité et de disponibilité tout en garantissant la pertinence de l'information comptable et financière.

Les données comptables de chacune des filiales sont ensuite intégrées dans le logiciel de reporting consolidation du Groupe constitué par l'outil Magnitude.

L'organisation et le fonctionnement de l'ensemble du système d'information font l'objet de règles précises en matière d'accès au système et de validation des traitements et procédures de clôture.

La Société est en mesure de répondre aux obligations spécifiques de l'administration fiscale française, tant en terme de conservation des données traitées que de documentation.

16.5.2.2 Rôle de la Direction Générale

16.5.2.2.1 Organisation, compétences et moyens

La Direction Générale veille à ce que le dispositif de contrôle interne comptable et financier vise à produire une information fiable et donne une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société.

L'organisation et le périmètre des fonctions comptables et financières sont régulièrement revus afin de mettre en adéquation les moyens (personnel et outils...) et les exigences d'un contrôle interne de plus en plus poussé.

16.5.2.2.2 Pilotage et contrôle

La Direction Générale a impulsé la mise en place d'un dispositif de pilotage visant à analyser et à maîtriser les principaux risques identifiables ayant un impact potentiel sur l'élaboration de l'information comptable et financière publiée.

Le reporting de chaque société du Groupe permet d'établir chaque mois le « Tableau de bord ». Ce document centralise et consolide aux normes IFRS toutes les données comptables et financières, notamment :

- l'analyse des résultats mensuels d'exploitation de chaque entité avec la décomposition des différentes charges par nature et centre de coûts,
- l'analyse des résultats industriels des sites de production,
- toutes ces données font l'objet d'une comparaison, pour le mois et en cumul, avec l'exercice précédent et les prévisions budgétaires,
- le suivi mensuel des principaux postes du bilan de chaque société, notamment ceux concernant l'évolution des besoins en fonds de roulement, avec une analyse des écarts par rapport aux prévisions,
- le suivi mensuel de la trésorerie et de l'endettement,

- l'analyse détaillée des ventes par espèces, par zones géographiques, par classes de produits ou familles de produits et par domaines stratégiques.

Le logiciel Magnitude contient un seul jeu de données et permet de produire les informations de reporting et de consolidation mensuelles aux normes IFRS, tout en garantissant un ensemble homogène et cohérent. Ainsi, les données présentées dans les états financiers publiés sont identiques à celles examinées tous les mois par la Direction Générale.

Suivant le même principe, les budgets de chacune des filiales et du Groupe sont présentés par la Direction Financière, puis validés par la Direction Générale, avant leur approbation par le Conseil d'administration.

Au sein des différentes structures mises en place afin de piloter la bonne marche du Groupe, la Direction Générale, en liaison avec les Directions Financières, s'assurent des principes comptables retenus et de leur éventuel impact sur la présentation des états financiers.

Dans le cadre de l'audit interne, la Direction générale définit tous les ans quelles filiales seront soumises à un audit approfondi (social, juridique ou financier), réalisé par des équipes internes ou par des prestataires externes. En 2009, cinq audits juridiques ont été réalisés : Grande Bretagne, Espagne ainsi que nos trois filiales canadiennes. Trois audits comptables et financiers ont eu lieu en 2009 : Italie, USA et Pologne. Ces audits n'ont pas décelé de dysfonctionnement significatif.

16.5.2.2.3 Préparation de l'arrêté des comptes

La Direction Générale s'assure que la Direction Financière a défini et mis en place des processus d'enregistrement comptable des opérations majeures (exemple récent sur l'année 2009 : acquisition de notre filiale Vétoquinol India) et que toutes les entités sont intégrées dans le périmètre de consolidation.

Elle s'assure de la mise en place de procédures d'arrêté de certains comptes jugés sensibles ou qui pourraient l'être (valorisation des actifs incorporels, traitement de comptabilisation des revenus...) et valide les estimations et hypothèses prises par la Direction Financière.

La Direction Générale revoit et valide les comptes - y compris les notes annexes - établis par la Direction Financière. À ce titre, les changements de principes comptables (aucun en 2009) sont mis en évidence - et le Conseil d'administration et/ou le Comité d'audit en sont informés.

Les comptes annuels sont accompagnés du rapport de gestion, qui comprend les principaux commentaires et analyses nécessaires à la bonne compréhension des dits états financiers. Enfin, la Direction Générale définit la stratégie de communication financière et valide les différents communiqués de presse.

16.5.2.2.4 Prise en considération des travaux des Commissaires aux comptes

En tant que responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la Direction Générale échange avec les Commissaires aux comptes (CAC).



La Direction Générale s'assure que les CAC ont revu les principes comptables retenus et les options comptables qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers.

Enfin, la Direction Générale s'informe auprès des CAC du périmètre de leur intervention et des conclusions de leurs travaux.

16.5.2.3 Rôle du Conseil d'administration et/ou du Comité d'audit

16.5.2.3.1 Contrôles et vérifications

Le Conseil d'administration est informé des aspects majeurs qui seraient susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation ; les informations suivantes lui sont transmises : budget de l'année suivante, meilleur estimé d'arrêté de fin d'année, tableaux relatifs à la loi du 1^{er} mars 1984, projets d'investissements, etc.

Le Conseil d'administration est assisté dans ses travaux par un Comité d'audit – se référer au chapitre 16.3.1 du présent document de référence.

Dans le cadre de la prévention de la fraude, le Groupe a mis en place un Guide de Bonne Pratique des Affaires qui concourt à éviter autant que possible les fraudes et actes malhonnêtes envers le Groupe et/ou ses partenaires et actionnaires.

Les règles contenues dans le Guide de Bonne Pratique des Affaires définissent ce que Vétoquinol attend de chacun de ses employés, quel que soit son niveau hiérarchique, afin que, dans le monde entier, tous agissent dans le respect de la Loi et de l'éthique Vétoquinol tant à l'égard des concurrents, des clients et des fournisseurs, que pour protéger les actifs de Vétoquinol et éviter tout risque de fraude et de corruption imputable à Vétoquinol.

16.5.2.3.2 Arrêté des comptes

Le Conseil d'administration arrête les comptes annuels et examine les comptes semestriels sur la base du compte rendu effectué par le Comité d'audit. Les comptes sur lesquels il doit se prononcer, lui sont présentés par la Direction Financière ainsi que les différentes estimations et/ou options retenues pour parvenir à ces comptes. Les Commissaires aux comptes présentent leurs travaux et leurs conclusions ainsi que leurs éventuelles recommandations.

16.5.2.3.3 Relations avec les Commissaires aux comptes

Le Comité d'audit ainsi que le Conseil d'administration reçoivent l'assurance des Commissaires aux comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités.

Le Comité d'audit ainsi que le Conseil d'administration s'assurent que les CAC ont revu les principes comptables retenus et les options comptables qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers.

Enfin, lors de l'arrêté des comptes par le Conseil, les Commissaires aux comptes ont suffisamment avancé dans leurs travaux – en règle générale, terminé – pour

être en mesure de communiquer au Conseil toutes remarques significatives.

16.5.3. Processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée

De façon à assurer la production d'un reporting transparent donnant une image fidèle de la situation de la société, le Groupe aménage en continu ses processus comptables et financiers, en mettant l'accent notamment sur les contrôles internes relatifs à l'initiation, l'enregistrement et la réconciliation des soldes comptables et des opérations, en application des principes comptables appropriés.

16.5.3.1 Critère de qualité

Cette refonte des processus de production de l'information comptable met notamment l'accent sur l'automatisation de la collecte et de la contribution des informations de manière à :

- réduire le délai de mise à disposition de l'information,
- réduire les coûts de production,
- limiter les erreurs dans l'agrégation de ces données et la production des états financiers,
- renforcer la vision des Directions sur les activités des filiales, et
- alimenter un tableau de bord tant au niveau des résultats financiers que de l'évaluation des risques.

L'amélioration continue du contrôle interne en matière de reporting financier passe par la mise en place d'un référentiel commun formalisant l'ensemble des règles. Ces règles sont à élaborer en fonction des risques définis en amont du cadre réglementaire, mais aussi des procédures en place, des spécificités métier et de l'entreprise. Cette démarche doit s'étendre jusqu'à l'intégration de ce cadre de contrôle avec les systèmes d'information en place et les activités humaines. L'existence d'un tel cadre, en particulier d'un référentiel formel et d'un système de suivi, participe à la faisabilité et la pertinence des audits internes et externes tels qu'exigés par la loi.

À travers le système d'information du Groupe, c'est une grande part des processus opérationnels et des processus de pilotage de l'entreprise dont on peut analyser et mesurer l'efficacité et la pertinence. D'autant plus que le système d'information constitue souvent la seule « trace » concrète et « auditable » du fonctionnement réel.

16.5.3.2 Identification des risques affectant l'élaboration de l'information financière et comptable publiée

La qualité de l'information comptable et financière publiée dépend aussi des risques inhérents aux processus comptables lors des processus amont de production comptable et lors du processus d'arrêté des comptes. L'objectif de la Direction Financière est de minimiser ces différents risques afin de publier dans les états financiers une information financière régulière et sincère. Pour ce faire, les assertions contenues dans les états financiers sont des affirmations de la Direction, explicites ou non, qui sont reflétées dans les états financiers, comme suit :



- Exhaustivité des informations : l'ensemble des transactions et événements, les actifs, les passifs et les participations, qui auraient dû être comptabilisés, ont été enregistrés et ceci dans le bon exercice comptable. Toutes les informations en annexes qui devraient figurer dans les états financiers l'ont été.
- Existence et réalité : les actifs, les passifs et les participations existent et les transactions ainsi que les événements qui ont été enregistrés ou mentionnés en annexe sont réels, ils concernent le Groupe et sont enregistrés dans le bon exercice comptable.
- Exactitude : les montants et autres données relatives aux transactions et aux événements ont été correctement enregistrés dans les soldes comptables appropriés.
- Valorisation : les actifs, les passifs et les participations sont enregistrés dans les états financiers selon les valeurs appropriées et les éventuels écarts de valorisation ou les écarts d'affectation sont correctement enregistrés.
- Obligations et droits : le passif représente les obligations de l'entité ainsi que les droits sur l'actif que l'entité détient ou contrôle.
- Présentations : les informations financières et informations en annexes sont correctement présentées et décrites, clairement exprimées, mentionnées fidèlement en annexe et selon les montants appropriés.

Les processus comptables sont organisés suivant les grands processus de l'entreprise : ventes, achats, productions & stocks, immobilisations, etc. Ces dispositifs organisés et documentés concourent à traiter les différents flux d'opérations et rendent de ce fait homogènes les données comptables. Le processus d'arrêté des comptes est formalisé suivant un arrêté mensuel et l'information financière publiée est passée en revue par les Directions Comptables et Financières du Groupe, la Direction Générale et le Conseil d'administration.

16.5.3.3 Principes et points clés d'analyse

16.5.3.3.1 Investissements/Désinvestissements/ Recherche et Développement

Le processus d'investissement fait l'objet de processus organisés et documentés qui comprend à minima les différentes autorisations suivantes :

- autorisation du budget annuel donnée par le Conseil d'administration,
- autorisation par la Direction Financière,
- autorisation par la Direction Générale.

La Direction Stratégie et Développement développe et la Direction Financière contrôle le suivi de tous les projets de R&D en cours. Elles établissent chaque mois un état d'avancement de chacun de ces projets et de leurs coûts par rapport au calendrier des charges.

Selon IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 est satisfait. En raison des risques et incertitudes liés aux processus de recherche et

développement et aux autorisations réglementaires, les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments.

En revanche, sont enregistrés à l'actif du bilan, en immobilisations incorporelles, les montants versés en contrepartie de concessions de licences d'exploitation et de commercialisation de molécules, procédés ou d'informations à caractère scientifiques. Ces versements sont effectués généralement au démarrage d'un projet de recherche et au cours de son avancement, jusqu'à l'obtention d'une « Autorisation de Mise sur le Marché ».

16.5.3.3.2 Immobilisations incorporelles, corporelles et goodwill

Les processus mis en place par le Groupe permettent de s'assurer que :

- Les immobilisations incorporelles et/ou corporelles existent et appartiennent au Groupe, qui les utilise dans le cadre de son activité.
- Les éléments qui doivent être immobilisés le sont ; les cessions et autres mouvements de sortie sont tous comptabilisés ainsi que les plus ou moins-values qu'ils ont générées.
- Les montants immobilisés sont justes et ne comprennent pas d'éléments devant être comptabilisés en charges.
- La valorisation et la présentation sont correctes et en adéquation avec les normes IFRS.

Par ailleurs, et conformément aux exigences de la norme IAS 36, les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis au minimum à un test annuel de dépréciation par des spécialistes externes à l'entreprise. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

La protection juridique des immobilisations incorporelles fait l'objet d'un suivi régulier et de mesures visant à sécuriser les ressources que le Groupe pourra obtenir de ces immobilisations, en particulier : la protection des marques, des noms de domaine, brevets...

16.5.3.3.3 Immobilisations financières

Le Groupe ne détient pas d'immobilisation financière autre que les titres de ses filiales qui sont éliminés lors du processus de consolidation. Cependant, toutes les opérations sur titres (acquisitions, cessions, compléments de prix, garanties d'actifs et de passifs) ainsi que les engagements fermes (promesse et autres instruments financiers,...) font l'objet d'un suivi particulier de la part de la Direction Financière et Juridique en vue de leur comptabilisation et/ou de leur mention dans l'annexe des comptes, et sont préalablement autorisées par la Direction Générale et/ ou le Conseil d'administration.



L'attribution de prêts aux filiales fait l'objet d'un processus organisé, autorisé par le Conseil d'administration dans le cadre des conventions réglementées. L'ensemble des produits et/ou charges se rattachant à ces créances sur participations sont évalués et comptabilisés mensuellement puis éliminés en consolidation.

16.5.3.3.4 Achats/Fournisseurs et assimilés

Les processus achats sont organisés et formalisés dans le cadre de procédures applicables par tous les acteurs concernés. Les commandes fournisseurs sont émises après autorisation par des personnes dûment habilitées et la séparation des tâches entre passation, autorisation, réception, enregistrement des commandes et règlement des fournisseurs existe. Les factures sont rapprochées des commandes tant au niveau du prix unitaire qu'au niveau des quantités. Les différences font l'objet d'un suivi et d'un processus de traitement particulier. Les avances sur factures sont payées uniquement sur justificatif et ces montants sont analysés mensuellement par les services comptables lors des arrêts mensuels.

Lors du processus d'arrêt des comptes, différents processus permettent de s'assurer que :

- Toutes les charges résultant de l'achat de biens ou de prestations de service sont correctement comptabilisées.
- Le principe de comptabilisation des charges est correctement appliqué et est en adéquation avec les normes IFRS applicables.
- La séparation des exercices (cut-off) est correctement appréhendée.
- Les comptes fournisseurs sont constitués d'achats non payés et d'autres dettes sur des fournisseurs ayant réellement fourni un bien ou un service à la société.
- Toutes les sommes payées sont correctement comptabilisées.

Il est toutefois impossible au Groupe de garantir qu'une fraude ne peut survenir.

16.5.3.3.5 Coûts de revient/Stocks et encours

Les processus de calcul des coûts de revient, de gestion des stocks, de valorisation des stocks ainsi que le suivi des éventuelles dépréciations à enregistrer sont organisés et formalisés dans le cadre de procédures applicables par tous les acteurs concernés selon les normes en vigueur.

Chaque mois, la Direction Industrielle et Qualité établit pour les sites industriels du Groupe un rapport dans lequel figurent les principaux indicateurs et ratios de production (résultat industriel, nombres d'heures de production, nombre de lots fabriqués, de lots refusés...); l'ensemble de ces éléments est rapproché des données comptables et financières afin de s'assurer de leur pertinence.

Les mouvements d'entrées et de sorties de stock sont enregistrés de façon journalière dans le Système d'Information afin de s'assurer que la séparation des exercices est correctement appréhendée. Des réconciliations sont faites régulièrement entre l'inventaire physique et l'inventaire permanent et un inventaire physique annuel est au minimum réalisé. Tous les mouvements de stocks particuliers (mises au rebut, destruction, vente de stocks obsolètes) sont autorisés par

des personnes compétentes et une analyse est effectuée par la Direction Financière du Groupe et/ou les services comptables et financiers des filiales.

Les marges sont analysées par produits ou gamme de produits et les écarts significatifs sont investigués.

Enfin, dans le cadre du processus d'arrêt des comptes, différents bouclages par les flux et/ou contrôles sont réalisés afin de s'assurer que les stocks sont correctement appréhendés, existent, appartiennent à la société et sont comptabilisés.

16.5.3.3.6 Produits des activités ordinaires/clients et assimilés

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Le revenu est constitué par les ventes de biens à des tiers, déduction faite des remises commerciales ou rabais pour quantités consentis aux clients finaux ainsi que des escomptes financiers, et après élimination des ventes intragroupe. Les processus de comptabilisation des revenus font que le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens est comptabilisé lorsque l'ensemble des conditions suivantes a été satisfait :

- l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- l'entreprise a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des produits des activités économiques associés à la transaction ira à l'entreprise ;
- les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le Groupe a mis en place un suivi particulier de ces processus basé en grande partie sur le système d'information afin de s'assurer que tous les produits sont correctement comptabilisés et que le principe de comptabilisation des produits est correctement appliqué et est en adéquation avec les normes comptables en vigueur. La séparation des exercices est appréhendée à travers ce processus de comptabilisation et, vérifiée et validée durant le processus d'arrêt des comptes.

Le processus d'arrêt des comptes permet aussi de valider que :

- les comptes clients sont constitués de ventes non recouvrées et qui appartiennent au Groupe.
- tous les recouvrements de créances sont correctement comptabilisés.
- les avoirs et autres crédits sont justifiés et correctement calculés.
- les provisions pour créances douteuses sont correctement évaluées et jugées suffisantes.

16.5.3.3.7 Trésorerie/Financement et instruments financiers

Les processus de financement et de trésorerie font l'objet de procédures organisées particulièrement suivies : les ouvertures de comptes et/ou les autorisations de découverts sont autorisées par la trésorerie Groupe, et validées préalablement par la Direction Générale.



Le plan de trésorerie du Groupe et/ou le tableau des flux de trésorerie prévisionnel permettent au Groupe de s'assurer qu'il pourra assurer ses prochaines échéances et de piloter au mieux ses besoins de financements.

Les opérations de trésorerie sont comptabilisées régulièrement et toutes les dépenses sont supportées par des pièces justificatives préalablement acceptées par les services/personnes habilitées.

Les garanties reçues ou données sur prêts et emprunts sont clairement identifiées et comptabilisées et/ou incluses dans les annexes des comptes.

Les procurations financières mises en place par le Groupe permettent de fixer des limites de paiement aux Directeurs des filiales et/ou Directeurs Financiers.

Enfin, lors du processus d'arrêté mensuel des comptes :

- les rapprochements bancaires sont effectués et matérialisés mensuellement,
- les emprunts et dettes assimilées, y compris les intérêts, sont comptabilisés et correctement calculés et correspondent à la réalité des engagements du Groupe ; ces montants sont rapprochés avec les données contractuelles,
- la trésorerie et les emprunts en devises sont correctement évalués.

16.5.3.3.8 Avantages accordés au personnel

La Direction des Ressources Humaines Groupe recense chaque mois les embauches et les sorties de personnel, par catégories de salariés. Cette Direction supervise également toutes les augmentations de salaires et d'effectifs ainsi que la modification des avantages sociaux.

Les activités de « paie » font l'objet de procédures connues et adaptées aux choix de l'organisation retenue. La séparation des tâches entre enregistrement comptable et calcul de la paie existe dans la plupart des filiales du Groupe. Les enregistrements comptables sont contrôlés par la Direction Financière et rapprochés des documents de paie.

Les règles comptables appliquées par le Groupe précisent le traitement comptable des actions et options attribuées aux dirigeants et aux salariés.

Lors du processus d'arrêté des comptes, les comptes de personnel et de charges sociales font l'objet d'un examen et d'une justification mensuelle. Il existe par ailleurs des dispositifs de recensement, d'évaluation et de contrôle du bon enregistrement comptable des provisions pour congés payés et primes ainsi que des engagements en matière de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Le Groupe se fait assister par des actuaires lors de l'évaluation de ces engagements en matière de retraite et autres avantages accordés aux salariés.

16.5.3.3.9 Impôts, taxes et assimilés

Une veille fiscale est mise en place au niveau de chacune des filiales afin d'être en conformité avec les dernières exigences réglementaires.

Il existe un processus visant à ce que le traitement, la préparation et le dépôt des documents fiscaux, ainsi que le paiement des impôts et taxes soient effectués de façon correcte et en temps voulu.

Différents dispositifs de suivi comptable de la position fiscale différée existent dans le Groupe. Une réconciliation (preuve d'impôt) entre la charge totale d'impôt comptabilisée dans le compte de résultat consolidé et la charge d'impôt théorique est établie.

16.5.3.3.10 Opérations sur le capital

Les processus liés aux opérations sur le capital sont pilotés par la Direction Juridique rattachée à la Direction Financière du Groupe. L'ensemble de ces opérations est préalablement autorisé par la Direction Générale et/ou le Conseil d'administration. L'ensemble du Corporate – filiales et Groupe - est géré directement par la Direction Juridique Groupe et par la Direction Générale.

Les attributions de stock-options et/ou d'actions gratuites sont suivies et les informations nécessaires à la préparation des comptes sont communiquées mensuellement.

16.5.3.3.11 Provisions et engagements

Il existe un processus visant à ce que le Groupe donne en annexe de ses comptes une information sur ses engagements conformément aux principes comptables applicables.

Le Groupe fait un point périodique sur ses engagements et risques et détermine s'ils doivent faire l'objet de provisions ou d'une information en annexe. Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés, et qu'il est probable que cette obligation provoquera une sortie de fonds au bénéfice de tiers, sans contrepartie attendue au moins équivalente de ceux-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite.

16.5.3.3.12 Consolidation

Il existe des processus visant à ce que :

- le périmètre de consolidation soit tenu à jour et documenté ;
- les liasses de consolidation soient établies en application de principes et règles comptables homogènes au sein des sociétés intégrées ;
- les opérations réciproques soient identifiées et éliminées, en particulier les opérations financières et les résultats internes (marges sur stocks, dividendes, résultats sur cessions d'immobilisations, achats/ventes de produits...).
- les écritures de consolidation soient enregistrées et suivies dans un journal spécifique ;
- un contrôle permanent soit effectué sur les variations de pourcentage de contrôle des filiales et participations afin que les traitements appropriés puissent être mis en œuvre lors des arrêtés de comptes (périmètre de consolidation, modification de la méthode de consolidation...).



La maîtrise des processus d'arrêté des comptes permet :

- une homogénéisation des principes comptables applicables ;
- de rapprocher les comptes intégrés dans la consolidation avec les comptes sociaux des filiales ;
- d'analyser et d'expliquer les variations entre la situation nette d'ouverture et de clôture ainsi que les variations issues du tableau de flux de trésorerie.

16.5.3.3.13 Informations de gestion nécessaires à l'élaboration des informations comptables financières publiées

Le logiciel Magnitude contient un seul jeu de données et permet de ressortir aux normes IFRS les informations de reporting et de consolidation mensuelles, tout en garantissant un ensemble homogène et cohérent. Ainsi, les données présentées dans les états financiers publiés sont identiques à celles examinées tous les mois par la Direction Générale.

16.5.3.3.14 Gestion de l'information financière externe

Il existe des responsables et un processus aux fins d'identifier et de traiter les obligations d'informations du marché financier. Un échéancier récapitulant les obligations périodiques du Groupe en matière de communication comptable et financière au marché existe et cet échéancier précise la nature et l'échéance de chaque obligation périodique.

Il existe un processus de veille sur les obligations en matière d'information financière. Le Groupe dispose de processus lui permettant de suivre les événements et les opérations significatifs qui ont eu lieu sur les différentes périodes comptables et de contrôler ces informations avant leur diffusion.



17. SALARIÉS

17.1. STRATÉGIE

En 2009, dans un contexte économique défavorable, le Groupe a, par prudence, gelé les créations de poste mais a continué à remplacer les partants. La croissance des effectifs provient donc essentiellement des acquisitions.

En 2010, il est prévu de renforcer les fonctions marketing pour préparer les futurs lancements de produits.

17.1.1. Développement du Groupe

L'année 2008 a vu l'arrivée de nos nouveaux collaborateurs italiens, suite à l'acquisition réalisée en décembre 2007. En 2009, 140 salariés indiens ont rejoint le Groupe.

L'équipe italienne est essentiellement dédiée à l'administration et à la production ; le réseau commercial, fidèle à la tradition italienne (dans presque toutes les industries) est composé d'agents indépendants, exclusifs ou multcartes.

L'Inde apporte, quant à elle, des collaborateurs dans les domaines des ventes et du marketing, toute la production étant confiée localement à une dizaine de sous-traitants. À noter que le taux de turnover, très important en Inde dans nombre d'entreprises et chroniquement plus fort dans les fonctions commerciales, va venir impacter négativement le taux de turnover du Groupe. Des premières actions ont été mises en place en Inde pour tenter de ramener ce taux à un meilleur niveau.

Il est prévu en 2010 de renforcer l'équipe indienne, par la création de fonctions supports en propre, puisqu'ils bénéficiaient jusqu'à maintenant du support du groupe indien auquel ils appartenaient jusqu'en août 2009.

17.1.2. Recrutement et rémunération

La Société a une politique de rémunération assise sur des enquêtes de marché prenant en compte toutes les composantes de la rémunération.

La force d'attraction du Groupe réside dans ses valeurs familiales, sa culture d'entreprise, ses projets de développement notamment à l'international, ses ambitions, ses périmètres larges de responsabilités. La qualité de vie liée à la localisation géographique de la plupart des entités du Groupe est également un atout appréciable.

L'ensemble des cadres de la Société bénéficie d'une politique de rémunération variable basée sur la performance individuelle.

Depuis quelques années, un système de rémunération variable très incitatif a été mis en place pour les fonctions managériales élevées.

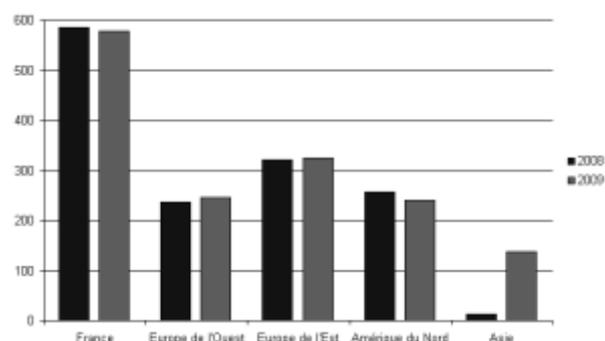
17.2. DESCRIPTION DES EFFECTIFS

17.2.1. Évolution des effectifs

Au 31 décembre 2009, le Groupe employait 1 524 collaborateurs, à comparer aux 1 412 personnes à fin décembre 2008. Le Groupe continue de croître à un rythme soutenu et maîtrisé : l'effectif est en augmentation de 7,9 %, essentiellement due à l'intégration de la nouvelle filiale indienne. À périmètre constant, l'effectif reste stable.

Effectif	France	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
Total 2009	578	245	324	240	137	1 524
Total 2008	585	237	322	256	12	1 412
Évolution	-7	8	2	-16	125	112
	-1 %	3 %	1 %	-7 %	91 %	8 %

17.2.2. Répartition par zone géographique



17.2.3. Répartition des effectifs par métier dans le Groupe¹

	2008	2009	Evolution
Commercial & marketing	368	497	35 %
Administration	265	268	1 %
Production	297	281	-5 %
Qualité	156	155	-1 %
Supply chain & achats	195	199	2 %
Scientifique	131	124	-5 %
Total	1 412	1 524	8 %

¹ Vétoquinol a modifié en 2009 la répartition de ses effectifs selon ses métiers. De ce fait, la comparaison avec les données présentées dans le rapport annuel 2008 n'est pas possible. Pour cette raison, ces données 2008 sont réaffectées selon ces nouvelles catégories.



La forte croissance des effectifs commerciaux s'explique par l'acquisition d'une entité indienne composée essentiellement de commerciaux.

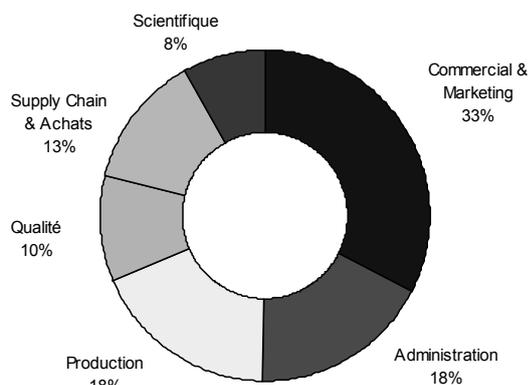
La baisse des effectifs de production s'explique par deux facteurs :

- l'unité de production canadienne s'est adaptée au contexte économique en mettant en place du chômage technique et en ne remplaçant pas tous les départs d'opérateurs de production ;
- en France, certains départs d'opérateurs de production n'avaient pas encore été remplacés.

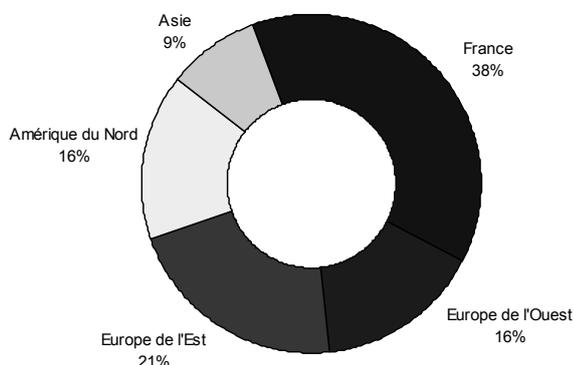
Au département scientifique, l'écart s'explique notamment par un certain nombre de départs en cours d'année, non encore remplacés au 31 décembre 2009. La structure cible du Groupe reste identique.

Le ralentissement de l'économie a amené le Groupe à limiter la progression de ses effectifs.

17.2.4. Répartition par métier



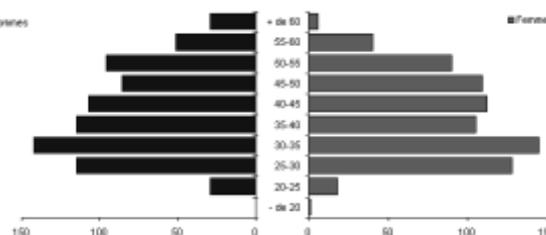
17.2.5. Répartition des effectifs par zone géographique et par sexe



Du fait de l'intégration de la nouvelle filiale indienne, la zone Asie croît de façon très importante. Néanmoins, plus des trois quarts de l'effectif restent basés en Europe (75 %), et notamment en France (38 %).

Effectif	France	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
Femme	345 60 %	95 39 %	187 58 %	121 50 %	6 4 %	754 49 %
Homme	233 40 %	150 61 %	137 42 %	119 50 %	131 96 %	770 51 %
Evolution	578 38 %	245 16 %	324 21 %	240 16 %	137 9 %	1 524 100 %

17.2.6. Pyramide des âges par sexe dans le Groupe



La pyramide des âges est relativement équilibrée : 20 % des effectifs ont moins de 30 ans et 20 % ont plus de 50 ans. L'ancienneté moyenne au sein du Groupe s'établit à 9,8 ans.

Le Groupe présente un équilibre Homme/Femmes quasiment parfait.

17.2.7. Répartition par catégorie socioprofessionnelle

	2009	%
Cadre dirigeant	45	3 %
Cadre	349	23 %
Force de vente	313	21 %
Technicien, employé	530	35 %
Ouvrier	287	19 %
Total	1 524	100 %

On constate une répartition relativement équilibrée entre les différentes catégories, la catégorie des techniciens étant toutefois un peu plus représentée en raison de l'activité pharmaceutique de production et de R&D qui nécessite de nombreux techniciens R&D, Qualité et administratifs.



17.3. INFORMATION SOCIALE

17.3.1. Représentation du personnel

La représentation des salariés est assurée au sein de la Société par un Comité d'entreprise, un Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail et des Délégués du personnel.

Outre le site de Vétoquinol Prolab au Canada dans lequel l'existence d'un syndicat découle d'une obligation légale, la filiale polonaise a vu l'implantation d'un syndicat en 2007 et, depuis 2009, un représentant syndical cadre s'est également déclaré en France.

17.3.2. Hygiène, sécurité et conditions de travail

La politique de la Société dans ce domaine se concentre principalement sur le respect de la législation en matière d'hygiène et sécurité, ainsi que sur la prévention. Les efforts au sein de la Société portent notamment sur :

- la prévention des accidents avec mise en place d'outils d'évaluation des postes de travail et de diminution des risques, ainsi qu'une démarche proactive pour tout nouvel investissement ;
- la formation du personnel aux risques ;
- la communication ;
- la responsabilisation des individus.

Les accidents du travail qui se sont produits au cours des dernières années sont restés des accidents sans conséquences graves.

17.3.2.1 Politique d'emploi du Groupe

La politique d'emploi menée vise principalement à disposer d'un personnel compétent et motivé pour assurer de façon optimale les diverses responsabilités et missions des métiers du Groupe.

Le Groupe ayant fait le choix stratégique de fonctionner en tant que groupe international intégré, avec des entités et des fonctions interdépendantes, des politiques et des processus de ressources humaines communs ont été également développés et mis en œuvre. Dans ce cadre, l'ensemble des salariés du Groupe est désormais évalué sur des critères identiques, au travers par exemple d'un référentiel unique de compétences et de comportements qui déclinent les 6 valeurs du Groupe.

Ces 6 valeurs servent également de filtre lors du recrutement de nos futurs collaborateurs.

17.4. PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ

17.4.1. Participation

La Société applique une formule dérogatoire à la formule légale en matière de participation (avenant n° 2 en date 29 juin 2007).

Cette réserve spéciale de participation est égale à 5 % du résultat d'exploitation de la Société.

17.4.2. Intéressement

L'intéressement a été mis en place en 1987 au sein de la Société afin d'associer l'ensemble du personnel de l'entreprise à sa bonne marche et au bénéfice de son exploitation. Le dernier accord d'intéressement, qui s'applique au titre des années civiles 2008, 2009 et 2010, a été conclu le 27 juin 2008.

Une règle de plafonnement est appliquée (au-delà de 2,5 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale, le salaire ne génère plus d'intéressement).

Il est expressément convenu que la somme de la Réserve Spéciale de Participation et de l'enveloppe globale d'intéressement au titre d'un même exercice ne pourra excéder 10 % des salaires bruts.

Les salariés peuvent opter pour la perception immédiate de tout ou partie de la participation et de l'intéressement ou pour le placement dans le Plan Épargne Entreprise géré par la Société Générale Gestion (S2G).

17.4.3. Plan épargne entreprise au sein de la Société

Il existe un plan d'épargne d'entreprise au sein de la Société mis en place en 1989, géré par la S2G et qui permet aux salariés d'investir leur épargne (participation, intéressement et versements volontaires) dans quatre (4) Fonds Commun de Placement :

- Arcancia Sécurité
- Arcancia Audace
- Arcancia Label Équilibre et Solidaire
- Vétoquinol Diversifié

Ce plan est supervisé par un Conseil de Surveillance composé de membres représentant la Société et ses salariés.

17.5. OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS

Se référer au chapitre 21 informations complémentaires (paragraphe 21.3.4.) et aux comptes consolidés.



18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. ACTIONNARIAT DE VÉTOQUINOL SA

Actionnaires	Situation au 31/12/2009		Situation au 31/12/2008		Situation au 31/12/2007	
	Nombre d'actions détenues	% du capital	Nombre d'actions détenues	% du capital	Nombre d'actions détenues	% du capital
Soparfin SCA ²	6 778 393	60,02 %	6 328 393	56,05%	6 219 361	55,09 %
Famille Étienne Frechin	583 600	5,17 %	977 600	8,66%	977 600	8,66 %
Sous total Groupe Familial Etienne Frechin	7 361 993	65,19%	7 305 993	64,71%	7 196 961	63,74%
FCPE	70 710	0,63 %	70 457	0,62%	75 207	0,67 %
Public	3 803 188	33,68 %	3 827 341	33,90%	3 971 864	35,18 %
Auto-détention	56 741	0,50 %	86 541	0,77%	46 300	0,41 %
TOTAL	11 292 632	100,00%	11 290 332	100,00%	11 290 332	100,00%

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote. Au 31/12/2007, les fonds 3i et Banexi détenaient à eux deux 857 476 actions du Groupe, soit 7,59 %.

18.2. RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE DE VÉTOQUINOL

Un droit de vote double a été instauré par l'assemblée générale extraordinaire le 7 juillet 2006. Pour plus de détail, se référer au chapitre 21.2.3 page 150.

Actionnaires	Situation au 31/12/2009		Situation au 31/12/2008		Situation au 31/12/2007	
	Droits de vote	% des droits de vote	Droits de vote	% des droits de vote	Droits de vote	% des droits de vote
Soparfin SCA	12 997 754	67,94%	12 246 539	63,23%	12 137 507	60,78%
Famille Étienne Frechin	1 161 200	6,07%	1 955 200	10,10%	1 955 200	9,79%
Sous total Groupe Familial Etienne Frechin	14 158 954	74,01%	14 201 739	73,23%	14 092 707	70,57%
FCPE	70 710	0,37%	70 457	0,37%	75 207	0,38%
Public	4 902 105	25,62%	5 096 267	26,31%	5 800 903	29,05%
Auto-détention	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	19 131 769	100,00%	19 368 463	100,00%	19 968 817	100,00%

² contrôlée directement et indirectement à 100% par le groupe familial Etienne Frechin, dont les associés commandités sont la société à responsabilité limitée Demabel, contrôlée par le groupe familial Etienne Frechin et Monsieur Etienne Frechin.



18.3. INFORMATION SUR LES PACTES ET LES CONVENTIONS D'ACTIONNAIRES

Se référer au chapitre 21.4.2 du présent document de référence en page 157.

Les mesures qui ont été prises en vue de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive sont les suivantes :

- Présence de deux administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration,
- Présence de deux administrateurs indépendants au sein du Comité stratégique,
- Présence de deux administrateurs indépendants au sein du Comité d'audit,
- Présence de deux administrateurs indépendants au sein du Comité des rémunérations.

En dehors, de ces mesures spécifiques, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

18.4. INTÉRÊSSEMENT CAPITALISTIQUE DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31 DÉCEMBRE 2009

NOM	Pleine propriété	Usufruit	Nue propriété	TOTAL (*)	%	Options de souscription
M. Étienne Frechin	11 886	78 684		11 886	0,11 %	NA
M. Matthieu Frechin	133 280		13 000	146 280	1,30 %	NA
M. François Frechin	105 558			105 558	0,93 %	NA
M. Jean-Charles Frechin	121 150	80 000		201 150	1,78 %	NA
M ^{me} Marie-Claude Valentin-Frechin	91 710			91 710	0,81 %	NA
M. Martine Frechin	510			510	0,00 %	NA
M. Philippe Arnold	2			2	0,00 %	NA
M. Louis Champel	100			100	0,00 %	NA
M. Dominique Henryon	69 850			69 850	0,62 %	NA
M. Alain Masson	1 600			1 600	0,01 %	600
NB D' ACTIONS TOTAL COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL				11 292 632		

(*) pleine propriété + nue-propiété

Pour les informations statutaires sur les droits de vote, se référer au chapitre 21 : Informations complémentaires.

18.4.1.1 Déclaration de franchissement de seuil

À la date d'enregistrement du présent document de référence, la Société a été informée d'un franchissement de seuil :

- en date du 8 juin 2009, le holding Soparfin a déclaré avoir franchi individuellement à la hausse le seuil des 2/3 des droits de vote et détenir individuellement à cette date 6 778 393 actions Vétoquinol représentant 12 947 754 droits de vote, soit 60,02 % du capital et 67,81 % des droits de vote de cette société.



19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

19.1. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été autorisée depuis le 31 décembre 2009.

Pour les conventions réglementées relatives à l'année 2009, se référer au chapitre 33.

19.2. AUTRES OPERATIONS

Le 26 mars 2009, Étienne Frechin, Président-directeur général de Vétoquinol SA et représentant de la Société Demabel SARL, gérante de Soparfin SCA, a signé avec Soparfin SCA un contrat d'apport en nature d'actions, au terme duquel il a apporté à Soparfin SCA, 400 000 actions de la société Vétoquinol SA.

Excepté cette opération, il n'y a aucune autre opération avec des apparentés.



20. ÉTATS FINANCIERS

20.1. COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL AU 31 DÉCEMBRE 2009

En milliers d'euros	Notes	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Revenus	20.1.8	252 214	234 395	233 364
Achats consommés		(85 810)	(75 558)	(77 333)
Autres achats et charges externes	20.1.10	(55 225)	(51 905)	(52 520)
Charges de personnel	20.1.11	(70 061)	(68 348)	(62 129)
Impôts, taxes et versements assimilés		(4 795)	(3 890)	(4 282)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations	20.1.20 / 20.1.21	(11 068)	(10 289)	(10 046)
Dotations et reprises aux provisions		(817)	(588)	1 328
Autres produits d'exploitation	20.1.13	4 843	4 460	3 089
Autres charges d'exploitation	20.1.13	(356)	(691)	(746)
Résultat opérationnel courant		28 925	27 587	30 725
Autres produits et charges opérationnels	20.1.14	0	0	(1 107)
Résultat opérationnel		28 925	27 587	29 619
Coût de l'endettement financier brut	20.1.16	-4 204	-3 592	-3 643
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	20.1.16	235	651	252
Coût de l'endettement financier net	20.1.16	-3 970	-2 941	-3 391
Autres produits financiers	20.1.16	2 920	2 808	922
Autres charges financières	20.1.16	(2 921)	(3 002)	(2 035)
Résultat financier		(3 971)	(3 135)	(4 504)
Résultat avant impôt		24 954	24 452	25 115
Charges d'impôt		(6 741)	(5 882)	(6 466)
Résultat de l'ensemble consolidé		18 214	18 569	18 649
Revenant :				
Aux actionnaires de la société		18 207	18 564	18 642
Aux intérêts minoritaires		7	5	7
Écarts de conversion sur opérations étrangères		2 702	(5 564)	(1 456)
Écarts actuariels, nets d'impôts		17	123	224
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts				
Résultat global total de la période		20 933	13 129	17 417
Revenant :				
Aux actionnaires de la société		20 926	13 124	17 410
Aux intérêts minoritaires		7	5	7
Résultat de la période par action (en euros)*	20.1.18	1,61	1,64	1,65
Résultat de la période dilué par action (en euros)	20.1.17	1,67	1,67	1,66



ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE

En milliers d'euros	Notes	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
ACTIFS				
Goodwill	20.1.19	58 317	33 565	25 405
Autres immobilisations incorporelles	20.1.20	29 735	26 408	25 988
Immobilisations corporelles	20.1.21	41 598	42 553	44 068
Actifs financiers disponibles à la vente	20.1.22	0	0	0
Autres actifs financiers	20.1.23	431	422	426
Impôts différés actifs	20.1.17	5 630	6 511	5 246
Total actifs non courants		135 710	109 458	101 134
Stocks	20.1.25	39 955	43 024	39 308
Clients et autres débiteurs	20.1.26	53 686	52 551	47 644
Créances d'impôt sur le résultat		4 677	3 558	429
Autres actifs courants	20.1.26	1 549	1 995	1 096
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20.1.27	48 089	25 845	40 336
Total actifs courants		147 956	126 973	128 812
TOTAL ACTIFS		283 666	236 431	229 946
CAPITAUX PROPRES				
Capital social et primes d'émission	20.1.28	60 831	60 820	60 821
Réserves		75 880	57 645	48 382
Résultat de l'exercice		18 207	18 564	18 642
Capitaux propres part du Groupe		154 918	137 028	127 845
Intérêts minoritaires		28	26	26
Capitaux propres		154 946	137 054	127 871
DETTES				
Dettes financières - non courant	20.1.29	34 786	30 233	32 709
Impôts différés passifs	20.1.17	2 062	1 235	1 137
Provisions pour avantages aux salariés	20.1.30	4 156	3 900	2 718
Autres provisions	20.1.31	636	790	779
Autres passifs long terme		113	0	0
Avances conditionnées de l'État	20.1.32	652	332	402
Total passifs non courants		42 405	36 491	37 746
Fournisseurs et autres créditeurs	20.1.33	53 786	51 093	54 030
Dettes d'impôts sur le résultat		4 651	4 728	3 252
Dettes financières - courant	20.1.29	27 116	6 534	6 754
Autres provisions	20.1.31	331	118	12
Autres passifs courants	20.1.33	250	264	281
Avances conditionnées de l'État (part à moins d'un an)	20.1.32	180	150	0
Total passifs courants		86 315	62 886	64 328
Total dettes		128 720	99 377	102 074
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		283 666	236 431	229 946



TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Notes	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Résultat de l'ensemble consolidé		18 214	18 569	18 649
<i>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie</i>				
Amortissement et provisions		11 289	10 404	10 042
Écart d'Acquisition négatif				
Charges d'impôt	20.1.17	6 741	5 882	6 466
Charges d'intérêt		4 184	3 468	3 496
Provisions pour avantages aux salariés		114	119	105
Perte de valeur des actifs financiers disponibles à la vente				
Plus-value de cession (nette d'impôts)		-191	-86	34
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		0	0	-1
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions		160	237	285
Trésorerie générée par les opérations		40 511	38 594	39 075
Impôts payés		-7 000	-7 015	-3 474
Variation du BFR		6 535	-8 182	3 329
Flux de trésorerie d'exploitation net		40 046	23 396	38 930
Acquisition d'immobilisations incorporelles		-2 302	-3 593	-1 588
Acquisition d'immobilisations corporelles		-5 369	-5 274	-6 850
Acquisition d'actifs disponibles à la vente		0	0	0
Acquisition d'autres immobilisations financières				
Produits cession d'actifs		208	68	160
Remboursements / autres immobilisations financières		8	-67	-395
Variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises	20.1.7.4	-27 690	-17 443	0
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-35 145	-26 310	-8 673
Augmentation de capital		11	-0	57
Acquisition / Cession nette d'actions propres		0	-906	-1 320
Émission d'emprunts et dettes financières diverses		25 773	441	2 376
Diminution des dettes financières		-3 313	-6 085	-5 065
Intérêts payés		-1 862	-1 494	-1 715
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	20.1.28.5	-3 022	-3 025	-2 593
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-5	-6	-5
Subventions d'investissement et avances conditionnées				
Autres flux liés aux opérations de financement				
Flux de trésorerie des opérations de financement		17 582	-11 075	-8 264
Incidence des variations des cours de devises		-360	-1 094	-893
Variation nette de trésorerie par les flux		22 123	-15 082	21 100
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		21 225	36 307	15 204
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie par les soldes		22 123	-15 082	21 100
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	20.1.27	43 348	21 225	36 307



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital social et prime d'émission (note 20.1.28)	Réserve de conversion	Écarts actuariels	Autres réserves	Total Réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minos.	Total capitaux propres
Solde au 31/12/2006	60 763	2 884	-91	31 744	34 537	15 824	111 124	24	111 148
Résultat de la période			224		224	18 642	18 865	7	18 873
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		-1 456			-1 456		-1 456		-1 456
Affectation du résultat				15 824	15 824	-15 824	0		0
Exercice de stock-options	57						57		57
Titres d'autocontrôle				-1 366	-1 366		-1 366		-1 366
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante				-2 593	-2 593		-2 593	-5	-2 598
Autres	0			3 214	3 214		3 213		3 213
Solde au 31/12/2007	60 820	1 428	133	46 823	48 383	18 642	127 845	26	127 871
Résultat de la période			123		123	18 564	18 687	5	18 692
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		-5 564		0	-5 564		-5 564		-5 564
Affectation du résultat				18 642	18 642	-18 642	0		0
Exercice de stock-options									
Titres d'autocontrôle				-1 073	-1 073		-1 073		-1 073
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante				-3 025	-3 025		-3 025	-6	-3 030
Autres				157	157		157		157
Solde au 31/12/2008	60 820	-4 136	256	61 524	57 645	18 564	137 028	25	137 053
Résultat de la période			17		17	18 207	18 224	7	18 231
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		2 702			2 702		2 702		2 702
Affectation du résultat				18 564	18 564	-18 564	0		0
Exercice de stock-options	11						11		11
Titres d'autocontrôle				44	44		44		44
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante				-3 022	-3 022		-3 022	-5	-3 027
Autres				-69	-69		-69		-69
Solde au 31/12/2009	60 831	-1 434	274	77 040	75 880	18 207	154 918	28	154 946



NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2009

20.1.1 Présentation générale

Vétoquinol est un laboratoire pharmaceutique vétérinaire indépendant fondé en 1933, positionné à la fois sur les animaux de rente et les animaux de compagnie. Dédié exclusivement à la santé animale, ce groupe familial est le 11^e laboratoire mondial et réalise près de 80 % de son chiffre d'affaires à l'international.

Son activité s'étend de la recherche à la production et à la commercialisation de médicaments vétérinaires et de produits non-médicamenteux. Positionné dans le domaine curatif, Vétoquinol développe une expertise dans 3 domaines thérapeutiques : anti-infectieux, douleur-inflammation, cardiologie-néphrologie.

Le groupe distribue aujourd'hui ses produits dans plus d'une centaine de pays à travers le monde (Europe, Amérique du Nord, Asie...), en s'appuyant sur ses filiales dans 23 pays et un réseau de 140 partenaires distributeurs. La société emploie 1 524 personnes dans le monde au 31/12/2009.

La société mère, Vétoquinol, est une société anonyme dont le siège social est situé à Magny Verneuil, 34 rue du Chêne Saint Anne, 70204 Lure Cedex.

Vétoquinol SA, société tête de groupe, est contrôlée par la société Soparfin.

Les comptes consolidés du Groupe Vétoquinol ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 11 mars 2010. Les comptes seront soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale ordinaire, qui se déroulera le 7 mai 2010.

20.1.2 Évènements significatifs

20.1.2.1 Nouvel emprunt

Pour financer sa croissance externe, Vétoquinol a signé en janvier 2009 avec deux banques une convention de crédit portant sur un prêt à moyen terme de 25 M€. Cette opération est assortie de clauses de covenant financier (ratio d'endettement, ratio de rentabilité) que Vétoquinol s'est engagé à respecter. Durant l'année 2009, le Groupe a respecté ses covenants financiers.

Cet emprunt a permis de financer en majeure partie l'acquisition indienne par le biais de sa filiale destinée à porter les titres de participation du Groupe, Vétoquinol International.

20.1.2.2 Acquisition en Inde

L'acquisition de la Division Santé Animale de Wockhard Limited, basée à Bombay (Inde), finalisée le 20 août 2009 par l'intermédiaire de sa filiale Vétoquinol International, va contribuer au développement à l'international du Groupe Vétoquinol. Cette acquisition permet à Vétoquinol de devenir le 6^e acteur du marché indien de la santé animale.

Le marché, en croissance annuelle de plus de 8 % par an est estimé à plus de 350 millions de dollars US. C'est le 1^{er} producteur mondial de lait avec plus de 50 % du marché dédiés aux bovins. Cette acquisition en ligne avec la stratégie de Vétoquinol va permettre des synergies importantes avec le savoir-faire du Groupe.

20.1.2.3 Emprunt obligataire

La société Soparfin a décidé, en décembre 2009, de ne pas convertir la tranche A de l'emprunt obligataire qu'elle avait racheté en 2006 à 3i et Banexi.

Ainsi, en sus du nominal de 10 M€ et des intérêts de 5 % à payer, Vétoquinol déboursa une prime de non-conversion de 5,8 M€ le 28 février 2010.

La trésorerie de Vétoquinol permet de faire face à ce remboursement.

Concernant la tranche B, aucune décision n'a encore été prise.

20.1.2.4 Crise financière

Nous avons revu nos méthodes d'évaluations, nos hypothèses clés, notre exposition aux risques et nos principales estimations au regard de la crise financière internationale pour l'ensemble du Groupe et ceci n'a pas eu d'impact majeur sur les comptes consolidés de Vétoquinol et sur la situation financière du Groupe.

20.1.3 Principes comptables

20.1.3.1 Principes généraux et normes comptables

Les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont préparés conformément aux normes comptables internationales telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2009. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations (SIC et IFRIC).

Les états financiers ont été établis selon le principe des coûts historiques, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur par contrepartie des capitaux propres et des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments dérivés compris).

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables fondamentales dont les principales sont décrites en note 20.1.6.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après.



Ces méthodes sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2008, à l'exception des normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Ces normes, interprétations et amendements n'ont pas eu d'impact sur les comptes du Groupe, à l'exception de :

- L'amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers » : Le Groupe présente toutes les variations de capitaux propres relatives aux propriétaires de la Société uniquement dans l'état des variations des capitaux propres tandis que les variations de capitaux propres qui ne concernent pas les propriétaires sont également présentées dans l'état du résultat global. Les informations comparatives ont été retraitées pour être mises en conformité avec la norme amendée.
- La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » qui remplace IAS 14 « Information sectorielle » : la norme IFRS 8 définit un secteur opérationnel comme une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe. L'application de cette norme n'apporte pas de modification significative dans la communication sectorielle du Groupe. L'information sectorielle comparative a été retraitée en conformité avec les dispositions de la norme IFRS 8.

Les autres évolutions applicables à l'exercice clos le 31/12/2009, sans impact sur les comptes du Groupe sont les suivants :

IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt » qui supprime la possibilité de comptabiliser en charges les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction d'actifs qualifiés. Cet amendement est sans impact sur les comptes du Groupe (aucun coût d'emprunt n'a été incorporé dans le coût d'un actif sur l'exercice 2009).

Amendements à IFRS 7 « Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers »

Amendements à IFRIC 9 et IAS 39 « Dérivés incorporés » ;

Amendements à IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée » ;

Amendements à IAS 32 et à IAS 1 « Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation » ;

Amendements applicables au 1^{er} janvier 2009 des améliorations annuelles (2006-2009) des IFRS ;

IFRIC 14 « IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction » ;

IFRIC 11 « IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe » ;

IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle » ;

Amendement à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » concernant les conditions d'acquisition des droits et

l'annulation d'un accord de paiement fondé sur des actions par l'entité ou l'autre partie.

Dans un souci d'apporter une meilleure information aux lecteurs des comptes, la société a, dans certains cas, adopté dans les états financiers 2008 un classement différent de celui de l'exercice précédent. Afin de permettre la comparabilité des chiffres d'un exercice sur l'autre, les chiffres portés sur la colonne de la période 2007 ont été reclassés en fonction des options retenues pour la période 2008. Ces reclassements sont identifiés par des * dans les états financiers et n'ont aucune incidence sur le résultat net qui reste inchangé par rapport à celui présenté l'année dernière.

Ainsi, afin de se conformer plus fidèlement aux normes internationales, le Groupe a reclassé dans les états financiers de décembre 2007 et 2008 en « Autres produits et charges d'exploitation » le CIR (Crédit Impôt Recherche) précédemment présenté en « Charges d'impôt ». Ce reclassement est identifié par un (*) dans les états financiers et n'a aucune incidence sur le résultat net qui reste inchangé. En 2008 le montant du CIR s'élève à 2 913 K€ contre 1 541 K€ en 2007.

20.1.3.1.1 Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés, non encore entrés en vigueur :

Le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation les normes adoptées par l'Union européenne en 2009 et dont l'application n'est pas obligatoire :

IAS 27 amendée « États financiers consolidés et individuels » et IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises », qui s'appliqueront pour le Groupe à partir du 1^{er} janvier 2010 ;

Interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » ;

IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière » version révisée, qui n'a pas d'effet sur les comptes du Groupe ;

Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »

Les amendements à IAS 39 « Éléments éligibles à la couverture »

Les amendements relatifs à IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » et IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière » décrits dans les améliorations annuelles (2006-2008) des normes internationales qui s'appliqueront, de manière obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers », sans incidence sur le Groupe ;

IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité étrangère »

IFRIC 17 « Distributions en nature aux actionnaires »

IFRIC 18 « Transferts d'actifs par des clients ».



Le Groupe estime que les autres normes et interprétations non encore entrées en vigueur n'auront pas d'impact matériel sur ses comptes consolidés.

En outre, le Groupe n'applique pas par anticipation les textes suivants qui devraient faire l'objet d'une approbation par l'Union européenne au plus tôt en 2010 :

IAS 24 version révisée « Informations sur les parties liées »

Améliorations annuelles (2007-2009) des IFRS ;

Amendements à IFRS 1 « Exemptions complémentaires pour les premiers adoptants » ;

Amendements à IFRS 2 « Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie » ;

Amendements à IFRIC 14 « Paiements anticipés des exigences de financement minimal » ;

IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres ».

Enfin, dans le cadre du projet de refonte d'IAS 39, l'IASB a adopté une nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 Classification et évaluation » en novembre 2009. N'ayant pas fait l'objet d'une adoption par l'Europe, et suivant les dispositions réglementaires en vigueur, cette norme n'est pas applicable par anticipation pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

L'impact potentiel de l'ensemble de ces normes, amendements et interprétations reste en cours d'évaluation.

20.1.3.2 Consolidation et regroupement d'entreprises

20.1.3.2.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de Vétoquinol SA ainsi que ceux de ses filiales, dont la société dispose, directement ou indirectement, de la majorité des droits de vote. Cet ensemble forme le Groupe.

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif, c'est-à-dire le pouvoir de diriger leurs politiques financière et opérationnelle afin d'obtenir des avantages de leurs activités. Ce contrôle est présumé dans les cas où le Groupe détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les états financiers des filiales sont consolidés en suivant la méthode de l'intégration globale, et les intérêts minoritaires sont déterminés sur la base du pourcentage d'intérêt.

Les sociétés entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est transféré au Groupe, et en sortent à la date à laquelle le Groupe cesse d'exercer un contrôle sur elles.

Les acquisitions de filiales sont constatées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est composé de la juste valeur des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux

propres émis par l'acquéreur à la date de l'acquisition, auxquels s'ajoutent les frais directement attribuables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur les intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels enregistrés constitue le Goodwill (note 20.1.19). À l'inverse, si la quote-part des actifs, passifs et passifs éventuels en juste valeur dépasse le coût d'acquisition, cet excédent est immédiatement enregistré en compte de résultat.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie spécifique des capitaux propres. Le montant de leur quote-part dans le résultat net consolidé est présenté séparément dans le compte de résultat.

Les soldes et transactions intragroupe, incluant les profits et pertes mais aussi les dividendes sont éliminés en consolidation.

Le Groupe est seulement composé de Vétoquinol SA et de ses filiales. Il ne détient ni des entreprises sous contrôle conjoint, ni des entreprises associées.

Le périmètre des sociétés du groupe est présenté en page 124 « sociétés du Groupe ».

20.1.3.3 Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, en conformité avec IFRS1, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition telle que décrite dans IFRS 3. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à cette date.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupement d'entreprise prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

20.1.3.4 Conversion en monnaies étrangères

20.1.3.4.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont



présentés en euros, monnaie de présentation de la Société.

20.1.3.4.2 Transactions, actifs et passifs

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les éléments non monétaires sont convertis en utilisant le taux historique à la date de la transaction lorsqu'ils sont évalués au coût historique, et en utilisant le taux à la date de la détermination de la juste valeur lorsqu'ils sont évalués à la juste valeur.

Les différences de change qui résultent de ces opérations sont inscrites au compte de résultat sauf :

- celles liées à un gain ou une perte reconnu directement dans les capitaux propres, qui sont comptabilisées dans les capitaux propres, et
- celles naissant de la conversion d'un investissement net dans une filiale, qui sont comptabilisées dans les capitaux propres et prises en résultat lors de la vente de l'investissement.

20.1.3.4.3 Conversion des états financiers des sociétés du Groupe

Les états financiers des sociétés du Groupe libellés en monnaies fonctionnelles (n'émanant pas d'économies hyper inflationnistes) différentes de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture à la date de chaque bilan.
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change annuel moyen ou au cours de change en vigueur à la date de la transaction pour les transactions significatives.
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte dans les capitaux propres.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession, à l'exception des écarts de conversion constatés avant le 1^{er} janvier 2004 et imputés sur les réserves consolidées dans le cadre de la conversion des comptes du groupe aux normes IFRS.

20.1.3.5 Reconnaissance du revenu

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Le revenu est constitué par les ventes de biens à des tiers, déduction faite des remises commerciales ou rabais pour quantités consentis aux clients finaux ainsi que des escomptes financiers, et après élimination des ventes intragroupe.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens est comptabilisé lorsque l'ensemble des conditions suivantes a été satisfait :

- l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- l'entreprise a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des produits des activités économiques associés à la transaction ira à l'entreprise ;
- les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

20.1.3.6 Information sectorielle – IFRS 8

Le premier et seul niveau d'information sectorielle du Groupe est le secteur géographique.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

L'organisation mondiale du Groupe est partagée en cinq zones déterminées selon la localisation des actifs et des opérations du Groupe :

- France
- Europe de l'Ouest
- Europe de l'Est
- Amérique du Nord
- Reste du monde

Il existe également deux segments marketing que sont les animaux de compagnie et les animaux de rente mais ces derniers ne peuvent pas être considérés comme un niveau d'information sectoriel secondaire pour les raisons énumérées ci-dessous :

- nature des produits : la plupart des segments thérapeutiques sont communs aux animaux de compagnie et aux animaux d'élevage (antibiotiques, antiparasitaires, etc.) ;
- procédés de fabrication : les chaînes de production sont communes aux deux segments et il n'y a pas de différenciation significative des sources d'approvisionnement ;
- type ou catégorie de clients : la distinction se fait entre secteur éthique (vétérinaires) et OTC (grand public) ;
- méthodes de distribution : les principaux canaux de distribution dépendent plus du pays que du segment marketing. Les forces de ventes peuvent être, dans certains cas, communes aux deux segments marketing ;
- nature de l'environnement réglementaire : les organismes autorisant la mise sur le marché sont identiques quel que soit le segment.

C'est la raison pour laquelle le Groupe ne communiquera que sur un seul niveau.



Les prix de transfert entre les régions sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

20.1.3.7 Résultat par action

Le calcul du résultat de base par action est effectué en divisant le résultat net par le groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice ajusté du nombre d'actions propres détenues.

Le résultat net dilué par action prend en compte les équivalents actions ayant un effet potentiellement dilutif et ne prend pas en compte les équivalents actions n'ayant pas d'effet dilutif.

Le résultat dilué par action sera présenté en retenant comme hypothèse le choix de la dilution maximale. Cette hypothèse permet de présenter l'écart maximal sur le résultat de base par action si tous les instruments dilutifs étaient exercés sans prendre position sur la probabilité de dilution.

Le résultat net est corrigé des charges d'intérêts nettes d'impôt, relatives aux obligations convertibles. L'effet dilutif des options de souscription d'actions est calculé selon la méthode du « rachat d'actions », dite « Treasury Stock Method ».

20.1.3.8 Avantages au personnel

20.1.3.8.1 Obligations en matière de retraites et autres avantages au personnel à long terme

Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : Vétoquinol verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraites et de prévoyance. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre. Les paiements de Vétoquinol sont constatés en charges de la période sur laquelle ils sont liés.

Régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi : le passif inscrit au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des ajustements au titre des coûts des services passés non comptabilisés. Les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les gains et les pertes actuariels liées aux retraites et avantages post-emploi, découlant d'ajustements liés à des modifications d'hypothèses actuarielles et à l'expérience sont comptabilisés directement dans les capitaux propres dans l'État des produits et des charges comptabilisés au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

20.1.3.8.2 Paiements en actions

Cinq plans de stocks options ont été ouverts aux salariés depuis juin 1999. Il n'existe aucune obligation incombant à Vétoquinol de racheter ses propres actions.

La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées sans tenir compte des conditions d'acquisitions des droits qui ne sont pas des conditions de marché.

Les sommes perçues lorsque les options sont levées sont créditées aux postes « capital social » (valeur nominale) et « prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

Un plan d'attribution d'actions gratuites existe, voir la note 20.1.28.2.

20.1.3.9 Contrats de location

20.1.3.9.1 Contrats de location simple

Les paiements effectués au titre d'un contrat de location simple sont enregistrés en charge dans le compte de résultat, sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

20.1.3.9.2 Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement pour lesquels le Groupe est preneur sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux au plus faible de la juste valeur du bien loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location (au taux d'intérêt implicite du contrat). Les paiements sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre des contrats de location financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du bail si celle-ci est inférieure.

20.1.3.10 Immobilisations incorporelles

20.1.3.10.1 Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition d'une filiale sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date de l'acquisition.

Selon IAS 36, les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation décrits en note 20.1.3.12. Le goodwill est soumis au minimum à un test annuel - et plus fréquemment s'il existe des indicateurs de perte de valeur - et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles.



20.1.3.10.2 Frais de R&D

Selon IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 est satisfait. En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de R&D, les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments.

En revanche, sont enregistrés à l'actif du bilan, en immobilisations incorporelles, les montants versés en contrepartie de concessions de licences d'exploitation et de commercialisation de molécules, procédés ou d'informations à caractère scientifiques. Ces versements sont effectués généralement au démarrage d'un projet de recherche et au cours de son avancement, jusqu'à l'obtention d'une « Autorisation de Mise sur le Marché ».

Ils sont amortis sur des durées de 5 à 12 ans.

20.1.3.10.3 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur valeur historique et sont systématiquement amorties sur leur durée d'utilité, à l'exception de la marque Equistro qui a une durée d'utilité indéfinie ; un test d'impairment est pratiqué au minimum annuellement pour valider qu'il n'y a pas de dépréciation à pratiquer.

Les durées d'amortissement sont homogènes au sein du Groupe :

Catégories	Mode	Durée
Concessions et brevets	Linéaire	5 à 10 ans
Programmes informatiques	Linéaire	1 à 5 ans
Marques	Linéaire	7 à 10 ans
Autres	Linéaire	10 ans

20.1.3.11 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (initialement pour leur prix d'achat auquel s'ajoutent les frais accessoires et les frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, diminuées des amortissements. L'amortissement linéaire est considéré comme l'amortissement économiquement justifié. La méthode de réévaluation à la juste valeur n'a pas été retenue par le Groupe. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'amortissement pratiquées par le Groupe pour les immobilisations corporelles amortissables sont les suivantes :

Catégories	Mode	Durée
Construction	Linéaire	15 à 40 ans
Agencements	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel d'exploitation	Linéaire	6 ^{2/3} à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de recherche	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	5 ans

20.1.3.12 Dépréciation d'actifs

Conformément aux exigences de la norme IAS 36, les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis au minimum à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Les UGT définies pour le Groupe Vétoquinol sont les entités suivantes : USA, Canada, France, UK, Belgique, Suisse, République tchèque, Autriche, Pologne, Irlande, Allemagne, Italie et Scandinavie.

Pour les actifs non financiers (autres que goodwill) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire. Les pertes de valeur sont imputées en priorité sur le goodwill. L'excédent non imputé est affecté aux actifs rattachés à l'UGT.

20.1.3.13 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont essentiellement composés de titres de participation non consolidés, qui sont évalués au bilan à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est constatée en résultat. Les variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres sont « recyclées » au compte de résultat lors de la décomptabilisation/cession des actifs concernés.

20.1.3.14 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont essentiellement composés de dépôts et cautionnements versés, considérés comme des créances, et à ce titre, évalués au coût amorti.



20.1.3.15 Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de sa gestion du risque de change et du risque de taux d'intérêt, le Groupe est parfois amené à souscrire des instruments dérivés. L'utilisation de ces instruments est exclusivement réalisée au sein de la trésorerie centralisée au siège du Groupe et a pour objet de couvrir les risques.

En ce qui concerne la couverture du risque de change, ces contrats consistent essentiellement en achat d'options ou de contrat à terme sur la livre sterling, à horizon de moins d'un an. Les instruments de couverture du risque de taux utilisés sont principalement des swaps et des options vanille (« caps »).

Pour les opérations de couverture significatives, le Groupe applique les modalités prévues par la norme IAS 39 en matière de comptabilité de couverture : les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan à la juste valeur à la clôture, et en fonction de la qualification de la couverture :

- pour les couvertures de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans un compte de capitaux propres « réserve de couverture de flux de trésorerie », et reprise en résultat au fur et à mesure que le risque couvert se réalise (pour la part efficace de la couverture, la part inefficace étant comptabilisée au compte de résultat) ;
- pour les opérations de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée en compte de résultat, de même que la variation de la juste valeur de l'élément couvert.

Lorsque la transaction n'est pas significative, ou lorsque les conditions d'application de la comptabilité de couverture ne sont pas réunies, la variation de la juste valeur du dérivé est enregistrée en charge ou en produit de la période.

À chaque clôture, la juste valeur des instruments utilisés est obtenue par référence à la valeur de marché et lorsque celle-ci n'est pas disponible, une évaluation d'expert est obtenue.

La note 20.1.4.1 ci-après donne des explications quantitatives sur l'utilisation de ces instruments.

20.1.3.16 Stocks

Les stocks sont enregistrés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé au coût moyen unitaire pondéré.

Le coût des produits en cours de production et des produits finis détenus en stocks inclut les matières premières, la main-d'œuvre directe et une portion adéquate des charges de production variables et fixes, celles-ci étant affectées sur la base des capacités opérationnelles normales.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des coûts d'achèvement et des frais commerciaux, et également aux perspectives de consommation future.

20.1.3.17 Créances clients

Les créances sont initialement comptabilisées à la juste valeur de la trésorerie à recevoir. Compte tenu des pratiques commerciales du Groupe, celle-ci est généralement égale à la valeur nominale de la créance. Les créances sont ensuite comptabilisées à leur coût amorti calculé en utilisant le taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation qui sont constituées après une analyse individuelle du risque de non-recouvrement.

Le risque de crédit est pratiquement inexistant sur les créances commerciales détenues par le groupe. Les dépréciations enregistrées concernent essentiellement des clients dont les créances sont échues.

20.1.3.18 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les soldes bancaires, les placements et les équivalents de trésorerie et est comptabilisée au coût amorti.

20.1.3.19 Dettes financières

Les dettes financières comprennent essentiellement les emprunts auprès des établissements de crédit, les emprunts obligataires et les concours bancaires courants.

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur de la composante dette d'un emprunt obligataire convertible est déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Ce montant est comptabilisé au passif sur la base de son coût amorti jusqu'à l'extinction de la dette lors de la conversion des obligations ou lorsque celles-ci parviennent à échéance. Le reliquat du produit de l'émission est affecté à l'option de conversion et comptabilisé dans les capitaux propres, net de l'incidence de l'impôt sur le résultat (si l'option remplit la définition des capitaux propres précisée par IAS 32).

Les emprunts dont le règlement intervient à moins d'un an sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Pour les emprunts correspondant aux retraitements des contrats de locations financières, le capital emprunté correspond à la valeur d'origine des biens acquis en location financement, laquelle figure en immobilisations corporelles.

Les charges d'intérêts sont comptabilisées en charges de l'exercice lorsqu'elles sont encourues.

20.1.3.20 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la



comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal. Lors de la comptabilisation initiale du Goodwill aucun impôt différé passif n'est comptabilisé.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de reversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce reversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Concernant les sociétés françaises, suite à la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la CET et la CVAE à partir de 2010, le groupe est en cours d'évaluation des incidences de ces nouvelles taxes sur sa situation fiscale et sociale, mais décidera de considérer la CVAE dans le champ de la norme IAS 12. Cette décision conduira alors à présenter cette taxe sur la ligne « impôts sur les bénéfices » du compte de résultat consolidé 2010.

Le montant d'impôts différés passifs à comptabiliser dès la clôture des comptes 2009, corrélativement à la comptabilisation de la CVAE en impôts sur les bénéfices à compter de 2010, n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation. De ce fait, le groupe n'a pas comptabilisé d'impôts différés à ce titre pour la clôture des comptes 2009. Cependant, au vu des premières simulations en cours, l'impact semble être non significatif.

20.1.3.21 Provisions

Les provisions sont constatées lorsque le Groupe est tenu par une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'événements passés ; il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire au règlement de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Bien que la probabilité de sortie pour chacun des éléments soit faible, il peut être probable qu'une certaine sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette catégorie d'obligations dans son ensemble. Si tel est le cas, une provision est comptabilisée.

Les provisions font l'objet d'une actualisation si l'impact est jugé comme étant significatif.

20.1.3.22 Actifs non courants destinés à être vendus

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) sont classés en actifs (groupes) détenus en vue de la vente et évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession si leur valeur comptable serait recouvrée, individuellement ou en groupe, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue.

20.1.3.23 Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que le Groupe remplira les conditions attachées à la subvention, et que la subvention sera reçue.

Les subventions attachées à des actifs (subventions d'investissement) sont présentées en produit différé au passif, puis rapportées au compte de résultat, sur une base systématique, pendant la durée de vie utile de l'actif.

Les subventions liées au résultat sont présentées en tant que crédit au compte de résultat dans la rubrique « autres produits d'exploitation », sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts qu'elles sont destinées à compenser.

20.1.3.24 Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires du Groupe sont enregistrées en dettes sur la période pendant laquelle elles ont été autorisées par les actionnaires.

20.1.4. Gestion du risque financier

20.1.4.1 Gestion du risque de change

Le Groupe centralise le risque lié aux variations des cours des devises étrangères sur la maison mère, Vétoquinol SA, en s'assurant que les filiales de distribution facturent et soient facturées dans leur devise de fonctionnement.

Ainsi, les filiales de distribution sont très peu exposées au risque de change. Au niveau de Vétoquinol SA, une centralisation des flux en devises est effectuée et des instruments financiers de couverture sont mis en place. Ces instruments ont un terme inférieur à un an et il n'existe pas d'instrument significatif en cours à la date de clôture. Pour cette raison, les modalités prévues par la norme IAS 39 en matière de couverture n'ont pas trouvé à s'appliquer au 31 décembre 2009 ni les deux dernières années. Dans le cas où Vétoquinol serait amené à constater des gains et pertes liés à ces instruments, ils seraient comptabilisés en résultat financier.

Comme décrit plus haut, le risque de change lié à l'activité des filiales n'implique essentiellement qu'un risque de variation du compte de résultat consolidé.

Sur la base des comptes établis à fin 2009, et uniquement pour les filiales étrangères, une appréciation de l'euro de 10 % par rapport à toutes les autres devises aurait généré une baisse de chiffre d'affaires consolidé de



10,0 M€ (2008 : 10,0 M€ ; 2007 : 10,3 M€) et une baisse du résultat opérationnel consolidé de 0,9 M€ (2008 : 1,0 M€ ; 2007 : 1,0 M€).

A l'inverse, une baisse de l'euro de 10 % par rapport aux autres monnaies aurait généré une hausse de chiffre d'affaires de 12,3 M€ (2008 : 12,3 M€ ; 2007 : 12,6 M€) et une hausse du résultat opérationnel consolidé de 1,1 M€ (2008 : 1,2 M€ ; 2007 : 1,2 M€).

Du fait de ventes en devises étrangères, la Société court un risque de change entre la date de facturation et la date d'encaissement.

En fonction des cours pivots définis lors de la préparation du budget et/ou des cours de facturation, des prévisions d'encaissements et des cours réels constatés ou prévisionnels, la Société effectue une couverture totale ou

partielle de ses rentrées en devises, en utilisant des produits bancaires classiques. La Société effectue une couverture totale ou partielle de ses rentrées en devises, en utilisant des produits bancaires classiques.

Les gains ou pertes de change, ainsi que le résultat des opérations de couverture sont comptabilisés dans le résultat financier. Les procédures du Groupe n'autorisent pas les transactions spéculatives. La plupart de ces transactions sont souscrites et soldées dans l'année, sur des périodes très courtes, ce qui explique qu'il n'y a pas de montant enregistré au bilan aux dates de clôture.

L'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change (IFRS 7), basée sur les montants notionnels est la suivante :

En milliers d'euros	Euros	CAD	CHF	USD	GBP	ZPN	Autres monnaies	Total
31 déc 2009								
Créances clients	27 837	5 973	672	5 038	2 598	2 127	3 602	47 846
Perte de valeur des créances clients	- 1 372	- 67	- 33		- 8	- 126	- 70	- 1 675
Total clients	26 465	5 906	639	5 038	2 590	2 001	3 532	46 171
Paiements versés d'avance	225			132		21	4	382
Charges constatées d'avance	710	226	17	1		190	86	1 228
Créances sur l'État	4 461	132	0		427	527	110	5 658
Autres créances d'exploitation	442			301	107	6	9	864
Créances diverses	650	16	25	34	6	203	7	940
Provisions							- 9	- 9
Total autres débiteurs	6 487	373	43	467	540	946	207	9 064
Fournisseurs et autres créditeurs	29 912	6 470	902	5 868	4 938	1 108	4 839	54 036
Total fournisseurs et autres créditeurs	29 912	6 470	902	5 868	4 938	1 108	4 839	54 036
Exposition bilancielle brute	3 041	- 190	- 220	- 363	- 1 807	1 839	- 1 101	1 198



En milliers d'euros	Euros	CAD	CHF	USD	GBP	ZPN	Autres monnaies	Total
31/12/2008								
Créances clients	29 634	5 531	648	6 518	2 403	2 133	1 424	48 290
Perte de valeur des créances clients	- 896	- 30	- 30	- 11	- 21	- 161	- 35	- 1 185
Total clients	28 738	5 500	618	6 507	2 382	1 972	1 388	47 106
Paiements versés d'avance	206					5	13	223
Charges constatées d'avance	995	164	28	20		49	479	1 735
Créances sur l'État	3 838	162	1			192	20	4 212
Autres créances d'exploitation	369		0		89		8	467
Créances diverses	471	24	33	43	7	181	52	811
Provisions							- 8	- 8
Total autres débiteurs	5 879	350	61	63	96	426	564	7 440
Fournisseurs et autres créditeurs	38 344	4 682	755	3 400	2 021	1 689	466	51 357
Total fournisseurs et autres créditeurs	38 344	4 682	755	3 400	2 021	1 689	466	51 357
Exposition bilancielle brute	- 3 727	1 169	- 77	3 171	457	709	1 486	3 189

En milliers d'euros	Euros	CAD	CHF	USD	GBP	ZPN	Autres monnaies	Total
31/12/2007								
Créances clients	22 577	7 426	493	6 359	2 413	3 203	1 004	43 475
Perte de valeur des créances clients	- 781	- 1	- 24	- 113	- 28	- 163	- 20	- 1 129
Total clients	21 797	7 425	470	6 246	2 385	3 040	984	42 346
Paiements versés d'avance	593					6	3	601
Charges constatées d'avance	349	236	30	6	68	59	53	801
Créances sur l'État	2 426	228	26		1 198	190	9	4 077
Autres créances d'exploitation	200		1				11	212
Créances diverses	473	12	22		67	132	6	713
Provisions							- 11	- 11
Total autres débiteurs	4 041	477	79	6	1 332	387	71	6 393
Fournisseurs et autres créditeurs	37 255	7 114	651	2 195	4 575	2 195	327	54 311
Total fournisseurs et autres créditeurs	37 255	7 114	651	2 195	4 575	2 195	327	54 311
Exposition bilancielle brute	- 11 417	788	- 102	4 057	- 858	1 232	728	- 5 572

20.1.4.2 Gestion du risque de taux

La politique générale du Groupe en matière de risque d'intérêt est de gérer globalement le risque de taux en utilisant des swaps et des options. En application des dispositions de la norme IAS 39, lorsque les conditions de la comptabilité de couverture sont remplies, le Groupe en applique les modalités. Lorsque celles-ci ne sont pas remplies, ou lorsque les enjeux ne sont pas significatifs, comme cela a été le cas ces dernières années, les dérivés sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur, toute variation de celle-ci étant comptabilisée au compte de

résultat, conformément aux dispositions de la norme IAS 39.

L'exposition du Groupe au risque de taux est peu significative et concerne essentiellement deux postes du bilan : les dettes financières et la trésorerie.

Plus de 92 % de la dette financière du Groupe au 31 décembre 2009 (incluant concours bancaires courants et emprunt convertible en actions) portait intérêt à taux fixe (86 % au 31 décembre 2008 et 83 % au 31 décembre 2007). Les engagements à taux variable représentaient



un total de 4,7 millions d'euros au 31 décembre 2009 (0,4 million d'euros au 31 décembre 2008 et 5,7 millions d'euros au 31 décembre 2007). Pour couvrir ces engagements à taux variable et pour optimiser son coût de financement, le Groupe pourrait être amené, comme il l'a fait dans le passé, à mettre en place des swaps de taux d'intérêt fixe.

Sur la base des comptes à fin 2009, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêts aurait eu pour conséquence une hausse du résultat de 98 K€ (2008 : 72 K€ ; 2007 : 73 K€).

20.1.4.3 Gestion du risque de liquidité

La trésorerie du Groupe - hors concours bancaires - s'élève à 48,1 M€ au 31 décembre 2009 (2008 : 25,8 M€ ; 2007 : 40,3 M€), est composée de liquidités et de SICAV monétaires et de fonds communs de placement monétaires assimilés à des équivalents de trésorerie auprès de grandes banques de réseau à hauteur de 25,2 M€ (2008 : 8,4 M€ ; 2007 : 17,5 M€).

Durant l'année 2009, le Groupe a dégagé une capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt de 40,5 M€ vs 38,6 M€ l'année précédente.

Pour financer sa croissance externe, Vétoquinol a signé en janvier 2009 avec deux banques une convention de crédit portant sur un prêt à moyen terme de 25 M€. Cet emprunt a permis de financer en majeure partie l'acquisition indienne.

Cet emprunt est assorti de clauses de covenant financier (ratio d'endettement, ratio de rentabilité) que Vétoquinol s'est engagé à respecter. Durant toute l'année 2009, le Groupe a respecté ses conventions financières.

La baisse de la trésorerie sur l'année 2008 (15,1 M€) est liée essentiellement aux acquisitions des sociétés Ascior Chimici et Viavet Scandinavia AB. La crise financière survenue n'a pas engendré de perte de valeur des positions de trésorerie détenue par Vétoquinol.

Compte tenu de sa situation financière à la date du 31 décembre 2009, le Groupe estime ne pas présenter de risque de liquidité. Au 31 décembre 2009, la trésorerie du Groupe permet largement de faire face aux échéances financières à moins d'un an. L'endettement financier net s'élève à 14,6 millions d'euros au 31 décembre 2009 par rapport à un endettement financier net de 11,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 (2007 : - 0,5 M€).

Le recouvrement des créances clients et des liquidités est assuré localement par chacune des filiales du Groupe. La Direction Financière du Groupe, sur la base d'un plan de trésorerie lui-même dérivé du budget annuel, procède à un reporting permanent des mouvements de trésorerie des filiales afin d'affiner les positions nettes du Groupe et de maintenir la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers.

20.1.4.4 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Pour le Groupe,

ce risque ne peut provenir que des créances commerciales. En effet, en ce qui concerne les placements, le Groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des titres liquides et sécurisés. Étant donné les caractéristiques des SICAV monétaires utilisées, la Direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe commercialise ses produits dans environ 115 pays à travers un réseau propre de 140 distributeurs.

Dans certaines zones géographiques, un phénomène de concentration des grossistes et/ ou des centrales d'achat pourrait avoir comme conséquence une révision des marges du Groupe suite à la renégociation de ces contrats. Ce risque paraît cependant limité, le Groupe étant suffisamment important et diversifié géographiquement et par produit pour ne pas subir de telles pressions. À titre d'illustration, le grossiste répartiteur le plus important du Groupe représente 10,1 % du chiffre d'affaires consolidé 2009 (2008 : 10,3 %).

Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cas où ils règlent d'avance leurs commandes.

Les ventes de biens sont assorties de clause de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

La valeur comptable des actifs financiers (hors valeurs des stocks) du Groupe représente l'exposition maximale au risque de crédit soit 57,0 M€ au 31 décembre 2009 (2008 : 55,0 M€).

20.1.5. Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Comité exécutif prête attention au nombre et à la diversité des actionnaires, au rendement des capitaux propres et au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires. Le Groupe s'est fixé comme objectif de verser au minimum un pay-out de 15 % du résultat net de l'année.

En comparaison, le taux d'intérêt moyen pondéré sur les emprunts portant intérêt (à l'exclusion de l'emprunt obligataire) était dans une fourchette située entre 2,9 % et 3,0 % (2008 : 4,0 % et 4,5 % ; 2007 : 4,0 % / 4,5 %).

Occasionnellement, le Groupe achète ses propres actions sur le marché. Le rythme de ces achats dépend des cours sur le marché. Ces actions sont principalement utilisées dans le cadre des programmes d'attribution d'options et d'actions gratuites. Les décisions d'achat et de vente sont prises au cas par cas par le Comité exécutif. Le Groupe n'a



pas de plan défini de rachat d'actions. En dehors de ces pratiques occasionnelles, le Groupe dispose d'un contrat de liquidités (cf. note 20.1.28).

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital. Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques externes en matière de capital.

20.1.6. Information sur les jugements et estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des états financiers. Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- le montant des provisions pour retour, pour créances clients et relatives aux réclamations produits ;
- la durée du cycle de vie des produits ;
- le montant des provisions pour restructuration, des risques fiscaux, environnementaux et litiges ;
- la valorisation des Goodwill, des actifs incorporels acquis ainsi que leur durée de vie estimée ;
- la juste valeur des instruments financiers dérivés.

20.1.7. Regroupements d'entreprises effectués au cours de l'exercice

Durant l'exercice 2009, un seul regroupement d'entreprise a eu lieu contre deux en 2008. Il n'y a pas eu de regroupement d'entreprise sur l'exercice 2007.

20.1.7.1 Regroupement d'entreprise intervenu en 2009 – Acquisition de la Division Santé Animale de Wockhardt. Limited

20.1.7.1.1 Présentation générale et description de l'opération

Le 20 août 2009, le Groupe Vétoquinol a finalisé le rachat des actifs de la Division Santé Animale de Wockhardt Limited, basée à Bombay (Inde). Cette nouvelle filiale va contribuer au développement à l'international du Groupe Vétoquinol. Cette acquisition permet à Vétoquinol de devenir le 6^e acteur du marché indien de la santé animale.

Le marché indien, en croissance annuelle de plus de 8 % par an, est estimé à plus de 350 millions de dollars US. C'est le 1^{er} producteur mondial de lait et avec plus de 50 % du marché dédiés aux bovins. Cette acquisition en ligne avec la stratégie de Vétoquinol va permettre des synergies importantes avec le savoir faire du Groupe.

Le prix d'acquisition total s'élève à 1 900 millions de roupies indiennes, soit environ 28 millions d'euros. L'acquisition a été financée partiellement par le nouvel emprunt levé en janvier 2009.

Compte tenu de la nature de l'opération, des informations complémentaires pourront être obtenues dans le cadre de la finalisation de l'affectation du prix d'acquisition pendant une période de 12 mois à compter de la date d'acquisition et pourront nous conduire à revoir certains éléments de l'allocation du prix d'acquisition de la Division Santé Animale de Wockhardt Limited.

En milliers d'euros	
Acquisition actifs de la Division Santé Animale de Wockhardt Limited	28 645
Valeur totale acquise des actifs de la Division Santé Animale de Wockhardt Limited	28 645
Juste Valeur des passifs et actifs acquis – déjà identifiés au 31/12/2009	2 983
Goodwill à la date de clôture – 31/12/2009	25 662

20.1.7.2 Regroupement d'entreprise intervenu en 2008 – Acquisition d'Ascor Chimici

20.1.7.2.1 Présentation générale et description de l'opération

Vétoquinol a signé un contrat d'acquisition de 100 % des parts de la société Ascor Chimici qui a pris effet au 1^{er} décembre 2008.

Cette acquisition permet à Vétoquinol de se renforcer significativement sur le marché italien. Le Groupe dispose désormais d'une base solide en propre qui lui permettra de développer ses parts de marché en Italie.

Ascor Chimici, fondée en 1969, a réalisé un chiffre d'affaires de 19,8 millions d'euros en 2009 et emploie 63 personnes. La société, implantée près de Forli où sont regroupés le siège et son site de production, fabrique et commercialise des médicaments antibiotiques à destination du porc, des bovins et de la volaille, ainsi que des pré-mélanges médicamenteux.

20.1.7.2.2 Détermination du goodwill d'Ascor Chimici

En milliers d'euros	
Acquisition titres italiens le 28 novembre 2008	13 373
Valeur totale des titres italiens	13 373
Juste Valeur des passifs et actifs acquis	6 908
Goodwill	6 465

20.1.7.3 Regroupement d'entreprise intervenu en 2008 – Acquisition de Viavet Scandinavia AB

20.1.7.3.1 Présentation générale et description de l'opération

Depuis le 2 juillet 2008, Vétoquinol dispose d'une nouvelle filiale en Suède pour couvrir les trois pays scandinaves - Suède, Danemark et Norvège.

L'acquisition s'est réalisée en deux temps : le 28 janvier 2008, le Groupe a porté sa participation dans le capital de



Viavet Scandinavia AB à hauteur de 34 %. Le 2 juillet 2008, le Groupe a pris la pleine participation de cette entité en se portant acquéreur du capital restant. Le prix d'acquisition total s'élève à 1 340 milliers d'euros. La totalité de l'acquisition a été financée sur fonds propres.

20.1.7.3.2 Détermination du goodwill de Viavet Scandinavia AB

En milliers d'euros	
Acquisition titres scandinaves le 28 janvier 2008	396
Acquisition titres scandinaves le 25 juin 2008	945
Valeur totale des titres scandinaves	1 341
Juste Valeur des passifs et actifs acquis	173
Goodwill à la date d'acquisition - année 2008	1 167
Écart de conversion	-153
Goodwill à la date de clôture - 31/12/2009	1 014

20.1.7.4 Rapprochement du coût d'acquisition avec le décaissement mentionné dans le TFT

En milliers d'euros	2009	2008
Coût d'acquisition des titres scandinaves acquis		1 341
Coût d'acquisition des titres italiens acquis	8	13 365
Coût d'acquisition des actifs de la Division Santé Animale de Wockhardt acquis	28 645	
Valeur totale des titres / actifs acquis	28 653	14 713
Variation de trésorerie sur entrée de périmètre (titres acquis)	-	2 706
Écart de conversion entre taux de clôture et taux moyen	-963	24
Total	27 690	17 443
Valeur inscrite dans le TFT : variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises	27 690	17 443

20.1.8. SECTEURS OPÉRATIONNELS – IFRS 8

Sur les exercices 2007 à 2009, le chiffre d'affaires est intégralement généré par la vente de produits vétérinaires.

20.1.8.1 Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2009

En milliers d'euros Par implantation des actifs	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du Monde	Total consolidé
Revenus	102 102	102 025	28 559	71 053	5 251	308 990
Revenus intersectoriels	-35 701	-735	-7 755	-12 586	0	-56 777
Total revenus externes	66 401	101 290	20 805	58 467	5 251	252 214
Résultat opérationnel courant	11 611	11 974	3 149	2 124	68	28 925
Autres produits et charges opérationnels	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	11 611	11 974	3 149	2 124	68	28 925
Charges financières - net						-3 971
Résultat avant impôts						24 954
Impôt sur les résultats						-6 741
Résultat net						18 214



Le Groupe Vétoquinol suit également les ventes par localisation ou marché (zone géographique).

En milliers d'euros Par zone géographique	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du Monde	Total consolidé
Revenus	53 847	138 714	24 356	72 067	20 006	308 990
Revenus intersectoriels	-2 430	-34 985	-3 538	-15 288	-536	-56 777
Total revenus externes	51 417	103 729	20 818	56 778	19 471	252 214

20.1.8.2 Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2008

En milliers d'euros Par implantation des actifs	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du Monde	Total consolidé
Revenus	104 181	86 102	31 723	75 656	1 136	298 798
Revenus intersectoriels	-38 600	-784	-9 215	-15 804	0	-64 403
Total revenus externes	65 581	85 318	22 508	59 852	1 136	234 395
Résultat opérationnel courant	8 480	12 988	3 150	2 950	19	27 587
Autres produits et charges opérationnels	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	8 480	12 988	3 150	2 950	19	27 587
Charges financières - net						-3 135
Résultat avant impôts						24 452
Impôt sur les résultats						-5 882
Résultat net						18 569

Le Groupe Vétoquinol suit également les ventes par localisation ou marché (zone géographique).

En milliers d'euros Par zone géographique	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du Monde	Total consolidé
Revenus	54 598	130 149	26 139	74 957	12 954	298 798
Revenus intersectoriels	-3 098	-39 561	-3 503	-17 359	-882	-64 403
Total revenus externes	51 500	90 588	22 636	57 598	12 072	234 395

20.1.8.3 Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2007

En milliers d'euros Par implantation des actifs	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du Monde	Total consolidé
Revenus	103 481	82 068	30 856	76 387	1 582	294 374
Revenus intersectoriels	-37 962	-711	-7 296	-15 041	0	-61 009
Total revenus externes	65 519	81 357	23 560	61 346	1 582	233 364
Résultat opérationnel courant	11 812	12 935	3 592	2 211	175	30 725
Autres produits et charges opérationnels	-1 107	0	0	0	0	-1 107
Résultat opérationnel	10 706	12 935	3 592	2 211	175	29 619
Charges financières - net						-4 504
Résultat avant impôts						25 115
Impôt sur les résultats						-6 466
Résultat net						18 649



Le Groupe Vétoquinol suit également les ventes par localisation ou marché (zone géographique).

En milliers d'euros Par zone géographique	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du Monde	Total consolidé
Revenus	53 235	126 505	26 563	64 739	12 298	283 340
Revenus intersectoriels	-2 456	-38 244	-3 183	-5 537	-557	-49 976
Total revenus externes	50 779	88 261	23 381	59 202	11 741	233 364

20.1.8.4 Autres éléments sectoriels sans impact sur la trésorerie inclus dans le compte de résultat

En milliers d'euros	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du Monde	Total consolidé
31/12/2009						
Dotations aux amortissements	-5 786	-1 127	-1 264	-2 669	-222	-11 068
Dotations et reprises aux provisions	-744	261	93	-410	-17	-817
Charges liées à l'attribution des stock-options	-36				0	-36
Charges liées à l'attribution des actions gratuites	-124				0	-124
31/12/2008					0	
Dotations aux amortissements	-5 807	-658	-1 364	-2 453	-8	-10 289
Dotations et reprises aux provisions	-565	54	-165	89	0	-588
Charges liées à l'attribution des stock-options	-28				0	-28
Charges liées à l'attribution des actions gratuites	-209				0	-209
31/12/2007					0	
Dotations aux amortissements	-5 500	-695	-1 261	-2 579	-11	-10 046
Dotations et reprises aux provisions	964	274	32	-4	62	1 328
Charges liées à l'attribution des stock-options	-31				0	-31
Charges liées à l'attribution des actions gratuites	-354				0	-354

Aucune perte de valeur n'a été enregistrée directement dans les capitaux propres sur les exercices 2007 à 2009.



20.1.8.5 Actifs, passifs et investissements sectoriels

En milliers d'euros	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du Monde	Total consolidé
31/12/2009						
Actifs	197 195	31 824	14 771	35 982	3 895	283 666
Passifs	83 146	8 498	3 126	29 897	4 053	128 720
Acquisition d'actifs	3 700	408	990	2 101	2	7 201
Acquisition d'actifs liés aux regroupements d'entreprises	0	0	0	0	2 892	2 892
31/12/2008						
Actifs	157 793	28 728	13 248	35 908	754	236 431
Passifs	48 310	15 727	2 856	31 508	977	99 377
Acquisition d'actifs	3 835	518	765	3 962	2	9 082
Acquisition d'actifs liés aux regroupements d'entreprises	0	1 804	0	0	0	1 804
31/12/2007						
Actifs	145 119	29 608	16 035	38 607	576	229 946
Passifs	44 250	17 639	5 988	33 835	362	102 074
Acquisition d'actifs	4 936	954	806	888	0	7 584
Acquisition d'actifs liés aux regroupements d'entreprises	0	0	0	0	0	0

20.1.9. Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement enregistrées en charge sur l'exercice 2009 s'élèvent à 19,5 millions d'euros, soit 7,7 % du chiffre d'affaires (2008 : 16,8 millions d'euros, soit 7,2 % du chiffre d'affaires ; 2007 : 15,3 millions d'euros, soit 6,6 % du chiffre d'affaires).

20.1.10. Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Sous-traitance générale	2 197	2 353	2 035
Redevances de crédit-bail et locations	5 482	5 124	4 316
Entretien	3 062	2 796	2 869
Assurances	1 158	1 047	1 175
Études et recherches	1 352	1 521	1 328
Personnel extérieur à l'entreprise	1 220	1 685	1 096
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	12 690	9 448	11 485
Publicité, publications, relations publiques	8 795	8 317	8 352
Transports de biens et transports collectifs du personnel	5 517	6 086	6 129
Déplacements, missions, réceptions	6 261	6 245	6 108
Frais postaux et de télécommunications	1 475	1 388	1 295
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques...	4 436	4 071	4 416
Autres services extérieurs	1 136	1 219	1 366
Divers	446	606	548
Total	55 225	51 905	52 520



20.1.11. Charges de personnel

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008(**)	31 déc 2007(**)
Rémunérations	51 900	50 189	44 387
Charges sociales (*)	17 129	17 136	16 803
Indemnités de fin de contrat de travail	587	577	533
Avantages au personnel – coût des services rendus (note 20.1.30)	278	210	122
Avantages à long terme au personnel – écarts actuariels comptabilisés au compte de résultat	7	0	0
Charges liées à l'attribution des stock-options	36	28	31
Charges liées à l'attribution des actions gratuites	124	209	254
Total avantages au personnel	70 061	68 348	62 129

(*) Le coût de régimes de retraites à cotisations définies est inclus dans le total des charges sociales

(**) Données comparables avec 2009.

20.1.12. Paiements en action – actions gratuites

Le Conseil d'administration a attribué aux salariés des options d'achat d'actions à des conditions de prix et de délai d'exercice propres à chaque attribution. Cinq plans d'option de souscription d'actions ont été ainsi octroyés, deux sont encore ouverts.

	Plan 4	Plan 5
Date d'octroi par le Conseil d'administration	19/09/2003	04/06/2007
Durée d'acquisition des droits	Du 15/09/2005 au 15/10/2005 Du 15/09/2006 au 15/10/2006 Du 15/09/2007 au 15/10/2007	Du 15/09/2009 au 15/10/2009 Et du 15/10/2010 au 15/10/2010
Nombre d'options attribuées	5 220	33 800
Prix d'exercice	49,30	25,33
Dates d'expiration	18/03/2009	6/12/2011
Rapport options/actions	1 option pour 10 actions	1 option pour 1 action
Conditions de performance	N/A	N/A
Options restant à lever au 31/12/2009	0	29 100

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer IFRS 2 pour les plans réglés en action et octroyés avant le 7 novembre 2002 (Plan 1, 2 et 3).

Le nombre d'options du plan 4 a évolué de la façon suivante :

	2009		2008		2007	
	Prix d'exercice	Nombre d'options	Prix d'exercice	Nombre d'options	Prix d'exercice	Nombre d'options
Au 1^{er} janvier	49,30	230	49,30	230	49,30	1 440
Attribuées						
Annulées					49,30	50
Expirées						
Exercées	49,30	230			49,30	1 160
Au 31 décembre	49,30	0	49,30	230	49,30	230



Sur 2009, les 230 options exercées ont donné lieu à l'émission de 2 300 actions de nominal 2,5 euros (2007 : 1 160 options exercées qui ont donné lieu à l'émission de 11 600 actions de nominal 2,5 euros).

Le nombre d'options du plan 5 a évolué de la façon suivante :

	2009		2008		2007	
	Prix d'exercice	Nombre d'options	Prix d'exercice	Nombre d'options	Prix d'exercice	Nombre d'options
Au 1^{er} janvier	25,33	30 300	25,33	32 600		
Attribuées					25,33	33 800
Annulées	25,33	1 200	25,33	2 300	25,33	1 200
Expirées						
Exercées						
Au 31 décembre	25,33	29 100	25,33	30 300	25,33	32 600

La charge comptable passée dans les comptes consolidés à fin 2009 s'élève à 36 K€ (2008 : 28 K€ ; 2007 : 31 K€).

Concernant le plan d'attribution d'actions gratuites (voir note 20.1.28.2), l'impact de l'application d'IFRS 2 s'élève à fin décembre à 124 K€ (2008 : 209 K€ ; 2007 : 254 K€). La valorisation des actions gratuites se fait généralement sur la base du cours en date d'attribution moins la valeur actualisée des dividendes non perçus pendant la période d'acquisitions des droits (valorisation selon le modèle Black et Scholes).

20.1.13. Autres produits et charges d'exploitation

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Subventions d'exploitation	10	0	26
Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	28	28	28
Transferts de charges	0	0	0
Produits des cessions d'éléments d'actif	208	68	160
CIR (Crédit d'Impôt Recherche)*	2 975	2 913	1 541
Autres produits	1 622	1 452	1 335
Autres produits d'exploitation	4 843	4 460	3 089
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	-41	-89	-167
Autres charges	-315	-601	-579
Autres charges d'exploitation	-356	-691	-746
Total	4 487	3 770	2 343

(*) Reclassement du CIR 2007

Les autres produits se composent de :

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Redevances	52	19	53
Port refacturé aux clients	306	260	391
Indemnités	182	139	60
Cession autorisation de mise sur le marché	0	0	100
Remboursement sinistre	225	166	215
Autres	857	867	516
Total	1 622	1 452	1 335



20.1.14. Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Autres produits opérationnels	0	0	0
Indemnités pour rupture de contrat	0	0	-1 107
Autres charges opérationnelles	0	0	-1 107
Total	0	0	-1 107

20.1.15. Contrats de location

20.1.15.1 Contrats de location-financement – preneurs

Les contrats de location financement pris par le Groupe Vétoquinol concernent exclusivement des locations de bâtiments.

Une clause d'indexation est présente dans ces contrats, le loyer étant basé sur un indice du coût de la construction.

Les actifs enregistrés en immobilisations corporelles au titre des contrats de location-financement sont détaillés en note [20.1.21](#), et la dette financière correspondante en note [20.1.29](#).

Engagements relatifs aux contrats de location-financement non résiliables

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Moins d'1 an	128	126	124
De 1 à 5 ans	205	304	386
Plus de 5 ans	0	29	72
Paiements minimaux	332	458	582
Intérêts - Charges financières futures	-31	-48	-70
Valeur actuelle des paiements au titre des contrats de location – financement	302	410	512
Moins d'1 an	123	121	119
De 1 à 5 ans	179	267	340
Plus de 5 ans		22	54
Total minimum des paiements futurs	302	410	512

20.1.15.2 Contrats de location simple - preneurs

Les contrats de location simple pris par Vétoquinol concernent exclusivement des locations de bâtiments, voitures et matériel informatique.

Les clauses d'indexation sont surtout présentes dans les contrats de location d'immeubles (le loyer étant basé sur un indice du coût de la construction).

Engagements relatifs aux contrats de location simple non résiliables

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Moins d'1 an	4 083	4 050	3 451
De 1 à 5 ans	6 129	7 511	6 417
Plus de 5 ans	394	557	1 160
Paiements minimaux totaux	10 606	12 117	11 029
Total des revenus minimaux futurs de sous-location à recevoir			



Charges relatives aux contrats de location simples enregistrées sur l'exercice

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Paievements minimaux comptabilisés	5 439	5 124	4 316
Loyers conditionnels comptabilisés			
Revenus des sous-locations comptabilisés			

20.1.16. Résultat financier

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Intérêts sur emprunt obligataire	-1 000	-1 000	-1 000
Prime de non-conversion	-2 207	-1 989	-1 792
Intérêts des autres emprunts et découverts	-980	-582	-826
Intérêts sur contrats de location financement	-17	-21	-25
Coût de l'endettement financier brut	-4 204	-3 592	-3 643
Produits d'intérêt générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	24	128	150
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	213	523	102
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	237	651	252
Coût de l'endettement financier net	-3 968	-2 941	-3 391

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Gains de change	2 626	2 477	658
Autres produits	294	331	264
Autres produits financiers	2 920	2 808	922
Charges financières sur avantages aux salariés	-114	-119	-105
Pertes de change	-2 790	-2 859	-1 880
Autres charges	-17	-24	-50
Autres charges financières	-2 921	-3 002	-2 035
Autres produits et charges financiers	-1	-194	-1 113

Le résultat financier résulte d'actifs et passifs comptabilisés au coût amorti.

20.1.17. Impôts sur le résultat

Pour le calcul des impôts différés des sociétés françaises, le taux d'impôt retenu est de 34,43 % pour l'exercice 2009 (2008 : 34,43 % ; 2007 : 34,43 %).

La charge d'impôts sur le résultat s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Charge d'impôts courants*	-5 769	-6 679	-8 024
Produits /(charges) d'impôts différés sur différences temporaires	-971	796	1 558
Total	-6 741	-5 882	-6 466

(*) Reclassement du CIR 2007 - le reclassement a été fait de charge d'impôt à résultat opérationnel courant.



Le rapprochement entre l'impôt théorique au taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Résultat de la période - part du Groupe	18 214	18 569	18 649
Retraitement du CIR*	2 975	2 913	1 541
Charges d'impôt*	-6 741	-5 882	-6 466
Résultat avant impôt, retraité du CIR	21 979	21 539	23 574
Impôt théorique à 34,43 %	7 567	7 416	8 117
Charges non déductibles et produits non imposables	-41	616	107
Effet de la variation du taux d'impôt	-1	-12	-4
Imputation des déficits antérieurs	452	-221	-462
Différence de taux sur les sociétés étrangères	-1 161	-1 576	-1 358
Effet du taux réduit	-4	-173	278
Crédit d'impôt*	-27	-27	-57
Divers	-45	-141	-155
Impôt effectif*	6 741	5 882	6 466
Taux d'impôt effectif*	30,67 %	27,31 %	27,43 %

(*) Le retraitement du CIR 2007 a engendré une modification de la présentation du tableau ci-dessus.

Les mouvements d'impôts différés actifs durant l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Ouverture	6 511	5 246	2 642
Enregistré au compte de résultat	-997	790	1 537
Enregistré en capitaux propres	98	80	650
Variations de périmètre	0	283	
Reclassement	27	180	435
Différences de conversion	-10	-69	-19
Clôture	5 630	6 511	5 246

Les mouvements d'impôts différés passifs durant l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Ouverture	1 235	1 137	2 746
Enregistré au compte de résultat	-25	-6	-21
Enregistré en capitaux propres	764	-1	-2 035
Reclassement	27	180	435
Différences de conversion	61	-75	11
Clôture	2 062	1 235	1 137

Conformément à IAS 12 et selon certaines conditions, une entreprise peut compenser ses actifs et passifs d'impôt différés. Cette compensation a été effectuée ci-dessus par l'intermédiaire de la rubrique reclassement.



Les impôts différés nets par nature sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Prime de non-conversion des obligations convertibles	1 957	3 153	2 469
Immobilisations incorporelles	-1 607	-823	-726
Approche par composants (net)	-673	-859	-949
Autres différences temporaires (net)	1 291	1 375	1 441
Marge interne sur stocks	1 447	1 819	1 556
Plus-value interne sur cessions d'immobilisations	-2	-2	-30
Retraitement de crédit-bail	-84	-67	-51
Avantages au personnel	766	695	667
Déficits fiscaux reportables	1 072	620	391
Provisions réglementées	-710	-637	-658
Autres (net)	111		
Total	3 568	5 276	4 109
Dont : Impôts différés actifs	5 630	6 511	5 246
Impôts différés passifs	-2 062	-1 235	-1 137

Au 31 décembre 2009 ainsi qu'au 31 décembre 2008, il n'y a plus de déficits fiscaux reportables non activés au niveau des impôts différés actifs (450 K€ à fin décembre 2007).

20.1.18. Résultat par action

20.1.18.1 Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (résultat net part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (milliers d'euros)	18 207	18 564	18 642
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	11 292 147	11 290 332	11 280 552
Résultat de base par action (en €/action)	1,61	1,64	1,65

20.1.18.2 Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, affecté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions potentielles dilutives comprennent notamment les stock-options, les bons de souscription d'actions et les obligations convertibles en actions émises par Vétoquinol. La recherche de la dilution maximale permet de présenter l'écart maximal sur le résultat par action si tous les instruments dilutifs étaient exercés, sans prendre position sur la probabilité de dilution.

La société Vétoquinol SA a émis durant l'exercice 2003 un emprunt obligataire convertible en actions de 20 000 K€ donnant droit à un coupon de 4 % la première année et de 5 % les années suivantes, et assorti d'une prime de non-conversion de 6 %. Cet instrument financier a un effet dilutif sur le résultat par action. Ainsi, 117 855 obligations ont été créées, pouvant être potentiellement converties en 1 178 550 actions. Par ailleurs, pour obtenir le résultat dilué, le résultat net est corrigé des charges d'intérêts nettes d'impôts relatives aux obligations convertibles.

La société Soparfin SCA a fait part au Groupe Vétoquinol de son intention de ne pas convertir la tranche A de l'emprunt obligataire, de ce fait, le résultat dilué par action n'intègre plus leur effet dilutif sur l'exercice 2009.

Les actions gratuites restantes à fin 2008 ont été distribuées sur l'exercice 2009, il n'existe donc plus d'effet dilutif lié aux actions gratuites sur l'exercice 2009.



	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (milliers d'euros)	18 207	18 564	18 642
Charges liées aux attributions de stock-options	36	28	31
Charges liées aux attributions d'actions gratuites	124	209	254
Intérêts financiers économisés nets d'impôts (taux de l'impôt = 34,43 %) relatifs à l'emprunt obligataire convertible	1 379	1 960	1 830
Bénéfice utilisé pour le calcul du résultat dilué (milliers d'euros)	19 746	20 761	20 757
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation sur la période	11 292 147	11 290 332	11 280 552
Titres d'autocontrôle à la fin de la période (détention directe)	(56 741)	(86 541)	(46 300)
Titre d'autocontrôle à la fin de la période (contrat de liquidité)	(6 574)	(9 357)	(2 387)
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation retraité sur la période	11 228 832	11 194 434	11 231 865
Effet dilutif potentiel :			
Effet dilutif des stock-options	29 100	32 600	34 900
Effet dilutif des attributions d'actions gratuites	0	29 800	33 000
Effet dilutif des obligations convertibles (tranche A)	0	589 280	589 280
Effet dilutif des obligations convertibles (tranche B)	589 270	589 270	589 270
Effet dilutif potentiel des instruments financiers en circulation	618 370	1 240 950	1 246 450
Nombre d'actions incluant l'effet dilutif potentiel	11 847 202	12 435 384	12 478 315
Résultat net dilué par action (en €/action)	1,67	1,67	1,66

20.1.19. Goodwill

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Au 1^{er} janvier			
Valeur brute	33 565	25 405	26 233
Valeur nette à l'ouverture	33 565	25 405	26 233
Acquisitions liées aux regroupements d'entreprises	24 807	8 841	0
Pertes de valeur enregistrées en résultat	0	0	0
Affectation du goodwill	-1 185	0	0
Différences de change, net	1 130	-681	-828
Au 31 décembre			
Valeur brute	58 317	33 565	25 405
Valeur nette à la clôture	58 317	33 565	25 405

20.1.19.1 Tests de pertes de valeur

Conformément aux exigences de la norme IAS 36, un test de dépréciation a été effectué pour toutes les Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») comprenant des écarts d'acquisition.

Les UGT définies pour le Groupe Vétoquinol sont les pays : USA, Canada, France, UK, Belgique, Suisse, République tchèque, Autriche, Pologne, Irlande, Allemagne, Italie et Scandinavie.



Le détail des écarts d'acquisition affectés à ces unités génératrices de trésorerie est le suivant :

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Vétoquinol Biowet Pologne	2 322	2 295	2 652
Chassot GmbH / Allemagne	1 705	1 705	1 705
Chassot UK *	396	369	480
Vetco Irlande *	421	421	421
Vétoquinol Suisse	760	759	681
Vétoquinol Autriche	772	772	772
Vétoquinol République tchèque	908	894	903
Vétoquinol USA	10 597	10 969	10 370
Vétoquinol Belgique	500	500	500
Vétoquinol Italie	6 465	7 643	0
Vétoquinol Scandinavie	1 075	1 014	0
Vétoquinol Asie	32	33	0
Vétoquinol Inde**	25 662	0	0
Vétoquinol SA France	2 051	2 051	2 051
Vétoquinol Canada	4 652	4 140	4 870
Total	58 317	33 565	25 405

* Ces deux filiales sont en cours de dissolution. Elles ne seront plus dans notre périmètre en 2010.

** Pour Vétoquinol Inde, le montant du goodwill en euros, converti au taux du jour de l'acquisition, s'élevait à 24 807 K€ ; à fin décembre 2009, le montant du goodwill converti au taux de clôture s'élève à 25 662 K€.

La différence de valeur entre les deux années provient uniquement des écarts de conversion pour les écarts d'acquisition en devise étrangère des filiales acquises antérieurement à 2008.

La valeur recouvrable des actifs incorporels testés est la valeur d'utilité, déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Selon cette méthode, la valeur recouvrable de l'actif est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa sortie à la fin de la durée d'utilité, déduction faite du Besoin en Fonds de Roulement et de la valeur des autres actifs existant à la date d'établissement du test. Cette valorisation inclut notamment une valeur terminale obtenue en actualisant à l'infini un flux de trésorerie jugé normatif en fin de période de prévision.

Les projections de flux ont été établies sur une période de 5 ans, sur la base des budgets prévisionnels de l'exercice suivant établis par la Direction et en utilisant les hypothèses suivantes :

- taux de croissance du chiffre d'affaires de 3 % à 5 % en fonction des pays,
- taux de croissance à l'infini de 1,5 % à 3 % en fonction des pays,
- taux d'actualisation de 9,1 % avant impôt au 31 décembre 2009 (2008 : 9,6 % ; 2007 : 8,6 %).

Sur la base de ces tests, aucune perte de valeur n'a été constatée depuis 2007, tant au niveau des écarts d'acquisition que des immobilisations incorporelles et corporelles.

De la même manière, un test d'impairment a été réalisé pour la marque Equistro, actif incorporel ayant une durée de vie illimitée, en retenant un taux de croissance du chiffre d'affaires de 1,5 % à l'infini. Sur la base de ce test d'impairment, aucune perte de valeur n'a été constatée.

Les analyses de sensibilité réalisées en retenant la valeur minimale au lieu de la valeur centrale et en faisant varier le taux d'actualisation de +/- 1 % et le taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 % ne mettent pas en évidence d'écarts négatifs.



20.1.20. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Concessions, licences et brevets	Programmes informatiques	Marques	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2007					
Valeur brute comptable	10 893	9 022	8 863	14 106	42 884
Amortissements cumulés	-5 548	-5 082	0	-2 984	-13 614
Valeur nette	5 344	3 941	8 863	11 122	29 270
Acquisitions	457	1 129	0	2	1 588
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0	0	0	0	0
Changement de méthode de consolidation	0	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	-10	-10
Reclassements	6	0	0	0	5
Dotations aux amortissements	-969	-1 491	0	-1 291	-3 752
Sortie de périmètre	0	0	0	0	0
Différences de change, net	-49	16	0	-1 080	-1 113
Au 31 décembre 2007					
Valeur brute comptable	9 921	10 299	8 863	12 685	41 768
Amortissements cumulés	-5 132	-6 705	0	-3 942	-15 780
Valeur nette	4 788	3 594	8 863	8 743	25 988
Acquisitions	690	1 164	0	1 919	3 773
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	282	0	53	0	335
Changement de méthode de consolidation	0	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	0	0
Reclassements	1	70	0	0	71
Dotations aux amortissements	-1 123	-1 514	-1	-1 191	-3 829
Sortie de périmètre	0	0	0	0	0
Différences de change, net	-62	-147	0	279	70
Au 31 décembre 2008					
Valeur brute comptable	11 710	11 195	8 953	15 139	46 998
Amortissements cumulés	-7 134	-8 028	-38	-5 389	-20 590
Valeur nette	4 576	3 167	8 915	9 750	26 408
Acquisitions	793	1 383	0	0	2 176
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0	0	0	2 883	2 883
Changement de méthode de consolidation	0	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	0	0
Reclassements	-86	-180	-70	2 862	2 526
Dotations aux amortissements	-1 165	-1 326	0	-1 887	-4 378
Sortie de périmètre	0	0	0	0	0
Différences de change, net	-16	54	0	82	120
Au 31 décembre 2009					
Valeur brute comptable	11 530	12 560	8 929	20 783	53 802
Amortissements cumulés	-7 427	-9 462	-84	-7 092	-24 066
Valeur nette	4 102	3 097	8 845	13 691	29 735



Les immobilisations incorporelles incluent la marque Equistro pour une valeur de 8 863 milliers d'euros, qui est une immobilisation à durée de vie indéfinie et à ce titre non amortie.

La colonne « Autres » à fin 2009 est principalement constituée des éléments incorporels suivants :

- liste clients de Vet Solutions (USA) pour un montant de 5 333 milliers d'euros (2008 : 6 309 milliers d'euros),
- liste clients de IGI (USA) pour un montant de 1 099 milliers d'euros (2008 : 1 609 milliers d'euros),
- des produits ophtalmiques achetés à Vetcom (Canada) pour un montant de 1 760 milliers d'euros (acquisition réalisée sur l'exercice 2008),
- des produits sous AMM valorisés lors de l'achat d'Ascor Chimici pour un montant de 2 501 milliers d'euros,
- une clause de non-concurrence suite à l'acquisition de la Division Santé Animale de Wockhardt pour un montant de 2 983 milliers d'euros au taux de clôture.

20.1.21. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Inst. techniques	Autres immob. corporelles	Immob. corporelles en cours, avances et acomptes	Total
Au 1^{er} janvier 2007						
Valeur brute comptable	1 979	51 185	30 836	10 654	1 591	96 244
Amortissements cumulés	-521	-24 355	-19 775	-7 611		-52 262
Valeur nette	1 459	26 830	11 060	3 043	1 591	43 983
Augmentations	29	2 185	1 275	689	1 819	5 997
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0	0	0	0	0	0
Changement de méthode de consolidation	0	0	0	0	0	0
Cessions	0	0	-46	-111	0	-157
Dotations aux amortissements	-41	-2 907	-2 242	-1 104	0	-6 294
Différences de change, net	34	276	180	23	33	546
Sortie de périmètre	0	0	0	0	0	0
Reclassements	10	1 044	833	183	-2 076	-5
Au 31 décembre 2007						
Valeur brute comptable	2 053	54 882	32 476	10 386	1 367	101 163
Amortissements cumulés	-562	-27 454	-21 416	-7 663		-57 095
Valeur nette	1 491	27 427	11 060	2 723	1 367	44 068
Augmentations	41	686	2 360	711	1 510	5 309
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0	411	972	86	0	1 469
Changement de méthode de consolidation	0	0	0	0	0	0
Cessions	0	-57	-3	-29	0	-89
Dotations aux amortissements	-45	-2 965	-2 435	-1 014	0	-6 460
Différences de change, net	-80	-727	-510	-202	-137	-1 656
Sortie de périmètre	0	0	0	0	0	0
Reclassements	0	257	823	90	-1 259	-89



Au 31 décembre 2008						
Valeur brute comptable	2 013	53 991	37 298	10 073	1 481	104 856
Amortissements cumulés	-607	-28 959	-25 031	-7 706		-62 303
Valeur nette	1 407	25 032	12 267	2 366	1 481	42 553
Augmentations	0	739	1 141	463	2 681	5 024
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0	0	0	9	0	9
Changement de méthode de consolidation	0	0	0	0	0	0
Cessions	0	-1	-23	-18	0	-41
Dotations aux amortissements	-41	-3 026	-2 541	-1 082	0	-6 690
Différences de change, net	25	301	237	100	68	731
Sortie de périmètre	0	0	0	0	0	0
Reclassements	0	1 467	951	449	-3 158	-291
Au 31 décembre 2009						
Valeur brute comptable	2 039	56 572	39 046	11 081	1 072	109 809
Amortissements cumulés	-648	-32 059	-27 014	-8 490		-68 211
Valeur nette	1 390	24 513	12 032	2 591	1 072	41 598

20.1.21.1 Contrats de locations financement

Les immobilisations corporelles incluent les éléments suivants pris en location financement :

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Terrains			
Valeur brute	101	101	101
Valeur nette comptable	101	101	101
Bâtiments			
Valeur brute	10 027	10 027	10 027
Amortissements cumulés	-9 356	-9 271	-9 185
Valeur nette comptable	671	756	842
Autres immobilisations corporelles			
Valeur brute	264	235	
Amortissements cumulés	-80	-33	
Valeur nette comptable	184	202	0
Total			
Valeur brute	10 392	10 363	10 128
Amortissements cumulés	-9 436	-9 303	-9 185
Valeur nette comptable	956	1 060	943

Le montant des engagements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles est indiqué en note [20.1.37.3](#).

20.1.22. Actifs financiers disponibles à la vente

En milliers d'euros	Total
1^{er} janvier 2007	4
Acquisitions	
Cession	-3
Écart de change	
31 décembre 2007	1
Acquisitions	
Cession	-1
Écart de change	
31 décembre 2008	0
Acquisitions	
Cession	
Écart de change	
31 décembre 2009	0



20.1.23. Autres actifs financiers

En milliers d'euros	Prêts	Dépôts & cautionnements	Autres	Total
1^{er} janvier 2007	3	67	270	340
Acquisitions		90		90
Variation de périmètre				0
Cession			-6	-6
Écart de change			2	2
31 décembre 007	3	157	266	426
Acquisitions		79	27	106
Variation de périmètre		66		66
Cession		-59	-108	-167
Écart de change			-9	-9
31 décembre 008	3	243	176	422
Acquisitions			53	53
Variation de périmètre			24	24
Cession			-72	-72
Écart de change			4	4
31 décembre 009	3	243	185	431

Tous les éléments classés en autres actifs financiers sont non courants.

20.1.24. Instruments financiers dérivés

20.1.24.1 Instruments financiers dérivés

Comme indiqué à la note [20.1.3.15](#), le Groupe utilise parfois des instruments financiers dérivés. Cette utilisation a toujours pour but de réduire l'exposition du Groupe au risque de change ou au risque de taux.

Au 31 décembre 2009, le Groupe dispose d'instruments financiers de couverture contre les variations de change, la juste valeur représente - 5,5 K€ (2008 : 0 K€ ; 2007 : 14 K€) pour un notionnel de 688 K€ (2008 : 0 K€ ; 2007 : 640 K€).

Au 31 décembre 2009, il y a un SWAP de taux en cours sur le nouvel emprunt souscrit durant le mois de janvier 2010, tandis qu'au 31 décembre 2008 et 2007, il n'y avait pas de SWAP de taux. La juste valeur de ce SWAP de taux est de - 322 K€.

En milliers d'euros	31 déc 2009			31 déc 2008			31 déc 2007		
	Nominal	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Nominal	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Nominal	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Contrat de change à terme	688		-6				638	14	
Options de change de gré à gré									
Instruments de change	688		-6				638	14	
SWAP de taux	23 125		-322						
Options de taux d'intérêt									
Instruments de taux d'intérêt	23 125		-322						



20.1.25. Stocks

20.1.25.1 Détail des stocks par nature

En milliers d'euros	31 déc 2009			31 déc 2008			31 déc 2007		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières & fournitures	12 382	-1 023	11 359	13 306	-1 016	12 290	12 547	-810	11 737
Autres approvisionnements	0		0	0		0	0		0
En cours de production	3 332	-338	2 994	3 022	-183	2 839	2 737	-166	2 570
Produits intermédiaires et finis	18 980	-816	18 164	20 219	-281	19 939	17 812	-500	17 312
Marchandises	7 595	-157	7 438	8 079	-124	7 955	7 790	-102	7 688
Total	42 289	-2 333	39 955	44 628	-1 604	43 024	40 886	-1 578	39 308

20.1.25.2 Variation des dépréciations

En milliers d'euros	31 déc 2006	Dotations	Reprises	Écarts de conversion	31 déc 2007
Matières premières & fournitures	833	133	-163	7	810
En cours de production	60	135	-33	4	166
Produits intermédiaires et finis	671	32	-216	13	500
Marchandises	207	5	-94	-16	102
Total	1 771	304	-506	9	1 578

En milliers d'euros	31 déc 2007	Dotations	Reclassements et variations de périmètre	Reprises	Écarts de conversion	31 déc 2008
Matières premières & fournitures	810	205	77	-58	-18	1 016
En cours de production	166	109	60	-137	-16	183
Produits intermédiaires et finis	500	99	-185	-103	-31	281
Marchandises	102	36	6	-23	4	124
Total	1 578	449	-41	-321	-61	1 604

En milliers d'euros	31 déc 2008	Dotations	Reprises	Écarts de conversion	31 déc 2009
Matières premières & fournitures	1 016	364	-360	3	1 023
En cours de production	183	362	-203	-4	338
Produits intermédiaires et finis	281	657	-155	34	816
Marchandises	124	115	-80	-3	157
Total	1 604	1 498	-799	30	2 333



20.1.26. Clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Créances clients	47 846	48 290	43 475
Perte de valeur des créances clients	-1 675	-1 185	-1 129
Créances clients, net	46 171	47 106	42 346
Paiements versés d'avances	382	223	601
Créances sur l'État*	5 658	4 212	4 077
Autres créances d'exploitation	864	467	212
Créances diverses	620	551	418
Provisions	-9	-8	-11
Autres débiteurs	7 515	5 445	5 298
Total clients et autres débiteurs	53 686	52 551	47 644
Charges constatées d'avance	1 228	1 735	801
Prêts et cautionnements	320	260	295
Autres	0	0	0
Total autres actifs courants	1 549	1 995	1 096

(*) Reclassement du CIR 2007

L'intégralité des créances clients nettes a une échéance à moins d'un an.

20.1.27. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Valeurs mobilières de placement	25 220	8 379	17 458
Disponibilités	22 869	17 466	22 878
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	48 089	25 845	40 336

Le total de la trésorerie indiqué dans le tableau des flux de trésorerie comprend :

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	48 089	25 845	40 336
Découverts bancaires (note 20.1.29)	-4 741	-4 620	-4 030
Trésorerie et équivalents de trésorerie au TFT	43 348	21 225	36 307



20.1.28. Capital social et primes d'émission

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Total
Au 31 décembre 2006	11 278 732	28 197	32 566	60 763
Plan de stock-options – options exercées	11 600	29	28	57
Au 31 décembre 2007	11 290 332	28 226	32 594	60 820
Plan de stock-options – options exercées	0	0	0	0
Au 31 décembre 2008	11 290 332	28 226	32 594	60 820
Plan de stock-options – options exercées	2 300	6	5	11
Au 31 décembre 2009	11 292 632	28 232	32 699	60 831

Au 31 décembre 2009, le capital social d'un montant de 28 231 580 € (2008 : 28 225 830 €) est composé de 11 292 632 actions (2008 : 11 290 332 actions) d'un montant nominal de 2,5 €.

20.1.28.1 Actions propres/programme de rachat d'actions/contrat de liquidité

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société réunie le 12 mai 2009 a, aux termes de sa septième résolution, autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Cette résolution annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie sous la neuvième résolution de l'assemblée générale du 19 mai 2008.

Le nombre d'actions que la Société aura la faculté d'acquérir au cours du programme de rachat d'actions ne devra pas dépasser 10 % des actions composant le capital social, à quelque moment que ce soit.

Le prix d'achat unitaire maximum autorisé est de 33 euros et le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 38 millions d'euros.

Le programme de rachat d'actions a été autorisé pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de l'assemblée générale ordinaire ayant délivré ladite autorisation, soit jusqu'au 12 novembre 2010.

Les objectifs principaux du programme de rachat sont :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui

d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,

- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

À partir du 19 décembre 2006 et jusqu'au 31 décembre 2007, puis renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois, la société Vétoquinol a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005 à Oddo Corporate Finance.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens affectés en 2007 au compte de liquidité étaient de 200 000 €, auxquels sont venus s'ajouter 50 000 € sur 2008. Au 31 décembre 2009, la société Vétoquinol détient 6 574 (à fin décembre 2008 : 9 357) de ses propres actions dans le cadre de ce contrat de liquidité.

20.1.28.2 Attribution d'actions gratuites

L'assemblée générale mixte du 9 octobre 2006 a, dans sa douzième résolution, autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois au maximum, à procéder en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel salarié de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi.

Le Conseil d'administration du 4 juin 2007 a décidé à l'unanimité que les attributions d'actions gratuites sont des actions existantes que la Société Vétoquinol aura préalablement rachetées en bourse dans le cadre du programme de rachat d'actions décidé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- les attributions d'actions gratuites seront définitives pour l'ensemble des bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux années courant à compter de leur date d'attribution par le Conseil d'administration.



- chaque bénéficiaire sera propriétaire des actions Vétoquinol qui lui seront attribuées le jour de leur inscription à son compte nominatif spécial qui sera ouvert dans les livres de la Société Vétoquinol tenus par l'établissement teneur de comptes. Il sera informé de cette inscription dans les trente jours.

Les actions définitivement attribuées ne seront cessibles qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité de deux années à compter de leur attribution définitive à chaque bénéficiaire.

Le Conseil d'administration décide de soumettre l'attribution définitive des actions gratuites à une condition de présence, au sein de la Société Vétoquinol ou de ses filiales.

Le bénéficiaire ne doit pas détenir, au jour de leur attribution, plus de dix pour cent (10 %) du capital social de Vétoquinol ou avoir pour effet de lui permettre de détenir plus de 10 % du capital social de Vétoquinol.

Les actions attribuées ne pourront pas représenter plus de 0,3 % du capital de la société au jour de la décision du Conseil d'administration.

Ainsi 33 800 actions gratuites ont été attribuées à du personnel et à des mandataires sociaux de Vétoquinol. À fin décembre 2008, sur les 33 800 actions gratuites attribuées, il n'en restait plus que 29 800 consécutivement à des départs du Groupe.

Le 4 juin 2009, 29 800 actions gratuites ont finalement été données à 25 salariés du Groupe.

20.1.28.3 Options d'achat d'actions

L'assemblée générale mixte du 9 octobre 2006 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à une attribution d'options d'achat d'actions de la Société au profit de tout ou partie des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce ou des membres du personnel de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration du 4 juin 2007 a décidé à l'unanimité d'attribuer 33 800 options d'achat d'actions Vétoquinol. Les caractéristiques sont les suivantes :

- le prix d'achat a été fixé à 25,33 €. Ce prix correspond à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant ce Conseil d'administration sur lequel un abattement de 5 % a été appliqué. Le prix d'achat des actions devra être intégralement versé par le bénéficiaire à la Société au jour de la levée de l'option.
- Les options pourront être exercées à l'intérieur d'une période de 4 ans et six mois. Les options offertes pourront être exercées au terme d'une période de deux années courant à compter de la date du Conseil d'administration ayant autorisé le plan, soit le 4 juin 2007, à concurrence des maxima suivants et uniquement pendant les périodes indiquées ci-après :
 - 50 % du 15 septembre 2009 au 15 octobre 2009 ;
 - 100 % du 15 septembre 2010 au 15 octobre 2010.

Les options peuvent être exercées à tout moment, en totalité ou en partie, du quatrième anniversaire du plan à la date de fin de plan, soit du 5 juin 2011 au 5 décembre 2011. Les options ne pourront plus être exercées au terme de cette période de 4 ans et six mois, soit à compter du 6 décembre 2011.

Les actions émises porteront jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel elles auront été souscrites, à la condition qu'elles aient été levées au plus tard le 31 décembre de l'année. Elles ne donneront droit qu'au dividende versé au titre de l'exercice au cours duquel l'option a été exercée. Sous cette réserve, elles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions préexistantes.

Les actions acquises seront inscrites sous la forme nominative au nom du bénéficiaire. Elles seront librement cessibles au terme d'une période d'indisponibilité de quatre années à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du plan, soit le 5 juin 2011. Les actions obtenues par levée d'options à compter du 15 septembre 2009, subissent par conséquent une indisponibilité contractuelle jusqu'au quatrième anniversaire de la mise en place du plan, soit le 5 juin 2011 (impossibilité de vendre).

20.1.28.4 Actions propres

Le 30 novembre 2007, la Société a racheté un bloc de 46 300 titres au cours unitaire de 28,50 € sur Euronext afin de les consacrer aux plans de stock-options et aux attributions d'actions gratuites décidées par le conseil du 4 juin 2007.

Durant l'année 2008, la Société a continué de racheter ses propres actions. À fin décembre 2008, elle détient 86 541 titres pour une valeur d'achat de 2 263 K€.

À fin 2009, Vétoquinol détient 56 741 actions propres pour un montant de 1 552 K€ suite à l'attribution définitive de 29 800 AGA le 4 juin 2009. Au 31 décembre 2008, la Société détenait des actions propres (y compris contrat de liquidité) pour un montant global de 2 439 K€ (2007 : 1 384 K€).

20.1.28.5 Distribution de dividendes

L'assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2009 a décidé une distribution de dividendes rattachée à l'exercice 2008 pour un montant de 3 048 389,64 €, soit 0,27 €/action (2008 : 3 048 389,64 € rattachée à l'exercice 2007, soit 0,27 €/action). Lors de la mise en paiement, Vétoquinol détenait certaines de ses propres actions, de ce fait, le montant du dividende correspondant à ces actions n'a pas été versé et a été affecté au report à nouveau. Le montant des dividendes payés en 2009 s'élève à 3 022 044,12 € (2008 : 3 024 537 € ; 2007 : 2 593 200 €).



20.1.29. Dettes financières

Le détail des dettes financières courantes et non courantes est le suivant :

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Emprunt obligataire convertible	15 683	29 158	27 170
Emprunts et dettes financières diverses	18 564	550	5 127
Emprunts liés aux contrats de location financement (note 20.1.15.1)	538	525	412
Total dettes financières - non courant	34 786	30 233	32 709
Emprunt obligataire convertible	15 683	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	6 381	1 805	2 621
Emprunts liés aux contrats de location financement (note 20.1.15.1)	311	109	103
Découverts bancaires	4 741	4 620	4 030
Total dettes financières - courant	27 116	6 534	6 754
Total dettes financières	61 902	36 766	39 463

Les dettes financières par échéances s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2007				
Emprunt obligataire convertible	27 170		27 170	
Emprunts et dettes financières diverses	7 749	4 698	3 051	0
Emprunts liés aux contrats de location financement	515	103	344	68
Découverts bancaires	4 030	4 030	0	0
Total dettes financières	39 463	8 830	30 565	68
Au 31 décembre 2008				
Emprunt obligataire convertible	29 158		29 158	
Emprunts et dettes financières diverses	2 354	1 805	550	
Emprunts liés aux contrats de location financement	633	163	443	28
Découverts bancaires	4 620	4 620		
Total dettes financières	36 766	6 588	30 151	28
Au 31 décembre 2009				
Emprunt obligataire convertible	31 366	15 683	15 683	
Emprunts et dettes financières diverses	24 946	6 381	18 564	
Emprunts liés aux contrats de location financement	849	311	538	
Découverts bancaires	4 741	4 741		
Total dettes financières	61 902	27 116	34 786	0



20.1.29.1 Caractéristiques de l'emprunt obligataire convertible

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Vétoquinol SA en date du 27 février 2003 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 19 999 993,50 €, divisé en 117 855 obligations de 169,70 € chacune, convertibles en actions ordinaires de Vétoquinol SA selon les modalités suivantes :

- émission en deux tranches, actuellement détenues par Soparfin :
 - tranche A : 58 928 obligations,
 - tranche B : 58 927 obligations.
- durée de l'emprunt :
 - tranche A : 7 ans,
 - tranche B : 8 ans.
- intérêts : 4 % l'an la première année, 5 % l'an les années suivantes.
- prime de non-conversion.

Tout obligataire n'ayant pas opté pour la conversion des OCA dans les délais ci-dessus prévus bénéficiera d'une prime de non-conversion de 6 % par an, calculée de telle sorte que les OCA produisent un rendement composé annuel égal au coupon annuel (soit 4 % la première année et 5 % les années suivantes) majoré de 6 %, payable à la date du remboursement, dans le respect des dispositions

de l'article 1154 du Code civil. La société Soparfin a annoncé son intention de ne pas convertir la tranche A de l'emprunt obligataire.

Le prix de remboursement sera de cent soixante-neuf euros et soixante-dix centimes (169,70 €) par OCA augmenté des intérêts dus et de la prime de non-conversion.

Après division du nominal de l'action par 10, approuvée par l'assemblée générale du 7 juillet 2006, la conversion d'une OCA donne maintenant droit à 10 actions Vétoquinol SA.

Le montant des obligations convertibles exclut un montant de 180 K€ classé en capitaux propres. La juste valeur de la charge financière passée par résultat en 2009 s'élève à 2 207 K€ (2008 : 1 989 K€ ; 2007 : 1 792 K€).

La société Soparfin a décidé en décembre 2009, de ne pas convertir la tranche A de l'emprunt obligataire qu'elle avait racheté en 2006 à 3i et Banexi.

Ainsi, en sus du nominal de 10 M€ et des intérêts de 5 % à payer, Vétoquinol déboursa une prime de non-conversion de 5,8 M€ le 28 février 2010.

La ventilation par principales devises et par nature de taux est la suivante :

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Taux fixe	188	221	0
Taux variable	0	0	2 076
CAD	188	221	2 076
Taux fixe	358		
PLN	358	0	0
Taux fixe obligataire	32 968	29 158	27 170
Taux fixe & variable swapé	23 125	2 367	2 551
Taux variable	522	400	3 636
EUR	56 615	31 925	33 357
Taux fixe	56 639	31 746	29 721
Taux variable	522	400	5 712
Total (toutes devises confondues)	57 161	32 146	35 433
Découverts bancaires	4 741	4 620	4 030
Total	61 902	36 766	39 463

20.1.29.2 État des sûretés réelles accordées en garantie

En ce qui concerne le crédit-bail immobilier, une promesse d'affectation hypothécaire a été conclue avec le bailleur sur les biens financés.

Sur des emprunts existant encore au 31 décembre 2008,

le Groupe s'est engagé à première demande de la banque à consentir une hypothèque sur un ensemble immobilier destinée à garantir l'ensemble des sommes restant dues. Au 31 décembre 2008, les sommes restant dues s'élèvent à 600 K€ sur un engagement initial de 6 202 K€ et un restant dû de 1 200 K€ au 31 décembre 2007. Au



31 décembre 2009, l'emprunt est totalement remboursé et la sûreté réelle accordée en garantie est tombée.

20.1.29.3 Lignes de crédit

Au 31 décembre 2009, le Groupe dispose de lignes de crédit ouvertes pour une contre-valeur de 31 521 milliers d'euros (2008 : 25 106 K€ ; 2007 : 25 754 K€) en diverses monnaies auprès des banques. Ces lignes de crédit étaient utilisées à hauteur de 4 741 milliers d'euros (2008 : 4 620 K€ ; 2007 : 4 030 K€).

20.1.29.4 Risques de liquidité

Compte tenu de la trésorerie disponible à fin décembre 2009, le Groupe n'a pas de risque de liquidité. Les intérêts financiers hors prime de non-conversion, que le Groupe devra payer sur les prochains exercices s'élèveront à 1,6 M€ sur 2010 et 1,0 M€ en 2011. En 2009, suite à la demande de Soparfin de ne pas convertir la tranche A de l'emprunt obligataire, Vétoquinol sera amené à payer le 28 février 2010 une prime de non-conversion de 5,9 M€.

Les flux de trésorerie contractuels comprennent les notionnels des passifs financiers et les intérêts contractuels non actualisés.

En milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Ventilation des flux de trésorerie contractuels		
			< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2007					
Emprunt obligataire convertible	27 170	29 836	1 000	28 836	0
Emprunts et dettes financières diverses	7 749	8 239	4 950	3 289	0
Emprunts liés aux contrats de location financement	515	582	124	386	72
Découverts bancaires	4 030	4 030	4 030	0	0
Dettes fournisseurs	23 842	23 842	23 842		
Dettes sur immobilisations	902	902	902		
Dettes diverses d'exploitation	10 974	10 974	10 974		
Total passifs financiers	75 180	78 404	45 822	32 511	72

En milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Ventilation des flux de trésorerie contractuels		
			< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2008					
Emprunt obligataire convertible	29 158	30 825	1 000	29 825	0
Emprunts et dettes financières diverses	2 354	2 388	1 839	550	0
Emprunts liés aux contrats de location financement	633	714	193	493	29
Découverts bancaires	4 620	4 620	4 620	0	0
Dettes fournisseurs	22 338	22 338	22 338		
Dettes sur immobilisations	1 072	1 072	1 072		
Dettes diverses d'exploitation	10 311	10 311	10 311		
Total passifs financiers	70 488	72 269	41 373	30 867	29



En milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Ventilation des flux de trésorerie contractuels		
			< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2009					
Emprunt obligataire convertible	31 366	32 033	16 266	15 766	0
Emprunts et dettes financières diverses	24 946	25 915	6 966	18 949	0
Emprunts liés aux contrats de location financement	849	903	335	568	0
Découverts bancaires	4 741	4 741	4 741	0	0
Dettes fournisseurs	23 622	23 622	23 622		
Dettes sur immobilisations	598	598	598		
Dettes diverses d'exploitation	10 361	10 361	10 361		
Total passifs financiers	96 484	98 173	62 890	35 283	0

20.1.30. Provisions pour avantages au personnel

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Provision pour indemnités de fin de carrière	3 433	3 495	2 219
Provision pour médailles du travail	556	280	277
Autres avantages au personnel	179	126	223
Total	4 168	3 900	2 718

La partie courante de ces provisions est jugée non significative. Elles sont donc présentées en passif non courant.

20.1.30.1 Indemnités de départ en retraite

Des indemnités de départ en retraite sont en place pour les établissements français, polonais, autrichiens et italiens. En France, les salariés bénéficient des Indemnités de Fin de Carrière de la convention collective nationale de la fabrication et du commerce des produits à usage pharmaceutiques, parapharmaceutiques et vétérinaires.

- Les mouvements enregistrés au passif sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	3 495	2 219	2 527
Dépenses reconnues en compte de résultat	314	385	215
Écarts actuariels enregistrés en capitaux propres	-27	-139	-275
Contributions réglées	-88	-88	-265
Reclassements	-9	-50	16
Différences de conversion	-252		
Passifs nouveaux dus aux acquisitions de sociétés	0	1 168	
Valeur nette comptable au 31 décembre	3 433	3 495	2 219

- Les montants enregistrés au compte de résultat de l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Coût des services rendus au cours de l'exercice	200	279	122
Coût financier	114	106	94
Coût des services passés			
Total	314	385	215



- Les principales hypothèses actuarielles utilisées en France sont les suivantes :

	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Taux d'actualisation	4,91 %	5,76 %	5,48 %
Taux de revalorisation des salaires	[2,5 % - 5 %]	[2,5 % - 5 %]	[2,5 % - 5 %]
Taux de charges sociales	45 %		
Table de survie	TF-TH 2000-2002		
Taux de turnover	En fonction des tranches d'âge		

20.1.30.2 Médailles du travail

En France, les salariés bénéficient des médailles du travail telles qu'elles sont définies par le décret n° 2000-1015 du Journal Officiel du 19 octobre 2000 et par un accord d'entreprise ou d'une pratique d'usage. Par ailleurs, il existe également un régime de médailles du travail propre à la société Vétoquinol qui permet à son personnel de percevoir des primes selon son ancienneté.

- Les mouvements enregistrés au passif sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	280	277	289
Dépenses reconnues en compte de résultat	25	40	33
Écarts actuariels enregistrés en capitaux propres		-32	-44
Contributions réglées	-14	-6	-2
Reclassements	252		
Différences de conversion	14		
Passifs nouveaux dus aux acquisitions de sociétés			
Valeur nette comptable au 31 décembre	556	280	277

- Les montants enregistrés au compte de résultat de l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Coût des services rendus au cours de l'exercice	25	27	21
Coût financier		13	12
Coût des services passés			
Total	25	40	33

- Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Taux d'actualisation	4,25 %	5,71 %	5,48 %
Taux de revalorisation des salaires		0,6 % à 0,9 %	
Taux de charges sociales	45 %		
Table de survie	TF-TH 2000-2002		
Taux de turnover	En fonction des tranches d'âge		



20.1.30.3 Autres avantages au personnel

Le Groupe provisionne également d'autres avantages au personnel, essentiellement constitué par le compte épargne temps des salariés français.

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	126	223	169
Dépenses reconnues en compte de résultat*	54	-97	54
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	179	126	223

* Sur ces passifs, les dépenses reconnues en compte de résultat sont entièrement constituées de coût des services rendus

20.1.30.4 Retraites

- Régime à prestations définies : le Groupe n'a pas de régime de retraite à prestations définies.
- Régime à cotisations définies : les charges relatives aux régimes de retraites à cotisations définies sont indiquées en 20.5.11.

20.1.31. Autres provisions

En milliers d'euros	Provision pour litiges	Autres provisions	Total
Au 31 décembre 2006	560	256	815
Provisions supplémentaires et augmentations	706	5	711
Montants utilisés	-487	-249	-735
Montants non utilisés repris			0
Provisions dues aux acquisitions de sociétés	0	0	0
Différences de change	0	0	0
Au 31 décembre 2007	779	12	791
Provisions supplémentaires et augmentations	620	0	620
Montants utilisés	-609	-12	-621
Montants non utilisés repris			0
Provisions dues aux acquisitions de sociétés	0	118	118
Différences de change	0	0	0
Au 31 décembre 2008	790	118	908
Provisions supplémentaires et augmentations	523	0	523
Montants utilisés	-464	0	-464
Montants non utilisés repris			0
Provisions dues aux acquisitions de sociétés	0	0	0
Différences de change	0	0	0
Au 31 décembre 2009	849	118	967

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Courant	331	118	12
Non courant	636	790	779
Total	967	908	791



Les provisions pour litiges concernent des provisions pour litiges et contentieux à caractère commercial ou prud'homal.

Au 31 décembre 2009, les provisions pour litiges incluent des provisions relatives à des ruptures de contrat pour un montant de 636 milliers d'euros (2008 : 790 K€ ; 2007 : 779 K€).

20.1.32. Subventions publiques

Le Groupe Vétoquinol a reçu des avances conditionnées de l'État. Au 31 décembre 2009, le montant des avances reçues d'OSEO s'élève à 832 K€ (2008 : 482 K€ ; 2007 : 402 K€).

Par ailleurs, des subventions d'investissement sont reçues par le Groupe Vétoquinol. Elles sont inscrites en produits constatés d'avance et rapportées au résultat chaque année (voir note 20.1.13).

20.1.33. Fournisseurs et autres créditeurs

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Dettes fournisseurs	23 622	22 338	23 842
Dettes sur immobilisations	598	1 072	902
Dettes fiscales et sociales	19 208	17 055	18 302
Dettes diverses d'exploitation	10 352	10 311	10 974
Autres dettes diverses	6	317	10
Total fournisseurs et autres	53 786	51 093	54 030
Produits constatés d'avance	250	264	281
Total autres passifs courants	250	264	281

L'intégralité des dettes fournisseurs a une échéance à moins d'un an.



20.1.34. Actifs et passifs par catégorie comptable – IAS 39

Pour les instruments dérivés, la JV repose sur les valorisations fournies par les contreparties bancaires.

La valeur des passifs financiers non dérivés correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisée aux taux d'intérêts du marché à la date de clôture. S'agissant de la composante dette des obligations convertibles, le taux d'intérêt du marché est déterminé par référence à des passifs similaires non assortis d'une option de conversion.

Pour rappel, les instruments financiers ne sont pas comptabilisés au vu de leur faible JV, sauf en 2009.

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie est enregistré au coût amorti car les produits et intérêts sont régulièrement constatés en P&L. A titre d'exemple, la différence entre la valorisation au coût amorti et la juste valeur au 31 décembre 2009 s'élève à 3 K€ (2008 : 24 K€ ; 2007 : 45 K€).

En milliers d'euros - 2009	Actifs/Passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs/Passifs évalués au coût amorti	Instruments non financiers**	Total valeur bilan	Juste valeur
Autres titres de participations		0		0	0
Autres actifs non courants (prêts et avances)		431		431	431
Clients et comptes rattachés		55 235		55 235	55 235
Trésorerie et équivalents de trésorerie		48 089		48 089	48 092
Instruments dérivés				0	0
Actifs financiers 2009		103 755	0	103 755	103 758
Emprunts obligataires		31 366		31 366	32 959
Emprunts et dettes financières à CT et LT		45 370	849	46 219	45 212
Instruments dérivés				0	3
Dettes fournisseurs		23 622		23 622	23 622
Dettes sur immobilisations		598		598	598
Dettes diverses d'exploitation		10 352		10 352	10 352
Passifs financiers 2009		111 308	849	112 158	112 747

En milliers d'euros - 2008	Actifs/Passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs/Passifs évalués au coût amorti	Instruments non financiers**	Total valeur bilan	Juste valeur
Autres titres de participations		0		0	0
Autres actifs non courants (prêts et avances)		422		422	422
Clients et comptes rattachés		54 546		54 546	54 546
Trésorerie et équivalents de trésorerie		25 845		25 845	25 869
Instruments dérivés				0	0
Actifs financiers 2008		80 813	0	80 813	80 837
Emprunts obligataires		29 158		29 158	31 319
Emprunts et dettes financières à CT et LT		6 975	633	7 608	7 593
Instruments dérivés				0	0
Dettes fournisseurs		22 338		22 338	22 338
Dettes sur immobilisations		1 072		1 072	1 072
Dettes diverses d'exploitation		10 311		10 311	10 311
Passifs financiers 2008		69 854	633	70 488	72 633



En milliers d'euros - 2007	Actifs/Passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs/Passifs évalués au coût amorti	Instruments non financiers**	Total valeur bilan	Juste valeur
Autres titres de participations		1		1	1
Autres actifs non courants (prêts et avances)		426		426	426
Clients et comptes rattachés*		48 739		48 739	48 739
Trésorerie et équivalents de trésorerie		40 336		40 336	40 381
Instruments dérivés				0	14
Actifs financiers 2007		89 502	0	89 502	89 561
Emprunts obligataires		27 170		27 170	29 985
Emprunts et dettes financières à CT et LT		11 778	515	12 293	12 247
Instruments dérivés				0	0
Dettes fournisseurs		23 842		23 842	23 842
Dettes sur immobilisations		902		902	902
Dettes diverses d'exploitation		10 974		10 974	10 974
Passifs financiers 2007		74 665	515	75 180	77 949

* Reclassement du CIR 2007

** Les instruments non financiers ne sont constitués que de nos contrats de location financement.

20.1.35. Dividendes par action

Les dividendes versés en 2009 se sont élevés à 3 022 044 € (2008 : 3 024 569 €) ; soit 0,27 €/action.

Le dividende qui sera proposé à la prochaine assemblée générale du 7 mai 2010 s'élèvera à 0,29 € par action, en hausse de 7,4 % (2008 : 0,27 € par action).

20.1.36. Effectifs

Effectifs 2009 par fonction et par zones géographiques	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
Commercial & Marketing	95	130	49	97	126	497
Administration & Gestion	141	33	55	33	6	268
Production	112	24	104	41	0	281
Qualité	69	8	50	28		155
Achats & Logistique	78	37	49	31	4	199
R&D	83	13	17	10	1	124
Effectifs 2009 totaux	578	245	324	240	137	1 524
Effectifs 2008 totaux	585	237	322	256	12	1 412
Effectifs 2007 totaux	554	177	319	240	11	1 301



20.1.37. Engagements hors bilan

20.1.37.1 Garanties données

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Avals et cautions	89	89	291
Hypothèques et nantissements	18 532	19 132	18 502
Total	18 620	19 220	18 793

Au Canada, les avances (décrites dans la note 20.1.37.2) sont garanties par une hypothèque mobilière au montant de 31 500 milliers de dollars canadiens au 31 décembre 2009, soit 20 822 milliers d'euros (2008 : 31 500 milliers de dollars canadiens, soit 18 532 milliers d'euros au taux de clôture de l'exercice 2008 ; 2007 : 25 000 milliers de dollars canadiens, soit 17 302 milliers d'euros au taux de clôture de l'exercice 2007), sur l'universalité des créances, des stocks et de la propriété intellectuelle de la société Vétoquinol Canada et de la société mère, Vétoquinol SA.

20.1.37.2 Garanties reçues

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Avals et cautions	4 443	5 418	7 783
Garanties de passifs	4 360	2 161	7 911
Total	8 803	7 578	15 693

La Société Générale s'est portée caution sur des loyers de crédit-bail restant à courir pour 125 milliers d'euros à fin 2009 (2008 : 124 milliers d'euros).

Au Canada, le Groupe a obtenu des avances bancaires autorisées, sur une base consolidée d'un montant maximum de 10 000 milliers de dollars canadiens soit 6 610 milliers d'euros au taux de clôture de l'exercice 2009 (2008 : 10 000 milliers de dollars canadiens soit 5 883 milliers d'euros au taux de clôture de l'exercice 2008), qui peuvent être utilisées sous forme d'emprunts bancaires portant intérêts au taux préférentiel de l'institution prêteuse majoré de 0,375 %. Sur cette ligne les tirages étaient de 2 660 milliers de dollars canadiens au 31 décembre 2009 soit 1 759 milliers d'euros (2008 : 2223 milliers de dollars canadiens, soit 1 308 milliers d'euros ; 2007 : 3 820 milliers de dollars canadiens, soit 2 644 milliers d'euros).

Dans le cadre du contrat d'achat des actifs américains Vet Solutions, les vendeurs Vet Solutions Management, Vet Solutions Inc, D. Schildgen, S. Dowling, M. Drew et K. Koch ont concédé une garantie de passif usuelle sur les actifs cédés à Vétoquinol USA. Cette garantie a une durée de 2 ans à compter du 29 décembre 2006 (sauf en ce qui concerne les aspects environnementaux, sociaux et fiscaux) et ne pourra être appelée si le montant à appeler au titre de cette garantie est inférieur à 200 milliers de dollars. Le montant de l'indemnisation au titre de cette garantie ne pourra excéder 50 % du prix d'acquisition soit 11 500 milliers de dollars (7 812 milliers d'euros au taux

de clôture de l'exercice 2007). Cette garantie n'a pas été appelée.

Dans le cadre de l'acquisition des titres coréens Semyung Vet, les anciens actionnaires ont concédé à Vétoquinol une garantie de passif contre-garantie par une garantie bancaire à première demande à hauteur de 35 milliers d'euros pour M. Joe (expiration de la garantie bancaire au 14 janvier 2008) et à hauteur de 79 000 milliers de wons pour le regroupement d'actionnaires (expiration de la garantie bancaire au 30 mars 2008) soit 57 milliers d'euros au taux de clôture 2007. Au 31 décembre 2009, cette garantie n'a pas été appelée.

Dans le cadre de l'acquisition des titres scandinaves Viavet Scandinavia AB, les anciens actionnaires ont concédé à Vétoquinol une garantie de passif. Cette garantie a une durée de 2 ans à compter de la fin du premier exercice, soit jusqu'au 31 décembre 2010, et ne pourra être appelée que si le montant à appeler au titre de cette garantie est inférieur à 100 milliers de couronnes suédoises (9 200 euros au taux de clôture de l'exercice 2008). Le montant de l'indemnisation au titre de cette garantie ne pourra excéder 50 % du prix d'acquisition, soit 13 165 milliers de couronnes suédoises (1 211 milliers d'euros au taux de clôture de l'exercice 2008).

Dans le cadre de l'acquisition des titres italiens Ascor Chimici, les anciens actionnaires ont concédé à Vétoquinol une garantie de passif. Cette garantie a une durée de 2 ans à compter du 24 novembre 2008 et ne pourra être appelée si le montant à appeler au titre de cette garantie est inférieur à 500 milliers d'euros. Le montant de l'indemnisation au titre de cette garantie ne pourra excéder 1 500 milliers d'euros.

Dans le cadre de l'acquisition de la division santé animale de Wockhardt Limited, les anciens actionnaires ont concédé à Vétoquinol une garantie de passif. Cette garantie a une durée de 12 mois à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 20 août 2010, et ne pourra être appelée que si le montant à appeler au titre de cette garantie est supérieur à 650 milliers de roupies indiennes (9 696 euros au taux de clôture de l'exercice 2009). Le montant de l'indemnisation au titre de cette garantie ne pourra excéder 150 millions de roupies indiennes (2 237 milliers d'euros au taux de clôture de l'exercice 2009).

20.1.37.3 Engagements en matière d'investissements en immobilisations

Les investissements contractés à la date de clôture mais non enregistrés dans les comptes sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles	1 360	839	749
Total	1 360	839	749



20.1.37.4 Engagements en matière de contrats de location simple

Les engagements en matière de contrats de location sont indiqués en note 20.1.15.

20.1.38. Actifs et passifs éventuels

La Société est partie à un litige commercial (à titre de demanderesse) lié à la rupture d'un contrat de distribution. La réclamation initiale s'élevait à 968 milliers d'euros. Le jugement du tribunal de commerce en date du 8 février 2007 a accordé à Vétoquinol un montant de 232 milliers d'euros. Il n'a pas été fait droit à la demande de Vétoquinol d'obtenir une indemnité de clientèle à hauteur de 690 milliers d'euros. En revanche, il a été demandé à Vétoquinol de prendre en charge les salaires des délégués commerciaux à hauteur de 43 milliers d'euros. La société défenderesse a fait appel de la décision en date du 19/10/2007. La décision d'appel a accordé à Vétoquinol la somme de 210 milliers d'euros.

Durant l'année 2009, suite à la mise en redressement judiciaire de la société défenderesse, Vétoquinol a reçu pour solde de tout compte 80 K€.

La société Vétoquinol est partie à un litige commercial lié à la rupture d'un contrat de distribution. Ce passif éventuel n'avait pas été provisionné à fin décembre 2007 du fait d'une obligation potentielle faible et d'une fiabilité de l'évaluation non suffisante. Courant 2007, un jugement favorable a été rendu et aucune indemnité n'est à verser par Vétoquinol. Le jugement d'appel a été rendu en octobre 2009, condamnant la partie adverse au paiement de 101 K€. Le délai de recours en cassation n'est pas encore échu.

20.1.39. Information relative aux parties liées

20.1.39.1 Rémunération du personnel dirigeant clé

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Avantages à court terme	1 070	1 339	1 071
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0	0
Total	1 070	1 339	1 071

Les dirigeants clefs du Groupe Vétoquinol sont : Étienne Frechin (PDG), Dominique Henryon (DGD Groupe), et Matthieu Frechin (Directeur général de la Stratégie et du Développement). Bernard Boisramé (DG pharmacien responsable) a quitté le Groupe et a été remplacé en tant que pharmacien responsable par Alain Masson.

20.1.39.2 Transactions avec des parties liées

NÉANT.

20.1.40. Événements post-clôture

NÉANT.



SOCIÉTÉS DU GROUPE

Sociétés	Siège social	% détenion 31-déc-09	% détenion 31-déc-08	% détenion 31-déc-07
Vétoquinol SA	Magny-Vernois – 70204 LURE Cedex – France	100,00%	100,00%	100,00%
Vétoquinol N.-A. Inc.	2000 Chemin Georges – LAVALTRIE – Québec J5T 3S5 CANADA	100,00%	100,00%	100,00%
Vétoquinol Prolab Inc.	700 Rue St Henri - PRINCEVILLE G6L4X1 – CANADA	100,00%	100,00%	100,00%
Vétoquinol Canada Inc.	2000 Chemin Georges – LAVALTRIE – Québec J5T 3S5 CANADA	100,00%	100,00%	100,00%
Vétoquinol USA Inc.	4250 N. Sylvania - FORT WORTH TX 76137 - États-Unis	100,00%	100,00%	100,00%
Vétoquinol de Mexico S.A. de C.V	Mariano Escobedo # 748 5° Piso - Col. Nueva Anzures - Delegation Miguel Hidalgo - Mexico, D.F., CP 11590 -	100,00%	100,00%	100,00%
Vétoquinol Espagne	Carretera de Fuencarral, km 15,700 - Edificio Europa I, Portal 3, 2° piso, puerta 5, - 28108 Alcobendas (Madrid)	100,00%	100,00%	100,00%
Vétoquinol Unipessoal LDA	Rua Consiglieri Pedroso – n° 123 – Edificio H – Queluz de Baixo – 2730-056 BARCARENA – PORTUGAL	100,00%	100,00%	100,00%
Vétoquinol UK Ltd	Great Slade - Buckingham Industrial Park – ROYAUME UNI	100,00%	100,00%	100,00%
Vétoquinol Ireland Ltd	10 Lad Lane - Lower Beggot Street - DUBLIN 2 – IRLANDE	100,00%	100,00%	100,00%
Vétoquinol NV	Kontichsesteenweg 42 - 263 AARTSELAAR – BELGIQUE	99,00%	99,00%	99,00%
Vétoquinol BV	Postbud 3191 - 5203 DD'S-Hertogenbosch - PAYS-BAS	100,00%	100,00%	100,00%
Vétoquinol International	Magny-Vernois – 70204 LURE Cédex – France	100,00%	100,00%	-
Frefin GmbH	Parkstrasse 10 - 88212 RAVENSBURG – ALLEMAGNE	100,00%	100,00%	100,00%
Vétoquinol Verwaltungs GmbH	Parkstrasse 10 - 88212 RAVENSBURG – ALLEMAGNE	0,00%	0,00%	100,00%
Vétoquinol GmbH (ex : Chassot GmbH)	Parkstrasse 10 - 88212 RAVENSBURG – ALLEMAGNE	100,00%	100,00%	100,00%
Vétoquinol Biowet Pologne	UL. Kosynierow Gdynskich 13/14 St - 66-400 GORZOW WKLP – POLOGNE	100,00%	100,00%	100,00%
Chassot UK	Cougar Lane Naul Co DUBLIN	100,00%	100,00%	100,00%
Vetco Ireland	Cougar Lane Naul Co DUBLIN	100,00%	100,00%	100,00%
Vétoquinol Biowet Ukraine	U I Rogaliewa 18 – DNEPROPIETROVSK – UKRAINE	100,00%	100,00%	95,00%
Vétoquinol AG Suisse	Business Building – Worlbentalstrasse 32 - SUISSE 3063 ITTIGEN - SUISSE	100,00%	100,00%	100,00%
Vétoquinol s.r.o République tchèque	Zamenicka 411 - 28802 NYMBURK – RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	100,00%	100,00%	100,00%
Vétoquinol Autriche	Zehetnergasse 24 - A 11-40 WIEN – AUTRICHE	100,00%	100,00%	100,00%
Ascor Chimici S.r.l.	Via Piana 265 – BERTINORO (FO) – ITALIE	100,00%	100,00%	100,00%
Vétoquinol Scandinavia AB	Box 9 – 265 21 ASTORP – SUÉDE	100,00%	100,00%	100,00%
Frefin Mauritius Ltd.	London Centre - 34 Remy Ollier Street - PORT LOUIS - REPUBLIC OF MAURITIUS	100,00%	0%	0%
Vétoquinol India Ltd.	801, Sigma, 8 th floor - Hiranandani Business Park - Technology Street, - Powai, - MUMBAI 400 076 - INDE	100,00%	0%	0%
Frefin Asia Ltd.	Boham Centre – 79-85 Boham Strand – SHEUNG WAN – HONG KONG	100,00%	100,00%	100,00%
Semyung Vétoquinol Corée Ltd.	909-3, Whajung-dong Dukyang-Ku - KOYANG-CITY KYUNGKI-DO 41 270 - COREE DU SUD	100,00%	100,00%	100,00%



20.2. COMPTES SOCIAUX DE VÉTOQUINOL SA

BILAN ACTIF

Valeurs en milliers d'euros	BRUT 2009	Amortissement 2009	NET 2009	NET 2008
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de R&D				
Concessions, brevets et droits similaires	12 819	9 288	3 531	3 953
Fonds commercial	1 606	1 276	330	487
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	834		834	244
Terrains et agencements sur terrain	1 269	511	758	799
Constructions	35 635	17 462	18 173	19 808
Installations techniques, outillages	26 159	18 990	7 169	7 834
Autres immobilisations corporelles	3 915	3 287	628	594
Immobilisations en cours	179		179	9
Avances et acomptes	407		407	472
Autres participations	105 161	31	105 130	76 155
Créances rattachées à des participations	14 702		14 702	17 778
Autres titres immobilisés				
Prêts	2		2	2
Autres immobilisations financières	353		353	323
ACTIF IMMOBILISÉ	203 040	50 844	152 196	128 458
Matières premières	6 167	846	5 321	5 136
En cours de production de biens	3 192	338	2 853	2 622
Produits intermédiaires et finis	5 655	231	5 424	7 032
Marchandises	1 149	43	1 106	1 687
Avances et acomptes versés	225		225	206
Clients et comptes rattachés	25 758	335	25 423	24 227
Autres créances	5 913		5 913	4 860
Valeurs mobilières	20 703	151	20 552	9 356
Disponibilités	8 791		8 791	5 357
Charges constatées d'avance	588		588	856
ACTIF CIRCULANT	78 140	1 945	76 196	61 338
Charges à répartir				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	835		835	1 583
TOTAL GÉNÉRAL	282 015	52 789	229 226	191 379



BILAN PASSIF

Valeurs en milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Capital social ou individuel	28 232	28 226
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	32 600	32 594
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	2 944	2 944
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	50 900	39 431
Report à nouveau	3 238	3 143
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	5 588	14 586
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	4 490	4 825
CAPITAUX PROPRES	127 990	125 748
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	832	483
AUTRES FONDS PROPRES	832	483
Provisions pour risques	1 671	2 374
Provisions pour charges	371	991
PROVISIONS	2 042	3 364
Emprunts obligataires convertibles	25 683	20 000
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24 390	2 581
Emprunts et dettes financières divers	17 267	8 003
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 567	10 539
Dettes fiscales et sociales	11 233	10 933
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	554	902
Autres dettes	8 278	8 773
Produits constatés d'avance	3	
DETTES	97 973	61 732
Écarts de conversion passifs	388	52
TOTAL GÉNÉRAL	229 226	191 379



COMPTE DE RÉSULTAT

Valeurs en milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Vente de marchandises	8 754	9 921
Production vendue : biens	93 349	94 260
Chiffre d'affaires net	102 102	104 181
Production stockée	-903	1 421
Subventions d'exploitation	10	
Reprises sur amortissements et provisions	807	441
Autres produits	5 450	4 482
Total des produits d'exploitation	107 466	110 525
Achat de marchandises	4 134	5 223
Variation de stocks (marchandises)	544	108
Achat de matières premières et autres approvisionnements	16 374	17 296
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)	- 295	257
Autres achats et charges externes	29 539	31 302
Impôts, taxes et assimilés	3 705	3 527
Salaires et traitements	23 991	24 184
Charges sociales	12 106	12 620
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	5 861	5 876
Dotations aux provisions sur actif circulant	991	386
Dotations aux provisions pour risques et charges	559	623
Autres charges	2 125	2 393
Total des charges d'exploitation	99 636	103 793
Résultat d'exploitation	7 830	6 731
Produits financiers de participations	114	7 833
Autres intérêts et produits assimilés	1 225	1 080
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 086	3 333
Différences positives de change	1 805	715
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	202	520
Total des produits financiers	4 431	13 481
Dotations financières aux amortissements et provisions	0	535
Intérêts et charges assimilées	7 397	1 135
Différences négatives de change	1 918	1 404
Total des charges financières	9 315	3 074
Résultat financier	-4 885	10 407
Résultat courant avant impôt	2 946	17 139
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	49	13
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 108	7
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 596	1 807
Total des produits exceptionnels	2 753	1 828
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	888	651
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	55	3 401
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	591	622
Total des charges exceptionnelles	1 535	4 674
Résultat exceptionnel	1 218	-2 846
Participation des salariés aux résultats	392	448
Impôts sur les bénéfices	-1 817	-742
Résultat net	5 588	14 586



TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008*
Résultat net total	5 588	14 586
Élimination des amortissements et provisions	3 866	2 444
Élimination de la variation des impôts différés	0	0
Élimination des plus ou moins values de cession	- 1 063	3 431
Marge brute d'autofinancement	8 391	20 461
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
Incidence de la variation du BFR	5 339	-2 219
Flux net généré par (affecté à) l'activité	13 731	18 242
Total des investissements	-34 864	-26 088
Total des cessions	6 369	971
Variation nette des placements	849	-944
Flux net de trésorerie provenant des (affectés aux) investissements	-27 646	-26 061
Dividendes versés	-3 022	-3 025
Augmentation (réduction) de capital	11	
Émissions d'emprunt (inclus intérêts courus)	32 132	1 035
Remboursements d'emprunts	-3 660	-1 757
Flux net de trésorerie provenant du (affecté au) financier	25 461	-3 746
Incidence des variations de cours de devises		
Incidence des changements dans les principes retenus		
Variation de trésorerie	11 546	-11 565
Trésorerie d'ouverture	8 174	19 739
Trésorerie de clôture	19 719	8 174
Variation de trésorerie (bouclage)	11 546	-11 565

* Reclassement sur 2008 des comptes de cash pooling dans la trésorerie passive au niveau du TFT - la ligne BFR a été modifiée ainsi que la ligne trésorerie de clôture.



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros et en euros par action		31 déc 2009	31 déc 2008
Résultat comptable	K€	5 588	14 586
Résultat comptable par action	€	0,49	1,29
Variation des capitaux propres	K€	-324	-313
Dividende proposé	K€	3 275	3 048
Dividende proposé par action	€	0,29	0,27

En milliers d'euros		31 déc 2009	31 déc 2008
A			
1. Capitaux propres à la clôture de l'exercice n - 1 avant affectations		111 162	101 261
2. Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO		14 586	13 240
A 3. Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice		125 748	114 501
B			
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice n			
1. Variation du capital			
2. Variation des autres postes			
C (= A3 + B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs		125 748	114 501
D			
Variations en cours d'exercice :			
1. Variations du capital		11	
2. Variations des primes, réserves, report à nouveau			
3. Distribution de dividendes sur le résultat de l'exercice		-3 022	-3 025
4. Distribution de dividende exceptionnel			
5. Résultat de l'exercice		5 588	14 586
6. Variations des « provisions » relevant des capitaux propres			
7. Contreparties de réévaluations			
8. Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement		- 335	-313
9. Variations des provisions réglementées par changement de méthode			
10. Autres variations			
E Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice n avant AGO (= C ± D)		127 990	125 749
F VARIATION TOTALE CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE (= E - C)		2 242	11 248
G dont variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice		11	
H VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPÉRATIONS DE STRUCTURE (F - G)		2 231	11 248

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Total du bilan	229 226	191 379
Total des produits	114 650	125 834
Total des charges	109 062	111 248
Résultat de l'exercice	5 588	14 586



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

20.2.1 FAITS SIGNIFICATIFS

20.2.1.1 Nouvel emprunt

Pour financer sa croissance externe, Vétoquinol a signé en janvier 2009 avec deux banques une convention de crédit portant sur un prêt à moyen terme de 25 M€. Cette opération est assortie de clauses de covenant financier (ratio d'endettement, ratio de rentabilité) que Vétoquinol s'est engagé à respecter. Durant l'année 2009, le Groupe a respecté ses covenants financiers.

Cet emprunt a permis de financer en partie l'acquisition indienne par le biais de sa filiale destinée à porter les titres de participation du Groupe, Vétoquinol International.

20.2.1.2 Acquisition en Inde

L'acquisition de la Division Santé Animale de Wockhardt Limited, basée à Bombay (Inde), finalisée le 20 août 2009 par l'intermédiaire de sa filiale Vétoquinol International, va contribuer au développement à l'international du Groupe Vétoquinol. Cette acquisition permet à Vétoquinol de devenir le 6^e acteur du marché indien de la santé animale.

Le marché, en croissance annuelle de plus de 8 % par an, est estimé à plus de 350 millions de dollars US. C'est le 1^{er} producteur mondial de lait et avec plus de 50 % du marché dédié aux bovins. Cette acquisition en ligne, avec la stratégie de Vétoquinol, va permettre des synergies importantes avec le savoir-faire du Groupe.

20.2.1.3 Emprunt obligataire

La société Soparfin a décidé, en décembre 2009, de ne pas convertir la tranche A de l'emprunt obligataire qu'elle avait racheté en 2006 à 3i et Banexi. De ce fait, Vétoquinol a constaté prorata temporis une prime de non-conversion à hauteur de 5,7 M€ dans son résultat financier pour faire face à ce passif exigible.

Ainsi, en sus du nominal de 10 M€ et des intérêts de 5 % à payer, Vétoquinol déboursa une prime de non-conversion de 5,8 M€ le 28 février 2010.

Concernant la tranche B, aucune décision n'a encore été prise. De ce fait, le montant de cette prime de non-conversion n'a pas été provisionné au 31 décembre 2009.

20.2.1.4 Crise financière

Nous avons revu nos méthodes d'évaluations, nos hypothèses clés, et notre exposition aux risques et nos principales estimations au regard de la crise financière internationale pour Vétoquinol SA et ses filiales, et ceci n'a pas eu d'impact majeur sur les comptes de Vétoquinol SA et la situation financière de la société.

20.2.2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels préconisées par le P.C.G. 1999.

20.2.2.1 Changement de méthode comptable

NÉANT.

20.2.2.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

Se référer au tableau Annexe dans le présent document de référence.

20.2.2.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les éléments corporels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs, le mode linéaire étant retenu comme amortissement économique. La durée de vie prévue est :

Catégorie	Durée
Fonds de commerce	10 ans
Brevets et licences	5 à 8 ans
Logiciels informatiques	1 à 5 ans
Constructions – gros œuvre	25 ans
Constructions – toiture/étanchéité/second œuvre	15 ans
Constructions – chauffage/électricité	10 ans
Matériel de bureau et de recherche	5 ans
Matériel d'exploitation	5 à 10 ans
Agencements, installations, mobilier	10 ans

20.2.2.4 Frais de R&D

Les frais de R&D ne sont pas immobilisés, mais pris en charge dans l'exercice où ils sont encourus.

20.2.2.5 Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

20.2.2.6 Stocks

La valeur brute des matières premières et articles de conditionnement est estimée au Prix Moyen Pondéré. Les produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations matières, les charges directes et indirectes de production, et les amortissements des biens de production. Une provision



pour dépréciation est dotée sur des articles à faible rotation ou dont la date de péremption est trop proche de la date de réalisation probable.

20.2.2.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et ne sont pas représentées par des effets de commerce. Elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les créances supérieures à 180 J et inférieures à 360 J, sont provisionnées à 50 % ; au-delà de 360 J, les créances sont provisionnées à 100 %.

20.2.2.8 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque financier.

Pour les comptes bancaires courants en devises (CHF, GBP, USD, CAD), les écarts constatés sont comptabilisés en pertes ou gains de change.

20.2.2.9 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

20.2.2.10 Instruments financiers

Dans le cadre de sa gestion du risque de change et du risque de taux d'intérêt, la société Vétoquinol SA est parfois amenée à souscrire des contrats à terme de taux ou de devises. L'utilisation de ces instruments a pour objet de couvrir les risques.

En ce qui concerne les instruments de change, ces contrats consistent essentiellement en achat d'options sur

la livre sterling, à horizon de moins d'un an. En ce qui concerne le taux, il s'agit de contrats d'échanges de taux (« SWAPS »), et d'un contrat d'échange à barrière (« CAP »). À chaque clôture, la juste valeur des instruments utilisés est obtenue par référence à la valeur de marché.

Au 31 décembre 2009, il y a des instruments de couverture de taux tandis qu'à fin 2008, il n'y avait pas d'instruments de change non échu. La juste valeur est de 5,5 K€ (2008 : 0 K€), pour un notionnel de 694 K€ (2008 : 0 €).

Au 31 décembre 2009, il y a un swap de taux en cours tandis qu'au 31 décembre 2008, il n'y avait pas de SWAP de taux. La juste valeur de ce SWAP de taux est de - 322 K€.

20.2.2.11 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La Société n'a pas d'engagement en matière de retraite, mais seulement au titre des indemnités de départ selon la convention collective.

Les départs survenus en cours d'exercice sont inclus dans les charges. L'engagement futur hors bilan figure dans le tableau des engagements. Il est calculé individuellement conformément aux recommandations de l'IASB (International Accounting Standards Board) dans le cadre de la norme IAS19. La méthode de calcul utilisée est la « Projected Unit Credit prorata » avec prorata d'ancienneté au terme.

20.2.2.12 CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

Le passif comprend toutes les dépenses engagées par la Société à la clôture de l'exercice.

20.2.2.13 CONSOLIDATION

La Société est intégrée globalement dans les comptes du Groupe Soparfin SCA, situé au 31 rue des Jeûneurs, 75002 Paris.

La Société est elle-même tête de groupe du sous-ensemble de consolidation Vétoquinol, coté en bourse.



20.2.3. IMMOBILISATIONS

Valeurs en milliers d'euros	Valeur brute début 2009	Réévaluations courant 2009	Acquisitions courant 2009
Frais d'établissement, de R&D			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 713		1 853
Total des immobilisations incorporelles	13 713		1 853
Terrains et agencements sur terrain	1 269		
Constructions sur sol propre	20 997		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements des constructions	13 886		883
Installations techniques, matériel et outillages industriels	25 726		1 016
Installations générales, agencements, aménagements	300		
Matériel de transport	76		12
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 586		76
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	9		176
Avances et acomptes	472		389
Total des immobilisations corporelles	66 320		2 552
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	93 964		30 806
Créances rattachées à participation			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	345		11
Total des immobilisations financières	94 309		30 817
TOTAL GÉNÉRAL	174 342		35 221



Valeurs en milliers d'euros	Virements courant 2009	Cessions courant 2009	Valeur brute fin 2009
Frais d'établissement, de recherche et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	244	62	15 259
Total des immobilisations incorporelles	244	62	15 259
Terrains et agencements sur terrain			1 269
Constructions sur sol propre		13	20 984
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements des constructions		118	14 652
Installations techniques, matériel et outillages industriels		583	26 159
Installations générales, agencements, aménagements		22	278
Matériel de transports		6	82
Matériel de bureau et informatique, mobilier		106	3 556
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	6		179
Avances et acomptes	454		407
Total des immobilisations corporelles	460	849	67 563
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations		4 908	119 863
Créances rattachées à participation			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			356
Total des immobilisations financières		4 908	120 218
TOTAL GÉNÉRAL	704	5 819	203 040



20.2.4. AMORTISSEMENTS

Situation et mouvements de l'exercice en milliers d'euros	Amortissement début 2009	Augmentations	Diminutions	Amortissement fin 2009
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 029	1 597	63	10 563
Total des immobilisations incorporelles	9 029	1 597	63	10 563
Terrains	470	41		511
Constructions sur sol propre	7 004	1 347	13	8 337
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	8 266	976	117	9 125
Installations techniques, matériel et outillages	17 892	1 668	571	18 990
Installations générales, agencements, aménagements	194	18	22	190
Matériel de transports	39	10	6	43
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 940	204	90	3 054
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	36 805	4 264	819	40 250
TOTAL GÉNÉRAL	45 834	5 861	881	50 813

20.2.5. CRÉDIT-BAIL

IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL en milliers d'euros	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulés	Valeur nette
Terrains	101			101
Constructions	1 708	85	1 036	669
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Total	1 809	85	1 036	770

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL en milliers d'euros	Redevances payées de l'exercice	Redevances payées cumulées	Redevances restant à payer jusqu'à 1 an	Redevances restant à payer de 1 à 5 ans	Redevances restant à payer plus de 5 ans	Redevances restant à payer total	Prix d'achat résiduel
Terrains							
Constructions	126	1 402	128	205		332	1
Installations techniques, matériel, outillage							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Total	126	1 402	128	205		332	1

Commentaires :

En crédit-bail sur l'exercice 2009 (idem que 2008) :

- 1 bâtiment + terrain (n° 1) sur site de Tarare
- 1 bâtiment + terrain (n° 2) sur site de Tarare



20.2.6. FONDS DE COMMERCE

Les fonds de commerce sont amortis sur 10 ans, la valeur brute à fin décembre 2009 s'élève à 1 606 K€ (2008 : 1 606 K€). Ce poste est constitué essentiellement du fonds de commerce IPA, issu du rachat de la société IPA du groupe Chassot en 2002 pour une valeur brute de 1 570 K€. À fin décembre 2009, la valeur nette des fonds de commerce s'élève à 330 K€ (2008 : 487 K€).

20.2.7. ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS

Postes	Montant concernant les entreprises liées en milliers d'euros		Montant en milliers d'euros concernant les entreprises avec lesquelles la Société à un lien de participation	
	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2009	31 déc 2008
Immobilisations financières				
Avances et acomptes sur immobilisations				
Participations	105 130	76 156	31	31
Créances rattachées à des participations	14 702	17 778		
Prêts				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	13 316	10 985		
Autres créances	608	1 034		
Capital souscrit appelé non versé				
Passif				
Emprunts obligataires convertibles	26 516	20 000		
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	17 244	8 003		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	851	627		
Autres dettes				
Éléments financiers				
Produits de participation	114	7 833		
Autres produits financiers	937	839		
Charges financières	6 695	1 000		
Éléments exceptionnels				
Produit de cession de titres	957			

La mise en place d'un cash pooling centralisé dans le Groupe Vétoquinol, a généré une augmentation des comptes courants à payer à nos filiales. Cet impact est matérialisé sur la ligne « emprunts et dettes financières divers » du bilan pour un montant de 17 M€ (sur 2008 : 8 M€).



20.2.8. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les données relatives aux sociétés dont les états financiers sont tenus dans une devise différente de l'euro ont été converties au taux de clôture de la période pour les éléments de bilan et au taux moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les éléments présentés dans ce tableau sont en milliers.

Sociétés	Monnaies	Capital en devises	Capitaux propres autres que le capital en devises (milliers)	Capital en milliers d'euros	Capitaux propres autres que le capital en milliers d'euros	Quote-part du capital détenu (en %)
Filiales (plus de 50 %)						
Frefin Asia	HKD	0,1	-4 666	0	-422	100
Vétoquinol International*	Euros	75 886	9 632	75 886	9 632	100
Semyung Vétoquinol Corée	WON	520 000	621 343	312	373	100
Vétoquinol North America	CAD	35 650	1 606	23 566	1 061	100
Participations (entre 10 et 50 %)						
Autres participations						

Sociétés	Valeur comptable des titres détenus	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Valeur brute	Valeur nette					
Filiales (plus de 50 %)							
Frefin Asia	31	31			-1	0	0
Vétoquinol International	75 886	75 886			8 993	0	0
Semyung Vétoquinol Corée	1 018	1 018			-33	1 141	114
Vétoquinol North America	28 195	28 195	14 702		-43	0	0
Participations (entre 10 et 50 %)							
Autres participations							

* Concernant Vétoquinol International, nous constatons une augmentation des titres de 29 M€ sur 2009, dont 9 M€ restant à verser



20.2.9. ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES en milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	14 702	2 215	12 487
Prêts (1) (2)	2		2
Autres immobilisations financières	353		353
Clients douteux ou litigieux	465		465
Autres créances clients	25 293	25 293	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	74	74	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	4 038	4 038	
Taxe sur la valeur ajoutée	641	641	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	608	608	
Débiteurs divers	776	776	
Charges constatées d'avance	588	588	
TOTAUX	47 541	34 363	13 178
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	1 806		
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	5 603		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

ÉTAT DES DETTES en milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	25 683	15 683	10 000	
Autres emprunts convertibles (1)				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maxi	116	116		
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + d'un an	24 274	6 149	18 125	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	10 567	10 567		
Personnel et comptes rattachés	5 812	5 812		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 152	4 152		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	638	638		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	630	630		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	553	553		
Groupe et associés (2)	17 267	17 267		
Autres dettes	8 278	8 278		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	3	3		
TOTAUX	97 973	69 848	28 125	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	25 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 675			
(2) Emprunts et dettes dus aux associés	17 267			



20.2.10. CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

NATURE DES CHARGES en milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Charges d'exploitation :		
Achats		
Crédit-bail		
Locations immobilières	92	91
Assurances		
Autres charges	496	765
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	588	855
Charges financières :		
Néant		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	0	0
Charges exceptionnelles :		
Néant		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
Total des charges constatées d'avance	588	855

NATURE DES PRODUITS en milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Produits d'exploitation :		
Néant		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	0	0
Produits financiers :		
Néant		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0	0
Produits exceptionnels :		
Produits sur cessions d'éléments d'actifs	3	0
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	3	0
Total des produits constatés d'avance	3	0

20.2.11. PRODUITS À RECEVOIR

Le montant des produits à recevoir s'élève à 218 K€ (2008 : 18 K€) constitué principalement d'intérêts créditeurs.



20.2.12. ÉCARTS DE CONVERSION

POSTES CONCERNÉS	ACTIF Montant brut en milliers d'euros	ACTIF Compensé par une couverture de change	ACTIF Provision	ACTIF Montant net	PASSIF Montant en milliers d'euros
Acomptes sur immobilisations					
Prêts					
Autres créances immobilisées	795		795		326
Créances d'exploitation	25		25		62
Créances diverses					
Dettes financières					
Dettes d'exploitation	15		15		
Dettes sur immobilisations					
Total	835		835		388

20.2.13. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2009, le capital social d'un montant de 28 231 580 € (2008 : 28 225 830 €) est composé de 11 292 632 actions (2008 : 11 290 332 actions) d'un montant nominal de 2,5 €.

Libellé opération	Nombre de titres	Valeur nominale	Capital
Au 31/12/2008	11 290 332	2,5	28 225 830
Levée option	2 300	2,5	5 750
Au 31/12/2009	11 292 632	2,5	28 231 580

20.2.13.1 Distribution de dividendes

L'assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2009 a décidé une distribution de dividendes rattachée à l'exercice 2008 pour un montant de 3 048 389,64 €, soit 0,27 €/action (2008 : 3 048 389,64 € rattachée à l'exercice 2007, soit 0,27 €/action). Lors de la mise en paiement, Vétoquinol détenait certaines de ses propres actions, de ce fait, le montant du dividende correspondant à ces actions n'a pas été versé et a été affecté au report à nouveau. Le montant des dividendes payés en 2009 s'élève à 3 022 044,12 € (2008 : 3 024 537 €).

20.2.13.2 Actions propres/programme de rachat d'actions/contrat de liquidité

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société réunie le 12 mai 2009 a, aux termes de sa septième résolution, autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers. Cette résolution annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie sous la neuvième résolution de l'assemblée générale du 19 mai 2008.

Le nombre d'actions que la Société aura la faculté d'acquérir au cours du programme de rachat d'actions ne devra pas dépasser 10 % des actions composant le capital social, à quelque moment que ce soit.

Le prix d'achat unitaire maximum autorisé est de 33 euros et le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser trente-huit millions d'euros.

Le programme de rachat d'actions a été autorisé pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de l'assemblée générale ordinaire ayant délivré ladite autorisation, soit jusqu'au 12 novembre 2010.

Les objectifs principaux du programme de rachat sont :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur.



À partir du 19 décembre 2006 et jusqu'au 31 décembre 2007, puis renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois, la société Vétoquinol a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005 à Oddo Corporate Finance.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens affectés en 2007 au compte de liquidité étaient de 200 000 €, auxquels sont venus s'ajouter 50 000 € sur 2008. Il n'y a pas eu de versement complémentaire sur 2009. Au 31 décembre 2009, la société Vétoquinol détient 6 574 (à fin décembre 2008 : 9 357) de ses propres actions dans le cadre de ce contrat de liquidité, valorisées à fin décembre 2009 en autres Immobilisations financières, pour un montant de 139 K€ (à fin décembre 2008 : 176 K€).

20.2.13.3 Attribution d'actions gratuites

L'assemblée générale mixte du 9 octobre 2006 a, dans sa douzième résolution, autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois au maximum, à procéder en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel salarié de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi.

Le Conseil d'administration du 4 juin 2007 a décidé à l'unanimité que les attributions d'actions gratuites sont des actions existantes que la Société Vétoquinol aura préalablement rachetées en bourse dans le cadre du programme de rachat d'actions décidé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce. Les caractéristiques sont les suivantes :

Les attributions d'actions gratuites seront définitives pour l'ensemble des bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux années courant à compter de leur date d'attribution par le Conseil d'administration.

Chaque bénéficiaire sera propriétaire des actions Vétoquinol qui lui seront attribuées le jour de leur inscription à son compte nominatif spécial qui sera ouvert dans les livres de la Société Vétoquinol tenus par l'établissement teneur de comptes. Il sera informé de cette inscription dans les trente jours.

Les actions définitivement attribuées ne seront cessibles qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité de deux années à compter de leur attribution définitive à chaque bénéficiaire.

Le Conseil d'administration décide de soumettre l'attribution définitive des actions gratuites à une condition de présence, au sein de la Société Vétoquinol ou de ses filiales.

Le bénéficiaire ne doit pas détenir, au jour de leur attribution, plus de dix pour cent (10 %) du capital social de Vétoquinol ou avoir pour effet de lui permettre de détenir plus de 10 % du capital social de Vétoquinol.

Les actions attribuées ne pourront pas représenter plus de 0,3 % du capital de la société au jour de la décision du Conseil d'administration.

Ainsi 33 800 actions gratuites ont été attribuées à du personnel et à des mandataires sociaux de Vétoquinol. À fin décembre 2008, sur les 33 800 actions gratuites attribuées, il ne restait plus que 29 800 consécutivement à des départs du Groupe.

Le 4 juin 2009, 29 800 actions gratuites ont finalement été données à 25 personnes du Groupe.

20.2.13.4 Options d'achat d'actions

L'assemblée générale mixte du 9 octobre 2006 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à une attribution d'options d'achat d'actions de la Société au profit de tout ou partie des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce ou des membres du personnel de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration du 4 juin 2007 a décidé à l'unanimité d'attribuer 33 800 options d'achat d'actions Vétoquinol. Les caractéristiques sont les suivantes :

Le prix d'achat a été fixé à 25,33 €. Ce prix correspond à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant ce Conseil d'administration sur lequel un abattement de 5 % a été appliqué. Le prix d'achat des actions devra être intégralement versé par le bénéficiaire à la Société au jour de la levée de l'option.

Les options pourront être exercées à l'intérieur d'une période de 4 ans et six mois. Les options offertes pourront être exercées au terme d'une période de deux années courant à compter de la date du Conseil d'administration ayant autorisé le plan, soit le 4 juin 2007, à concurrence des maxima suivants et uniquement pendant les périodes indiquées ci-après :

- 50 % du 15 septembre 2009 au 15 octobre 2009,
- 100 % du 15 septembre 2010 au 15 octobre 2010.

Les options peuvent être exercées à tout moment, en totalité ou en partie, du quatrième anniversaire du plan à la date de fin de plan, soit du 5 juin 2011 au 5 décembre 2011. Les options ne pourront plus être exercées au terme de cette période de 4 ans et six mois, soit à compter du 6 décembre 2011.

Les actions émises porteront jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel elles auront été souscrites, à la condition qu'elles aient été levées au plus tard le 31 décembre de l'année. Elles ne donneront droit qu'au dividende versé au titre de l'exercice au cours duquel l'option a été exercée. Sous cette réserve, elles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions préexistantes.

Les actions acquises seront inscrites sous la forme nominative au nom du bénéficiaire. Elles seront librement cessibles au terme d'une période d'indisponibilité de quatre années à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du plan, soit le 5 juin 2011. Les actions obtenues par levée



d'options à compter du 15 septembre 2009, subissent par conséquent une indisponibilité contractuelle jusqu'au quatrième anniversaire de la mise en place du plan, soit le 5 juin 2011 (impossibilité de vendre).

Tableau récapitulatif des options restant à lever :

Nature des provisions	Plan 5
Date d'ouverture du plan	4-juin-07
Prix d'exercice	25,33
Dates d'expiration	6-déc-11
OPTIONS RESTANT À LEVER AU 31/12/2009	29 100

20.2.13.5 Actions propres

Le 30 novembre 2007, la société Vétoquinol a racheté un bloc de 46 300 titres au cours unitaire de 28,50 € sur

Euronext afin de les consacrer aux plans de stock-options et aux attributions d'actions gratuites décidés par le Conseil du 4 juin 2007.

Durant l'année 2008, la société Vétoquinol a continué de racheter ses propres actions. À fin 2008 elle en détient 86 541 pour une valeur d'achat de 2 263 K€. Sur ces 86 541 actions propres, 60 100 ont été attribuées.

À fin 2009, Vétoquinol détient 56 741 actions propres suite à l'attribution définitive de 29 800 AGA le 4 juin 2009.

20.2.14. Subventions publiques

Vétoquinol a reçu des avances conditionnées de l'État. Au 31 décembre 2009, le montant des avances reçues d'OSEO s'élèvent à 832 K€ (2008 : 482 K€ ; 2007 : 402 K€).



20.2.15. PROVISIONS

En 2008, la reprise de provision financière pour un montant de 3 333 K€ est liée à l'apport partiel d'actif des titres de participation détenues par Vétoquinol SA dans sa filiale Vétoquinol International. Cette reprise de provision est contrebalancée par la valeur nette comptable négative pour le même montant.

Nature des provisions en milliers d'euros	Montant au début de 2009	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de 2009
Provisions pour reconstitution des gisements (mines, pétrole)				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix	219	61	14	266
Amortissements dérogatoires	4 606	530	913	4 223
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger (avant le 1/01/92)				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger (après le 1/01/92)				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	4 825	591	927	4 490
Provisions pour litiges	790	310	464	636
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	1 583		749	835
Provisions pour pensions et actions gratuites	669		669	
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	321	250		571
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 364	559	1 882	2 042
Provisions pour dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Provisions pour dépréciation sur immobilisations corporelles				
Provisions pour dépréciation sur titres mis en équivalence				
Provisions pour dépréciation sur titres de participation	31			31
Provisions pour dépréciation sur autres immobilisations financières	20		20	
Provisions pour dépréciation sur stocks et en-cours	838	836	215	1 459
Provisions pour dépréciation sur comptes clients	308	155	128	335
Autres provisions pour dépréciations	468		317	151
TOTAL DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	1 664	991	680	1 976
TOTAL GÉNÉRAL	9 853	2 142	3 488	8 507
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 551	807	
Dont dotations et reprises financières			1 086	
Dont dotations et reprises exceptionnelles*		591	1 596	
Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture				



20.2.16. DÉTAIL DES PROVISIONS

Libellé	Au 31/12/2008 en milliers d'euros	Dotations en milliers d'euros	Reprises en milliers d'euros	Au 31/12/2009 en milliers d'euros
Provisions pour pertes de change	1 583		749	834
Litiges Prud'hommes	790	310	464	636
Total provisions pour litiges	2 374	310	1 213	1 471
Charges sur CET	61	20		81
Primes de médailles	261	29		290
Engagement BSA/Actions gratuites	669		669	
Autres provisions	0	200		200
Total autres provisions	991	249	669	571
Total provisions pour risques et charges	3 364	559	1 882	2 042

20.2.17. EMPRUNT OBLIGATAIRE

Le 28 février 2003, notre Société a émis un emprunt obligataire, convertible en actions, de nominal 19 999 993 euros. Cet emprunt donne droit à un coupon de 4 % la première année, et de 5 % à compter du 1^{er} mars 2004. Cet instrument financier a un effet dilutif sur le résultat par action.

De par cette opération, 117 855 obligations ont été créées, pouvant être potentiellement converties en 1 178 550 actions de notre Société.

La société Soparfin (société mère de Vétoquinol SA) est détentrice de cet emprunt obligataire depuis le 7 août 2006. Elle a décidé de ne pas convertir la tranche A. La société Soparfin recevra une prime de non-conversion le 28 février 2010 de 5 870 K€ ainsi que le remboursement du nominal pour 9 999 K€.

Concernant la tranche B, aucune décision n'a encore été prise. De ce fait, le montant de cette prime de non-conversion n'a pas été provisionné au 31 décembre 2009.

20.2.18. PASSIF ÉVENTUEL

La société Vétoquinol est partie à un litige commercial lié à la rupture d'un contrat de distribution. Ce passif éventuel n'avait pas été provisionné à fin décembre 2007 du fait d'une obligation potentielle faible et d'une fiabilité de l'évaluation non suffisante. Courant 2007, un jugement favorable a été rendu et aucune indemnité n'est à verser par Vétoquinol. Le jugement d'appel a été rendu en octobre 2009 condamnant la partie adverse au paiement de 101 K€. Le délai de recours en cassation n'est pas encore échu.

20.2.19. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Détail du Chiffre d'affaires en milliers d'euros	FRANCE 2009	EXPORT 2009	TOTAL 2009	FRANCE 2008	EXPORT 2008	TOTAL 2008
Vente de marchandises	6 423	2 331	8 753	6 972	2 949	9 921
Vente de biens	44 932	48 416	93 349	44 528	49 732	94 260
TOTAL	51 355	50 747	102 102	51 500	52 681	104 181

Le chiffre d'affaires est en légère baisse de 0,3 % sur la France et en baisse sur l'export par rapport à l'exercice précédent. Globalement, nous constatons une diminution de -2,0 % liée à une mauvaise conjoncture économique sur l'année 2009.



20.2.20. CHARGES EXCEPTIONNELLES

Libellé/valeurs en milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Restructuration réseau distribution		600
Mali sur actions propres	39	51
Actions gratuites attribuées	849	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	888	651
Valeur nette comptable des actifs cédés	55	3 401
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	55	3 401
Amortissements dérogatoires	530	557
Provision pour hausse de prix	61	65
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	591	622
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 535	4 674

À la suite d'une période de 2 ans, les actions gratuites ont été définitivement distribuées le 4 juin 2009 aux membres du personnel de Vétoquinol, ce qui a engendré une charge exceptionnelle de 849 K€ compensée par une reprise de provision de 669 K€ (prorata temporis).

En 2008, la valeur nette comptable (VNC) des actifs cédés était fortement impactée par l'apport partiel d'actif qui a été réalisé par la société Vétoquinol SA à sa filiale Vétoquinol International. Cette VNC s'élève à 3 333 K€ et était compensée par une reprise de provision financière d'un même montant.

En 2008, la charge liée à la restructuration de notre réseau de distribution pour 600 K€ a été contrebalancée par une reprise de provision exceptionnelle d'un même montant.

20.2.21. PRODUITS EXCEPTIONNELS

En 2009, une restructuration interne a amené Vétoquinol à vendre une quote-part (2,7 %) de titres de participation pour une valeur de 957 K€ à l'une de ses filiales.

Libellé/valeurs en milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Boni sur action propres	49	13
Rep. Prov. Eng: BSA/Actions gratuites	669	272
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	718	285
Prix de cession des éléments d'actifs	1 108	7
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 108	7
Amortissements dérogatoires	913	897
Reprise provision pour hausse de prix	14	38
Restructuration réseau distribution	0	600
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions	927	1 536
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 753	1 828



20.2.22. VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Valeurs en milliers d'euros	2009 Résultat avant impôt	2009 Impôt dû	2009 Résultat net	2008 Résultat avant impôt	2008 Impôt dû	2008 Résultat net
Résultat courant	2 946	880	2 065	17 138	3 293	13 846
Résultat exceptionnel à court terme	1 218	411	808	-2 846	-969	-1 877
Résultat exceptionnel à long terme	0	0	0	0	0	0
Participation des salariés	-392	-132	-260	-448	-153	-296
Créances d'impôt	0	-2975	2 975	0	-2 913	2 913
TOTAL	3 771	-1 817	5 588	13 844	-742	14 586

Vétoquinol SA est, depuis 2008, intégré fiscalement avec sa filiale Vétoquinol International en tant que tête de groupe. Vétoquinol SA est seul redevable de l'impôt devant l'administration fiscale, mais Vétoquinol International rembourse la société mère. De ce fait, il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire. De même, il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.



20.2.23. VARIATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS OU LATENTS

Nature valeurs en milliers d'euros	Début exercice ACTIF	Début exercice PASSIF	Variations ACTIF	Variations PASSIF	Fin d'exercice ACTIF	Fin d'exercice PASSIF
Décalages certains ou éventuels						
1- Provisions réglementées						
À réintégrer ultérieurement						
- provision pour hausse des prix		75	5	21		92
- provision implantation à l'étranger						
À réintégrer éventuellement						
- provision pour fluctuation des cours						
Libérées sous condition d'emploi						
- provision pour investissement						
Amortissement dérogatoires						
- dot/ rep amortissement dérogatoires		1 586	314	183		1 454
2 - Subventions d'investissement						
3 - Charges non déd. temporairement						
À déduire l'année suivante						
- congés payés (ancien régime)	932		51		983	
- participations des salariés	157		140	157	140	
- autres	156		281	156	281	
À déduire ultérieurement						
- provision pour retraite						
- autres						
4 - Produits non taxables temporairement						
- plus-values nettes à court terme						
- plus-values de fusion						
- plus-values à long terme différées						
5 - Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées						
TOTAL	1 246	1 661	791	517	1 404	1 546
Éléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement						
Amortissements différés						
Moins-values à long terme						
Autres						
TOTAL						
Éléments de taxation éventuelle						
Plus-values sur éltis d'actif non am.						
Réserve spéc. des plus-values à LT						
Réserve spéc. des profits de constr.						
Autres						
TOTAL						



20.2.24. ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS en milliers d'euros	TOTAL	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals						
Cautions – Vétoquinol N.A						
Cautions – Divers	89					89
Garanties – Vétoquinol Pologne						
Autres – Engagement de retraite	2 224					2 224
Autres – Crédit Bail	332					332
Autres - Divers	2 814					2 814
Total	5 459					5 459

ENGAGEMENTS RECUS en milliers d'euros	TOTAL	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals						
Cautions – SCA Soparfin (emprunts)						
Garanties – SG (crédit-bail)	125					125
Autres – Crédit-bail	332					332
Total	458					458

Les engagements Caution-Vétoquinol N.A. et Vétoquinol Pologne indiqués précédemment, concernant les prêts, ont été levés suite au remboursement total.

La ligne Autres Divers comprend l'engagement sur le parc véhicules (1 120 K€), le parc matériel informatique (467 K€) et la location immobilière (1 227 K€).

Suite à la mise en place du nouvel emprunt, Vétoquinol s'est engagé à respecter des clauses de covenant financier (ratio d'endettement, ratio de rentabilité). Durant l'année 2009, le Groupe a respecté ses covenants financiers.

- Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

	31 déc 2009	31 déc 2008
Taux d'actualisation	4,91 %	5,76 %
Taux de revalorisation des salaires	[2,5 % - 5 %]	[2,5 % - 5 %]
Taux de charges sociales	45 %	
Table de survie	TF-TH 2000-2002	
Taux de turnover	En fonction des tranches d'âge	

20.2.24.1 Médailles du travail

Les salariés bénéficient des médailles du travail telles qu'elles sont définies par le décret n° 2000-1015 du Journal Officiel du 19 octobre 2000 et par un accord d'entreprise ou d'une pratique d'usage. Par ailleurs, il existe également un régime de médailles du travail propre à la société Vétoquinol qui permet à son personnel de percevoir des primes selon son ancienneté. Une provision pour charge est constatée sur l'exercice.



20.2.25. EFFECTIFS

EFFECTIFS	Effectif moyen 2009	Effectif moyen 2008	Effectif mis à disposition 2009	Effectif mis à disposition 2008	Effectif total moyen 2009	Effectif total moyen 2008
Cadres	224	211		1	224	212
Agents de maîtrise	16	19			16	19
Employés et techniciens	236	244	2	8	238	252
Ouvriers	108	104	14	25	122	129
Total	584	578	16	34	600	612

20.2.25.1 Droit individuel à la formation

Le Droit Individuel à la Formation (DIF), institué par la loi n°2004-391 du 4 mars 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Le nombre d'heures de formation DIF acquises durant l'année 2009 s'élève à 10 664 heures (2008 : 9 721 heures) tandis que 4 024 heures (2008 : 5 361 heures) ont été consommées durant l'exercice. Au 31 décembre 2009, il reste 35 405 heures (2008 : 29 942 heures).

20.2.25.2 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction

Le montant global des rémunérations et jetons de présence versés sur l'exercice 2009 s'élève à 1 070 K€ (2008 : 1 329 K€). Aucune avance n'a été consentie.

20.2.26. ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Néant.



21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

21.1.1. Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est « SA Vétoquinol ».

21.1.2. Immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés et code APE

La société Vétoquinol est enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Vesoul sous le numéro 676 250 111. Son code APE est le 2120Z. Il correspond à l'activité de fabrication de médicaments.

21.1.3. Établissements secondaires

Deux établissements secondaires de la Société sont ouverts (i) auprès du registre et du commerce de Villefranche sur Saône (2002 B 372) et (ii) auprès du registre et du commerce de Paris (98 B 14086).

21.1.4. Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée sous la forme d'une société anonyme le 12 mai 1962 et enregistrée auprès du registre du commerce à la date du 10 août 1962 sous le numéro 62 B 11 au nom de Vétoquinol, pour une durée de 99 ans.

21.1.5. Siège social, forme juridique, législation applicable

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration. La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du Code de commerce et aux dispositions du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Le siège social de la Société est sis à Magny-Vernois 70204 Lure Cedex, France.

Le numéro de téléphone de la Société est le + 33 (0)3 84 62 55 55 et l'adresse du site web est www.vetoquinol.com

21.1.6. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année civile.

21.2. PRINCIPALES DISPOSITIONS STATUTAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Les principales dispositions statutaires ainsi que celles résultant des lois et règlements applicables sont décrites ci-dessous :

21.2.1. Objet social - (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- la préparation, la fabrication, le conditionnement, l'importation et l'exportation, l'achat, la vente en gros et la distribution :
 - de toutes spécialités pharmaceutiques à usage vétérinaire et humain,
 - de tous produits chimiques, homéopathiques, biologiques, opothérapiques et phytothérapiques,
 - de tous instruments de chirurgie, de contention, de protection,
 - de tous produits destinés à protéger, traiter et à nettoyer des matières minérales ou végétales,
 - de tous produits de parfumerie, cosmétologie, dermatologie, d'hygiène, de diététique,
 - de tous produits antiparasitaires, insecticides et destinés à lutter contre les nuisibles,
 - de tous produits d'entretien destinés aux animaux, aux végétaux et à l'homme.
- les études et recherches dans les domaines médicaux, pharmaceutiques, cliniques, biologiques et industriels ;
- l'élaboration, l'obtention, par acquisition ou autrement, la concession, l'exploitation, l'amélioration de tous brevets, marques de fabrique ou commerciales, procédés, inventions ou autres, ayant trait d'une manière quelconque aux produits susmentionnés ou se rapportant à l'industrie et à la diffusion desdits produits.

Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers, seule ou en association ou collaboration avec des tiers, par tous moyens.

En vue de promouvoir et de développer l'image de marque de l'Entreprise, la réalisation, dans la limite de leur déductibilité fiscale, de toutes actions de mécénat, et/ou de parrainage, par tous moyens : dons en espèces, dons en nature, subventions, prêts de matériels, assistance technique, sans que cette liste soit nominative.

Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou pouvant en favoriser le développement.



21.2.2. Répartition des bénéfices (article 21 des statuts)

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserves extraordinaires, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre les actionnaires.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

21.2.3. Droit de vote double (article 19-4 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves, ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit, sous réserve toutefois que ces actions nouvelles restent inscrites au nominatif.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, la transmission d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donations entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans indiqué plus haut.

21.2.4. Dispositions statutaires ou autres relatives aux organes d'administration et de direction (article 15)

La Direction Générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, par une personne physique, nommée par le Conseil d'administration, et portant le titre de Directeur général. Il peut s'agir du Président du Conseil d'administration (voir chapitre 14 du présent document de référence relatif au gouvernement d'entreprise).

21.2.5. Assemblées générales d'actionnaires (article 19-1° à 19-3° des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Tout actionnaire peut participer personnellement, par procuration ou à distance, aux assemblées sur justification de son identité et de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom (ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte s'il réside à l'étranger) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, et ce, auprès de l'un des lieux mentionnés dans l'avis de convocation. S'agissant des titres au porteur, l'intermédiaire habilité devra délivrer une attestation de participation.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou par voie électronique.

Toutefois, ne sont pris en compte que les votes par correspondance parvenus à la société moins de trois jours avant la date de l'assemblée, ainsi que les votes par voie électronique reçus par la Société la veille de la réunion avant 15 h 00, heure de Paris.

Lors de la réunion de l'assemblée générale, la présence personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou tout vote par correspondance, sauf s'il est dérogé à ce principe par les dispositions réglementaires relatives au vote par voie électronique.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence, si elle permet une retransmission en continu des débats.

Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, par l'administrateur le plus ancien présent à cette assemblée. À défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

21.2.6. Dispositions permettant de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

En dehors des dispositions de l'article 10 bis des statuts relatives aux déclarations de franchissements de seuils (voir ci-après paragraphe 22.2.28.), il n'existe aucune autre disposition des statuts, du règlement intérieur, qui pourrait, à la connaissance de la Société, avoir pour effet de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société.

21.2.7. Identification des détenteurs de titres au porteur (article 9 paragraphe 3 des statuts)

La Société peut demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission des titres émis par la Société, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.



21.2.8. Franchissements de seuils (article 10 bis des statuts)

En sus de l'obligation légale de déclaration de franchissement des seuils édictée par l'article L.233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou personne morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un pourcentage du capital ou des droits de vote de la société (si le nombre et la répartition des droits de vote ne correspondent pas au nombre et à la répartition des actions) au moins égal à 2,5 % et à tout multiple de ce pourcentage sans limitation, doit informer la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède.

L'information doit également être donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

Les conditions de délai encadrant la déclaration sont déterminées conformément aux dispositions du Code de commerce.

En cas de manquement à l'obligation statutaire de déclaration dans les conditions ci-dessus exposées, et sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2,5 % du capital ou des droits de vote, les actions dépassant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette régularisation.

21.2.9. Stipulations particulières

Néant

21.3. CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

21.3.1. Forme et mode d'inscription en compte des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, tant qu'elles sont admises aux négociations sur un marché réglementé. Si cette condition venait à ne plus être remplie, les actions prendraient obligatoirement la forme nominative. Elles donnent lieu à inscription en compte dans les conditions légales et réglementaires.

Les comptes d'actions nominatives sont tenus par la Société ou, pour son compte, par un mandataire désigné par elle.

Les actions sont librement négociables, sous réserve des dispositions légales et réglementaires.

La transmission des actions, quelle que soit leur forme, s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

21.3.2. Montant du capital social

À la date d'enregistrement du présent document de référence, le capital social de la Société est fixé à 28 231 580 euros. Il est divisé en 11 292 632 actions de 2,50 euros de valeur nominale chacune. Les actions composant le capital social de la société sont entièrement souscrites et intégralement libérées.

21.3.3. Modifications du capital social

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi.

21.3.4. Autres titres donnant accès au capital

La Société a émis 117 855 obligations convertibles en actions (OCA) attachés à 117 855 actions de la Société lors de l'assemblée générale mixte du 27 février 2003. Après division du nominal de l'action par 10, approuvée par l'assemblée générale du 7 juillet 2006, la conversion d'une OCA donne maintenant droit à 10 actions de la Société.

L'assemblée générale mixte en date du 4 juin 2007 a décidé d'autoriser le Conseil d'administration à consentir au personnel salarié des sociétés françaises et étrangères de la Société des options de souscription d'actions et des options d'achat d'actions selon les dispositions de l'article L.225-177 et suivants du Code de commerce. À la date du présent document de référence, 29 800 options de souscription d'actions sont en cours de validité, donnant droit à 29 800 actions.



21.3.4.1 Caractéristiques des Obligations Convertibles en Actions, ci-après « OCA »

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 27 février 2003 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 19 999 993,50 euros, divisé en 117 855 obligations de 169,70 euros chacune, convertibles en actions ordinaires de la Société selon les modalités suivantes :

- émission en deux tranches :
 - tranche A : 59 928 obligations,
 - tranche B : 58 927 obligations.
- durée de l'emprunt :
 - tranche A : 7 ans,
 - tranche B : 8 ans,
- intérêts : 4 % l'an la première année, 5 % l'an les années suivantes.
- prime de non-conversion :

tout obligataire n'ayant pas opté pour la conversion des OCA dans les délais ci-dessus prévus bénéficiera d'une prime de non-conversion de 6 % par an, calculée de telle sorte que les OCA produisent un rendement composé annuel égal au coupon annuel (soit 4 % la première année et 5 % les années suivantes) majoré de 6 %, payable à la date du remboursement, dans le respect des dispositions de l'article 1154 du Code civil.

La prime de non-conversion est payable, pour les OCA concernées, lors de chaque remboursement qu'il soit anticipé ou qu'il intervienne à l'échéance convenue.

La Société ne pourra, sauf accord des obligataires ou sauf survenance d'un cas d'exigibilité mis en œuvre par les obligataires, procéder à l'amortissement ou au rachat anticipé des OCA pendant la durée de l'emprunt obligataire.

Le prix de remboursement sera de cent soixante-neuf euros et soixante-dix centimes (169,70 €) par OCA augmenté des intérêts dus et de la prime de non-conversion.

Le 7 août 2006, Soparfin a acquis la totalité des 117 855 OCA émises le 27 février 2003.

Le 4 décembre 2009, la société Soparfin a informé la Société Vétoquinol de sa volonté de ne pas convertir en actions, les 59 928 OCA, correspondant à la tranche A, arrivant à échéance au 28 février 2010.

21.3.4.2 Plans d'options de souscription d'actions

- Plan d'options de souscription d'actions en cours de validité

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2007, le plan d'options de souscription d'actions a été mis en place lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 4 juin 2007. Le prix d'exercice des options émises était de 25,33 euros. Ce plan porte sur un montant total de 33 800 options de souscription d'actions attribuées à 29 personnes salariées appartenant au Groupe suivant les modalités suivantes :

L'exercice des options pourra intervenir comme suit :

- 50 % du 15 septembre 2009 au 15 octobre 2009 ;
- 100 % du 15 septembre 2010 au 15 octobre 2010.

Les options peuvent être exercées à tout moment, en totalité ou en partie, du quatrième anniversaire du plan à la date de fin de plan, soit du 5 juin 2011 au 5 décembre 2011.

Les options ne pourront plus être exercées à compter du 6 décembre 2011.

En cas de démission ou de licenciement du bénéficiaire d'options, celui-ci perd tout droit à l'exercice des options non encore levées.

À la date d'établissement du document de référence, le solde des options à attribuer est de 29 100 actions, à 21 salariés.

21.3.4.3 Plan d'attribution d'actions gratuites

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2007, un plan d'attribution gratuite d'actions a été mis en place lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 4 juin 2007. Ce plan porte sur un montant total de 33 800 actions attribuées à 30 personnes salariées appartenant au Groupe suivant les modalités suivantes :

Les attributions d'actions gratuites devenaient définitives pour l'ensemble des bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux années courant à compter de leur date d'attribution par le Conseil d'administration, soit le 5 juin 2009.

L'attribution définitive des actions gratuites est par ailleurs soumise à une condition de présence, au sein de la Société Vétoquinol ou des sociétés liées au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce, à la date d'attribution définitive des actions. Par ailleurs, le bénéficiaire ne doit pas détenir plus de dix pour cent (10 %) du capital social de Vétoquinol ou cette attribution ne doit pas avoir pour effet de lui permettre de détenir plus de 10 % du capital social de Vétoquinol.

Au 5 juin 2009, il a été attribué effectivement 29 800 actions à 25 salariés.

Chaque bénéficiaire est devenu propriétaire des actions Vétoquinol qui lui ont été attribuées le jour de leur inscription à son compte nominatif spécial ouvert dans les livres de la Société Vétoquinol tenus par l'établissement teneur de comptes.

Les actions définitivement attribuées ne seront cessibles qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité de deux années à compter de leur attribution définitive à chaque bénéficiaire.



21.3.5. Récapitulatif du capital potentiel

Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises par exercice des OCA est de 1 178 550. À la date du 1^{er} mars, il ne sera plus que de 589 270 compte tenu de la décision de Soparfin de ne pas convertir la première tranche de 59 928 OCA arrivant à échéance au 28 février 2010.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises par exercice des options de souscription d'actions décrites ci-dessus dans la section 22.3.4.2. du présent document de référence est de 29 100, représentant environ 0,25 % du capital social de la Société sur la base du nombre d'actions existantes à la date d'enregistrement du présent document de référence.

Au 31 décembre 2009, après la décision de Soparfin de ne pas convertir la tranche A de l'emprunt obligataire, 618 370 actions potentielles peuvent être créées.

21.3.6. Capital autorisé non émis

La Société n'a pas autorisé d'augmentation de capital qui n'aurait pas été réalisée au jour de l'enregistrement du présent document de référence, hormis :

- le capital autorisé en vue de l'exercice des OCA et options de souscription d'actions décrits ci-dessus dans la section 22.3.5. du présent document de référence ; et
- celles autorisées dans le cadre des délégations décidées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2009.

21.3.7. Délégations de compétence accordées par l'assemblée générale mixte du 12 mai 2009 *

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2009
Rachat d'actions (7 ^e résolution)	<p>Acheter ses propres actions, en vue de :</p> <p>l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité,</p> <p>l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,</p> <p>l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,</p> <p>l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres.</p>	Pour une durée de 18 mois	<p>10 % du capital de la Société à la date de l'assemblée soit 1 129 033 actions de 2,50 euros de valeur nominale,</p> <p>Montant maximum autorisé : 38 000 000 d'euros</p> <p>Prix maximum d'achat de l'action : 33 euros</p>	<p>Cette autorisation a été utilisée durant l'année 2009.</p> <p>Au global, 38 481 actions ont été rachetées et 41 264 revendues.</p>



Type d'autorisation	Objet de l'autorisation	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2009
38 Augmentation de capital (8 ^e résolution)	Émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou d'une de ses filiales ou à l'attribution d'un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription	Pour une durée de 26 mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : 30 000 000 d'euros Montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance : 80 000 000 d'euros	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital (9 ^e résolution)	Émission d'actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou d'une de ses filiales ou à l'attribution d'un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription	Pour une durée de 26 mois	Idem 8 ^e résolution	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital (10 ^e résolution)	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans le cadre d'options de surallocation	Pour une durée de 26 mois	Idem 8 ^e & 9 résolutions	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital (11 ^e résolution)	Augmentation du capital par incorporation de réserves ou de primes	Pour une durée de 26 mois	Montant nominal maximum : 45 000 000 d'euros	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital (12 ^e résolution)	Émission d'actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la Société ou, sous réserve que le titre premier soit une action, à l'attribution de titres de créances en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la Société	Pour une durée de 26 mois	Montant nominal total : 10 000 000 d'euros	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital (14 ^e résolution)	Consentir des options de souscription ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux	Pour une durée de 38 mois	Nombre maximum d'actions à consentir : 150 000	Cette autorisation n'a pas été utilisée



Type d'autorisation	Objet de l'autorisation	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2009
Augmentation de capital (15 ^e résolution)	Procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit de salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux	Pour une durée de 38 mois	Nombre maximum d'actions à attribuer gratuitement : 150 000	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital (16 ^e résolution)	Procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise du Groupe)	Pour une durée de 26 mois	Nombre maximum d'actions à émettre : 300 000	Cette autorisation n'a pas été utilisée

* Les délégations de compétence consenties par l'assemblée générale mixte du 12 mai 2009 ont annulé et remplacé toutes les délégations précédemment consenties.

21.3.8. Évolution du capital durant les trois dernières années

Date de réalisation de l'opération	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime globale d'émission	Montants successifs du capital	Nombre d'actions cumulées	Valeur nominale des actions
01/01/2007	Solde initial					11 278 732	2,50
07/12/2007	Levées d'options	11 600	29 000		28 225 830	11 290 332	2,50
12/05/2009	Levées d'options	2 300	5 750		28 231 580	11 292 632	2,50



21.3.9. Acquisition par la Société de ses propres actions

L'assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, qui s'est réunie le 12 mai 2009 a autorisé le Conseil d'administration dans sa septième résolution à mettre en place un programme de rachat d'actions.

Cette autorisation est délivrée dans les termes suivants :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou à des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la Loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique sur les actions de la Société, sous réserve que cette offre soit réglée intégralement en numéraire et sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'assemblée générale a fixé le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du capital de la Société à la date de la présente assemblée, ce qui correspond à 1 129 033 actions de 2,50 euros de valeur nominale, étant précisé (i) que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto détenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto détenues au maximum égal à 10 % du capital social et (ii) que le nombre d'actions auto détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital.

L'assemblée générale a décidé que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser trente-huit millions (38 000 000) d'euros et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 33 euros par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, le prix unitaire maximum ci-dessus visé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce que sera ce nombre après l'opération.

La présente autorisation a été consentie pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée.

21.3.10. Options ou accords portant sur le capital de la Société

À la date du présent document de référence, les actions de la Société font l'objet d'un accord portant sur les modalités de cession par certains actionnaires de leurs titres de la Société, le Holding familial Soparfin ayant un droit de préemption sur ces actions.

21.4. ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

21.4.1. Répartition actuelle du capital social et des droits de vote

21.4.1.1 Liste des actionnaires détenant plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote de la Société au 31 décembre 2009

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	% du capital social	% des droits de vote
Soparfin	6 778 393	60,02 %	67,94 %
Famille Étienne Frechin	583 600	5,17 %	6,07 %



21.4.1.2 Évolution du capital de la Société au cours des trois dernières années

FAMILLES D'ACTIONNAIRES	Situation au 31 décembre 2009					Situation au 31 décembre 2008					Situation au 31 décembre 2007	
	Pleine propriété	Usufruit (1)	Nue propriété (2)	TOTAL	%	Pleine propriété	Usufruit (1)	Nue propriété (2)	TOTAL	%	Pleine propriété	%
Soparfin SCA	6 778 393			6 778 393	60,02%	6 328 393			6 328 393	56,05%	6 219 361	55,09%
Famille Étienne Frechin	504 916	78 684	78 684	583 600	5,17%	898 916	78 684	78 684	977 600	8,66%	977 600	8,66%
Vétoquinol SA auto-détention	56 741	56 741	0,50%	86 541			86 541	0,77%	46 300	0,41%		
FCPE	70 710	70 710	0,63%	70 457			70 457	0,62%	75 207	0,67%		
Sous total	7 410 760			7 489 444		7 384 307			7 462 991		7 318 468	
PUBLIC				3 803 188	33,68%				3 827 341	33,90%	3 971 864	35,18%
NB D' ACTIONS TOTAL	11 292 632	11 292 632	100%	11 290 332		11 290 332	100%	100%	11 290 332	100%		

(1) usufruit à M. Étienne Frechin

(2) nue-propiété aux 4 enfants de M. Frechin

En assemblée générale ordinaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier, et au nu-propiétaire en assemblée générale extraordinaire

21.4.2. Pactes d'actionnaires et accords particuliers

À la date d'enregistrement du présent document de référence, les pactes et accords suivants concernant les actions de la Société sont en cours de validité :

21.4.2.1 Pacte d'actionnaires portant engagement de conservation des titres en date du 8 décembre 2003 - Article 885 I bis du Code Général des Impôts

Pacte conclu pour une durée de six années entre (i) les membres de la famille de M. Étienne Frechin et (ii) les membres de la famille de chacun de ses frères et sœur et (iii) les sociétés Soparfin, Frejour et Veroes, ayant pour objet de permettre aux signataires du pacte non dirigeants de la Société de bénéficier d'une exonération partielle en matière d'ISF et instituant un droit de préemption au bénéfice de Soparfin en cas de cession d'actions de la Société détenues par les membres du pacte autre que ceux appartenant au groupe familial Étienne Frechin. Ce pacte a été prolongé, par tacite reconduction, pour une période d'un an.

21.4.2.2 Pacte d'actionnaires portant engagement de conservation des titres en date du 12 mai 2008 - article 787 B du Code Général des Impôts

Pacte conclu entre les membres de la famille de M. Étienne Frechin et Soparfin, pour une durée de 2 années, prévoyant un engagement collectif de conservation portant sur des titres représentant, à la date de sa signature, au total 20 % du capital de la Société, satisfaisant aux conditions prévues par l'article 787 B du CGI (régime de faveur en cas de succession ou de donation).

21.4.3. État des nantissements

21.4.3.1 Nantissements d'actions de la Société

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il apparaît qu'un montant de 2 128 960 actions de la Société ont été nanties dans les conditions suivantes :

- par Soparfin au bénéfice d'un pool bancaire, pour 2 000 000 de titres (échéance : février 2011) ;
- par le groupe familial Étienne Frechin, au profit d'un établissement bancaire, pour 128 960 titres.

21.4.3.2 Nantissements d'actifs de la Société

À la date d'enregistrement du présent document de référence, la Société n'a consenti aucun nantissement portant sur ses actifs.



22. CONTRATS IMPORTANTS

L'ensemble des contrats du Groupe a été conclu dans le cours normal des affaires et n'appelle pas de commentaire particulier.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires et autres documents sociaux et financiers peuvent être consultés au siège social de la Société à Magny-Vernois 70200 Lure (France) ou sur le site internet www.vetoquinol.com.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Se référer au périmètre de consolidation au chapitre 20 : Informations financières – paragraphe 20.2.8.



26. TABLE DE CONCORDANCE

26.1. TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Informations requises dans le rapport financier annuel	Chapitre	Page
Attestation du responsable du document	1	5
Rapport de gestion	27	160-172
États financiers et rapports		
Comptes annuels	20.2	125-148
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	32	176
Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	33	177-178
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	16.5	63-70
Comptes consolidés	20.1	77-124
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	31	175



27. RAPPORT DE GESTION 2009

27.1. ACTIVITÉ DU GROUPE VÉTOQUINOL

27.1.1. Faits marquants de 2009

27.1.1.1. Nouvel emprunt

Pour financer sa croissance externe, Vétoquinol a signé en janvier 2009 avec deux banques une convention de crédit portant sur un prêt à moyen terme de 25 M€. Cette opération est assortie de clauses de covenant financier (ratio d'endettement, ratio de rentabilité) que Vétoquinol s'est engagé à respecter. Durant l'année 2009, le Groupe a respecté ses covenants financiers.

Cet emprunt a permis de financer en partie l'acquisition indienne par le biais de sa filiale destinée à porter les titres de participation du Groupe, Vétoquinol International.

27.1.1.2. Acquisition en Inde

L'acquisition de la Division Santé Animale de Wockhardt Limited, basée à Bombay (Inde), finalisée le 20 août 2009 par l'intermédiaire de sa filiale Vétoquinol International, va contribuer au développement à l'international du Groupe Vétoquinol. Cette acquisition permet à Vétoquinol de devenir le 6^e acteur du marché indien de la santé animale.

Ce marché, en croissance annuelle de plus de 8 % par an, est estimé à plus de 350 millions de dollars US. Avec plus de 50 % du marché dédié aux bovins, l'Inde est le 1^{er} producteur mondial de lait. Cette acquisition, en ligne avec la stratégie de Vétoquinol de se développer sur le continent asiatique, va permettre des synergies importantes avec le savoir faire du Groupe.

27.1.1.3. Emprunt obligataire

La société Soparfin, holding de Vétoquinol SA, a décidé, en décembre 2009, de ne pas convertir la tranche A de l'emprunt obligataire qu'elle avait racheté en 2006 à 3i et Banexi. Concernant la tranche B, aucune décision n'a encore été prise.

Ainsi, en sus du nominal de 10 M€ et des intérêts de 5 % à payer, Vétoquinol déboursera une prime de non-conversion de 5,8 M€ le 28/02/2010. La trésorerie du Groupe permet de faire face à ce remboursement de 16,9 M€.

27.1.1.4. Crise financière

Nous avons revu nos méthodes d'évaluations, nos hypothèses clés, notre exposition aux risques ainsi que nos principales estimations au regard de la crise financière internationale pour l'ensemble du Groupe, et ceci n'a pas eu d'impact majeur sur les comptes consolidés de Vétoquinol, ni sur la situation financière du Groupe.

27.1.2. Forte progression du chiffre d'affaires 2009 : +7,6 %

Vétoquinol a enregistré, au cours de l'année 2009, une forte progression de son activité, malgré un effet de change défavorable. Ce bon niveau d'activité s'explique principalement par la contribution des acquisitions (Italie et Inde) et par un retour à une croissance organique, soutenue au 2^e semestre 2009, malgré un contexte économique encore perturbé. Tous les territoires et tous les domaines thérapeutiques stratégiques progressent.

27.1.2.1. Bonne performance de l'activité

Vétoquinol a réalisé, au cours de l'exercice 2009, un chiffre d'affaires de 252,2 M€ en progression de +7,6 % par rapport à l'exercice précédent, et de +10,2 % à cours de change constants. L'impact des changes demeure négatif à - 2,6 %, sous l'effet de la baisse de la livre sterling et du zloty.

L'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord ont enregistré les effets de la montée en puissance des équipes commerciales, d'opérations marketing dynamiques et des réorganisations managériales menées en 2008 au sein du Groupe.

La Pologne retrouve le chemin de la croissance, du fait principalement du changement de management et de la fin de la crise porcine.

L'Asie/Pacifique enregistre une forte augmentation de son niveau d'activité suite à l'acquisition de Wockhardt Division Santé Animale, en Inde, fin août 2009.

Les trois domaines thérapeutiques stratégiques de Vétoquinol (anti-infectieux, douleur-inflammation et cardiologie-néphrologie) ont progressé significativement au cours de l'exercice 2009.

27.1.2.2. Une double dynamique de croissance de l'activité

Vétoquinol a réalisé une bonne progression de sa croissance organique au cours des 3^e et 4^e trimestres de l'exercice 2009, fruit du renforcement des équipes commerciales et des actions marketing engagées fin 2008 et tout au long de l'exercice 2009.

Le développement du Groupe s'appuie également sur une dynamique continue de croissance externe, qui s'est concrétisée par les acquisitions réalisées fin 2008 en Italie, et en août 2009 en Inde. Cette dernière acquisition, réalisée dans un contexte très concurrentiel, confirme le savoir-faire de Vétoquinol dans l'identification de cibles et leur intégration.

Le projet d'acquisition d'un petit laboratoire chinois rencontre des difficultés en raison de la réglementation locale. Cela ne modifie en rien la volonté stratégique de Vétoquinol de s'implanter en Chine, qui constitue un potentiel intéressant à moyen terme.



27.1.2.3 Des perspectives encourageantes

Bien qu'il faille rester prudent en termes de prévisions d'activité, compte tenu d'un marché de la santé animale encore convalescent, la bonne réactivité commerciale montrée par Vétoquinol devrait continuer à faire sentir ses effets en 2010.

27.1.2.4 Répartition du Chiffre d'affaires par zones géographiques

En milliers d'euros Par zone géographique	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
Total revenus externes 2008	51 500	90 588	22 636	57 598	12 072	234 395
Total revenus externes 2009	51 417	103 729	20 818	56 778	19 471	252 214

Le chiffre d'affaires sur la France est resté stable entre 2009 et 2008 mais, du fait de l'internationalisation croissante du Groupe (acquisition de la Division Santé Animale de Wockhardt en Inde en août 2009 et l'intégration de la filiale italienne sur 12 mois durant l'année 2009, contre un mois seulement en 2008), le poids relatif de la France baisse de 2 points dans le CA du Groupe.

Répartition du CA par zones géographiques 2009



L'Europe de l'Ouest (hors France) progresse en valeur absolue de 14,5 %, pénalisée par des impacts de change de 2,4 % mais soutenue par l'acquisition italienne.

Le poids relatif de l'Amérique du Nord décroît, du fait d'une baisse d'activité voulue de deux produits destinés aux animaux de rente.

Le poids relatif de l'Europe de l'Est dans le chiffre d'affaires du Groupe diminue, fortement pénalisé par les impacts de change (- 17 %), et ce malgré une croissance organique de plus de 8,3 %.

Enfin, le poids relatif du reste du monde à périmètre constant a continué de croître sur l'année 2009, de plus de 5 % à cours de change constants.

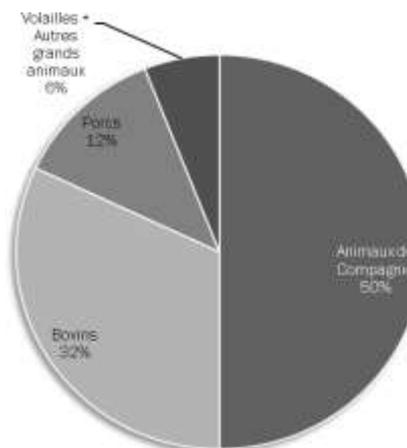
27.1.2.5 Répartition du chiffre d'affaires par espèces

En données publiées, les animaux de rente enregistrent une progression de 12,3 %, l'impact de l'Italie et de l'Inde

expliquent ce phénomène. À périmètre et taux de change constants, le CA des animaux de rente est en recul de 3,3 %. A contrario, les ventes sur le segment des animaux de compagnie ont continué leur progression sur l'année 2009 (+ 4,2 %) à périmètre et taux de change constants.

Après une année 2008 difficile, l'année 2009 voit le retour de la croissance sur le marché du porc en Europe de l'Est, nos ventes en bénéficient, avec +12,1 % à périmètre et taux de change constants.

Répartition du CA par espèces 2009



27.1.2.6 Répartition du chiffre d'affaires par domaines

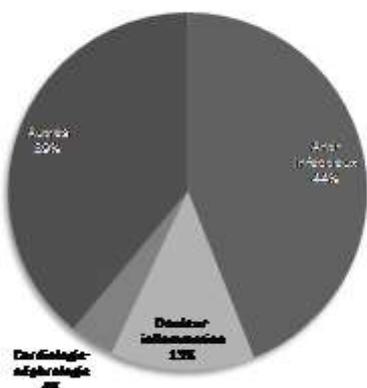
La croissance du chiffre d'affaires sur les axes prioritaires de développement choisis par le Groupe :

- le traitement des maladies infectieuses : + 6,8 %
- la prise en charge de la douleur-inflammation : +8,1 %
- le traitement des pathologies cardiaques et rénales : + 17,3 %

démontre que le positionnement stratégique choisi par le Groupe s'avère payant. Ces évolutions vont permettre de continuer à tendre vers un meilleur équilibre entre nos trois domaines thérapeutiques stratégiques.



Répartition du CA par domaines 2009



27.1.3. Résultat opérationnel

Entre 2008 et 2009, le Groupe a vu son chiffre d'affaires augmenter de 7,6% et cela malgré la crise économique. Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) est impacté par le renforcement des équipes marketing et commerciales, les nouvelles acquisitions qui ne sont pas encore au même niveau de rentabilité que les autres filiales du Groupe et par le financement de nouveaux projets de R&D.

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Revenus	252 214	234 395
Résultat Opérationnel Courant (ROC)	28 925	27 587
En % du CA	11,5%	11,8%
Résultat net de l'ensemble consolidé	18 214	18 569
En % du CA	7,2%	7,9%

À périmètre constant, le % de ROC sur CA en 2009 se serait élevé à 12,4 %, soit au même niveau qu'en 2008 hors éléments non récurrents. L'intégration de la filiale italienne, acquise au mois de décembre 2008, pèse sur la rentabilité à court terme du Groupe. La stratégie du Groupe consiste à réduire progressivement cet écart de rentabilité entre la filiale et le Groupe dans les deux à trois prochaines années.

Dans les comptes, cela se traduit par une marge sur achats consommés qui se détériore de 1,8 point, dont :

- 0,4 point suite à l'intégration de l'Inde. En effet, malgré une bonne rentabilité, notre filiale sous-traite la totalité de ses achats à l'extérieur, le ratio achat consommé sur CA est plus élevé que la moyenne du Groupe.

2,1 points suite à la prise en compte de l'Italie durant 12 mois, contre le seul mois de décembre 2008 l'année précédente.

À périmètre constant, cette marge sur achats serait en progression de 0,8 point grâce à une bonne gestion des tarifs, du mix produits et des achats.

En lecture directe, les charges externes progressent de 3,3 M€ (+ 6,4 %) et les charges de personnel de 1,8 M€ (+ 2,6 %) ; ces impacts proviennent de la prise en compte de l'Italie pendant 11 mois de plus, et de l'Inde à partir du mois d'août 2009. À périmètre constant, on constate que le strict contrôle des dépenses mis en place depuis la fin de l'année 2008, couplé à la démarche d'amélioration continue de Vétoquinol, ont permis de réduire nos charges externes de 0,7 M€ (- 1,3 %) et nos charges de personnel de 1,3 M€ (- 1,8 %). Il est important de noter que, par ailleurs, l'effort de R&D n'a pas été réduit, dans la mesure où les dépenses de recherche de l'année représentent 7,7 % du chiffre d'affaires, contre 7,2 % en 2008.

Le Résultat opérationnel courant s'établit ainsi à 11,5 %, en ligne avec nos objectifs.



27.1.4. Résultat par secteurs opérationnels

27.1.4.1 Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2009

En milliers d'euros Par implantation des actifs	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
Revenus	102 102	102 025	28 559	71 053	5 251	308 990
Revenus intersectoriels	-35 701	-735	-7 755	-12 586	0	-56 777
Total revenus externes	66 401	101 290	20 805	58 467	5 251	252 214
Résultat opérationnel courant	11 611	11 974	3 149	2 124	68	28 925
Autres produits et charges opérationnels	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	11 611	11 974	3 149	2 124	68	28 925

Le résultat opérationnel sur la France progresse de 3,1 M€ du fait d'une meilleure marge sur achats consommés, d'un mix produit plus favorable ainsi que du strict contrôle des dépenses du Groupe.

La rentabilité de l'Europe de l'Ouest est affectée par la prise en compte de notre filiale italienne durant une année complète, contre seulement 1 mois en 2008, ainsi que par la baisse de la livre sterling.

Le reste du monde est impacté par l'intégration de notre nouvelle filiale en Inde, ainsi que par la prise en charge de coûts relatifs à notre recherche d'une acquisition en Chine, et d'un résultat moindre dans notre filiale coréenne.

La rentabilité de l'Amérique du Nord s'est détériorée suite au renforcement des équipes commerciales et marketing, du provisionnement de créances clients suite à la détérioration de l'économie mondiale, du provisionnement de la valeur de recouvrabilité de certains stocks et de la hausse des royalties en liaison avec le mix produit.

La rentabilité de l'Europe de l'Est est en hausse suite au strict contrôle des coûts sur l'année 2009.

27.1.4.2 Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2008

En milliers d'euros Par implantation des actifs	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
Revenus	104 181	86 102	31 723	75 656	1 136	298 798
Revenus intersectoriels	-38 600	-784	-9 215	-15 804	0	-64 403
Total revenus externes	65 581	85 318	22 508	59 852	1 136	234 395
Résultat opérationnel courant	8 480	12 988	3 150	2 950	19	27 587
Autres produits et charges opérationnels	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	8 480	12 988	3 150	2 950	19	27 587



27.1.5. Résultat financier

Le résultat financier ressort en baisse de 0,8 M€ pour s'établir à - 3,97 M€ vs un montant de - 3,14 M€ à fin décembre 2008. Cette variation résulte des autres produits et charges financières qui sont en hausse de 0,2 M€ et du coût de l'endettement financier net est plus élevé de 1 M€ en 2009 versus 2008 du fait :

- des intérêts sur le nouvel emprunt de 25 M€ pour 0,7 M€,
- de la hausse de la prime de non-conversion pour 0,2 M€,
- d'une moindre rémunération de la trésorerie disponible – taux d'intérêt très bas.

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Intérêts sur emprunt obligataire	-1 000	-1 000	-1 000
Prime de non-conversion	-2 207	-1 989	-1 792
Intérêts des autres emprunts et découverts	-980	-582	-826
Intérêts sur contrats de location financement	-17	-21	-25
Coût de l'endettement financier brut	-4 204	-3 592	-3 643
Produits d'intérêt générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	24	128	150
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	213	523	102
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	237	651	252
Coût de l'endettement financier net	-3 968	-2 941	-3 391

27.1.6. Résultat net

Le résultat net s'établit à 18,2 M€ à fin décembre 2009, à comparer à 18,6 M€ à fin décembre 2008. Les impôts payés ont augmenté fortement pour un ensemble de points. Le taux d'impôts apparent s'élève à 26,8 % vs 24,1 % en 2008, soit une hausse de 2,7 points. Si on résume, on peut dire que 0,9 point de la hausse (0,23 M€) est lié à des effets non récurrents et, le reste de la hausse soit 1,7 point (0,4 M€) est lié à un effet mix résultat.

27.1.7. BILAN ET FINANCEMENT

27.1.7.1 Endettement du Groupe

L'Endettement Financier Net du Groupe est faible et le Gearing s'établit en dessous de 10 % des capitaux propres, bien en deçà des ratios conventionnels. L'endettement résulte de l'accélération et de l'intensification des opérations de croissance externe réalisées par le Groupe sur les années 2008 et 2009, après une phase de consolidation.

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Endettement Financier Net	14 645	11 404	-471
Capitaux propres part du Groupe	154 918	137 028	127 845
Gearing (en %)	9,5%	8,3%	-0,4%

27.1.7.2 Flux de trésorerie

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Flux de trésorerie d'exploitation net	40 046	23 396	38 930
Flux de trésorerie des activités d'investissement	-35 145	-26 310	-8 673
Flux de trésorerie des opérations de financement	17 582	-11 075	-8 264
Incidence des variations des cours de devises	-360	-1 094	-893
Variation nette de trésorerie	22 123	-15 082	21 100

Le flux de trésorerie 2009 intègre un nouvel emprunt moyen terme de 25 M€, sur une durée de cinq ans, mis en place au mois de janvier, afin de contribuer au financement des opérations de croissance externe. Si l'on neutralise l'effet de ce nouvel emprunt, on constate que la variation de trésorerie est négative de 3 M€ en 2009 alors qu'en 2008 elle était négative de



15 M€. Ce swing est dû principalement à l'évolution de la variation du besoin en fonds de roulement, qui nous avait pénalisés en 2008 mais qui, au contraire, a eu un effet très favorable en 2009.

Le flux de trésorerie des activités d'investissement est composé des éléments suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Acquisition nette d'immobilisations	-7 455	-8 867	-8 673
Variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises	-27 690	-17 433	0
Flux de trésorerie des activités d'investissement	-35 145	-26 310	-8 673

L'année 2009 a été marquée par l'acquisition de la division santé animale Wockhardt de notre filiale indienne pour 27,7 M€, et 2008 par les acquisitions en Italie (13,4 M€) et en Scandinavie (1,0 M€).

27.1.8. Recherche et Développement innovante

Les dépenses de Recherche et Développement enregistrées en charge sur l'exercice 2009 s'élèvent à 19,5 millions d'euros, soit 7,7 % du chiffre d'affaires (2008 : 16,8 millions d'euros, soit 7,2 % du chiffre d'affaires ; 2007 : 15,3 millions d'euros, soit 6,6 % du chiffre d'affaires).

Le Groupe tient à rappeler qu'en raison des travaux scientifiques originaux qu'il effectue, il a été qualifié d'entreprise innovante par OSEO Innovation en juin 2008, ce qui le rend éligible à la part obligatoire des FCPI.

Le Groupe a en portefeuille une vingtaine de nouveaux projets de R&D, comme mentionné dans le présent document de référence. Pour toute information complémentaire concernant la R&D, se référer au chapitre 6.1.5 et chapitre 11.

27.1.9. Perspectives

Le Groupe entend également poursuivre sa politique d'acquisitions ciblées (sociétés, molécules, produits) conformément à la stratégie décrite dans le document de base au chapitre 6.

Le projet d'acquisition d'un petit laboratoire chinois rencontre des difficultés en raison de la réglementation locale. Cela ne modifie en rien la volonté stratégique de Vétoquinol de s'implanter en Chine, qui constitue un potentiel intéressant à moyen terme.

Le Groupe entend poursuivre son développement tout en préservant les résultats financiers inscrits dans son modèle économique.

Le Groupe entend aussi poursuivre son développement « organique » grâce à l'arrivée de nouveaux produits issus de sa Recherche et Développement innovante.

27.1.10. Événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport annuel

Néant.

27.1.11. Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues.

Il n'y a pas eu de modification dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues.

27.2. ACTIVITÉ DE VÉTOQUINOL SA

27.2.1. Chiffre d'affaires - Résultat

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008	31 déc 2007
Chiffre d'affaires	102 102	104 181	103 481

Le chiffre d'affaires de la Société recule de 2,0 % pour s'établir à 102,1 M€, vs 104,2 M€ à fin décembre 2008.

Le CA de la France est stable par rapport à l'année dernière, ne régressant que de 0,1 %. Il faut souligner une bonne performance au niveau de notre produit phare Marbocyl avec + 6,9 %.

Au niveau des animaux de compagnie, on constate une augmentation de + 2,4 %, liée essentiellement à la nouvelle formule de notre produit Oridermyl. Au niveau des animaux de rente, la France connaît une régression de son CA de 3,6 % liée essentiellement à deux produits : Ectotrine et Flectron. Au niveau équin, la France connaît une forte progression de son CA de + 9,1 % vs 2008 portée essentiellement par notre gamme phare Equistro.

Le CA export hors inter compagnie est en croissance de + 6,8 % vs 2008, soit + 1,0 M€. L'augmentation des ventes s'explique notamment par une croissance du CA sur l'Europe et dans la zone Maghreb Moyen-Orient.

Le CA inter compagnie est en recul du fait de commande moindre de la part de nos filiales, lié à une volonté de mieux gérer le Besoin en Fonds de Roulement et à la crise économique.

Le résultat d'exploitation est en hausse de 1,1 M€ et s'élève à 7,8 M€ à fin décembre 2009. Cette progression



est due principalement au strict contrôle des dépenses et à la décision de geler les recrutements afin d'absorber les conséquences de la crise économique.

Le résultat financier se dégrade de 15,3 M€ et s'établit à hauteur de - 4,9 M€ vs + 10,4 M€ à fin décembre 2008. Les raisons, plus conjoncturelles que structurelles, sont les suivantes :

- les dividendes des filiales étrangères ont été remontés jusqu'à notre filiale Vétoquinol International et aucun acompte sur dividende n'a été versé de la part de cette dernière à Vétoquinol SA. Ces dividendes ont été réinvestis directement au niveau de notre filiale Vétoquinol International. Pour mémoire, en 2008, le montant des dividendes remontés à Vétoquinol SA s'élevait à 7,8 M€ vs 0,1 M€ en 2009,
- la décision de Soparfin de ne pas convertir les obligations de la Tranche A, motivée uniquement par les conditions encore défavorables du marché boursier à la date d'échéance, a engendré la comptabilisation d'une charge financière de 5,6 M€ dans les comptes de la Société,
- enfin, le nouvel emprunt de 25 M€ souscrit en janvier 2009 a engendré des frais financiers supplémentaires de 0,6 M€,
- le montant des reprises de provisions (1,1 M€) est inférieur de 2,2 M€ à celui de 2008. En 2008, la reprise de provision pour dépréciation des titres de la

filiale suisse cédée à la holding Vétoquinol international pour 3,3 M€ avait fait augmenter le résultat financier.

Du fait de ces différents impacts sur le résultat financier, le résultat courant avant impôt s'élève à 2,9 M€ vs 17,1 M€ à fin décembre 2009.

Le résultat exceptionnel est positif de 1,2 M€ vs -2,8 M€ à fin décembre 2008. Durant l'année 2009, un reclassement à l'intérieur du Groupe d'un faible pourcentage de détention d'une société allemande a été effectué et a entraîné un produit exceptionnel. À fin décembre 2008, le résultat exceptionnel comprenait une charge sur opérations en capital correspondant à la valeur nette comptable des actifs cédés dans le cadre du transfert de la filiale suisse au holding Vétoquinol International.

Le résultat net atteint 5,6 M€ vs 14,6 M€ à fin décembre 2008 compte tenu de l'ensemble des éléments indiqués ci-dessus et d'un impôt sur les sociétés à recevoir de 1,8 M€ vs 0,7 M€ à fin 2008 – aidé par un Crédit d'Impôt Recherche stable à hauteur de 2,9 M€.

27.2.2. Filiales et participations

En 2008, la Société, dans le cadre d'une restructuration interne, a souhaité constituer un sous-holding Vétoquinol international, dédié à la détention de la majorité de ses participations.

Les données relatives aux sociétés dont les états financiers sont tenus dans une devise différente de l'euro ont été converties au taux de clôture de la période pour les éléments de bilan et au taux moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les éléments présentés dans ce tableau sont en milliers.

Sociétés	Monnaies	Capital en devises	Capitaux propres autres que le capital en devises (milliers)	Capital en milliers d'euros	Capitaux propres autres que le capital en milliers d'euros	Quote-part du capital détenu (en %)
Filiales (plus de 50 %)						
Frefin Asia	HKD	0,1	-4 666	0	-422	100
Vétoquinol International	EUROS	75 886	9 632	75 886	9 632	100
Semyung Vétoquinol Corée	WON	520 000	621 343	312	373	100
Vétoquinol North America	CAD	35 650	1 606	23 566	1 061	100
Participations (entre 10 et 50 %)		Néant				
Autres participations		Néant				



Sociétés	Valeur comptable des titres détenus Valeur brute	Valeur comptable des titres détenus Valeur nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales (plus de 50 %)							
Frefin Asia	31	31			-1	0	0
Vétoquinol International	75 886	75 886			8 993	0	0
Semyung Vétoquinol Corée	1 018	1 018			-33	1 140	114
Vétoquinol North America	28 195	28 195	14 702		-43	0	0
Participations (entre 10 et 50 %)	Néant						
Autres participations	Néant						

27.2.3. Endettement et trésorerie

En milliers d'euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Trésorerie active = VMP + disponibilités hors actions propres	28 080	12 917
Avances remboursables	832	482
Emprunt obligataire (nominal + prime de non-conversion)	25 683	20 000
Emprunts bancaires et intérêts courus	24 273	1 835
Découverts + cash pooling	8 360	4 743
Endettement Financier et trésorerie passive	59 148	27 060
Endettement Financier Net	31 070	14 143
Capitaux propres	127 990	125 748
Gearing de Vétoquinol SA (en %)	24,3%	8,1%

La trésorerie (hors détention des actions propres) est en hausse de 15,2 M€ sur l'année 2009, à comparer à une détérioration de 7,6 M€ durant l'exercice précédent. Cette hausse de la trésorerie s'explique essentiellement par des éléments conjoncturels réalisés sur l'année 2009 :

- financement de la croissance externe par un prêt moyen terme, opérations de remboursement de prêts par les filiales de Vétoquinol SA, remboursement d'emprunt pour : 2,8 M€,
- acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 3,9 M€,
- versement de dividendes pour 3,0 M€,
- flux de trésorerie généré sur l'année pour 13,7 M€ impacté par la prime de non conversion pour 5,6 M€ suite à la décision de Soparfin de ne pas convertir la tranche A de l'emprunt obligataire, soit 19,3 M€.

27.2.4. Affectation des résultats

En fonction du résultat de l'exercice qui s'élève à 5 588 148,44 €, auquel il convient d'ajouter le report à nouveau de 3 238 110,36 €, le Conseil d'administration

propose à l'assemblée de fixer le dividende à 0,29 € par action, soit une augmentation de 7,4 %, et d'affecter en conséquence le résultat de la manière suivante :

À la réserve légale	0,00 €
Au dividende de 0,29 € par action	3 274 863,28 €
À la réserve facultative	1 600 000,00 €
Au report à nouveau, le solde soit	3 951 395,52 €
Total	8 826 258,80 €

27.2.5. Perspectives 2010

Le Groupe entend également poursuivre sa politique d'acquisitions ciblées (sociétés, molécules, produits) conformément à la stratégie décrite dans le présent document de base au chapitre 6.

Le projet d'acquisition d'un petit laboratoire chinois rencontre des difficultés en raison de la réglementation locale. Cela ne modifie en rien la volonté stratégique de



Vétoquinol de s'implanter en Chine, qui constitue un potentiel intéressant à moyen terme.

Le Groupe entend poursuivre son développement tout en préservant les résultats financiers inscrits dans son modèle économique à moyen terme.

27.2.6. Autres informations

27.2.6.1 Réintégrations fiscales

Les réintégrations fiscales concernant les voitures de tourisme dont la Société a l'usage s'élèvent à 155 506 € pour un parc de 94 véhicules.

27.2.6.2 Participations et intéressement

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'élève à 392 310 € (2008 : 448 124 €) et le montant de l'intéressement s'établit à 820 364 € (il était de 850 858 € en 2008).

27.2.6.3 État de la participation des salariés au capital

Les actions détenues dans le cadre du plan d'épargne entreprise par le personnel représentent moins de 3 % du capital de la société. À la fin de l'exercice, cette participation représentait 0,63 % du capital, soit 70 710 actions.

27.2.6.4 Informations relatives au programme de rachat d'actions

Durant l'année 2009, Vétoquinol n'a pas racheté ses propres actions. Consécutivement au plan d'attribution du 4 juin 2007, 29 800 actions gratuites ont finalement été attribuées le 4 juin 2009 à du personnel et à des mandataires sociaux de Vétoquinol.

À fin 2009, Vétoquinol détient 56 741 actions propres (2008 : 86 541) pour une valeur d'achat de 1 414 K€ (2008 : 2 269 K€), dont 27 641 ont été attribuées (2008 : 60 100).

27.2.6.5 Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Conformément à la loi, nous vous précisons que les dividendes par action, distribués au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

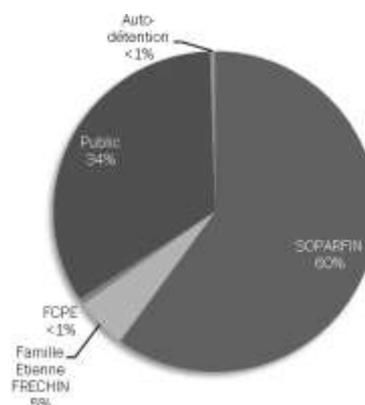
	2006	2007	2008
Valeur nominale d'une action	2,50 €	2,50 €	2,50 €
Dividende net par action	0,23 €	0,27 €	0,27 €
Dividende exceptionnel	0,417* €	0,00 €	0,00 €

* Versé en septembre 2006

27.2.6.6 Composition du capital social

La décomposition du capital social au 31/12/2009 est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	%
Soparfin	6 778 393	60,02 %
Famille Étienne Frechin	583 600	5,17 %
FCPE	70 710	0,63 %
Public	3 803 188	33,68 %
Auto-détention	56 741	0,50 %
TOTAL	11 292 632	



Pour de plus amples informations, se référer au chapitre 18 et 21 du présent document de référence.

27.2.6.7 Délai de paiement

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, dite loi LME, a imposé une réduction des délais de paiement entre professionnels. Afin de contrôler le respect de cette nouvelle mesure, les sociétés dont les comptes sont certifiés par un Commissaire aux comptes doivent publier dans leur rapport de gestion, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (C. com. art. L 441-6-1 et D 441-4 ; voir FRC 3/08, inf. 17 et FRC 2/09, inf. 28).

La CNCC considère que le rapport de gestion établi en 2010 au titre de 2009 par les sociétés dont les comptes sont certifiés par un Commissaire aux comptes doit faire apparaître le solde des dettes fournisseurs par date d'échéance du seul exercice 2009 et non celui des exercices comparatifs précédents. Elle estime en effet que du fait de l'application de ces dispositions à partir du 1^{er} janvier 2009 et du caractère non rétroactif des lois, aucune information sur les délais de paiement pratiqués antérieurement à cette date n'a à être communiquée.



Afin de répondre aux nouvelles dispositions applicables quant à la détermination des délais de paiement, vous trouverez ci-dessous l'information requise :

Montant total non soldé en K€	Courant en K€	De 31 à 60 jours* - en K€	Supérieur à 60 jours** - en K€
10 567	9 593	264	710

* En cours de paiement lors de l'établissement du présent rapport.

** Les fournisseurs à plus de 60 jours sont en litige et font l'objet d'un traitement particulier.

27.3. INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Se référer au chapitre 18 du présent document de référence.

27.4. RESSOURCES HUMAINES

Se référer au chapitre 17 du présent document de référence pour toutes les informations concernant le Groupe.

27.4.1. Répartition des effectifs de la Société

L'effectif de Vétoquinol SA est relativement stable, puisqu'il s'établit à 578 salariés au 31/12/2009. En effet, Vétoquinol a légèrement augmenté ses effectifs de 2008 (561 salariés) du fait de la conjoncture économique assez instable. Ainsi, les recrutements ont été prudents tout au long de l'année 2009 afin d'avoir une maîtrise accrue de nos effectifs et de notre masse salariale. Les effectifs sont présentés hors intérimaires, apprentis et contrats de professionnalisation.

27.4.1.1 Par contrat et par sexe

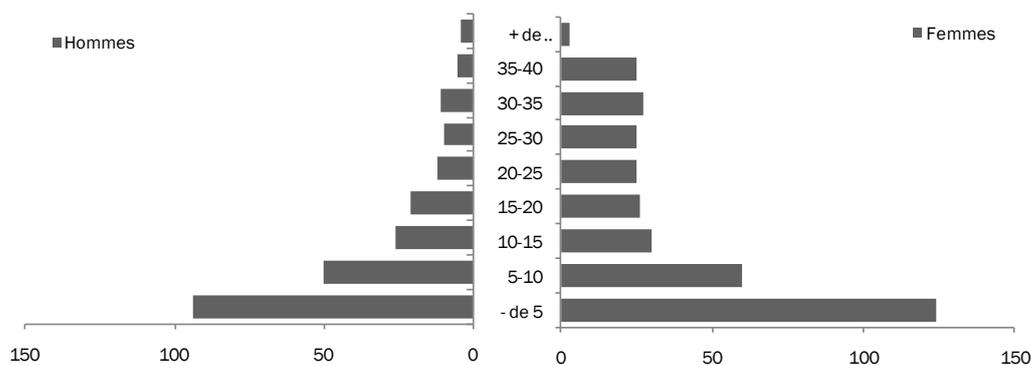
En milliers d'euros	CDI	CDD	Total
Femme	340	5	345
Homme	226	7	233
TOTAL	566	12	578
Total en %	98%	2%	100%

27.4.1.2 Par statut et par sexe

Statut	Cadre	Agent de maîtrise	Technicien	Employé	Ouvrier	Total
Femme	88	6	161	14	76	345
	39 %	50 %	73 %	93 %	75 %	60 %
Homme	140	6	61	1	25	233
	61 %	50 %	27 %	7 %	25 %	40 %
Total	228	12	222	15	101	578
	39%	2%	38%	3%	17%	100%

27.4.1.3 Par ancienneté et par sexe

En années	Ancienneté moyenne	Total
Femme	13,81	345
Homme	10,83	233
Moyenne	12,61	578



27.4.2. Rémunérations et avantages

En milliers d'euros	2009	2008	Evolution
Masse salariale annuelle en K€	35 277	35 953	-1,9 %
Participation en K€	392	448	-12,5 %
Intéressement en K€	820	851	-3,6 %
Total des avantages accordés au personnel en K€	1 212	1 299	-6,7 %

27.5. INFORMATIONS SUR LES RISQUES ENCOURUS PAR LA SOCIÉTÉ

Se référer au chapitre 4 du présent document de référence.

27.6. VÉTOQUINOL ET SES ACTIONNAIRES

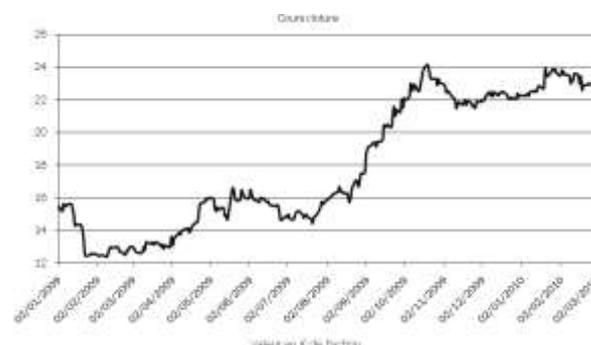
27.6.1. L'action Vétoquinol

Les actions de Vétoquinol sont cotées sur Euronext Paris - compartiment B :

ISIN	FR0004186856
Reuters	VETO.PA
Bloomberg	VETO.FP
Cours de l'action au 31/12/2009	22,30 €
Capitalisation boursière au 31/12/2009	251,8 M€
Cours de l'action au 03/03/2010	22,75 €
Capitalisation boursière au 03/03/2010	256,9 M€

Le capital social de Vétoquinol au 31/12/2009 était composé de 11 292 632 actions d'une valeur nominale de 2,50 €, entièrement libérées sous forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire.

27.6.2. Évolution du cours de bourse



27.6.3. Contact actionnaires

Vétoquinol – Direction Financière et Juridique
 BP 189 – Magny Vernois – F-70204 Lure Cedex
 Tél. : 33 (0)3 84 62 59 88
 E-mail : relations.investisseurs@vetoquinol.com
 Site web : www.vetoquinol.com

27.7. INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET PAR LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Le 26 mars 2009, Etienne Frechin, Président-directeur général de Vétoquinol SA et représentant de la société Demabel Sarl, gérante de Soparfin SCA, a signé avec Soparfin SCA un contrat d'apport en nature d'actions, au terme duquel il a apporté à Soparfin SCA, 400 000 actions de la société Vétoquinol SA.

27.8. DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2009, Vétoquinol a structuré son approche du Développement Durable en rédigeant et diffusant sa politique de Développement Durable à l'ensemble du Groupe. Cette politique s'articule bien sûr sur les quatre axes : économique, développement des produits, environnemental et social/sociétal.

27.8.1. Économique

Vétoquinol s'assure que son développement s'exerce dans le respect des législations, de la morale et des droits de chacun. Pour cela, Vétoquinol a distribué à chaque salarié un Guide des Bonnes Pratiques des Affaires et va développer prochainement une charte avec ses fournisseurs pour s'assurer qu'eux aussi adhèrent à ses valeurs.

27.8.1.1 Développement des produits

Dans le développement de nouveaux médicaments, destinés aux animaux de rente, des études très lourdes sont réalisées pour déterminer l'impact des rejets de



l'organisme des animaux traités sur l'environnement (la flore et la faune terrestre et aquatique).

27.8.1.2 Environnemental.

Vétoquinol a développé une politique groupe ambitieuse qui fixe les responsabilités environnementales au sein de chaque entité du Groupe. Ces responsables locaux veillent à l'application de la politique Groupe et des réglementations locales en :

- menant ou faisant mener des analyses de risque de pollution accidentelle,
- réglant rapidement tout problème de gêne occasionné aux riverains des sites,
- en engageant des programmes d'amélioration continue concernant les déchets, les rejets et les consommations.

Un Bilan Carbone™ doit être réalisé sur chaque entité industrielle et logistique comme il a été réalisé en 2009 au niveau des activités de Lure, le siège social.

Les fournisseurs seront également évalués du point de vue de leur impact environnemental.

Tout début 2009, une brochure expliquant les comportements attendus des salariés en matière d'environnement - à la maison comme au travail - a été distribuée à l'ensemble de l'effectif français.

27.8.1.3 Social/sociétal

La sécurité et la santé des salariés sont un souci constant de Vétoquinol et ce, au niveau de toutes les entités du Groupe ; c'est pourquoi Vétoquinol a déployé en 2009 sa politique Groupe Sécurité, dont les grands principes sont :

- la désignation d'un responsable sécurité sur chaque site,
- la formation sécurité, comprenant une formation obligatoire des salariés à l'embauche, puis des rappels réguliers ainsi que des formations spécifiques aux risques liés à l'activité de Vétoquinol,
- une analyse des risques sur l'existant, au travers d'audits réguliers notamment, mais aussi dès les avant-projets d'investissement ou de réorganisation,
- la prévention des maladies professionnelles comme les risques psychosociaux est également particulièrement suivie avec l'aide des services médicaux des sites. Une étude de satisfaction au travail pour tous les salariés du Groupe a été réalisée ces derniers mois et des actions correctives ont été mises en place en 2009 (audit des rémunérations, modification du système d'évaluation individuelle, ...).

Cette politique mise en place depuis plusieurs années a déjà porté ses fruits au niveau de son site principal de production à Lure, puisqu'elle a permis d'atteindre le record historique de près de 800 jours sans accident de travail avec arrêt.



28. RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2005	2006	2007	2008	2009
Capital en fin d'exercice					
Capital social	23 993 800	28 196 830	28 225 830	28 225 830	28 231 580
Nombre des actions ordinaires existantes	959 752	11 278 732	11 290 332	11 290 332	11 292 632
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	0	0	0	0	0
<u>Nombre maxi d'actions futures à créer :</u>					
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice du droit de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	82 576 733	88 905 211	103 480 956	104 180 924	102 102 046
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	12 030 915	22 635 125	22 080 062	16 752 213	8 678 418
Impôt sur les bénéfices	2 260 807	806 943	1 727 033	-741 759	-1 816 681
Participation des salariés due au titre de l'exercice	567 640	168 336	525 174	448 124	392 310
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	7 427 008	14 309 827	13 240 517	14 585 903	5 588 148
Résultat distribué	1 823 529	2 594 108	3 048 390	3 048 390	3 274 863
Résultats par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	9,59	1,92	1,76	1,51	0,89
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	7,74	1,27	1,17	1,29	0,49
Dividende attribué à chaque action	1,90	0,23	0,27	0,27	0,29
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	499	509	543	578	584
Montant de la masse salariale de l'exercice	17 359 332	18 955 967	20 897 004	24 183 785	23 991 091
Sommes versées au titre des avantages sociaux	9 490 559	10 707 340	11 936 388	12 620 081	12 106 360



29. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires présentés ici concernent les honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux, conformément au règlement de l'AMF. Ces honoraires concernent le commissariat aux comptes pour les sociétés françaises (essentiellement l'émetteur et un sous-holding), pour ce qui a trait à la certification, l'examen des comptes individuels et consolidés.

Les honoraires versés à l'étranger comprennent la certification des comptes par les membres du réseau des filiales intégrées globalement.

	PWC	KPMG	TOTAL	PWC	KPMG	TOTAL	PWC	KPMG	TOTAL
France	127,4	114,7	242,1	125,0	115,4	240,4	138,6	128,2	266,8
Étranger	157,8		157,8	202,8		202,8	198,3		198,3
Sous-total	285,2	114,7	399,9	327,8	115,4	443,2	336,9	128,2	465,1
Autres prestations	30*	12*	42*	65,5*		65,5	75,0*		75,0
Total	315,2	126,7	441,9	393,3	115,4	508,7	411,9	128,2	540,1

* Essentiellement audit d'acquisition.



30. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ VÉTOQUINOL SA

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Vétoquinol SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des

informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les Commissaires aux comptes
Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2010

KPMG Audit

Laurent Genin
Associé

Laurent Hoffnung
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit
Département de KPMG S.A.
Xavier Aubry
Associé



31. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Vétoquinol SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

31.1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

31.2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos

appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 20.1.3.12 aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 20.1.3.12, 20.1.19 et 20.1.20 donnent une information appropriée.
- La note 20.1.3.8.1 aux comptes consolidés précise les modalités d'évaluation, par des actuaires externes, des obligations en matière de retraites et autres avantages au personnel à long terme. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que les notes 20.1.3.8.1 et 20.1.30 fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

31.3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes
Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Laurent Genin
Associé

Laurent Hoffnung
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit
Xavier Aubry
Associé



32. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Vétoquinol SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

32.1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

32.2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la note « Règles et méthodes comptables - Participations et autres titres immobilisés » de l'annexe, la société constitue une provision dès lors que la valeur d'inventaire du titre est inférieure à son coût d'acquisition. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse mise en place par la société pour déterminer la valeur d'inventaire de ses titres.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

32.3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux comptes
Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Laurent Genin
Associé

Laurent Hoffnung
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit
Xavier Aubry
Associé



33. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

budgétaires en termes de chiffres d'affaires et de résultat opérationnel

Pour cette nouvelle convention, la personne concernée est Monsieur Dominique Henryon, directeur général délégué.

33.1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- Dans le cadre de sa convention de trésorerie globale bisannuelle, votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, en date du 1^{er} juin 2009, un prêt de 2 800 000 CAD. Au 31 décembre 2009, ce prêt s'élève à 2 800 000 CAD, soit 1 850 873 € au cours de change au 31 décembre 2009. Les intérêts calculés au taux de 2,5 % s'élèvent à 25 904 € au titre de l'exercice 2009.

Pour ces nouvelles conventions, l'administrateur concerné est Monsieur Etienne Frechin, Président de Vétoquinol SA et de Vétoquinol North America.

- En date du 13 mars 2009, la convention portant sur la rémunération du directeur général délégué en cas de révocation a été modifiée, incluant des conditions de performance, le montant prévu étant fonction d'un pourcentage de réalisation par rapport aux données

33.2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, en date du 31 août 2006 un prêt de 1 000 000 CAD. Au 31 décembre 2009, ce prêt a été intégralement remboursé. Les intérêts calculés au taux de 5,00 % s'élèvent à 11 668 € au titre de l'exercice 2009.
- Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America en date du 30 septembre 2006 un prêt de 1 000 000 CAD. Au 31 décembre 2009, ce prêt a été intégralement remboursé. Les intérêts calculés au taux de 5,00 % s'élèvent à 11 668 € au titre de l'exercice 2009.
- Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, une avance dont le montant s'élève à 847 945 CAD au 31 décembre 2009, cette avance est de 847 945 CAD, soit 560 514 € au 31 décembre 2009. Les intérêts calculés au taux de 5,65 % s'élèvent à 29 961 € au titre de l'exercice 2009.
- Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, une avance dont le montant s'élève à 889 194 CAD au 31 décembre 2009, cette avance s'élève à 889 194 CAD, soit 587 780 € au cours de change au 31 décembre 2009. Les intérêts calculés au taux de 5,65 % s'élèvent à 31 419 € au titre de l'exercice 2009.
- Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, en date du 1^{er} janvier 2007 un prêt de 15 500 000 USD. Au 31 décembre 2009, ce prêt s'élève à 12 732 150 CAD, soit 8 838 088 € au cours de change au 31 décembre 2009. Les intérêts calculés au taux de 6,00 % s'élèvent à 616 278 € au titre de l'exercice 2009.



- Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, en date du 16 avril 2007, un prêt de 1 500 000 CAD. Au 31 décembre 2009, ce prêt est intégralement remboursé. Les intérêts calculés au taux de 5,00 % s'élèvent à 25 320 € au titre de l'exercice 2009.
- Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, en date du 18 octobre 2007, un prêt de 1 500 000 CAD. Au 31 décembre 2009, ce prêt est intégralement remboursé. Les intérêts calculés au taux de 5,00 % s'élèvent à 33 137 € au titre de l'exercice 2009.
- Dans le cadre de sa convention de trésorerie globale bisannuelle, votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, en date du 18 avril 2008 un prêt de 1 500 000 CAD. Au 31 décembre 2009, ce prêt a été intégralement remboursé. Les intérêts calculés au taux de 4,00 % s'élèvent à 32 764 € au titre de l'exercice 2009.
- Dans le cadre de sa convention de trésorerie globale bisannuelle, votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, en date du 6 juin 2008, un prêt de 3 300 000 CAD. Au 31 décembre 2009, ce prêt s'élève à 3 083 334 CAD, soit 2 038 164 € au cours de change au 31 décembre 2009. Les intérêts calculés au taux de 4,00 % s'élèvent à 82 551 € au titre de l'exercice 2009.
- Dans le cadre de sa convention de trésorerie globale bisannuelle, votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, en date du 14 octobre 2008, un prêt de 1 500 000 CAD. Au 31 décembre 2009, ce prêt s'élève à 1 250 000 CAD, soit 826 282 € au cours de change au 31 décembre 2009. Les intérêts calculés au taux de 4,00 % s'élèvent à 36 731 € au titre de l'exercice 2009.

Les Commissaires aux comptes
Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Laurent Genin
Associé

Laurent Hoffnung
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit
Xavier Aubry
Associé



ANNEXE 1 - COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

2.1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2007

En milliers d'euros	Notes	31-déc-07	31-déc-06
Revenus	7	233 364	211 591
Achats consommés	-	(77 333)	(72 910)
Autres achats et charges externes	9	(52 520)	(45 887)
Charges de personnel	10	(62 129)	(55 381)
Impôts, taxes et versements assimilés	-	(4 282)	(3 649)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations	19/20	(10 046)	(8 404)
Dotations et reprises aux provisions	-	1 328	(68)
Autres produits et charges d'exploitation	12	803	336
Résultat opérationnel courant	-	29 185	25 628
Autres produits et charges opérationnels	13	(1 107)	(777)
Résultat opérationnel	-	28 078	24 851
Coût de l'endettement financier net	15	(3 391)	(3 489)
Autres produits et charges financiers	15	(1 113)	(1 336)
Résultat avant impôt	-	23 574	20 027
Charges d'impôt	16	(4 925)	(4 196)
Résultat de l'ensemble consolidé	-	18 649	15 831
Résultat - part du groupe	-	18 642	15 824
Résultat - part des minoritaires	-	7	7
Résultat par action (en euros)	17	1,65	1,59
Résultat dilué par action (en euros)	17	1,66	1,57



2.2. BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007

En milliers d'euros	Notes	31-déc-07	31-déc-06
ACTIFS			
Goodwill	18	25 405	26 233
Autres immobilisations incorporelles	19	25 988	29 270
Immobilisations corporelles	20	44 068	43 983
Actifs financiers disponibles à la vente	21	1	4
Autres actifs financiers	22	426	340
Impôts différés actifs	16	5 246	2 642
Total actifs non courants	-	101 134	102 472
Stocks	24	39 308	36 362
Clients et autres débiteurs	25	47 199	47 159
Créances d'impôt sur le résultat	16	429	2 911
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26	40 336	21 719
Total actifs courants	-	127 271	108 151
TOTAL ACTIFS	-	228 405	210 623
CAPITAUX PROPRES			
Capital social et primes d'émission	27	60 821	60 763
Réserves	-	48 382	34 537
Résultat de l'exercice	-	18 642	15 824
Capitaux propres part du groupe	-	127 845	111 124
Intérêts minoritaires	-	26	24
Capitaux propres	-	127 871	111 147
DETTES			
Dettes financières - non courant	28	32 709	30 192
Impôts différés passifs	16	1 137	2 746
Provisions pour avantages aux salariés	29	2 718	2 985
Autres provisions	30	779	698
Avances conditionnées de l'Etat	31	402	402
Total passifs non courants	-	37 746	37 023
Fournisseurs et autres créditeurs	32	54 311	48 764
Dettes d'impôts sur le résultat	-	1 711	1 273
Dettes financières - courant	28	6 754	12 298
Autres provisions	30	12	117
Total passifs courants	-	62 788	62 452
Total dettes	-	100 534	99 476
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	-	228 405	210 623



2.3. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ POUR L'EXERCICE 2007

En milliers d'euros	Notes	31-déc-07	31-déc-06
Résultat de l'ensemble consolidé	-	18 649	15 831
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie			
Amortissement et provisions	-	10 042	8 374
Ecart d'acquisition négatif	-	0	-188
Charges d'impôt	-	4 925	4 196
Charges d'intérêt	-	3 496	3 578
Provisions pour avantages aux salariés	-	105	99
Perte de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	0	0
Plus-value de cession (nette d'impôts)	-	34	465
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-1	323
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	-	285	339
Variation du BFR	-	4 869	2 692
Trésorerie générée par les opérations	-	42 404	35 710
Impôts payés	-	-3 474	-10 378
Intérêts payés	-	-1 715	-1 976
Flux de trésorerie d'exploitation net	-	37 215	23 356
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-	-1 588	-19 710
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	-6 850	-9 971
Acquisition d'actifs disponibles à la vente	-	0	0
Acquisition d'autres immobilisations financières	-	0	-64
Produits cession d'actifs	-	160	572
Remboursements / autres immobilisations financières	-	-392	115
Acquisition d'entité, nette de trésorerie	-	0	-427
Flux de trésorerie des activités d'investissement	-	-8 670	-29 486
Augmentation de capital	-	57	15 904
Acquisition / Cession nette d'actions propres	-	-1 320	
Émission d'emprunts et dettes financières diverses	-	2 376	450
Diminution des dettes financières	-	-5 065	-7 959
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-2 593	-5 827
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-5	-3
Subventions d'investissement et avances conditionnées	-	-	250
Autres flux liés aux opérations de financement	-	-	-
Flux de trésorerie des opérations de financement	-	-6 549	2 815
Incidence des variations des cours de devises	-	-894	234
Variation nette de trésorerie	-	21 102	-3 081
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	26	15 204	18 285
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	-	21 102	-3 081
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	26	36 307	15 204



2.4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE 2007

En milliers d'euros	Capital social			Variation			Résultat de l'exercice	Total capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minos	Total capitaux propres
	et prime d'émission (note 27)	Réserve de conversion	Ecarts actuariels	JV des ADV	Autres réserves	Total Réserves				
Solde au 31/12/2005	44 859	5 324	-163	-457	24 798	29 502	12 441	86 802	18	86 820
Produits et charges de la période	0	-2 441	72	457	-	-1 912	15 824	13 913	7	13 919
Affectation du résultat	-	-	-	-	12 441	12 441	-12 441	0	-	0
Exercice de stock options	111	-	-	-	-	0	-	111	-	111
Exercice des BSA	2 356	-	-	-	-	0	-	2 356	-	2 356
IPO - Augmentation de capital	13 436	-	-	-	-	0	-	13 436	-	13 436
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante	-	-	-	-	-5 827	-5 827	-	-5 827	-	-5 827
Autre	-	-	-	-	332	332	-	332	-1	331
Solde au 31/12/2006	60 763	2 884	-91	0	31 744	34 537	15 824	111 124	24	111 148
Produits et charges de la période	-	-1 456	224	-	-	-1 232	18 642	17 410	7	17 417
Affectation du résultat	-	-	-	-	-	15 824	-15 824	0	-	0
Titres d'autocontrôle	-	-	-	-	-1 366	-1 366	-	-1 366	-	-1 366
Exercice de stock options	57	-	-	-	-	0	-	57	-	57
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante	-	-	-	-	-2 593	-2 593	-	-2 593	-5	-2 598
Autre & corrections d'impôts différés	0	-	-	-	3 214	3 214	-	3 214	-	3 214
Solde au 31/12/2007	60 820	1 428	133	0	30 999	48 384	18 642	127 845	26	127 871

2.5. ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS POUR L'EXERCICE 2007

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Ecarts actuariels de l'exercice	318	108
Variation de juste valeur de ADV	0	457
Changement de méthode	0	-
Ecarts de change	-1 456	-2 441
Impôts sur éléments comptabilisés directement en capitaux propres	-95	-36
S/ Profit net reconnu directement en capitaux propres	-1 232	-1 912
Résultat net de l'exercice	18 649	15 831
S/Total des produits et charges de la période	17 417	13 919
Dont :		
Part groupe	17 410	13 912
Intérêts minoritaires	7	7



2.6. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2007

1. PRESENTATION GENERALE

Entreprise familiale et indépendante, Vétoquinol est un laboratoire fondé en 1933 qui se consacre exclusivement à la santé animale : recherche et développement, fabrication et commercialisation de médicaments vétérinaires dans trois domaines forts : l'anti-infectiologie, la gestion de la douleur et la cardiologie / néphrologie.

Résolument proche de ses clients car présent dans plus de 80 pays, Vétoquinol réalise 78 % de son chiffre d'affaires hors de France, grâce à des produits leaders sur leurs marchés, à destination des espèces que nous connaissons bien : chiens et chats, bien sûr, mais aussi bovins et porcs.

Avec un chiffre d'affaires de 233,4 K€ en 2007 et un effectif de plus de 1 300 personnes sur les cinq continents, le Groupe Vétoquinol occupe aujourd'hui le 12^{ème} rang mondial, la 3^{ème} place sur le marché canadien et la 6^{ème} place en France.

La société mère, Vétoquinol, est une société anonyme dont le siège social est situé à Magny Vernois, 34 rue du Chêne Sainte Anne, 70204 Lure Cedex.

Vétoquinol SA, société tête de groupe, est contrôlée par la société Soparfin.

Les comptes consolidés du Groupe Vétoquinol ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 22 février 2008. Les comptes seront soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale ordinaire, qui se déroulera le 19 mai 2008.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. PRINCIPES GENERAUX ET NORMES COMPTABLES

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB,

telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2007.

Les états financiers ont été établis selon le principe des coûts historiques, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur par contrepartie des capitaux propres et des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments dérivés compris).

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables fondamentales dont les principales sont décrites en note 5.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés, non encore entrés en vigueur :

A la date d'arrêté des comptes, les textes suivants ont été publiés par l'IASB mais n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne : IFRS 8, IFRIC 12, IFRIC 13, IFRIC 14, Amendement IAS 23, Amendement IAS 27 et Amendement IFRS 3. Ces textes n'ont pas été appliqués par Vétoquinol et leur application éventuelle au cours de l'exercice prochain n'aura vraisemblablement pas d'impact sur la présentation des états financiers.

2.2. CONSOLIDATION ET REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de Vétoquinol SA ainsi que ceux de ses filiales, dont la société dispose, directement ou indirectement, de la majorité des droits de vote. Cet ensemble forme le Groupe.

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif, c'est-à-dire le pouvoir de diriger leurs politiques financière et opérationnelle afin d'obtenir des avantages de leurs activités. Ce contrôle est présumé dans les cas où le



Groupe détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les états financiers des filiales sont consolidés en suivant la méthode de l'intégration globale, et les intérêts minoritaires sont déterminés sur la base du pourcentage d'intérêt.

Les sociétés entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est transféré au Groupe, et en sortent à la date à laquelle le Groupe cesse d'exercer un contrôle sur elles.

Les acquisitions de filiales sont constatées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est composé de la juste valeur des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur à la date de l'acquisition, auxquels s'ajoutent les frais directement attribuables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quelque soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur les intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels enregistrés constitue le Goodwill (note 18). A l'inverse, si la quote-part des actifs, passifs et passifs éventuels en juste valeur dépasse le coût d'acquisition, cet excédent est immédiatement enregistré en compte de résultat.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie spécifique des capitaux propres. Le montant de leur quote-part dans le résultat net consolidé est présenté séparément dans le compte de résultat.

L'ensemble des soldes et transactions intragroupe, y compris les profits, pertes et dividendes, est éliminé en consolidation.

Le Groupe est composé seulement de Vétoquinol SA et de ses filiales, il ne détient ni des entreprises sous contrôle conjoint, ni des entreprises associées.

Le périmètre des sociétés du groupe est présenté en note 40 « sociétés du groupe ».

2.3. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, en conformité aux IFRS 1, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition telle que décrite dans IFRS 3. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à cette date.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupement d'entreprise prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

2.4. CONVERSION EN MONNAIES ETRANGERES

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle du Groupe.

Transactions, actifs et passifs

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les éléments non monétaires sont convertis en utilisant le taux historique à la date de la transaction lorsqu'ils sont évalués au coût historique, et en utilisant le taux à



la date de la détermination de la juste valeur lorsqu'ils sont évalués à la juste valeur.

Les différences de change qui résultent de ces opérations sont inscrites au compte de résultat sauf :

- celles liées à un gain ou une perte reconnu directement dans les capitaux propres, qui sont comptabilisés dans les capitaux propres, et
- celles naissant de la conversion d'un investissement net dans une filiale, qui sont comptabilisées dans les capitaux propres et prises en résultat lors de la vente de l'investissement.

Conversion des états financiers des sociétés du Groupe

Les états financiers des sociétés du Groupe libellés en monnaies fonctionnelles (n'émanant pas d'économies hyperinflationnistes) différentes de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture à la date de chaque bilan.
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change annuel moyen ou au cours de change en vigueur à la date de la transaction pour les transactions significatives.
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte dans les capitaux propres.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession, à l'exception des écarts de conversion constatés avant le 1^{er} janvier 2004 et imputés sur les réserves consolidées dans le cadre de la conversion des comptes du groupe aux normes IFRS.

2.5. RECONNAISSANCE DU REVENU

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Le revenu est constitué par les ventes de biens à des tiers, déduction faite des remises commerciales ou rabais pour quantités consentis aux clients finaux ainsi que des escomptes financiers, et après élimination des ventes intragroupe.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens est comptabilisé lorsque l'ensemble des conditions suivantes a été satisfait :

- l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- l'entreprise a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des produits des activités économiques associés à la transaction iront à l'entreprise ;
- les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

2.6. INFORMATION SECTORIELLE

Le premier et seul niveau d'information sectorielle du Groupe est le secteur géographique.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

L'organisation mondiale du Groupe est partagée en cinq zones déterminées selon la localisation des actifs et des opérations du Groupe :

- France
- Europe de l'Ouest
- Europe de l'Est
- Amérique du Nord
- Reste du monde

Il existe également deux segments marketing que sont les animaux de compagnie et les animaux d'élevage mais ces derniers ne peuvent pas être considérés comme un niveau d'information sectoriel secondaire pour les raisons énumérées ci-dessous :



- Natures des produits : la plupart des segments thérapeutiques sont communs aux animaux de compagnie et aux animaux d'élevage (antibiotiques, antiparasitaires, etc.)
- Procédés de fabrication : les chaînes de production sont communes aux deux segments et il n'y a pas de différenciation significative des sources d'approvisionnement
- Type ou catégorie de clients : la distinction se fait entre secteur éthique (vétérinaires) et OTC (grand public)
- Méthodes de distribution : les principaux canaux de distribution dépendent plus du pays que du segment marketing. Les forces de ventes peuvent être, dans certains cas, communes aux deux segments marketing,
- Nature de l'environnement réglementaire : les organismes autorisant la mise sur le marchés sont identiques quel que soit le segment.

C'est la raison pour laquelle le Groupe ne communiquera que sur un seul niveau.

Les prix de transfert entre les régions sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

2.7. RESULTAT PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action est effectué en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice.

Le résultat net dilué par action prend en compte les équivalents actions ayant un effet potentiellement dilutif et ne prend pas en compte les équivalents actions n'ayant pas d'effet dilutif.

Le résultat dilué par action sera présenté en retenant comme hypothèse le choix de la dilution maximale. Cette hypothèse permet de présenter l'écart maximal sur le résultat de base par action si tous les instruments dilutifs étaient exercés sans prendre position sur la probabilité de dilution.

Le résultat net est corrigé des charges d'intérêts nettes d'impôt, relatives aux obligations convertibles. L'effet dilutif des options de souscription d'actions est calculé selon la méthode du « rachat d'actions », dite « Treasury Stock Method ».

2.8. AVANTAGES AU PERSONNEL

Obligations en matière de retraites et autres avantages au personnel à long terme

Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : Vétoquinol verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraites et de prévoyance. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre. Les paiements de Vétoquinol sont constatés en charges de la période sur laquelle ils sont liés.

Régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi : le passif inscrit au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des ajustements au titre des coûts des services passés non comptabilisés. Les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les gains et les pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à des modifications d'hypothèses actuarielles et à l'expérience sont comptabilisés directement dans les capitaux propres dans l'Etat des produits et des charges comptabilisés au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

Paiements en actions

Cinq plans de stocks options ont été ouverts aux salariés depuis juin 1999. Il n'existe aucune obligation incombant à Vétoquinol de racheter ses propres actions. L'obligation existe au niveau de la société mère Soparfin détenant Vétoquinol SA.



La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées sans tenir compte des conditions d'acquisitions des droits qui ne sont pas des conditions de marché.

Les sommes perçues lorsque les options sont levées sont créditées aux postes « capital social » (valeur nominale) et « prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

Un plan d'attribution d'actions gratuites existe, voir la note 27.2.

2.9. CONTRATS DE LOCATION

Contrats de location simple

Les paiements effectués au titre d'un contrat de location simple sont enregistrés en charge dans le compte de résultat, sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement pour lesquels le Groupe est preneur sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux au plus faible de la juste valeur du bien loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location (au taux d'intérêt implicite du contrat). Les paiements sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre des contrats de location financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du bail si celle-ci est inférieure.

2.10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition d'une filiale sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date de l'acquisition.

Selon IAS 36, les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation décrits en note 2.12. Le goodwill est soumis à un test annuel de dépréciation et est

comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles.

Frais de recherche & développement

Selon IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 est satisfait. En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et développement, les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments.

En revanche, sont enregistrés à l'actif du bilan, en immobilisations incorporelles, les montants versés en contrepartie de concessions de licences d'exploitation et de commercialisation de molécules, procédés ou d'informations à caractère scientifiques. Ces versements sont effectués généralement au démarrage d'un projet de recherche et au cours de son avancement, jusqu'à l'obtention d'une « Autorisation de Mise sur le Marché ».

Ils sont amortis sur des durées de 5 à 12 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur valeur historique et sont systématiquement amorties sur leur durée d'utilité, à l'exception de la marque Equistro qui a une durée d'utilité indéfinie.

Les durées d'amortissement sont homogènes au sein du Groupe :

Catégories	Mode	Durée
Concessions et brevets	Linéaire	5 à 10 ans
Programmes informatiques	Linéaire	1 à 5 ans
Marques	Linéaire	7 à 10 ans
Autres	Linéaire	10 ans



2.11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (initialement pour leur prix d'achat auquel s'ajoutent les frais accessoires et les frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, diminuées des amortissements. L'amortissement linéaire est considéré comme l'amortissement économiquement justifié. La méthode de réévaluation à la juste valeur n'a pas été retenue par le Groupe. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'amortissement pratiquées par le Groupe pour les immobilisations corporelles amortissables sont les suivantes :

Catégories	Mode	Durée
Construction	Linéaire	15 à 40 ans
Agencements	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel d'exploitation	Linéaire	6 ^{2/3} à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de recherche	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	5 ans

2.12. DEPRECIATION D'ACTIFS

Conformément aux exigences de la norme IAS 36, les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Les UGT définies pour le Groupe Vétoquinol sont les pays : USA, Canada, France, UK, Belgique, Suisse, République Tchèque, Autriche, Pologne, Irlande, Allemagne, Mexique, Pays Bas.

Pour les actifs non financiers (autres que goodwill) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture

annuelle ou intermédiaire. Les pertes de valeur sont imputées en priorité sur le goodwill. L'excédent non imputé est affecté aux actifs rattachés à l'UGT.

2.13. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont essentiellement composés de titres de participation non consolidés, qui sont évalués au bilan à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est constatée en résultat. Les variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres sont « recyclées » au compte de résultat lors de la décomptabilisation / cession des actifs concernés.

2.14. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers sont essentiellement composés de dépôts et cautionnements versés, considérés comme des créances, et à ce titre, évalués au coût amorti.

2.15. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Dans le cadre de sa gestion du risque de change et du risque de taux d'intérêt, le Groupe est parfois amené à souscrire des instruments dérivés. L'utilisation de ces instruments est exclusivement réalisée au sein de la trésorerie centralisée au siège du Groupe et a pour objet de couvrir les risques.

En ce qui concerne la couverture du risque de change, ces contrats consistent essentiellement en achat d'options ou de contrat à terme sur la livre sterling, à horizon de moins d'un an. Les instruments de couverture du risque de taux utilisés sont principalement des swaps et des options vanille (« caps »).

Pour les opérations de couverture significatives, le Groupe applique les modalités prévues par IAS 39 en matière de comptabilité de couverture : les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan à la juste valeur à la clôture, et en fonction de la qualification de la couverture :



- Pour les couvertures de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans un compte de capitaux propres « réserve de couverture de flux de trésorerie », et reprise en résultat au fur et à mesure que le risque couvert se réalise (pour la part efficace de la couverture, la part inefficace étant comptabilisée au compte de résultat) ;
- Pour les opérations de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée en compte de résultat, de même que la variation de la juste valeur de l'élément couvert.

Lorsque la transaction n'est pas significative, ou lorsque les conditions d'application de la comptabilité de couverture ne sont pas réunies, la variation de la juste valeur du dérivé est enregistrée en charge ou en produit de la période.

A chaque clôture, la juste valeur des instruments utilisés est obtenue par référence à la valeur de marché et lorsque celle-ci n'est pas disponible, une évaluation d'expert est obtenue.

La note 23 ci-après donne des explications quantitatives sur l'utilisation de ces instruments.

2.16. STOCKS

Les stocks sont enregistrés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé au coût moyen unitaire pondéré.

Le coût des produits en cours de production et des produits finis détenus en stocks inclut les matières premières, la main d'œuvre directe et une portion adéquate des charges de production variables et fixes, celles-ci étant affectées sur la base des capacités opérationnelles normales.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des coûts d'achèvement et des frais commerciaux, et également aux perspectives de consommation future.

2.17. CREANCES CLIENTS

Les créances sont initialement comptabilisées à la juste valeur de la trésorerie à recevoir. Compte tenu des pratiques commerciales du Groupe, celle-ci est généralement égale à la valeur nominale de la créance. Les créances sont ensuite comptabilisées à leur coût

amorti calculé en utilisant le taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation qui sont constituées après une analyse individuelle du risque de non recouvrement.

Le risque de crédit est pratiquement inexistant sur les créances commerciales détenues par le groupe. Les dépréciations enregistrées concernent essentiellement des clients dont les créances sont échues.

2.18. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie comprend les soldes bancaires, les placements et les équivalents de trésorerie et sont comptabilisés au coût amorti.

2.19. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières comprennent essentiellement les emprunts auprès des établissements de crédit, les emprunts obligataires et les concours bancaires courants.

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur de la composante dette d'un emprunt obligataire convertible est déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Ce montant est comptabilisé au passif sur la base de son coût amorti jusqu'à l'extinction de la dette lors de la conversion des obligations ou lorsque celles-ci parviennent à échéance. Le reliquat du produit de l'émission est affecté à l'option de conversion et comptabilisé dans les capitaux propres, net de l'incidence de l'impôt sur le résultat (si l'option remplit la définition des capitaux propres précisée par IAS 32).

Les emprunts dont le règlement intervient à moins d'un an sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Pour les emprunts correspondant aux retraitements des contrats de locations financières, le capital emprunté correspond à la valeur d'origine des biens acquis en



location financement, laquelle figure en immobilisations corporelles.

Les charges d'intérêts sont comptabilisées en charges de l'exercice lorsqu'elles sont encourues.

2.20. IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de reversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce reversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

2.21. PROVISIONS

Les provisions sont constatées lorsque le Groupe est tenu par une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'événements passés ; il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire au règlement de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Bien que la probabilité de sortie pour chacun des éléments soit faible, il peut être probable qu'une certaine sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette catégorie d'obligations dans son ensemble. Si tel est le cas, une provision est comptabilisée.

Les provisions font l'objet d'une actualisation si l'impact est jugé comme étant significatif.

2.22. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE VENDUS ET ABANDONS D'ACTIVITES

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) sont classés en actifs (groupes) détenus en vue de la vente et évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession si leur valeur comptable sera recouvrée, individuellement ou en groupe, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue.

2.23. SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que le Groupe remplira les conditions attachées à la subvention, et que la subvention sera reçue.

Les subventions attachées à des actifs (subventions d'investissement) sont présentées en produit différé au passif, puis rapportées au compte de résultat, sur une base systématique, pendant la durée de vie utile de l'actif.

Les subventions liées au résultat sont présentées en tant que crédit au compte de résultat dans la rubrique « autres produits d'exploitation », sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts qu'elles sont destinées à compenser.

2.24. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les distributions de dividendes aux actionnaires du Groupe sont enregistrées en dettes sur la période pendant laquelle elles ont été autorisées par les actionnaires.



3. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Gestion du risque de change

Le Groupe centralise le risque lié aux variations des cours des devises étrangères sur la maison mère, Vétoquinol SA, en s'assurant que les filiales de distribution facturent et soient facturées dans leur devise de fonctionnement.

Ainsi, les filiales de distribution sont très peu exposées au risque de change. Au niveau de Vétoquinol SA, une centralisation des flux en devises est effectuée et des instruments financiers de couverture sont mis en place. Ces instruments ont un terme inférieur à un an et il n'existe pas d'instrument significatif en cours à la date de clôture. Pour cette raison, les modalités prévues par IAS 39 en matière de couverture ne trouvent pas à s'appliquer au 31 décembre 2006 ni au 31 décembre 2007. Les gains et pertes liés à ces instruments sont comptabilisés en résultat financier.

Comme décrit plus haut, le risque de change lié à l'activité des filiales n'implique essentiellement qu'un risque de variation du compte de résultat consolidé. Sur la base des comptes 2007, et uniquement pour les filiales étrangères, une appréciation de l'euro de 10 % par rapport à toutes les autres devises aurait généré une baisse de chiffre d'affaires consolidé de 11,3 M€ et une baisse du résultat opérationnel consolidé de 1,1 M€.

Risque de change de Vétoquinol SA :

Du fait de ventes en devises étrangères, Vétoquinol SA court un risque de change entre la date de facturation et la date d'encaissement.

En fonction des cours pivots définis lors de la préparation du budget et/ou des cours de facturation, des prévisions d'encaissements et des cours réels constatés ou prévisionnels, Vétoquinol SA effectue une couverture totale ou partielle de ses rentrées en devises, en utilisant des produits bancaires classiques : ventes à termes, options ainsi que des produits plus ou moins sophistiqués (tunnels, prime zéro, etc.).

Les gains ou pertes de change, ainsi que le résultat des opérations de couverture sont comptabilisés dans le résultat financier. Les procédures du Groupe n'autorisent pas les transactions spéculatives. La plupart de ces transactions sont souscrites et soldées dans l'année, sur des périodes très courtes, ce qui explique qu'il n'y a pas de montant enregistré au bilan aux dates de clôture (voir note 23).



L'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change (IFRS 7), basée sur les montants notionnels est la suivante au 31/12/2007 :

En milliers d'euros	Euros	CAD	CHF	USD	GBP	ZPN	Autres monnaies	Total
31/12/07								
Créances clients	22 577	7 426	493	6 359	2 413	3 203	1 004	43 475
Perte de valeur des créances clients	- 781	- 1	- 24	- 113	- 28	- 163	- 20	- 1 129
Total clients	21 797	7 425	470	6 246	2 385	3 040	984	42 346
Paiements versés d'avances	593	-	-	-	-	6	3	601
Charges constatées d'avance	349	236	30	6	68	59	53	801
Créances sur l'Etat	885	228	26	-	1 198	190	9	2 537
Autres créances d'exploitation	200	-	1	-	-	-	11	212
Créances diverses	473	12	22	-	67	132	6	713
Provisions	-	-	-	-	-	-	- 11	- 11
Total autres débiteurs	2 500	477	79	6	1 332	387	71	4 853
Fournisseurs et autres créditeurs	37 255	7 114	651	2 195	4 575	2 195	327	54 311
Total fournisseurs et autres créditeurs	37 255	7 114	651	2 195	4 575	2 195	327	54 311
Exposition Bilantielle brute	- 12 958	788	- 102	4 057	- 858	1 232	728	- 7 112

Gestion du risque de taux

La politique générale du Groupe en matière de risque d'intérêt est de gérer globalement le risque de taux en utilisant des swaps et des options. En application des dispositions d'IAS 39, lorsque les conditions de la comptabilité de couverture sont remplies, le Groupe en applique les modalités. Lorsque celles-ci ne sont pas remplies, ou lorsque les enjeux ne sont pas significatifs, comme cela a été le cas ces dernières années, les dérivés sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur, toute variation de celle-ci étant comptabilisée au compte de résultat, conformément aux dispositions d'IAS 39.

L'exposition du Groupe au risque de taux est peu significative et concerne essentiellement deux postes du bilan : les dettes financières et la trésorerie.

Plus de 83 % de la dette financière du Groupe au 31 décembre 2007 (incluant concours bancaires courants et emprunt convertible en actions) portait intérêt à taux fixe. Les engagements à taux variable représentaient un total de 5,7 M€ au 31 décembre 2007. Pour couvrir ces engagements à taux variable et pour optimiser son coût de financement, le Groupe pourrait être amené, comme il l'a fait dans le passé, à mettre en place des swaps de taux d'intérêt fixe.

La trésorerie du Groupe, qui s'élevait à près de 40,3 M€ au 31 décembre 2007 (hors concours bancaires), est composée de liquidités et de SICAV monétaires et fonds communs de placement monétaires auprès de grandes banques de réseau à hauteur de 17,5 M€. L'impact de la baisse des marchés boursiers début 2008 n'a aucun impact ni sur la situation de trésorerie, ni sur les activités opérationnelles courantes de Vétoquinol.

Sur la base des comptes 2007, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêts aurait eu pour conséquence une hausse du résultat 2007 de 73 K€.

Gestion du risque de liquidité

Compte tenu de sa situation financière à la date du 31 décembre 2007, le Groupe estime ne pas présenter de risque de liquidité. Au 31 décembre 2007, la trésorerie du Groupe permet largement de faire face aux échéances financières à moins d'un an. L'endettement financier net est négatif de 0,9 M€ au 31 décembre 2007 par rapport à un endettement financier net de 20,8 M€ au 31 décembre 2006.

Le recouvrement des créances clients et des liquidités est assuré localement par chacune des filiales du Groupe. La Direction Financière du Groupe, sur la base d'un plan de trésorerie lui-même dérivé du budget



annuel, procède à un reporting permanent des mouvements de trésorerie des filiales afin d'affiner les positions nettes du Groupe et de maintenir la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Pour le groupe, ce risque ne peut provenir que des créances commerciales.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe commercialise ses produits dans environ 80 pays à travers un réseau propre de 110 distributeurs.

Dans certaines zones géographiques, un phénomène de concentration des grossistes et/ou des centrales d'achat pourrait avoir comme conséquence une révision des marges du Groupe suite à la renégociation de ces contrats. Ce risque paraît cependant limité, le Groupe étant suffisamment important et diversifié géographiquement et par produit pour ne pas subir de telles pressions. A titre d'illustration, le grossiste répartiteur le plus important du Groupe représente environ 10,6 % du chiffre d'affaires consolidé 2007.

Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cas où ils règlent d'avance leurs commandes.

Les ventes de biens sont assorties de clause de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

En ce qui concerne les placements, le Groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des titres liquides et sécurisés. Etant donné les caractéristiques des SICAV monétaires utilisées, la Direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

La valeur comptable des actifs financiers du Groupe représente l'exposition maximale au risque de crédit soit 88 M€ au 31 décembre 2007.

Gestion du risque sur actions

Néant.

4. GESTION DU CAPITAL

La politique du groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le comité exécutif prête attention au nombre et à la diversité des actionnaires, au rendement des capitaux propres et au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires. La limite d'engagement du groupe est un pay-out de 15 % du résultat net de l'année.

Le comité vise à maintenir un équilibre entre une rentabilité sur capitaux propres plus élevée qui serait possible grâce à un recours plus important à l'emprunt et les avantages et la sécurité procurés par un capital solide. L'objectif du groupe est d'atteindre un ROCE avant impôt de 20 % - à fin décembre 2007, le ROCE était de 21,9 % contre 19,1 % en 2006.

En comparaison, le taux d'intérêt moyen pondéré sur les emprunts portant intérêt (à l'exclusion de l'emprunt obligataire) était dans une fourchette située entre 4,0 % et 4,5 % (2006 : 4,0 % / 4,5 %).

Occasionnellement, le groupe achète ses propres actions sur le marché. Le rythme de ces achats dépend des cours sur le marché. Ces actions sont principalement utilisées dans le cadre des programmes d'attribution d'options et d'actions gratuites. Les décisions d'achat et de vente sont prises au cas par cas par le Comité exécutif. Le Groupe n'a pas de plan défini de rachat d'actions.

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital.

Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques externes en matière de capital.



5. INFORMATION SUR LES JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des états financiers. Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- le montant des provisions pour retour, pour créances clients et relatives aux réclamations produits ;
- la durée du cycle de vie des produits ;
- le montant des provisions pour restructuration, des risques fiscaux, environnementaux et litiges ;
- la valorisation des écarts d'acquisition, des actifs incorporels acquis ainsi que leur durée de vie estimée ;
- la juste valeur des instruments financiers dérivés.

Les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

6. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES EFFECTUES AU COURS DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu de regroupement d'entreprise sur l'exercice 2007.

6.1. REGROUPEMENT D'ENTREPRISE INTERVENU EN 2006 - ACQUISITION DE VET SOLUTIONS

Présentation générale

Le 29 décembre 2006, Vétoquinol a acquis les actifs de la société Vet Solutions.

Vet Solutions commercialise - auprès des vétérinaires exclusivement - une gamme d'une trentaine de produits, notamment des diététiques, des produits dermatologiques, des suppléments nutritionnels et des désinfectants.

Description de l'opération

Le prix d'acquisition total s'élève à 23 000 milliers de dollars selon les principes d'IFRS 3 regroupements d'entreprises.

La totalité de l'acquisition a été financée en numéraire.

Conformément à IFRS 3, les justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables ont été déterminées de façon préliminaire en fonction de la situation de Vet Solutions au 29 décembre 2006.

Compte tenu de la nature de l'opération, des informations complémentaires pourront être obtenues dans le cadre de la finalisation de l'affectation du prix d'acquisition pendant une période de 12 mois à compter de la date d'acquisition et pourront nous conduire à revoir certains éléments de l'allocation du prix d'acquisition de Vet Solutions.

Sur l'exercice 2007, le goodwill enregistré sur la filiale Vétoquinol USA n'a pas fait l'objet d'un réajustement de valeur.

Détermination du goodwill de Vet Solutions

En milliers d'USD	Justes valeurs au 29/12/2006
Portefeuille clients	11 089
Autres Actifs non courants	133
BFR net	2 199
Actif net acquis	13 421
Prix d'acquisition	23 000
Goodwill	9 579

A fin décembre 2007, le goodwill s'élève à 6 507 K€.



6.2. REGROUPEMENT D'ENTREPRISE INTERVENU EN 2006 - ACQUISITION DE SEMYUNG VETOQUINOL

Présentation générale et description de l'opération

Le 3 janvier 2006, Vétoquinol a augmenté de 39 % sa participation au capital de son distributeur en Corée du Sud, Semyung Vet, pour la somme de 350 K€. Le groupe détenait déjà 28 % des titres, depuis le 27 décembre 2005. Cette acquisition complémentaire a entraîné la prise de contrôle par Vétoquinol de son distributeur, et s'est traduite par la consolidation par intégration globale au 1^{er} janvier 2006. Par ailleurs, le 30 mars 2006, Vétoquinol a porté sa participation à 100 % du capital pour un prix de 368 K€. A l'issue de cette opération, un badwill de 188 K€ a été constaté en résultat de la période.

Détermination du badwill de Semyung Vétoquinol

En milliers d'euros	
Acquisition titres Coréens le 27 décembre 2005	300
Acquisition titres Coréens le 3 janvier 2006	350
Acquisition titres Coréens le 30 mars 2006	368
Valeur totale des titres Coréens	1 018
Situation nette de la filiale Coréenne	1 206
Badwill	-188

7. INFORMATION SECTORIELLE (SEGMENTATION PRIMAIRE - SECTEURS GEOGRAPHIQUES)

Sur les exercices 2006 et 2007, le chiffre d'affaires est intégralement généré par la vente de produits vétérinaires.

Résultat sectoriel de l'exercice 2007

En milliers d'euros Par implantation des actifs	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du Monde	Total consolidé
	Revenus	103 481	82 068	30 856	76 387	1 582
Revenus intersectoriels	-37 962	-711	-7 296	-15 041	0	-61 009
Total revenus externes	65 519	81 357	23 560	61 346	1 582	233 364
Résultat opérationnel courant	10 272	12 935	3 592	2 211	175	29 185
Autres produits et charges opérationnels	-1 107	0	0	0	0	-1 107
Résultat opérationnel	9 165	12 935	3 592	2 211	175	28 078
Charges financières - net	-	-	-	-	-	-4 504
Résultat avant impôts	-	-	-	-	-	23 574
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	-	-4 925
Résultat net	-	-	-	-	-	18 649



Dans le cadre de l'information requise par la norme IAS 14, le Groupe Vétoquinol a choisi l'analyse par implantation des actifs. Toutefois, les ventes par localisation ou marché (zone géographique) sont également présentées :

En milliers d'euros Par implantation des clients	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du Monde	Total consolidé
Revenus	53 235	126 505	26 563	64 739	12 298	283 340
Revenus intersectoriels	-2 456	-38 244	-3 183	-5 537	-557	-49 976
Total revenus externes	50 779	88 261	23 381	59 202	11 741	233 364

Résultat sectoriel de l'exercice 2006

En milliers d'euros Par implantation des actifs	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du Monde	Total consolidé
Revenus	88 905	81 166	27 775	63 683	1 590	263 119
Revenus intersectoriels	-28 779	-7 260	-4 053	-11 436	0	-51 528
Total revenus externes	60 126	73 906	23 722	52 247	1 590	211 591
Résultat opérationnel courant	7 649	12 388	3 635	1 882	74	25 628
Autres produits et charges opérationnels	-97	12	0	-881	189	-777
Résultat opérationnel	7 551	12 400	3 635	1 002	263	24 851
Charges financières - net	-	-	-	-	-	-4 825
Résultat avant impôts	-	-	-	-	-	20 027
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	-	-4 196
Résultat net	-	-	-	-	-	15 831

Dans le cadre de l'information requise par la norme IAS 14, le Groupe Vétoquinol a choisi l'analyse par implantation des actifs. Toutefois les ventes par localisation ou marché (zone géographique) sont également présentées :

En milliers d'euros Par implantation des clients	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du Monde	Total consolidé
Revenus	48 317	113 179	26 538	62 656	12 430	263 119
Revenus intersectoriels	-1 856	-32 097	-3 838	-13 076	-661	-51 528
Total revenus externes	46 461	81 082	22 700	49 579	11 770	211 592



Autres éléments sectoriels sans impact sur la trésorerie inclus dans le compte de résultat

En milliers d'euros	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du Monde	Total consolidé
31/12/07						
Dotations aux amortissements	-5 500	-695	-1 261	-2 579	-11	-10 046
Dotations et reprises aux provisions	964	274	32	-4	62	1 328
Charges liées à l'attribution des stocks options	-31	-	-	-	-	-31
Charges liées à l'attribution des actions gratuites	-254	-	-	-	-	-254
31/12/06						
Dotations aux amortissements	-4 875	-658	-968	-1 886	-17	-8 404
Dotations et reprises aux provisions	-356	226	92	37	-66	-68

Aucune perte de valeur n'a été enregistrée directement dans les capitaux propres sur les exercices 2006 et 2007.

Actifs, passifs et investissements sectoriels

En milliers d'euros	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du Monde	Total consolidé
31/12/07						
Actifs	143 565	29 621	16 035	38 607	576	228 405
Passifs	42 709	17 639	5 988	33 835	362	100 534
Acquisition d'actifs	4 936	954	806	888	0	7 584
31/12/06						
Actifs	126 174	24 496	14 612	44 746	595	210 623
Passifs	34 228	16 599	8 414	39 874	362	99 476
Acquisition d'actifs	8 065	440	2 502	17 278	125	28 410

Les acquisitions d'actifs du territoire Amérique du Nord sur l'exercice 2006 comprennent l'acquisition du goodwill Vet Solutions pour un montant de 7 274 K€.

8. DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et développement enregistrées en charge sur l'exercice 2007 s'élèvent à 15 343 K€ soit 6,6 % du chiffre d'affaires (2006 : 13 010 K€ soit 6,1 % du chiffre d'affaires).



9. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Sous-traitance générale	2 035	1 142
Redevances de crédit-bail et locations	4 316	3 883
Entretien	2 869	2 503
Assurances	1 175	1 052
Etudes et recherches	1 328	1 050
Personnel extérieur à l'entreprise	1 096	1 042
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	11 485	9 374
Publicité, publications, relations publiques	8 352	8 626
Transports de biens et transports collectifs du personnel	6 129	5 682
Déplacements, missions, réceptions	6 108	4 944
Frais postaux et de télécommunications	1 295	1 372
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques...	4 416	3 565
Autres services extérieurs	1 366	1 252
Divers	548	400
Total	52 520	45 887

10. CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Rémunérations	43 862	39 659
Charges sociales (*)	17 328	14 885
Indemnités de fin de contrat de travail	533	440
Avantages au personnel - coût des services rendus (note 29)	122	396
Avantages à long terme au personnel - écarts actuariels comptabilisés au compte de résultat	0	0
Charges liées à l'attribution des stock options	31	-
Charges liées à l'attribution des actions gratuites	254	-
Total avantages au personnel	62 129	55 381

(*) Le coût de régimes de retraites à cotisations définies est inclus dans le total des charges sociales.



11. PAIEMENTS EN ACTION

Le Conseil d'administration a attribué aux salariés des options d'achat d'actions à des conditions de prix et de délai d'exercice propres à chaque attribution. Cinq plans d'option de souscription d'actions ont été ainsi octroyés.

	Plan 1	Plan 2	Plan 3	Plan 4	Plan 5
Date d'ouverture du plan	15-juin-99	29-mars-00	1-mars-01	19-sep-03	4-juin-07
Prix d'exercice	25,47	25,47	30,95	49,30	25,33
Dates d'expiration	15-déc-04	29-sep-05	31-août-06	18-mars-09	6-déc-11
Options restant à lever au 31/12/2007	-	-	-	230	32 600

Selon chacun des plans les conditions d'attribution sont liées à la performance passée des bénéficiaires. Comme envisagé par la norme, le Groupe a choisi de ne pas appliquer IFRS 2 pour les plans réglés en action et octroyés avant le 7 novembre 2002 (Plan 1, 2 et 3). En ce qui concerne le plan 4, l'application d'IFRS 2 n'aurait pas un impact matériel sur les comptes. L'impact du plan 5 s'élève à 31 K€.

Le nombre d'options émises a évolué de la façon suivante :

	2007		2006	
	Prix d'exercice	Nombre d'options	Prix d'exercice	Nombre d'options
Au 1 ^{er} janvier	49,30	1 440	48,22	3 836
Attribuées	25,33	33 800	-	-
Annulées	-	1 250	-	50
Expirées	N/A	-	N/A	-
Exercées	49,30	1 160	47,45	2 346
Au 31 décembre	25,49	32 830	49,30	1 440

Le prix moyen pondéré d'exercice des options exercées en 2007 est de 49,30 € (2006 : 47,45 €). Les 1 160 options exercées en 2007 (2006 : 2 346) ont donné lieu à l'émission de 11 600 actions de nominal 2,5 € (2006 : 23 460 actions de nominal 2,5 €).

Avant l'introduction en bourse la liquidité des actions levées dans le cadre des plans de stocks options était assurée par Soparfin à un prix convenu dont le calcul était revu par les commissaires aux comptes chaque année. Ce prix était de 89,77 € à fin décembre 2005 pour une action de nominal 25 €.

Concernant le plan d'attribution d'actions gratuites (voir note 27.2), l'impact de l'application d'IFRS 2 s'élève à 253 K€ (valorisation selon le modèle Black et Scholes).



12. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31-déc 07	31-déc 06
Subventions d'exploitation	26	24
Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	28	28
Transferts de charges	0	0
Produit net de cession d'éléments d'actif	-7	-11
Autres produits	1 335	1 107
Autres charges	-579	-813
Total	803	336

Les autres produits se composent de :

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Redevances	53	50
Port refacturé aux clients	391	242
Indemnités	60	64
Cession autorisation de mise sur le marché	100	60
Remboursement sinistre	-	30
Autres	731	661
Total	1 335	1 107

13. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Solde projet Eiger	-	310
Ecart d'acquisition négatif (Corée)	-	188
Régularisation sur provisions fiscales	-	605
Autres produits opérationnels	-	1 103
Décote suite augmentation de capital réservée aux salariés	-	-339
Mise aux normes Prolab	-	-452
Indemnités pour rupture de contrat	-1 107	-599
Transfert activité Equistro	-	-109
Responsabilité civile produit	-	-59
Changement de méthode comptable sur projet	-	-323
Autres charges opérationnelles	-1 107	-1 880
Total	-1 107	-777



14. CONTRATS DE LOCATION

14.1. CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT - PRENEURS

Les contrats de location financement pris par le Groupe Vétoquinol concernent exclusivement des locations de bâtiments. Une clause d'indexation est présente dans ces contrats, le loyer étant basé sur un indice du coût de la construction.

Les actifs enregistrés en immobilisations corporelles au titre des contrats de location-financement sont détaillés en note 20, et la dette financière correspondante en note 28.

Engagements relatifs aux contrats de location-financement non résiliables

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Moins d' 1 an	124	122
De 1 à 5 ans	386	467
Plus de 5 ans	72	115
Paiements minimaux	582	704
Intérêts - Charges financières futures	-70	-95
Valeur actuelle des paiements au titre des contrats de location financement	512	609
Moins d' 1 an	119	117
De 1 à 5 ans	340	408
Plus de 5 ans	54	84
Total minimum des paiements futurs	512	609

14.2. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE - PRENEURS

Les contrats de location simple pris par Vétoquinol concernent exclusivement des locations de bâtiments, voitures et matériel informatique.

Les clauses d'indexation sont surtout présentes dans les contrats de location d'immeubles (le loyer étant basé sur un indice du coût de la construction).

Engagements relatifs aux contrats de location simple non résiliables

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Moins d' 1 an	3 451	3 171
De 1 à 5 ans	6 417	5 540
Plus de 5 ans	1 160	2 817
Paiements minimaux totaux	11 029	11 527
Total des revenus minimaux futurs de sous-location à recevoir	-	-

Charges relatives aux contrats de location simples enregistrées sur l'exercice

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Paiements minimaux comptabilisés	4 316	3 883
Loyers conditionnels comptabilisés	0	0
Revenus des sous-locations comptabilisés	0	0



15. CHARGES FINANCIERES - NET

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Produits d'intérêt générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	150	105
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	102	100
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	252	205
Intérêts sur emprunt obligataire	-1 000	-1 000
Prime de non conversion	-1 792	-1 614
Intérêt des autres emprunts et découverts	-826	-1 053
Intérêts sur contrats de location financement	-25	-27
Coût de l'endettement financier brut	-3 643	-3 694
Coût de l'endettement financier net	-3 391	-3 489
Autres produits financiers	264	256
Autres charges financières	-50	-513
Charges financières sur avantages aux salariés	-105	-99
Gains de change	658	854
Pertes de change	-1 880	-1 834
Autres produits et charges financières	-1 113	-1 336

Le résultat financier résulte d'actifs et passifs comptabilisés au cout amorti.

16. IMPOTS SUR LE RESULTAT

Pour le calcul des impôts différés des sociétés françaises, le taux d'impôt retenu est de 34,43 % pour l'exercice 2007 (2006 : 34,43 %).

La charge d'impôts sur le résultat s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Charge d'impôts courants	-6 483	-5 171
Produits d'impôts différés sur différences temporaires	1 558	975
Total	-4 925	-4 196



Le rapprochement entre l'impôt théorique au taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Résultat de la période - part du groupe	18 649	15 831
Neutralisation Badwill Corée	-	188
Charges d'impôt	-4 925	-4 196
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	23 574	19 838
Impôt théorique à 34,43 % (2006 : 34,43 %)	8 117	6 830
Charges non déductibles et produits non imposables	107	-544
Effet de la variation du taux d'impôt	-4	72
Imputation des déficits antérieurs	-462	95
Différence de taux sur les sociétés étrangères	-1 358	-1 275
Effet du taux réduit	278	0
Crédit d'impôt	-1 598	-1 380
Charge d'impôt théorique sur frais liée à l'IPO	-	619
Divers	-155	-221
Impôt effectif	4 925	4 196
Taux d'impôt effectif	20,89%	21,15%

Les mouvements d'impôts différés actifs durant l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Ouverture	2 642	3 430
Enregistré au compte de résultat	1 537	553
Enregistré en capitaux propres	650	-36
Reclassement	435	-1 293
Différences de conversion	-19	-12
Clôture	5 246	2 642

Les mouvements d'impôts différés passifs durant l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Ouverture	2 746	4 521
Enregistré au compte de résultat	-21	-423
Enregistré en capitaux propres	-2 035	0
Reclassement	435	-1 293
Différences de conversion	11	-60
Clôture	1 137	2 746

Conformément à IAS 12 et selon certaines conditions, une entreprise peut compenser ses actifs et passifs d'impôt différés. Cette compensation a été effectuée ci-dessus par l'intermédiaire de la rubrique reclassement.



Les impôts différés nets par nature sont les suivants :

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Prime de non conversion des obligations convertibles	2 469	1 852
Marques	-726	-2 338
Approche par composants (net)	-949	-1 087
Autres différences temporaires (net)	1 441	101
Marge interne sur stocks	1 556	1 155
Plus value interne sur cessions d'immobilisations	-30	-28
Retraitement de crédit bail	-51	-37
Avantages au personnel	667	853
Déficits fiscaux reportables	391	632
Provisions réglementées	-658	-803
Autres (net)	-	-404
Total	4 109	-104
Dont : Impôts différés actifs	5 246	2 642
Impôts différés passifs	-1 137	-2 746

Le montant des déficits fiscaux reportables non activés correspond à des impôts différés actifs non activés pour un montant de 450 K€ à fin décembre 2007 (862 K€ à fin décembre 2006).

17. RESULTAT PAR ACTION

Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (résultat net part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	31-déc-07	31-déc-06
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (milliers d'euros)	18 642	15 824
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires*	11 280 552	9 945 504
Résultat de base par action (en €/action)	1,65	1,59

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice affecté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions potentielles dilutives comprennent notamment les stocks options, les bons de souscription d'actions et les obligations convertibles en actions émises par Vétoquinol. La recherche de la dilution maximale permet de présenter l'écart maximal sur le résultat par action si tous les instruments dilutifs étaient exercés, sans prendre position sur la probabilité de dilution.

La société Vétoquinol SA a émis durant l'exercice 2003 un emprunt obligataire convertible en actions de 20 000 K€ donnant droit à un coupon de 4 % la première année et de 5 % les années suivantes, et assorti d'une prime de non conversion de 6 %. Cet instrument financier a un effet dilutif sur le résultat par action. Ainsi, 117 855 obligations ont été créées, pouvant être potentiellement converties en 1 178 550 actions. Par ailleurs, pour obtenir le résultat dilué, le résultat net est corrigé des charges d'intérêts nettes d'impôts relatives aux obligations convertibles.



De plus, lors de l'augmentation du capital du 27 février 2003, la société Vétoquinol SA a émis 117 855 ABSA (actions à bons de souscription d'actions). Pour 5 bons de souscription d'actions, les actionnaires peuvent obtenir 40 actions de nominal 2,5 € par action. Par application de la méthode dite du rachat d'action (« Treasury stock method »), cela représente 259 330 actions potentielles à fin 2005. Le 15 septembre 2006 tous les BSA ont été exercés.

	31-déc-07	31-déc-06
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (K€)	18 642	15 824
Charges liées aux attributions de stocks options	31	-
Charges liées aux attributions d'actions gratuites	254	-
Intérêts financiers économisés nets d'impôts (taux de l'impôt = 34,43 %) relatifs à l'emprunt obligataire convertible	1 830	1 714
Bénéfice utilisé pour le calcul du résultat dilué (K€)	20 757	17 538
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation sur la période*	11 280 552	9 945 504
Titres d'autocontrôle à la fin de la période (détention directe)	(46 300)	-
Titres d'autocontrôle à la fin de la période (contrat de liquidité)	(2 387)	-
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation retraité sur la période	11 231 865	9 945 504
Effet dilutif potentiel :	-	-
Effet dilutif des stocks options*	34 900	14 400
Effet dilutif des attributions d'actions gratuites	33 000	0
Effet dilutif des obligations convertibles	1 178 550	1 178 550
Effet dilutif potentiel des instruments financiers en circulation	1 246 450	1 192 950
Nombre d'actions incluant l'effet dilutif potentiel	12 478 315	11 138 454
Résultat net dilué par action (en €/action)	1,66	1,57

* tient compte de la division du nominale de l'action par 10 et de l'augmentation de capital suite à l'IPO.

18. ÉCARTS D'ACQUISITION

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Au 1 ^{er} janvier		
Valeur brute	26 233	19 932
Pertes de valeur cumulées	-	-
Valeur nette à l'ouverture	26 233	19 932
Acquisitions	0	7 274
Pertes de valeur enregistrées en résultat	0	0
Différences de change, net	-828	-974
Au 31 décembre		
Valeur brute	25 405	26 233
Pertes de valeur cumulées	-	-
Valeur nette à la clôture	25 405	26 233



Tests de pertes de valeur

Conformément aux exigences de la norme IAS 36, un test de dépréciation a été effectué pour toutes les Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») comprenant des écarts d'acquisition.

Les UGT définies pour le Groupe Vétoquinol sont les pays : USA, Canada, France, UK, Belgique, Suisse, République Tchèque, Autriche, Pologne, Irlande, Allemagne, Mexique et Pays Bas.

Le détail des écarts d'acquisition affectés à ces unités génératrices de trésorerie est le suivant :

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Vétoquinol Biowet Pologne	2 652	2 488
Chassot GmbH/Allemagne	1 705	1 705
Chassot UK	480	524
Vetco Irlande	421	421
Vétoquinol Suisse	681	701
Vétoquinol Autriche	772	772
Vétoquinol République Tchèque	903	875
Vétoquinol USA	10 370	11 592
Vétoquinol Belgique	500	500
Vétoquinol SA France	2 051	2 051
Vétoquinol Canada	4 870	4 605
Total	25 405	26 233

La différence de valeur entre les deux années provient uniquement des écarts de conversion pour les écarts d'acquisition en devise étrangère.

La valeur recouvrable des actifs incorporels testée est la valeur d'utilité, déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Selon cette méthode, la valeur recouvrable de l'actif est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa sortie à la fin de la durée d'utilité, déduction faite du besoin en fonds de roulement et de la valeur des autres actifs existant à la date d'établissement du test. Cette valorisation inclut notamment une valeur terminale obtenue en actualisant à l'infini un flux de trésorerie jugé normatif en fin de période de prévision.

Les projections de flux ont été établies sur une période de 5 ans, sur la base des budgets prévisionnels de l'exercice suivant établis par la Direction et en utilisant les hypothèses suivantes :

- taux de croissance du chiffre d'affaires de 3 % à 8 % en fonction des pays.
- taux de croissance à l'infini de 1,5 % à 3 % en fonction des pays.
- taux d'actualisation de 8,6 % avant impôt au 31 décembre 2007 (10,2 % au 31 décembre 2006).

Sur la base de ces tests, aucune perte de valeur n'a été constatée en 2006 et 2007, tant au niveau des écarts d'acquisition que des immobilisations incorporelles et corporelles.

Concernant le territoire Nord Américain qui portent les UGT Vétoquinol USA et Vétoquinol Canada, et qui constitue la majeure partie du goodwill groupe, les tests de dépréciations ont été réalisés selon la méthode des flux de trésorerie actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation de 8,8 % et d'un taux de croissance à l'infini de 3 %.



19. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	Concessions, licences et brevets	Programmes informatiques	Marques	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2006					
Valeur brute comptable	10 324	8 326	9 544	5 659	33 853
Amortissements cumulés	-5 028	-3 984	-681	-2 078	-11 770
Valeur nette	5 296	4 341	8 864	3 583	22 082
Acquisitions	1 241	966	0	421	2 626
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	-	-	8 420	8 420
Cessions	0	0	0	-2	-2
Reclassements	-4	1	0	-1	-4
Dotations aux amortissements	-739	-1 240	0	-532	-2 511
Différences de change, net	-128	-126	0	-767	-1 021
Autres mouvements	-323	0	0	0	-323
Au 31 décembre 2006					
Valeur brute comptable	10 893	9 022	8 863	14 106	42 884
Amortissements cumulés	-5 548	-5 082	0	-2 985	-13 615
Valeur nette	5 344	3 941	8 863	11 122	29 270
Acquisitions	457	1 129	0	2	1 588
Cessions	0	0	0	-10	-10
Reclassements	6	0	0	0	6
Dotations aux amortissements	-969	-1 491	0	-1 291	-3 752
Différences de change, net	-49	16	0	-1 080	-1 113
Au 31 décembre 2007					
Valeur brute comptable	9 921	10 299	8 863	12 685	41 768
Amortissements cumulés	-5 132	-6 705	0	-3 942	-15 780
Valeur nette	4 788	3 594	8 863	8 743	25 988

Les immobilisations incorporelles incluent la marque Equistro d'une valeur de 8 863 K€ qui est une immobilisation à durée de vie indéfinie et à ce titre non amortie.

La colonne « Autres » à fin 2007 est principalement constituée des montants des listes clients de Vet Solutions, pour un montant de 6 710 K€, et de IGI pour un montant de 1 966 K€.



20. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Inst. techniques	Autres immob. corporelles	Immob. Corporelles	
					en cours, avances et acomptes	Total
Au 1^{er} janvier 2006						
Valeur brute comptable	2 012	38 533	33 941	12 456	8 674	95 616
Amortissements cumulés	-549	-22 258	-22 943	-9 032	0	-54 782
Valeur nette	1 463	16 275	10 998	3 424	8 674	40 834
Augmentations	50	4 093	1 857	820	2 971	9 791
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0	97	180	21	0	298
Cessions	0	-79	-418	-83	0	-581
Dotations aux amortissements	-35	-2 473	-2 162	-1 223	0	-5 894
Différences de change, net	-19	-219	-146	-62	-27	-473
Reclassements	0	9 132	751	147	-10 027	4
Au 31 décembre 2006						
Valeur brute comptable	1 979	51 185	30 836	10 654	1 591	96 244
Amortissements cumulés	-521	-24 355	-19 775	-7 611	0	-52 262
Valeur nette	1 459	26 830	11 060	3 043	1 591	43 983
Augmentations	29	2 185	1 275	689	1 819	5 997
Cessions	0	0	-46	-111	0	-157
Dotations aux amortissements	-41	-2 907	-2 242	-1 104	0	-6 294
Différences de change, net	34	276	180	23	33	546
Reclassements	10	1 044	833	183	-2 076	-5
Au 31 décembre 2007						
Valeur brute comptable	2 053	54 882	32 476	10 386	1 367	101 163
Amortissements cumulés	-562	-27 454	-21 416	-7 663	0	-57 095
Valeur nette	1 491	27 427	11 060	2 723	1 367	44 068

Contrats de locations financement

Les immobilisations corporelles incluent les éléments suivants pris en location financement :

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Terrains		
Valeur brute	101	101
Valeur nette comptable	101	101
Bâtiments		
Valeur brute	10 027	10 027
Amortissements cumulés	-9 185	-9 100
Valeur nette comptable	842	927
Total		
Valeur brute	10 128	10 128
Amortissements cumulés	-9 185	-9 100
Valeur nette comptable	943	1 028

Le montant des engagements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles est indiqué en note 36.3.



21. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

En milliers d'euros	Semyng Vet	I.E.N	Autres	Total
01-janv-06	300	23	12	335
Acquisitions	718	-	-	718
Reclassement en titre de participation	-1 018	-	-	-1 018
Provision pour dépréciation des titres	-	-23	-8	-31
Ecart de change	-	-	-	0
31-déc-06	0	0	4	4
Acquisitions	-	-	-	-
Cessions	-	-	-3	-3
Ecart de change	-	-	-	-
31-déc-07	0	0	1	1

Le 24 décembre 2005, le Groupe a pris une participation au capital de son distributeur Coréen Semyng Vet pour un montant de 300 K€. Au 31 décembre 2005, ces titres n'ont pas été consolidés car le pourcentage de détention ne s'élevait qu'à hauteur de 27,7 % (l'opération de rachat du solde étant subordonnée à certaines conditions).

Début janvier 2006, une prise de participation complémentaire a été effectuée pour un montant de 350 K€ pour 39 % du capital. Le solde des actions a été acquis fin mars 2006 pour une valeur d'environ 360 K€. Ces titres de participation sont maintenant consolidés dans les comptes 2006 par intégration globale.

22. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

En milliers d'euros	Prêts	Dépôts & cautionnements	Autres	Total
31/12/05	4	63	339	406
Acquisitions	0	4	94	98
Cessions	-1	0	-163	-164
Ecart de change	0	0	1	1
31/12/06	3	67	270	340
Acquisitions	0	90	0	90
Cessions	0	0	-6	-6
Ecart de change	0	0	2	2
31/12/07	3	157	266	426

Tous les éléments classés en autres actifs financiers sont non courants.



23. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

23.1. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Comme indiqué à la note 2.15, le Groupe utilise parfois des instruments financiers dérivés. Cette utilisation a toujours pour but de réduire l'exposition du Groupe au risque de change ou au risque de taux.

Au 31 décembre 2007, la juste valeur des instruments de change représentent 14 K€ (2006 : 6 K€), pour un nominal de 0,64 M€ (2006 : 0,44 M€). L'échéance de la plus tardive des options était fixée à février 2008.

Au 31 décembre 2007, il n'y pas de swap de taux en cours. Au 31 décembre 2006, la juste valeur des instruments de taux représentait moins de 10 K€, pour un montant notionnel de dette à taux variable couvert de 1,4 M€ - nominal : 3 M€.

En milliers d'euros	31-déc-07			31-déc-06		
	Nominal	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Nominal	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Contrat de change à terme	638	14	-	441	-	4
Options de change de gré à gré	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	638	14	-	441	-	4
Swap de taux	-	-	-	3 000	2	-
Options de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	3 000	2	-

24. STOCKS

Détail des stocks par nature

En milliers d'euros	31-déc-07			31-déc-06		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières & fournitures	12 547	-810	11 737	10 175	-833	9 342
Autres approvisionnements	0	0	0	0	0	0
En cours de production	2 737	-166	2 570	1 842	-60	1 782
Produits intermédiaires et finis	17 812	-500	17 312	19 495	-671	18 824
Marchandises	7 790	-102	7 688	6 620	-207	6 413
Total	40 886	-1 578	39 308	38 132	-1 771	36 362

Variation des dépréciations

En milliers d'euros	31-déc-06	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	31-déc-07
Matières premières & fournitures	833	133	-163	7	810
En cours de production	60	135	-33	4	166
Produits intermédiaires et finis	671	32	-216	13	500
Marchandises	207	5	-94	-16	102
Total	1 771	304	-506	9	1 578



25. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Créances clients	43 475	43 221
Perte de valeur des créances clients	-1 129	-1 776
Créances clients, net	42 346	41 445
Paievements versés d'avances	601	445
Charges constatées d'avance	801	1 248
Créances sur l'Etat	2 537	1 869
Autres créances d'exploitation	212	1 824
Créances diverses	713	339
Provisions	-11	-12
Autres débiteurs	4 853	5 714
Total clients et autres débiteurs	47 199	47 159

L'intégralité des créances clients nettes a une échéance à moins d'un an.

26. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Valeurs mobilières de placement	17 458	961
Disponibilités	22 878	20 757
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	40 336	21 719

Le total de la trésorerie indiqué dans le tableau des flux de trésorerie comprend :

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	40 336	21 719
Découverts bancaires (note 28)	-4 030	-6 515
Total	36 307	15 204



27. CAPITAL SOCIAL ET PRIMES D'EMISSION

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Actions A & B	Prime d'émission	Total
Au 31 décembre 2005	959 752	21 048	2 946	20 865	44 859
Réduction de la valeur nominale par 10	9 597 520	-	-	-	-
Plan de stock options - options exercées	23 460	59	-	53	111
Exercice des BSA	942 840	2 357	-	0	2 357
Caducité des actions A&B suite IPO	-	2 946	-2 946	-	0
IPO - augmentation de capital	476 190	1 190	-	8 810	10 000
IPO - exercice intégral de l'option de sur-allocation	157 895	395	-	2 921	3 316
Augmentation de capital réservée aux salariés	80 827	202	-	1 156	1 358
Montant des frais d'introduction en bourse net d'impôt	-	-	-	-1 238	-1 238
Au 31 décembre 2006	11 278 732	28 197	0	32 566	60 763
Plan de stock options - options exercées	11 600	29	-	28	57
Au 31 décembre 2007	11 290 332	28 226	0	32 594	60 820

Le capital social d'un montant de 28 225 830 € est composé au 31 décembre 2007 de 11 290 332 actions d'un montant nominal de 2,5 €. Au 31 décembre 2006, le capital social était composé de 11 278 732 actions d'un montant nominal de 2,5 € par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2006 a décidé, à compter de ce jour, d'attribuer un droit de vote double aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative au nom d'un même actionnaire depuis au moins deux ans.

En 2007, une augmentation de capital de 11 600 actions a été constatée consécutive à des levées d'options.

27.1. CONTRAT DE LIQUIDITE - ACTIONS PROPRES

L'assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, des actionnaires de la Société réunie le 9 octobre 2006 a, aux termes de sa troisième résolution, autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce, du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le nombre d'actions que la Société aura la faculté d'acquérir au cours du programme de rachat d'actions est limité à 10 % des actions composant le capital de la

Société le 8 décembre 2006, jour de la décision du conseil, après réalisation de l'augmentation de capital effectuée en application des dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, soit un nombre maximum de 1 119 790 actions.

Le prix d'achat unitaire maximum autorisé est de 180 % du prix d'introduction des actions Vétoquinol sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, soit 37,80 €.

Le programme de rachat d'actions a été autorisé pour une durée de dix huit mois à compter du jour de l'assemblée générale mixte ayant délivré ladite autorisation, soit jusqu'au 9 avril 2008.

L'un des objectifs du programme de rachat est l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par ODDO Corporate Finance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

A partir du 19 décembre 2006 et jusqu'au 31 décembre 2007, puis renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois, la société Vétoquinol a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005 à ODDO Corporate Finance.



Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité : 200 000 €. Au 31 décembre 2007, la société Vétoquinol détient 2 387 de ses propres actions dans le cadre de ce contrat de liquidité, le démarrage effectif du contrat ayant eu lieu sur début janvier 2007.

27.2. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

L'assemblée générale mixte du 9 octobre 2006 a, dans sa douzième résolution, autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois au maximum, à procéder en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel salarié de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi.

Le Conseil d'administration du 04 juin 2007 a décidé à l'unanimité que les attributions d'actions gratuites sont des actions existantes que la Société Vétoquinol aura préalablement rachetées en bourse dans le cadre du programme de rachat d'actions décidé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce. Les caractéristiques sont les suivantes :

Les attributions d'actions gratuites seront définitives pour l'ensemble des bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux années courant à compter de leur date d'attribution par le Conseil d'administration.

Chaque bénéficiaire sera propriétaire des actions Vétoquinol qui lui seront attribuées le jour de leur inscription à son compte nominatif spécial qui sera ouvert dans les livres de la Société Vétoquinol tenus par l'établissement teneur de comptes. Il sera informé de cette inscription dans les trente jours.

Les actions définitivement attribuées ne seront cessibles qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité de deux années à compter de leur attribution définitive à chaque bénéficiaire.

Le Conseil d'administration décide de soumettre l'attribution définitive des actions gratuites à une condition de présence, au sein de la Société Vétoquinol ou des sociétés liées au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce, (l'ensemble desdites sociétés étant ci-après dénommé le "Groupe Vétoquinol"), à la date d'attribution définitive des actions.

Pour pouvoir se voir remettre les actions Vétoquinol qui lui ont été attribuées, le bénéficiaire ne doit pas détenir ce jour plus de dix pour cent (10 %) du capital social de Vétoquinol.

En outre, l'attribution des actions Vétoquinol lui revenant gratuitement ne doit pas avoir pour effet de permettre au bénéficiaire de détenir plus de 10 % du capital social de Vétoquinol.

Ainsi 33 800 actions gratuites ont été attribuées à du personnel et à des mandataires sociaux de Vétoquinol. A fin décembre 2007, sur les 33 800 actions gratuites attribuées, il n'en reste plus que 33 000 consécutivement à des départs du groupe.

27.3. OPTIONS D' ACHAT D' ACTIONS

L'assemblée générale mixte du 9 octobre 2006 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à une attribution d'options d'achat d'actions de la Société au profit de tout ou partie des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce ou des membres du personnel de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration du 4 juin 2007 a décidé à l'unanimité d'attribuer 33 800 options d'achat d'actions Vétoquinol. Les caractéristiques sont les suivantes :

Le prix d'achat a été fixé à 25,33 €. Ce prix correspond à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant ce Conseil d'administration sur lequel un abattement de 5 % a été appliqué. Le prix d'achat des actions devra être intégralement versé par le bénéficiaire à la Société au jour de la levée de l'option.

Les options pourront être exercées à l'intérieur d'une période de 4 ans et six mois. Les options offertes pourront être exercées au terme d'une période de deux années courant à compter de la date du Conseil d'administration ayant autorisé le plan, soit le 4 juin 2007, à concurrence des maxima suivants et uniquement pendant les périodes indiquées ci-après :

- 50 % du 15 septembre 2009 au 15 octobre 2009
- 100 % du 15 septembre 2010 au 15 octobre 2010



Les options peuvent être exercées à tout moment, en totalité ou en partie, du quatrième anniversaire du plan à la date de fin de plan, soit du 5 juin 2011 au 5 décembre 2011. Les options ne pourront plus être exercées au terme de cette période de 4 ans et six mois, soit à compter du 6 décembre 2011.

Les actions émises porteront jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel elles auront été souscrites, à la condition qu'elles aient été levées au plus tard le 31 décembre de l'année. Elles ne donneront droit qu'au dividende versé au titre de l'exercice au cours duquel l'option a été exercée. Sous cette réserve, elles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions préexistantes.

Les actions acquises seront inscrites sous la forme nominative au nom du bénéficiaire. Elles seront librement cessibles au terme d'une période d'indisponibilité de quatre années à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du plan, soit le 5 juin 2011. Les actions obtenues par levée d'options à compter du 15 septembre 2009, subissent par conséquent une indisponibilité contractuelle jusqu'au quatrième anniversaire de la mise en place du plan, soit le 5 juin 2011 (impossibilité de vendre).

28. DETTES FINANCIERES

Le détail des dettes financières courantes et non courantes est le suivant :

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Emprunt obligataire convertible	27 170	25 378
Emprunts et dettes financières diverses	5 127	4 299
Emprunts liés aux contrats de location financement (note 14)	412	515
Total dettes financières - non courant	32 709	30 192
Emprunts et dettes financières diverses	2 621	5 686
Emprunts liés aux contrats de location financement (note 14)	103	97
Découverts bancaires	4 030	6 515
Total dettes financières - courant	6 754	12 298
Total dettes financières	39 463	42 490

27.4. ACTIONS PROPRES

Le 30 novembre 2007, la société Vétoquinol a racheté un bloc de 46 300 titres au cours unitaire de 28,50 € sur Euronext afin de les consacrer aux plans de stocks options et aux attributions d'actions gratuites décidées par le conseil du 4 juin 2007.

Au 31 décembre 2007, la société Vétoquinol détenait des actions propres pour un montant global de 1 384 056,71 €.

27.5. DISTRIBUTION DE DIVIDENDE

L'assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2007 a décidé une distribution de dividendes rattachée à l'exercice 2006 pour un montant de 2 594 108,36 €, soit 0,23 €/action (2006 : 1 823 528,80 € rattachée à l'exercice 2005, soit 1,90 €/action).

Lors de la mise en paiement, Vétoquinol détenait certaines de ses propres actions, de ce fait, le montant du dividende correspondant à ces actions n'a pas été versé et a été affecté au report à nouveau. Le montant des dividendes payé s'élève à 2 593 200 €.



Les dettes financières par échéances s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2006				
Emprunt obligataire convertible	25 378	0	25 378	0
Emprunts et dettes financières diverses	9 985	5 686	4 299	0
Emprunts liés aux contrats de location financement	612	97	409	106
Découverts bancaires	6 515	6 515	0	0
Total dettes financières	42 490	12 298	30 086	106
Au 31 décembre 2007				
Emprunt obligataire convertible	27 170	0	27 170	0
Emprunts et dettes financières diverses	7 749	4 698	3 051	0
Emprunts liés aux contrats de location financement	515	103	344	68
Découverts bancaires	4 030	4 030	0	0
Total dettes financières	39 463	8 830	30 565	68

Caractéristiques de l'emprunt obligataire convertible

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Vétoquinol SA en date du 27 février 2003 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 19 999 993,50 €, divisé en 117 855 obligations de 169,70 € chacune, convertibles en actions ordinaires de Vétoquinol SA selon les modalités suivantes :

- émission en deux tranches, actuellement détenues par Soparfin :
 - tranche A : 58 928 obligations,
 - tranche B : 58 927 obligations.
- durée de l'emprunt :
 - tranche A : 7 ans,
 - tranche B : 8 ans.
- intérêts : 4 % l'an la première année, 5 % l'an les années suivantes.
- prime de non conversion :

Tout obligataire n'ayant pas opté pour la conversion des OCA dans les délais ci-dessus prévus bénéficiera d'une prime de non-conversion de 6 % par an, calculée de telle sorte que les OCA produisent un rendement composé annuel égal au coupon annuel (soit 4 % la première année et 5 % les années suivantes) majoré de 6 %, payable à la date du remboursement, dans le respect des dispositions de l'article 1154 du Code Civil.

Le prix de remboursement sera de cent soixante neuf euros et soixante dix centimes (169,70 €) par OCA augmenté des intérêts dus et de la prime de non-conversion.

Après division du nominal de l'action par 10, approuvée par l'assemblée générale du 7 juillet 2006, la conversion d'une OCA donne maintenant droit à 10 actions Vétoquinol SA.

Le montant des obligations convertibles exclut un montant de 180 K€ classé en capitaux propres. La juste valeur de la charge financière passée par résultat en 2007 s'élève à 1 792 K€ (2006 : 1 614 K€).



La ventilation par principales devises et par nature de taux est la suivante :

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Taux fixe	0	0
Taux variable	2 076	3 927
CAD	2 076	3 927
Taux fixe obligataire	27 170	25 378
Taux fixe & variable swapé	2 551	3 777
Taux variable	3 636	2 893
EUR	33 357	32 048
Taux fixe	29 721	29 155
Taux variable	5 712	6 820
Total (toutes devises confondues)	35 433	35 975
Découverts bancaires	4 030	6 515
Total	39 463	42 490

Etat des sûretés réelles accordées en garantie

En ce qui concerne le crédit bail immobilier une promesse d'affectation hypothécaire a été conclue avec le bailleur sur les biens financés.

Sur des emprunts existant encore au 31 décembre 2007, le Groupe s'est engagé à première demande de la banque à consentir une hypothèque sur un ensemble immobilier destinée à garantir l'ensemble des sommes restant dues. Au 31 décembre 2007, les sommes restant dues s'élèvent à 1 200 K€ sur un engagement initial de 6 202 K€ et un restant du de 1 800 K€ au 31 décembre 2006.

Lignes de crédit

Au 31 décembre 2007, le Groupe dispose de lignes de crédit ouvertes pour une contre-valeur de 25 754 K€ (24 860 K€ au 31 décembre 2006) en diverses monnaies auprès des banques. Ces lignes de crédit étaient utilisées à hauteur de 4 030 K€ au 31 décembre 2007 (6 515 K€ au 31 décembre 2006).

Risques de liquidité

Compte tenu de la trésorerie disponible à fin décembre 2007, le groupe n'a pas de risque de liquidité. Les intérêts financiers que le groupe devra payer sur les prochains exercices s'élèveront à 3,6 M€ dont 2,832 M€ pour l'emprunt obligataire (hors prime de non conversion - car l'emprunt est destiné à être converti).



Les flux de trésorerie contractuels comprennent les notionnels des passifs financiers et les intérêts contractuels non actualisés.

En milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Ventilation des flux de trésorerie contractuels		
			< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2007					
Emprunt obligataire convertible	27 170	30 002	1 000	29 002	0
Emprunts et dettes financières diverses	7 749	8 239	4 950	3 289	0
Emprunts liés aux contrats de location financement	515	789	146	508	136
Découverts bancaires	4 030	4 030	4 030	0	0
Dettes fournisseurs	23 842	23 842	23 842	0	0
Dettes sur immobilisations	902	902	902	0	0
Dettes diverses d'exploitation	10 974	10 974	10 974	0	0
Total passifs financiers	75 180	78 777	45 843	32 798	136

29. PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

En milliers d'euros	Note	31-déc-07	31-déc-06
Provision pour indemnités de fin de carrière	29.1	2 219	2 527
Provision pour médailles du travail	29.2	277	289
Provision pour compte épargne temps	-	223	169
Total	-	2 718	2 985

La partie courante de ces provisions est jugée non significative. Elles sont donc présentées en passif non-courant.

29.1. INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Des indemnités de départ en retraite sont en place pour les établissements français, polonais et autrichiens. En France, les salariés bénéficient des Indemnités de Fin de Carrière de la convention collective nationale de la fabrication et du commerce des produits à usage pharmaceutiques, parapharmaceutiques et vétérinaires.

Les mouvements enregistrés au passif sont les suivants :

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Valeur nette comptable au 1 ^{er} janvier	2 527	2 344
Dépenses reconnues en compte de résultat	215	360
Ecart actuariels enregistrés en capitaux propres	-275	-97
Contributions réglées	-265	-82
Différences de conversion	16	2
Passifs nouveaux dus aux acquisitions de sociétés	-	-
Valeur nette comptable au 31 décembre	2 219	2 527



Les montants enregistrés au compte de résultat de l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Coût des services rendus au cours de l'exercice	122	271
Coût financier	94	89
Coût des services passés	-	-
Total	215	360

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	31-déc-07	31-déc-06
Taux d'actualisation	[4,60%- 5,48%]	[4,60%-5,10%]
Taux de revalorisation des salaires	[2,5% - 5%]	[2,5% - 5%]
Taux de charges sociales	45%	45%
Table de survie	TF-TH 2000-2002	TV 88/90
Taux de turnover	En fonction des tranches d'âge	

29.2. MEDAILLES DU TRAVAIL

En France, les salariés bénéficient des médailles du travail telles qu'elles sont définies par le décret n°2000-1015 du Journal Officiel du 19/10/2000 et par un accord d'entreprise ou d'une pratique d'usage. Par ailleurs, il existe également un régime de médailles du travail propre à la société Vétoquinol qui permet à son personnel de percevoir des primes selon son ancienneté.

Les mouvements enregistrés au passif sont les suivants :

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Valeur nette comptable au 1 ^{er} janvier	289	267
Dépenses reconnues en compte de résultat	33	50
Ecarts actuariels enregistrés en capitaux propres	-44	-12
Contributions réglées	-2	-16
Différences de conversion	-	-
Passifs nouveaux dus aux acquisitions de sociétés	-	-
Valeur nette comptable au 31 décembre	277	289

Les montants enregistrés au compte de résultat de l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Coût des services rendus au cours de l'exercice	21	40
Coût financier	12	10
Ecarts actuariels	-	-
Total	33	50

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :



	31-déc-07	31-déc-06
Taux d'actualisation	5,48%	4,01%
Taux de revalorisation des médailles et primes de médailles	0,6% à 0,9%	0,6% à 0,9%
Taux de charges sociales	45%	45%
Table de survie	TF-TH 2000-2002	TV 88/90
Taux de turnover	En fonction des tranches d'âge	

29.3. AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

Le Groupe provisionne également d'autres avantages au personnel. Jusqu'au 31 décembre 2007 ces provisions sont intégralement dédiées au compte épargne temps.

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Valeur nette comptable au 1 ^{er} janvier	169	85
Dépenses reconnues en compte de résultat*	54	84
Valeur nette comptable au 31 décembre	223	169

* Sur ces passifs, les dépenses reconnues en compte de résultat sont entièrement constituées de coût des services rendus

29.4. RETRAITES

Régime à prestations définies

Le Groupe n'a pas de régime de retraite à prestation définie.

Régime à cotisations définies

Les charges relatives aux régimes de retraites à cotisations définies sont indiquées en note 10.

30. AUTRES PROVISIONS

En milliers d'euros	Provision pour litiges	Autres provisions	Total
Au 31 décembre 2006	561	257	815
Provisions supplémentaires et augmentations	706	5	711
Montants utilisés	-487	-249	-735
Montants non utilisés repris	0	0	0
Différences de change	0	0	0
Au 31 décembre 2007	779	12	791



Dont :	31-déc-07	31-déc-06
Courant	12	117
Non courant	779	698
Total	791	815

Les provisions pour litiges concernent des provisions pour litiges et contentieux à caractère commerciaux ou prud'homaux.

Au 31 décembre 2007, les provisions pour litiges incluent des provisions relatives à des ruptures de contrat pour un montant de 779 K€.

A fin décembre 2006, les autres provisions d'un montant total de 256 K€ sont constituées en partie par des provisions liées au transfert de l'activité d'Equistro pour un montant total de 194 K€.

31. SUBVENTIONS PUBLIQUES

Le Groupe Vétoquinol a reçu des avances conditionnées de l'Etat. Au 31 décembre 2007, ces avances comprenaient des avances reçues de l'ANVAR pour 402 K€. Au 31 décembre 2006, ce poste comprenait également cette même avance remboursable de 402 K€.

Par ailleurs, des subventions d'investissement et d'exploitation sont reçues par le Groupe Vétoquinol. Elles sont inscrites en produits constatés d'avance et rapportées au résultat chaque année (voir notes 32 et 12).

32. FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Dettes fournisseurs	23 842	20 732
Dettes sur immobilisations	902	1 747
Dettes fiscales et sociales	18 302	15 622
Dettes diverses d'exploitation	10 974	10 355
Produits constatés d'avance	281	309
Autres dettes diverses	10	-2
Dettes dues aux parties liées	0	0
Total	54 311	48 764

33. L'INTEGRALITE DES DETTES FOURNISSEURS A UNE ECHEANCE A MOINS D'UN AN. ACTIFS ET PASSIFS PAR CATEGORIE COMPTABLE - IAS 39

Pour les instruments dérivés, la JV repose sur les valorisations fournies par les contreparties bancaires.

Pour les passifs financiers non dérivés, la JV correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisée aux taux d'intérêts du marché à la date de clôture. S'agissant de la composante dette des obligations convertibles, le taux d'intérêt du marché est déterminé par référence à des passifs similaires non assortis d'une option de conversion.

Pour rappel, les instruments financiers ne sont pas comptabilisés au vu de leur faible JV.



En milliers d'euros - 2007	Actifs/Passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs/Passifs évalués au coût amorti	Instruments non financiers*	Total valeur bilan	Juste valeur
Autres titres de participations	-	1	-	1	1
Autres actifs non courants (prêts et avances)	-	426	-	426	426
Clients et comptes rattachés	-	47 199	-	47 199	47 199
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	40 336	-	40 336	40 381
Instruments dérivés	-	-	-	0	14
Actifs financiers 2007	0	87 961	0	87 961	88 020
Emprunts obligataires	-	27 170	-	27 170	29 985
Emprunts et dettes financières à CT et LT	-	11 778	515	12 293	12 247
Instruments dérivés	-	-	-	0	0
Dettes fournisseurs	-	23 842	-	23 842	23 842
Dettes sur immobilisations	-	902	-	902	902
Dettes diverses d'exploitation	-	10 974	-	10 974	10 974
Passifs financiers 2007	0	74 665	515	75 180	77 949

En milliers d'euros - 2006	Actifs/Passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs/Passifs évalués au coût amorti	Instruments non financiers*	Total valeur bilan	Juste valeur
Autres titres de participations	-	4	-	4	4
Autres actifs non courants (prêts et avances)	-	340	-	340	340
Clients et comptes rattachés	-	47 159	-	47 159	47 159
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	21 719	-	21 719	21 719
Instruments dérivés	-	-	-	0	0
Actifs financiers 2006	0	69 222	0	69 222	69 222
Emprunts obligataires	-	25 378	-	25 378	27 862
Emprunts et dettes financières à CT et LT	-	16 500	612	17 112	17 023
Instruments dérivés	-	0	-	0	2
Dettes fournisseurs	-	20 732	-	20 732	20 732
Dettes sur immobilisations	-	1 747	-	1 747	1 747
Dettes diverses d'exploitation	-	10 355	-	10 355	10 355
Passifs financiers 2006	0	74 712	612	75 324	77 722

*Les instruments non financiers sont constitués que de nos contrats de location financement.

34. DIVIDENDES PAR ACTION

Les dividendes versés en 2007 se sont élevés à 2 594 108,36 € (2006 : 1 823 528,80 €), soit 0,23 €/action (2006 : 1,9 €/action).

Le dividende qui sera proposé à la prochaine assemblée générale du 19 mai 2008 s'élèvera à 0,27 € par action.



35. EFFECTIFS

Effectifs 2007 par fonction et par zones géographiques	Europe					Reste du Monde	Total consolidé
	France	de l'Ouest (hors France)	de l'Est	Amérique du Nord			
Commercial & Marketing	94	124	71	93	6	388	
Administration & Gestion	83	28	39	25	3	178	
Production	159	0	123	53	0	335	
Qualité	67	1	49	30	1	148	
Achats & Logistique	51	10	22	27	1	111	
Recherche et Développement	100	14	15	12	0	141	
Effectifs 2007 totaux	554	177	319	240	11	1 301	
Effectifs 2006 totaux	520	163	292	237	11	1 223	

36. ENGAGEMENTS HORS BILAN

36.1. GARANTIES DONNEES

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Avals et cautions	291	103
Hypothèques et nantissements	18 502	18 161
Total	18 793	18 265

Au Canada les avances (décrites dans la note 36.2) sont garanties par une hypothèque mobilière au montant de 25 000 milliers de dollars canadiens au 31 décembre 2007, soit 17 302 K€ au taux de clôture de l'exercice 2007 (2006 : 25 000 milliers de dollars canadiens, soit 16 361 K€ au taux de clôture de l'exercice 2006), sur l'universalité des créances, des stocks et de la propriété intellectuelle de la société Vétoquinol Canada et de la société mère, Vétoquinol SA.

36.2. GARANTIES REÇUES

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Avals et cautions	7 783	5 689
Garanties de passifs	7 911	8 831
Total	15 693	14 520

La Société Générale s'est portée caution sur des loyers de crédit bail restant à courir pour 122 K€ à fin 2007 (2006 : 122 K€).

La société Soparfin s'est aussi portée caution vis-à-vis de Vétoquinol SA pour des emprunts souscrits pour

910 K€ en 2006. A fin 2007, les emprunts étant remboursés, la caution a été levée.

Au Canada le Groupe a obtenu des avances bancaires autorisées, d'un montant maximum de 15 000 milliers de dollars canadiens (soit 10 381 K€ au taux de clôture de l'exercice 2007), sur une base consolidée qui peuvent être utilisées sous forme d'emprunts bancaires portant intérêts au taux préférentiel de l'institution prêteuse majoré de 0,375 % ou sous forme d'acceptation bancaire portant intérêt au taux de référence variable déterminé par l'institution prêteuse majoré de 1,75 %. Sur cette ligne les tirages étaient de 3 820 milliers de dollars canadiens au 31 décembre 2007, soit 2 644 K€ (2006 : 8 000 milliers de dollars canadiens, soit 5 236 K€ au taux de clôture de l'exercice 2006).

Dans le cadre du contrat d'achat des actifs américains Vet Solutions, les vendeurs Vet Solutions Management, Vet Solutions Inc, D. Schildgen, S. Dowling, M. Drew et K. Koch ont concédé une garantie de passif usuelle sur les actifs cédés à Vétoquinol USA. Cette garantie a une durée de 2 ans à compter du 29 décembre 2006 (sauf en ce qui concerne les aspects environnementaux, sociaux et fiscaux) et ne pourra être appelée si le montant à appeler au titre de cette garantie est inférieure à 200 milliers de dollars. Le montant de l'indemnisation au titre de cette garantie ne pourra excéder 50 % du prix d'acquisition soit 11 500 milliers de dollars (7 812 K€ au taux de clôture de l'exercice 2007).

Dans le cadre de l'acquisition des titres coréens Semyung Vet, les anciens actionnaires ont concédé à Vétoquinol une garantie de passif contre-garantie par



une garantie bancaire à première demande à hauteur de 35 K€ pour M. Joe (expiration de la garantie bancaire au 14 janvier 2008) et à hauteur de 79 000 milliers de wons pour le regroupement d'actionnaires (expiration de la garantie bancaire au 30 mars 2008) soit 57 K€ au taux de clôture 2007.

36.3. ENGAGEMENTS EN MATIERE D'INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS

Les investissements contractés à la date de clôture mais non enregistrés dans les comptes sont les suivants :

En milliers d'euros	31-déc-07	31-déc-06
Immobilisations incorporelles	0	26
Immobilisations corporelles	749	1 868
Total	749	1 895

36.4. ENGAGEMENTS EN MATIERE DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les engagements en matière de contrats de location sont indiqués en note 14.

37. ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Vétoquinol est partie à un litige commercial (à titre de demanderesse) lié à la rupture d'un contrat de distribution. La réclamation initiale s'élevait à 968 K€. Le jugement du tribunal de commerce en date du 8 février 2007 a accordé à Vétoquinol un montant de 232 K€. Il n'a pas été fait droit à la demande de Vétoquinol d'obtenir une indemnité de clientèle à hauteur de 690 K€. En revanche, il a été demandé à Vétoquinol de prendre en charge les salaires des délégués commerciaux à hauteur de 43 K€. La société défenderesse a fait appel de la décision en date du 19/10/2007.

La société Vétoquinol est partie à un litige commercial lié à la rupture d'un contrat de distribution. Ce passif éventuel n'avait pas été provisionné à fin décembre 2006 du fait d'une obligation potentielle faible et d'une fiabilité de l'évaluation non suffisante. Courant 2007, un jugement favorable a été rendu et aucune indemnité n'est à verser par Vétoquinol.

A fin décembre 2006, Vétoquinol a fait l'objet d'une poursuite pour violation d'une entente de distribution de certains produits au montant de 410 K€. La direction n'était pas en mesure d'évaluer le dénouement de ce litige et ainsi le montant éventuellement payable était indéterminable. En conséquence, aucune provision n'avait été comptabilisée dans les comptes. En 2007, le dénouement de ce litige a donné lieu au paiement d'une indemnité de 34 K€.

38. INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

38.1. REMUNERATION DU PERSONNEL DIRIGEANT-CLE

En euros	31-déc-07	31-déc-06
Avantages à court terme	1 036 867	922 239
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Total	1 036 867	922 239

Les dirigeants clefs du Groupe Vétoquinol sont : Etienne Frechin (PDG), Dominique Henryon (DG), Bernard Boisramé (DG Pharmacien responsable) et Matthieu Frechin (Directeur Général de la Stratégie et du Développement).

38.2. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Le 7 août 2006, la Société Soparfin (société mère de Vétoquinol SA) a racheté aux actionnaires 3i solutions, BNP Paribas Développement et Middle Markets Funds II les 117 855 obligations convertibles en actions émises par Vétoquinol SA.

Le 15 septembre 2006 selon l'accord signé entre les actionnaires de la société le 3 août 2006, la société Soparfin a racheté 58 928 BSA aux actionnaires 3i solutions, BNP Paribas Développement et Middle Markets Funds II. Tous les BSA ont été exercés au 15 septembre 2006.

39. ÉVENEMENTS POST CLOTURE

Le 15 janvier 2008, Vétoquinol a acquis 34 % du capital de Viavet Scandinavia AB, notre distributeur en Suède, au Danemark et en Norvège. Dès le 1^{er} juillet 2008, notre participation sera portée à 100 %.



40. SOCIETES DU GROUPE

Sociétés	Siège social	% détention 31-déc-07	% détention 31-déc-06
Vétoquinol S.A.	Magny-vernois B.P. 189 - LURE CEDEX	100,00%	100,00%
Vétoquinol N.-A. Inc	200 Chemin Georges - LAVALTRIE - Quebec 50K 1H0 - Canada	100,00%	100,00%
Vétoquinol Prolab	700 Rue St Henri - PRINCEVILLE G6L4X1 - Canada	100,00%	100,00%
Vétoquinol Canada Ltee	200 Chemin Georges - LAVALTRIE - Quebec 50K 1H0 - Canada	100,00%	100,00%
Vétoquinol USA Inc.	101 Lincoln Drive - Buena - New Jersey NJ08310 - 0687 - USA	100,00%	100,00%
Vétoquinol de Mexico S.A. de C.V	Lopez Cotilla 744 - Col. Del Valle MEXICO, 03100, D.F. - Mexique	100,00%	100,00%
Vétoquinol Espagne	Parque Empresarial SAN FERNANDO Edificio Italia - 28830 SAN FERNANDO DE HENARES - SPAIN	100,00%	100,00%
Vétoquinol Unipessoal LDA	Rua Consiglieri Pedroso - n° 123 - Edificio H - Queluz de Baixo - 2730-056 BARCARENA - PORTUGAL	100,00%	-
Vétoquinol UK	Great Slade - Buckingham Industrial Park - BUCKINGHAM MK18 1PA - UK	100,00%	100,00%
Vétoquinol Ireland	UNIT 7 BORANMORE BUSINESS PARK Co.GALWAY IRELAND	100,00%	100,00%
Vétoquinol NV (Belgique)	Kontichsesteenweg 42 - 263 AARTSELAAR - BELGIUM	99,00%	99,00%
Vétoquinol BV (Hollande)	Kontichsesteenweg 42 - 263 AARTSELAAR - BELGIUM	100,00%	100,00%
Vétoquinol International Frefin GmbH	31 Rue des Jeûneurs - 75002 PARIS Parkstrasse 10 - 88212 RAVENSBURG - DEUTSCHLAND	100,00%	-
Vétoquinol GmbH	Parkstrasse 10 - 88212 RAVENSBURG - DEUTSCHLAND	100,00%	100,00%
Chassot GmbH	Parkstrasse 10 - 88212 RAVENSBURG - DEUTSCHLAND	100,00%	100,00%
Equistro Pharma	An der Alten Ziegelei 18 - 48157 MUNSTER - DEUTSCHLAND	-	100,00%
Vétoquinol Biowet Pologne	UL. Kosynierow Gdnyskich 13/14 - 66-400 GORZOW WKLP - POLAND	100,00%	100,00%
Vétoquinol Biowet Ukraine	U I Rogaliewa 18 - DNIETROPIETROVSK - UKRAINIA	100,00%	95,00%
Chassot UK	Cougar Lane Naul Co DUBLIN	100,00%	100,00%
VETCO Ireland	Cougar Lane Naul Co DUBLIN	100,00%	100,00%
Vétoquinol AG Suisse	Aemmenmattstrasse 2 - 3123 BELLERBACH - SWITZERLAND	100,00%	100,00%
Vétoquinol République Tchèque	Zamenicka 411 - 28802 NYMBURK - CZECH REPUBLIC	100,00%	100,00%
Vétoquinol Autriche	Zehetnergasse 24 - A 11-40 WIEN - AUSTRIA	100,00%	100,00%
Semyung Vétoquinol Corée	909-3, Whajung-dong Dukyang-Ku - KOYANG-CITY KYUNGKI -DO - COREE DU SUD	100,00%	100,00%



■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2007)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Vétoquinol S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 2.12 aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.12, 18 et 19 donnent une information appropriée.
- La note 2.8 précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à revoir les calculs effectués et à vérifier que les notes 2.8 et 29 aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2008
Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Laurent Hoffnung
Associé

Catherine Porta
Associée

Xavier Aubry
Associé



ANNEXE 2 - COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

A. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2008

En milliers d'euros	Notes	31-déc-2008	31-déc-2007
Revenus	F.8	234 395	233 364
Achats consommés		-75 558	-77 333
Autres achats et charges externes	F.10	-51 905	-52 520
Charges de personnel	F.11	-68 348	-62 129
Impôts, taxes et versements assimilés		-3 890	-4 282
Dotations aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations	F.20 / F.21	-10 289	-10 046
Dotations et reprises aux provisions		-588	1 328
Autres produits et charges d'exploitation*	F.13	3 770	2 343
Résultat opérationnel courant		27 587	30 725
Autres produits et charges opérationnels	F.14	-	-1 107
Résultat opérationnel		27 587	29 619
Coût de l'endettement financier net	F.16	-2 941	-3 391
Autres produits et charges financiers	F.16	-194	-1 113
Résultat avant impôt		24 452	25 115
Charges d'impôt*	F.17	-5 882	-6 466
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		18 569	18 649
Résultat – part du groupe		18 564	18 642
Résultat – part des minoritaires		5	7
Résultat par action (en euros)	F.18	1,64	1,65
Résultat dilué par action (en euros)	F.18	1,67	1,66

* Reclassement en "Autres produits et charges d'exploitation" du CIR (Crédit Impôt Recherche) depuis 2008 (les chiffres 2007 ont été retraités en conséquence). (cf. paragraphe "Principes généraux et normes comptables" de l'annexe).



B. BILAN CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2008

En milliers d'euros	Notes	31-déc-2008	31-déc-2007
ACTIFS			
Goodwill	F.19	33 565	25 405
Autres immobilisations incorporelles	F.20	26 408	25 988
Immobilisations corporelles	F.21	42 553	44 068
Actifs financiers disponibles à la vente	F.22	0	1
Autres actifs financiers	F.23	422	426
Impôts différés actifs	F.17	6 511	5 246
Total actifs non courants		109 458	101 134
Stocks	F.25	43 024	39 308
Clients et autres débiteurs*	F.26	54 546	48 739
Créances d'impôt sur le résultat	F.17	3 558	429
Trésorerie et équivalents de trésorerie	F.27	25 845	40 336
Total actifs courants		126 973	128 812
TOTAL ACTIFS		236 431	229 946
CAPITAUX PROPRES			
Capital social et primes d'émission	F.28	60 820	60 821
Réserves		57 645	48 382
Résultat de l'exercice		18 564	18 642
Capitaux propres part du groupe		137 028	127 845
Intérêts minoritaires		26	26
Capitaux propres		137 054	127 871
DETTES			
Dettes financières – non courant	F.29	30 233	32 709
Impôts différés passifs	F.17	1 235	1 137
Provisions pour avantages aux salariés	F.30	3 900	2 718
Autres provisions	F.31	790	779
Avances conditionnées de l'Etat	F.32	482	402
Total passifs non courants		36 641	37 746
Fournisseurs et autres créditeurs	F.33	51 357	54 311
Dettes d'impôts sur le résultat*	-	4 728	3 252
Dettes financières - courant	F.29	6 534	6 754
Autres provisions	F.31	118	12
Total passifs courants		62 736	64 328
Total dettes		99 377	102 074
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		236 431	229 946

* Reclassement en "Clients et autres débiteurs" du CIR (Crédit Impôt Recherche) depuis 2008 (les chiffres 2007 ont été retraités en conséquence).
(cf. paragraphe "Principes généraux et normes comptables" de l'annexe).



C. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE 2008

En milliers d'euros	Notes	31-déc-2008	31-déc-2007
Résultat de l'ensemble consolidé		18 569	18 649
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie			
Amortissement et provisions		10 404	10 042
Ecart d'acquisition négatif		0	0
Charges d'impôt*		5 882	6 466
Charges d'intérêt		3 468	3 496
Provisions pour avantages aux salariés		119	105
Perte de valeur des actifs financiers disponibles à la vente		0	0
Plus-value de cession (nette d'impôts)		-86	34
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie			-1
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions		237	285
Variation du BFR*		-8 182	3 329
Trésorerie générée par les opérations		30 412	42 404
Impôts payés		-7 015	-3 474
Intérêts payés		-1 494	-1 715
Flux de trésorerie d'exploitation net		21 903	37 215
Acquisition d'immobilisations incorporelles		-3 593	-1 588
Acquisition d'immobilisations corporelles		-5 274	-6 850
Acquisition d'actifs disponibles à la vente			0
Acquisition d'autres immobilisations financières			-0
Produits cession d'actifs		68	160
Remboursements / autres immobilisations financières		-67	-392
Acquisition d'entité, nette de trésorerie		-17 443	0
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-26 310	-8 670
Augmentation de capital		0	57
Acquisition / Cession nette d'actions propres		-906	-1 320
Émission d'emprunts et dettes financières diverses		441	2 376
Diminution des dettes financières		-6 085	-5 065
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-3 025	-2 593
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-6	-5
Subventions d'investissement et avances conditionnées			
Autres flux liés aux opérations de financement			
Flux de trésorerie des opérations de financement		-9 581	-6 549
Incidence des variations des cours de devises		-1 094	-894
Variation nette de trésorerie		-15 082	21 102
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	F.27	36 307	15 204
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		-15 082	21 102
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	F.27	21 225	36 307

* Reclassement en "Clients et autres débiteurs" du CIR (Crédit Impôt Recherche) depuis 2008 (les chiffres 2007 ont été retraités en conséquence). (cf. paragraphe "Principes généraux et normes comptables" de l'annexe).



D. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE 2008

En milliers d'euros	Capital social et prime d'émission (note 28)	Réserve de conversion	Écarts actuariels	Variation JV des ADV	Autres réserves	Total Réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres - Part du Groupe	Intérêts minos.	Total capitaux propres
Solde au 31/12/2006	60 763	2 884	-91	0	31 744	34 537	15 824	111 124	24	111 148
Produits et charges de la période		-1 456	224			-1 232	18 642	17 410	7	17 417
Affectation du résultat					15 824	15 824	-15 824	0		0
Titres d'autocontrôle					-1 366	-1 366		-1 366		-1 366
Exercice de stock options	57					0		57		
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante					-2 593	-2 593		-2 593	-5	-2 598
Autre & Corrections d'impôts différés	0				3 214	3 214		3 214		3 214
Solde au 31/12/2007	60 820	1 428	133	0	46 823	48 384	18 642	127 845	26	127 871
Produits et charges de la période		-5 564	123			-5 440	18 564	13 124	5	13 129
Affectation du résultat					18 642	18 642	-18 642	0		0
Titres d'autocontrôle					-1 073	-1 073		-1 073		-1 073
Exercice de stock options						0		0		
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante					-3 025	-3 025		-3 025	-6	-3 030
Autre & Corrections d'impôts différés					157	157		157		157
SOLDE AU 31/12/2008	60 820	-4 136	256	0	61 524	57 644	18 564	137 028	26	137 054

E. ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS POUR L'EXERCICE 2008

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Écarts actuariels de l'exercice	171	318
Variation de juste valeur de ADV	0	0
Changement de méthode	0	0
Écarts de change	-5 564	-1 456
Impôts sur éléments comptabilisés directement en capitaux propres	-48	-95
S/Profit net reconnu directement en capitaux propres	-5 440	-1 232
Résultat net de l'exercice	18 569	18 649
S/TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES DE LA PÉRIODE	13 129	17 417
Dont :		
Part groupe	13 124	17 410
Intérêts minoritaires	5	7



E. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2008

E1. Présentation générale

Vétoquinol est un laboratoire pharmaceutique vétérinaire indépendant fondé en 1933, positionné à la fois sur les animaux de rente et les animaux de compagnie. Dédié exclusivement à la santé animale, ce groupe familial est le 11^{ème} laboratoire mondial et réalise plus de 78 % de son chiffre d'affaires à l'international.

Son activité s'étend de la recherche à la production et à la commercialisation de médicaments et de produits diététiques. Positionné dans le domaine curatif, Vétoquinol développe une expertise dans 3 domaines thérapeutiques : anti-infectieux, douleur et inflammation, cardiologie-néphrologie.

Le groupe distribue aujourd'hui ses produits dans une centaine de pays (Europe, Amérique du Nord, Asie), en s'appuyant sur ses filiales dans 22 pays et un réseau de 140 partenaires distributeurs. La société emploie plus de 1 400 personnes dans le monde.

La société mère, Vétoquinol, est une société anonyme dont le siège social est situé à Magny Vernois, 34 rue du Chêne Saint Anne, 70204 Lure Cedex.

Vétoquinol S.A., société tête de groupe, est contrôlée par la société Soparfin.

Les comptes consolidés du Groupe Vétoquinol ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 13 mars 2009. Les comptes seront soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale ordinaire, qui se déroulera le 12 mai 2009.

E2. Autres informations

E2.1 Financement

Pour financer sa croissance externe, Vétoquinol a signé en janvier 2009 avec deux banques une convention de crédit portant sur un prêt à moyen terme de 25 M€. Le ratio d'endettement du groupe ressortira à moins de 15 % après le décaissement de l'acquisition chinoise, il restera une marge de manœuvre importante pour financer de nouvelles opérations. Cette opération est assortie de clauses de covenant financier (ratio d'endettement, ratio de rentabilité) que Vétoquinol s'est engagé à respecter.

E2.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

Cette information n'est pas communiquée dans l'annexe des comptes consolidés de Vétoquinol car elle est communiquée dans le rapport de gestion.

E2.3 Crise financière

Nous avons revu nos méthodes d'évaluations, nos hypothèses clés, notre exposition aux risques et nos principales estimations au regard de la crise financière internationale pour l'ensemble du Groupe et ceci n'a pas eu d'impact majeur sur les comptes consolidés de Vétoquinol et sur la situation financière du Groupe.

E3. Principes comptables

E3.1 Principes généraux et normes comptables

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008.

Les états financiers ont été établis selon le principe des coûts historiques, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur par contrepartie des capitaux propres et des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments dérivés compris).

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables fondamentales dont les principales sont décrites en note F.6.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Dans un souci d'apporter une meilleure information aux lecteurs des comptes, la société a, dans certains cas, adopté dans les états financiers 2008 un classement différent de celui de l'exercice précédent. Afin de permettre la comparabilité des chiffres d'un exercice sur l'autre, les chiffres portés sur la colonne de la période 2007 ont été reclassés en fonction des options retenues pour la période 2008. Ces reclassements sont identifiés par des (*) dans les états financiers et n'ont aucune incidence sur le résultat net qui reste inchangé par rapport à celui présenté l'année dernière.

Ainsi, afin de se conformer plus fidèlement aux normes internationales, le Groupe a reclassé dans les états financiers de décembre 2008 en « Autres produits et charges d'exploitation » le CIR (Crédit Impôt Recherche) précédemment présenté en « Charges d'impôt ». Ce reclassement est identifié par un (*) dans les états financiers et n'a aucune incidence sur le résultat net qui reste inchangé. En 2008 le montant du CIR s'élève à 2 913 K€ contre 1 541 K€ en 2007.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés, non encore entrés en vigueur :

L'application des normes, amendements et interprétations suivantes, à compter de l'exercice 2008, n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe :

Amendement à IAS 39 et IFRS 7 relatif au reclassement des actifs financiers

IFRIC 11, IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe

En outre, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations approuvés par l'Union Européenne mais qui ne sont pas encore entrés en vigueur, notamment

IFRS 8, « Segments opérationnels » (Remplacement d'IAS 14)

Amendement à IAS 23 « Coûts d'emprunt »

IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle »

IFRIC 14 « Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, exigences de financement minimal et leur interaction »



Par ailleurs, le Groupe n'applique pas les dispositions des normes, amendements ou interprétations suivants, qui n'ont pas encore été approuvés par l'Union Européenne et qui concernent entre autres :

- IFRIC 12 « Accords de concessions de services »
- IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier »
- IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité étrangère »
- IFRIC 17 « Distributions en nature aux actionnaires »
- Amendement à IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels »
- Amendement à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »

E3.2 Consolidation et regroupement d'entreprises

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de Vétoquinol S.A. ainsi que ceux de ses filiales, dont la société dispose, directement ou indirectement, de la majorité des droits de vote. Cet ensemble forme le Groupe.

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif, c'est-à-dire le pouvoir de diriger leurs politiques financière et opérationnelle afin d'obtenir des avantages de leurs activités. Ce contrôle est présumé dans le cas où le Groupe détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les états financiers des filiales sont consolidés en suivant la méthode de l'intégration globale, et les intérêts minoritaires sont déterminés sur la base du pourcentage d'intérêt.

Les sociétés entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est transféré au Groupe, et en sortent à la date à laquelle le Groupe cesse d'exercer un contrôle sur elles.

Les acquisitions de filiales sont constatées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est composé de la juste valeur des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur à la date de l'acquisition, auxquels s'ajoutent les frais directement attribuables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quelque soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur les intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels enregistrés constitue le Goodwill (note F.19). À l'inverse, si la quote-part des actifs, passifs et passifs éventuels en juste valeur dépasse le coût d'acquisition, cet excédent est immédiatement enregistré en compte de résultat.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie spécifique des capitaux propres. Le montant de leur quote-part dans le résultat net consolidé est présenté séparément dans le compte de résultat.

Les soldes et transactions intragroupe, incluant les profits et pertes mais aussi les dividendes sont éliminés en consolidation.

Le Groupe est seulement composé de Vétoquinol S.A. et de ses filiales, il ne détient ni des entreprises sous contrôle conjoint, ni des entreprises associées.

Le périmètre des sociétés du groupe est présenté en note F.41 « sociétés du groupe ».

E3.3 Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, en conformité avec IFRS1, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition telle que décrite dans IFRS 3. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à cette date.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupement d'entreprise prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

E3.4 Conversion en monnaies étrangères

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle du Groupe.

Transactions, actifs et passifs

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les éléments non monétaires sont convertis en utilisant le taux historique à la date de la transaction lorsqu'ils sont évalués au coût historique, et en utilisant le taux à la date de la détermination de la juste valeur lorsqu'ils sont évalués à la juste valeur.

Les différences de change qui résultent de ces opérations sont inscrites au compte de résultat sauf :

- celles liées à un gain ou une perte reconnu directement dans les capitaux propres, qui sont comptabilisées dans les capitaux propres, et
- celles naissant de la conversion d'un investissement net dans une filiale, qui sont comptabilisées dans les capitaux propres et prises en résultat lors de la vente de l'investissement.

Conversion des états financiers des sociétés du Groupe

Les états financiers des sociétés du Groupe libellés en monnaies fonctionnelles (n'émanant pas d'économies hyper inflationnistes) différentes de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture à la date de chaque bilan.
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change annuel moyen ou au cours de change en vigueur à la date de la transaction pour les transactions significatives.
- toutes les différences de conversion en résultat sont comptabilisées en tant que composante distincte dans les capitaux propres.



Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession, à l'exception des écarts de conversion constatés avant le 1^{er} janvier 2004 et imputés sur les réserves consolidées dans le cadre de la conversion des comptes du groupe aux normes IFRS.

E3.5 Reconnaissance du revenu

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Le revenu est constitué par les ventes de biens à des tiers, déduction faite des remises commerciales ou rabais pour quantités consentis aux clients finaux ainsi que des escomptes financiers, et après élimination des ventes intragroupe.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens est comptabilisé lorsque l'ensemble des conditions suivantes a été satisfait :

- l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- l'entreprise a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des produits des activités économiques associés à la transaction iront à l'entreprise ;
- les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

E3.6 Information sectorielle

Le premier et seul niveau d'information sectorielle du Groupe est le secteur géographique.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

L'organisation mondiale du Groupe est partagée en cinq zones déterminées selon la localisation des actifs et des opérations du Groupe :

- France,
- Europe de l'Ouest,
- Europe de l'Est,
- Amérique du Nord,
- Reste du monde.

Il existe également deux segments marketing que sont les animaux de compagnie et les animaux d'élevage mais ces derniers ne peuvent pas être considérés comme un niveau d'information sectoriel secondaire pour les raisons énumérées ci-dessous :

- Natures des produits : la plupart des segments thérapeutiques sont communs aux animaux de compagnie et aux animaux d'élevage (antibiotiques, antiparasitaires, etc.).
- Procédés de fabrication : les chaînes de production sont communes aux deux segments et il n'y a pas de différenciation significative des sources d'approvisionnement.
- Type ou catégorie de clients : la distinction se fait entre secteur éthique (vétérinaires) et OTC (grand public).
- Méthodes de distribution : les principaux canaux de distribution dépendent plus du pays que du segment marketing. Les forces de ventes peuvent être, dans certains cas, communes aux deux segments marketing.
- Nature de l'environnement réglementaire : les organismes autorisant la mise sur le marché sont identiques quel que soit le segment.

C'est la raison pour laquelle le Groupe ne communiquera que sur un seul niveau.

Les prix de transfert entre les régions sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

E3.7 Résultat par action

Le calcul du résultat de base par action est effectué en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice.

Le résultat net dilué par action prend en compte les équivalents actions ayant un effet potentiellement dilutif et ne prend pas en compte les équivalents actions n'ayant pas d'effet dilutif.

Le résultat dilué par action sera présenté en retenant comme hypothèse le choix de la dilution maximale. Cette hypothèse permet de présenter l'écart maximal sur le résultat de base par action si tous les instruments dilutifs étaient exercés sans prendre position sur la probabilité de dilution.

Le résultat net est corrigé des charges d'intérêts nettes d'impôt, relatives aux obligations convertibles. L'effet dilutif des options de souscription d'actions est calculé selon la méthode du « rachat d'actions », dite « Treasury Stock Method ».

E3.8 Avantages au personnel

Obligations en matière de retraites et autres avantages au personnel à long terme

Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : Vétoquinol verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraites et de prévoyance. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre. Les paiements de Vétoquinol sont constatés en charges de la période sur laquelle ils sont liés.

Régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi : le passif inscrit au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des ajustements au titre des coûts des services passés non comptabilisés. Les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les gains et les pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à des modifications d'hypothèses actuarielles et à l'expérience sont comptabilisés directement dans les capitaux propres dans l'Etat des produits et des charges comptabilisés au cours de la période dans laquelle ils surviennent.



Paiements en actions

Cinq plans de stocks options ont été ouverts aux salariés depuis juin 1999. Il n'existe aucune obligation incombant à Vétoquinol de racheter ses propres actions.

La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées sans tenir compte des conditions d'acquisitions des droits qui ne sont pas des conditions de marché.

Les sommes perçues lorsque les options sont levées sont créditées aux postes « capital social » (valeur nominale) et « prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

Un plan d'attribution d'actions gratuites existe, voir la note F.28.2.

E3.9 Contrats de location

Contrats de location simple

Les paiements effectués au titre d'un contrat de location simple sont enregistrés en charge dans le compte de résultat, sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement pour lesquels le Groupe est preneur sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux au plus faible de la juste valeur du bien loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location (au taux d'intérêt implicite du contrat). Les paiements sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre des contrats de location financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du bail si celle-ci est inférieure.

E3.10 Immobilisations incorporelles

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition d'une filiale sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date de l'acquisition.

Selon IAS 36, les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation décrits en note F.3.12. Le goodwill est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles.

Frais de Recherche & Développement

Selon IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 est satisfait. En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et développement, les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments.

En revanche, sont enregistrés à l'actif du bilan, en immobilisations incorporelles, les montants versés en contrepartie de concessions de licences d'exploitation et de commercialisation de molécules, procédés ou d'informations à caractère scientifiques. Ces versements sont effectués généralement au démarrage d'un projet de recherche et au cours de son avancement, jusqu'à l'obtention d'une « Autorisation de Mise sur le Marché ».

Ils sont amortis sur des durées de 5 à 12 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur valeur historique et sont systématiquement amorties sur leur durée d'utilité, à l'exception de la marque Equistro qui a une durée d'utilité indéfinie ; un test d'impairment est pratiqué annuellement pour valider qu'il n'y a pas de dépréciation à pratiquer.

Les durées d'amortissement sont homogènes au sein du Groupe :

Catégories	Mode	Durée
Concessions et brevets	Linéaire	5 à 10 ans
Programmes informatiques	Linéaire	1 à 5 ans
Marques	Linéaire	7 à 10 ans
Autres	Linéaire	10 ans

E3.11 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (initialement pour leur prix d'achat auquel s'ajoutent les frais accessoires et les frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, diminuées des amortissements. L'amortissement linéaire est considéré comme l'amortissement économiquement justifié. La méthode de réévaluation à la juste valeur n'a pas été retenue par le Groupe. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'amortissement pratiquées par le Groupe pour les immobilisations corporelles amortissables sont les suivantes :

Catégories	Mode	Durée
Construction	Linéaire	15 à 40 ans
Agencements	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel d'exploitation	Linéaire	6 ^{2/3} à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de recherche	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	5 ans

E3.12 Dépréciation d'actifs

Conformément aux exigences de la norme IAS 36, les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Les UGT définies pour le Groupe Vétoquinol sont les entités suivantes : USA, Canada, France, UK, Belgique, Suisse, République tchèque, Autriche, Pologne, Irlande, Allemagne, Italie et Scandinavie.

Pour les actifs non financiers (autres que goodwill) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire. Les pertes de valeur sont imputées en priorité sur le goodwill. L'excédent non imputé est affecté aux actifs rattachés à l'UGT.



E3.13 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont essentiellement composés de titres de participation non consolidés, qui sont évalués au bilan à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est constatée en résultat. Les variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres sont « recyclées » au compte de résultat lors de la dé-comptabilisation / cession des actifs concernés.

E3.14 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont essentiellement composés de dépôts et cautionnements versés, considérés comme des créances, et à ce titre, évalués au coût amorti.

E3.15 Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de sa gestion du risque de change et du risque de taux d'intérêt, le Groupe est parfois amené à souscrire des instruments dérivés. L'utilisation de ces instruments est exclusivement réalisée au sein de la trésorerie centralisée au siège du Groupe et a pour objet de couvrir les risques.

En ce qui concerne la couverture du risque de change, ces contrats consistent essentiellement en achat d'options ou de contrat à terme sur la livre sterling, à horizon de moins d'un an. Les instruments de couverture du risque de taux utilisés sont principalement des swaps et des options vanille (« caps »).

Pour les opérations de couverture significatives, le Groupe applique les modalités prévues par IAS 39 en matière de comptabilité de couverture : les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan à la juste valeur à la clôture, et en fonction de la qualification de la couverture :

- Pour les couvertures de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans un compte de capitaux propres « réserve de couverture de flux de trésorerie », et reprise en résultat au fur et à mesure que le risque couvert se réalise (pour la part efficace de la couverture, la part inefficace étant comptabilisée au compte de résultat) ;
- Pour les opérations de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée en compte de résultat, de même que la variation de la juste valeur de l'élément couvert.

Lorsque la transaction n'est pas significative, ou lorsque les conditions d'application de la comptabilité de couverture ne sont pas réunies, la variation de la juste valeur du dérivé est enregistrée en charge ou en produit de la période.

À chaque clôture, la juste valeur des instruments utilisés est obtenue par référence à la valeur de marché et lorsque celle-ci n'est pas disponible, une évaluation d'expert est obtenue.

La note F.24 ci-après donne des explications quantitatives sur l'utilisation de ces instruments.

E3.16 Stocks

Les stocks sont enregistrés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé au coût moyen unitaire pondéré.

Le coût des produits en cours de production et des produits finis détenus en stocks inclut les matières premières, la main d'œuvre directe et une portion adéquate des charges de production variables et fixes, celles-ci étant affectées sur la base des capacités opérationnelles normales.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des coûts d'achèvement et des frais commerciaux, et également aux perspectives de consommation future.

E3.17 Créances clients

Les créances sont initialement comptabilisées à la juste valeur de la trésorerie à recevoir. Compte tenu des pratiques commerciales du Groupe, celle-ci est généralement égale à la valeur nominale de la créance. Les créances sont ensuite comptabilisées à leur coût amorti calculé en utilisant le taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation qui sont constituées après une analyse individuelle du risque de non recouvrement.

Le risque de crédit est pratiquement inexistant sur les créances commerciales détenues par le groupe. Les dépréciations enregistrées concernent essentiellement des clients dont les créances sont échues.

E3.18 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les soldes bancaires, les placements et les équivalents de trésorerie et sont comptabilisés au coût amorti.

E3.19 Dettes financières

Les dettes financières comprennent essentiellement les emprunts auprès des établissements de crédit, les emprunts obligataires et les concours bancaires courants.

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur de la composante dette d'un emprunt obligataire convertible est déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Ce montant est comptabilisé au passif sur la base de son coût amorti jusqu'à l'extinction de la dette lors de la conversion des obligations ou lorsque celles-ci parviennent à échéance. Le reliquat du produit de l'émission est affecté à l'option de conversion et comptabilisé dans les capitaux propres, net de l'incidence de l'impôt sur le résultat (si l'option remplit la définition des capitaux propres précisée par IAS 32).

Les emprunts dont le règlement intervient à moins d'un an sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Pour les emprunts correspondant aux retraitements des contrats de locations financières, le capital emprunté correspond à la valeur d'origine des biens acquis en location financement, laquelle figure en immobilisations corporelles.

Les charges d'intérêts sont comptabilisées en charges de l'exercice lorsqu'elles sont encourues.



E3.20 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de reversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce reversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

E3.21 Provisions

Les provisions sont constatées lorsque le Groupe est tenu par une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'événements passés ; il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire au règlement de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Bien que la probabilité de sortie pour chacun des éléments soit faible, il peut être probable qu'une certaine sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette catégorie d'obligations dans son ensemble. Si tel est le cas, une provision est comptabilisée.

Les provisions font l'objet d'une actualisation si l'impact est jugé comme étant significatif.

E3.22 Actifs non courants destinés à être vendus et abandons d'activités

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) sont classés en actifs (groupes) détenus en vue de la vente et évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession si leur valeur comptable sera recouvrée, individuellement ou en groupe, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue.

E3.23 Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que le Groupe remplira les conditions attachées à la subvention, et que la subvention sera reçue.

Les subventions attachées à des actifs (subventions d'investissement) sont présentées en produit différé au passif, puis rapportées au compte de résultat, sur une base systématique, pendant la durée de vie utile de l'actif.

Les subventions liées au résultat sont présentées en tant que crédit au compte de résultat dans la rubrique « autres produits d'exploitation », sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts qu'elles sont destinées à compenser.

E3.24 Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires du Groupe sont enregistrées en dettes sur la période pendant laquelle elles ont été autorisées par les actionnaires.

E4 Gestion du risque financier

Gestion du risque de change

Le Groupe centralise le risque lié aux variations des cours des devises étrangères sur la maison mère, Vétoquinol S.A., en s'assurant que les filiales de distribution facturent et soient facturées dans leur devise de fonctionnement.

Ainsi, les filiales de distribution sont très peu exposées au risque de change. Au niveau de Vétoquinol S.A., une centralisation des flux en devises est effectuée et des instruments financiers de couverture sont mis en place. Ces instruments ont un terme inférieur à un an et il n'existe pas d'instrument significatif en cours à la date de clôture. Pour cette raison, les modalités prévues par IAS 39 en matière de couverture ne trouvent pas à s'appliquer au 31 décembre 2007 ni au 31 décembre 2008. Les gains et pertes liés à ces instruments sont comptabilisés en résultat financier.

Comme décrit plus haut, le risque de change lié à l'activité des filiales n'implique essentiellement qu'un risque de variation du compte de résultat consolidé. Sur la base des comptes établis à fin 2008, et uniquement pour les filiales étrangères, une appréciation de l'euro de 10 % par rapport à toutes les autres devises aurait généré une baisse de chiffre d'affaires consolidé de 11,0 M€ et une baisse du résultat opérationnel consolidé de 1,1 M€.

Risque de change de Vétoquinol S.A. :

Du fait de ventes en devises étrangères, Vétoquinol S.A. court un risque de change entre la date de facturation et la date d'encaissement.

En fonction des cours pivots définis lors de la préparation du budget et/ou des cours de facturation, des prévisions d'encaissements et des cours réels constatés ou prévisionnels,

Vétoquinol S.A. effectue une couverture totale ou partielle de ses rentrées en devises, en utilisant des produits bancaires classiques.

Les gains ou pertes de change, ainsi que le résultat des opérations de couverture sont comptabilisés dans le résultat financier. Les procédures du Groupe n'autorisent pas les transactions spéculatives. La plupart de ces transactions sont souscrites et soldées dans l'année, sur des périodes très courtes, ce qui explique qu'il n'y a pas de montant enregistré au bilan aux dates de clôture (voir note F.24).



L'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change (IFRS 7), basée sur les montants notionnels est la suivante :

En milliers d'euros	Euros	CAD	CHF	USD	GBP	ZPN	Autres monnaies	Total
31/12/2008								
Créances clients	29 634	5 531	648	6 518	2 403	2 133	1 424	48 290
Perte de valeur des créances clients	- 896	- 30	- 30	- 11	- 21	- 161	- 35	- 1 185
TOTAL CLIENTS	28 738	5 500	618	6 507	2 382	1 972	1 388	47 106
Paiements versés d'avances	206					5	13	223
Charges constatées d'avance	995	164	28	20		49	479	1 735
Créances sur l'Etat	3 838	162	1			192	20	4 212
Autres créances d'exploitation	369		0		89		8	467
Créances diverses	471	24	33	43	7	181	52	811
Provisions							- 8	- 8
TOTAL AUTRES DÉBITEURS	5 879	350	61	63	96	426	564	7 440
Fournisseurs et autres créditeurs	38 344	4 682	755	3 400	2 021	1 689	466	51 357
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	38 344	4 682	755	3 400	2 021	1 689	466	51 357
EXPOSITION BILANCIELLE BRUTE	- 3 727	1 169	- 77	3 171	457	709	1 486	3 189

En milliers d'euros	Euros	CAD	CHF	USD	GBP	ZPN	Autres monnaies	Total
31/12/2007								
Créances clients	22 577	7 426	493	6 359	2 413	3 203	1 004	43 475
Perte de valeur des créances clients	- 781	- 1	- 24	- 113	- 28	- 163	- 20	- 1 129
TOTAL CLIENTS	21 797	7 425	470	6 246	2 385	3 040	984	42 346
Paiements versés d'avances	593					6	3	601
Charges constatées d'avance	349	236	30	6	68	59	53	801
Créances sur l'Etat*	2 426	228	26		1 198	190	9	4 077
Autres créances d'exploitation	200		1				11	212
Créances diverses	473	12	22		67	132	6	713
Provisions							- 11	- 11
TOTAL AUTRES DÉBITEURS	4 041	477	79	6	1 332	387	71	6 393
Fournisseurs et autres créditeurs	37 255	7 114	651	2 195	4 575	2 195	327	54 311
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	37 255	7 114	651	2 195	4 575	2 195	327	54 311
EXPOSITION BILANCIELLE BRUTE	- 11 417	788	- 102	4 057	- 858	1 232	728	- 5 572

* Reclassement en "créances sur l'Etat" du CIR (Crédit Impôt Recherche) depuis 2008 (les chiffres 2007 ont été retraités en conséquence).

Gestion du risque de taux

La politique générale du Groupe en matière de risque d'intérêt est de gérer globalement le risque de taux en utilisant des swaps et des options. En application des dispositions d'IAS 39, lorsque les conditions de la comptabilité de couverture sont remplies, le Groupe en applique les modalités. Lorsque celles-ci ne sont pas remplies, ou lorsque les enjeux ne sont pas significatifs, comme cela a été le cas ces dernières années, les dérivés sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur, toute variation de celle-ci étant comptabilisée au compte de résultat, conformément aux dispositions d'IAS 39.

L'exposition du Groupe au risque de taux est peu significative et concerne essentiellement deux postes du bilan : les dettes financières et la trésorerie.

Plus de 86 % de la dette financière du Groupe au 31 décembre 2008 (incluant concours bancaires courants et emprunt convertible en actions) portait intérêt à taux fixe (83 % au 31 décembre 2007). Les engagements à taux variable représentaient un total de 0,4 M€ au 31 décembre 2008 (5,7 M€ au 31 décembre 2007). Pour couvrir ces engagements à taux variable et pour optimiser son coût de financement, le Groupe pourrait être amené, comme il l'a fait dans le passé, à mettre en place des swaps de taux d'intérêt fixe.

La trésorerie du Groupe, qui s'élève à près de 25,8 M€ au 31 décembre 2008 (hors concours bancaires), est composée de liquidités et de SICAV monétaires et fonds communs de placement monétaires auprès de grandes banques de réseau à hauteur de 8,38 M€ (2007 : 17,5 M€). La baisse de la trésorerie (15,1 M€) est liée essentiellement aux acquisitions des sociétés Ascor Chimici et



ViaVet Scandinavia AB. La crise financière survenue n'a pas engendré de perte de valeur des positions de trésorerie détenue par Vétoquinol. Sur la base des comptes à fin 2008, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêts aurait eu pour conséquence une hausse du résultat 2008 de 72 K€ (2007 : 73 K€).

Gestion du risque de liquidité

Compte tenu de sa situation financière à la date du 31 décembre 2008, le Groupe estime ne pas présenter de risque de liquidité. Au 31 décembre 2008, la trésorerie du Groupe permet largement de faire face aux échéances financières à moins d'un an. L'endettement financier net s'élève à 10,9 M€ au 31 décembre 2008 par rapport à un endettement financier net négatif de 0,9 M€ au 31 décembre 2007.

Le recouvrement des créances clients et des liquidités est assuré localement par chacune des filiales du Groupe. La Direction Financière du Groupe, sur la base d'un plan de trésorerie lui-même dérivé du budget annuel, procède à un reporting permanent des mouvements de trésorerie des filiales afin d'affiner les positions nettes du Groupe et de maintenir la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Pour le groupe, ce risque ne peut provenir que des créances commerciales.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe commercialise ses produits dans environ 100 pays à travers un réseau propre de 140 distributeurs.

Dans certaines zones géographiques, un phénomène de concentration des grossistes et/ ou des centrales d'achat pourrait avoir comme conséquence une révision des marges du Groupe suite à la renégociation de ces contrats. Ce risque paraît cependant limité, le Groupe étant suffisamment important et diversifié géographiquement et par produit pour ne pas subir de telles pressions. À titre d'illustration, le grossiste répartiteur le plus important du Groupe représente environ 10,3 % du chiffre d'affaires consolidé 2008.

Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cas où ils règlent d'avance leurs commandes.

Les ventes de biens sont assorties de clause de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

En ce qui concerne les placements, le Groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des titres liquides et sécurisés. Etant donné les caractéristiques des SICAV monétaires utilisées, la Direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

La valeur comptable des actifs financiers du Groupe représente l'exposition maximale au risque de crédit soit 97,5 M€ au 31 décembre 2008 (2007 : 88 M€). La hausse est liée à l'acquisition de la société Ascor.

E5. Gestion du capital

La politique du groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le comité exécutif prête attention au nombre et à la diversité des actionnaires, au rendement des capitaux propres et au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires. La limite d'engagement du groupe est un pay out de 15 % du résultat net de l'année.

Le comité vise à maintenir un équilibre entre une rentabilité sur capitaux propres plus élevée qui serait possible grâce à un recours plus important à l'emprunt et les avantages et la sécurité procurés par un capital solide. L'objectif du groupe est d'atteindre un ROCE (return on capital employed) avant impôt de 23 % – à fin décembre 2008, le ROCE était de 18,5 % contre 22,8 % en 2007. Le ROCE résulte de la division du résultat opérationnel par l'actif économique. L'actif économique résulte de la somme des actifs immobilisés (immobilisations incorporelles, corporelles et des autres actifs financiers) auquel on ajoute les stocks, les clients et autres débiteurs et duquel on enlève les fournisseurs et autres créanciers. La baisse du ROCE sur 2008 est essentiellement imputable à l'acquisition de notre filiale en Italie début décembre 2008 qui a fait monter l'actif économique alors que seul le résultat opérationnel du mois de décembre a été intégré dans le compte de résultat.

En comparaison, le taux d'intérêt moyen pondéré sur les emprunts portant intérêt (à l'exclusion de l'emprunt obligataire) était dans une fourchette située entre 4,0 % et 4,5 % (2007 : 4,0 % / 4,5 %).

Occasionnellement, le groupe achète ses propres actions sur le marché. Le rythme de ces achats dépend des cours sur le marché. Ces actions sont principalement utilisées dans le cadre des programmes d'attribution d'options et d'actions gratuites. Les décisions d'achat et de vente sont prises au cas par cas par le comité Exécutif. Le Groupe n'a pas de plan défini de rachat d'actions.

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital. Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques externes en matière de capital.

E6. Information sur les jugements et estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des états financiers.

Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- le montant des provisions pour retour, pour créances clients et relatives aux réclamations produits ;
- la durée du cycle de vie des produits ;
- le montant des provisions pour restructuration, des risques fiscaux, environnementaux et litiges ;
- la valorisation des écarts d'acquisition, des actifs incorporels acquis ainsi que leur durée de vie estimée ;
- la juste valeur des instruments financiers dérivés.

Les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.



E7. Regroupements d'entreprises effectués au cours de l'exercice

Durant l'exercice 2008 deux regroupements d'entreprises ont eu lieu. Il n'y a pas eu de regroupement d'entreprise sur l'exercice 2007.

E7.1 Regroupement d'entreprise intervenu en 2008 – Acquisition de ViaVet Scandinavia AB

Présentation générale et description de l'opération

Depuis le 2 juillet 2008, Vétoquinol dispose d'une nouvelle filiale en Suède pour couvrir les trois pays scandinaves - Suède, Danemark et Norvège.

L'acquisition s'est réalisée en deux temps, le 28 janvier le Groupe a porté sa participation dans le capital de ViaVet Scandinavia AB à hauteur de 34 %.

Le 2 juillet 2008 le groupe a pris la pleine participation de cette entité en se portant acquéreur du capital restant.

Le prix d'acquisition total s'élève à 1 340 K€. La totalité de l'acquisition a été financée par des fonds propres.

Compte tenu de la nature de l'opération, des informations complémentaires pourront être obtenues dans le cadre de la finalisation de l'affectation du prix d'acquisition pendant une période de 12 mois à compter de la date d'acquisition et pourront nous conduire à revoir certains éléments de l'allocation du prix d'acquisition de ViaVet Scandinavia AB.

Détermination du goodwill de ViaVet Scandinavia AB

En milliers d'euros	
Acquisition titres Scandinaves le 28 janvier 2008	396
Acquisition titres Scandinaves le 25 juin 2008	945
Valeur totale des titres Scandinaves	1 340
Juste Valeur des passifs et actifs acquis	173
Goodwill	1 167

E7.2 Regroupement d'entreprise intervenu en 2008 – Acquisition d'Ascor Chimici

Présentation générale et description de l'opération

Vétoquinol a signé un contrat d'acquisition de 100 % des parts de la société Ascor Chimici qui a pris effet au 1er décembre 2008.

Cette acquisition permet à Vétoquinol de se renforcer significativement sur le marché italien. Nous disposons désormais d'une base solide qui nous permettra de développer nos parts de marché en Italie.

Ascor Chimici, fondée en 1969, a réalisé un chiffre d'affaires de 21,4 M€ en 2007 et emploie 63 personnes. La société, implantée près de Forlì où sont regroupés le siège et son site de production, fabrique et commercialise des médicaments antibiotiques à destination du porc, des bovins et de la volaille ainsi que des pré-mélanges médicamenteux.

Compte tenu de la nature de l'opération, des informations complémentaires pourront être obtenues dans le cadre de la finalisation de l'affectation du prix d'acquisition pendant une période de 12 mois à compter de la date d'acquisition et pourront nous conduire à revoir certains éléments de l'allocation du prix d'acquisition d'Ascor Chimici.

Détermination du goodwill d'Ascor Chimici

En milliers d'euros	
Acquisition titres Italiens le 28 novembre 2008	13 365
Valeur totale des titres Italiens	13 365
Juste Valeur des passifs et actifs acquis	5 723
Goodwill	7 643

E8. Information sectorielle (segmentation primaire – secteurs géographiques)

Sur les exercices 2007 et 2008, le chiffre d'affaires est intégralement généré par la vente de produits vétérinaires.

Résultat sectoriel de l'exercice 2008

En milliers d'euros	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
Par implantation des actifs						
Revenus	104 181	86 102	31 723	75 656	1 136	298 798
Revenus intersectoriels	-38 600	-784	-9 215	-15 804	0	-64 403
Total revenus externes	65 581	85 318	22 508	59 852	1 136	234 395
Résultat opérationnel courant	8 480	12 988	3 150	2 950	19	27 587
Autres produits et charges opérationnels	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	8 480	12 988	3 150	2 950	19	27 587
Charges financières - net						-3 135
Résultat avant impôts						24 452
Impôt sur les résultats						-5 882
RÉSULTAT NET						18 569



Dans le cadre de l'information requise par la norme IAS 14, le Groupe Vétoquinol a choisi l'analyse par implantation des actifs. Toutefois les ventes par localisation ou marché (zone géographique) sont également présentées :

En milliers d'euros	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
Par implantation des clients						
Revenus	54 598	130 149	26 139	74 957	12 954	283 340
Revenus intersectoriels	-3 098	-39 561	-3 503	-17 359	-882	-49 976
TOTAL REVENUS EXTERNES	51 500	90 588	22 636	57 598	12 072	234 395

Résultat sectoriel de l'exercice 2007

En milliers d'euros	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
Par implantation des actifs						
Revenus	103 481	82 068	30 856	76 387	1 582	294 374
Revenus intersectoriels	-37 962	-711	-7 296	-15 041	0	-61 009
Total revenus externes	65 519	81 357	23 560	61 346	1 582	233 364
Résultat opérationnel courant*	11 812	12 935	3 592	2 211	175	30 725
Autres produits et charges opérationnels	-1 107	0	0	0	0	-1 107
Résultat opérationnel*	10 706	12 935	3 592	2 211	175	29 619
Charges financières - net						-4 504
Résultat avant impôts*						25 115
Impôt sur les résultats*						-6 466
RÉSULTAT NET						18 649

* reclassement en résultat opérationnel courant du CIR

Dans le cadre de l'information requise par la norme IAS 14, le Groupe Vétoquinol a choisi l'analyse par implantation des actifs. Toutefois, les ventes par localisation ou marché (zone géographique) sont également présentées :

En milliers d'euros	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
Par implantation des clients						
Revenus	53 235	126 505	26 563	64 739	12 298	283 340
Revenus intersectoriels	-2 456	-38 244	-3 183	-5 537	-557	-49 976
TOTAL REVENUS EXTERNES	50 779	88 261	23 381	59 202	11 741	233 364

Autres éléments sectoriels sans impact sur la trésorerie inclus dans le compte de résultat

En milliers d'euros	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
31/12/2008						
Dotations aux amortissements	-5 807	-658	-1 364	-2 453	-8	-10 289
Dotations et reprises aux provisions	-565	54	-165	89	0	-588
Charges liées à l'attribution des stock options	-28					-28
Charges liées à l'attribution des actions gratuites	-209					-209
31/12/2007						
Dotations aux amortissements	-5 500	-695	-1 261	-2 579	-11	-10 046
Dotations et reprises aux provisions	964	274	32	-4	62	1 328
Charges liées à l'attribution des stock options	-31					-31
Charges liées à l'attribution des actions gratuites	-254					-254



Aucune perte de valeur n'a été enregistrée directement dans les capitaux propres sur les exercices 2007 et 2008.

Actifs, passifs et investissements sectoriels

En milliers d'euros	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
31/12/2008						
Actifs	157 780	28 742	13 248	35 908	754	236 431
Passifs	48 310	15 727	2 856	31 508	977	99 377
Acquisition d'actifs	3 835	518	765	3 962	2	9 082
Acquisition d'actifs liés aux regroupements d'entreprises	0	1 804	0	0	0	1 804
31/12/2007						
Actifs	145 106	29 621	16 035	38 607	576	229 946
Passifs	44 250	17 639	5 988	33 835	362	102 074
Acquisition d'actifs	4 936	954	806	888	0	7 584

E9. Dépenses de Recherche & Développement

Les dépenses de Recherche & Développement enregistrées en charge sur l'exercice 2008 s'élèvent à 16,8 M€ soit 7,2 % du chiffre d'affaires (2007 : 15,3 M€ soit 6,6 % du chiffre d'affaires).

E10. Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Sous-traitance générale	2 353	2 035
Redevances de crédit-bail et locations	5 124	4 316
Entretien	2 796	2 869
Assurances	1 047	1 175
Etudes et recherches	1 521	1 328
Personnel extérieur à l'entreprise	1 685	1 096
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	9 448	11 485
Publicité, publications, relations publiques	8 317	8 352
Transports de biens et transports collectifs du personnel	6 086	6 129
Déplacements, missions, réceptions	6 245	6 108
Frais postaux et de télécommunications	1 388	1 295
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques...	4 071	4 416
Autres services extérieurs	1 219	1 366
Divers	606	548
TOTAL	51 905	52 520

E11. Charges de personnel

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Rémunérations	48 890	43 862
Charges sociales (*)	18 435	17 328
Indemnités de fin de contrat de travail	577	533
Avantages au personnel – coût des services rendus (note F.30)	210	122
Avantages à long terme au personnel – écarts actuariels comptabilisés au compte de résultat	0	0
Charges liées à l'attribution des stock options	28	31
Charges liées à l'attribution des actions gratuites	209	254
TOTAL AVANTAGES AU PERSONNEL	68 348	62 129

(*) Le coût de régimes de retraites à cotisations définies est inclus dans le total des charges sociales.

E12. Paiements en action

Le conseil d'administration a attribué aux salariés des options d'achat d'actions à des conditions de prix et de délai d'exercice propres à chaque attribution. Cinq plans d'option de souscription d'actions ont été ainsi octroyés, deux sont encore ouverts.

	Plan 4*	Plan 5
Date d'ouverture du plan	19-sep-2003	4-juin-2007
Prix d'exercice	49,30	25,33
Dates d'expiration	18-mars-2009	6-déc-2011

OPTIONS RESTANT À LEVER		
AU 31/12/2008	230	30 300

* une option d'achat levée donne droit à 10 actions

Selon chacun des plans les conditions d'attribution sont liées à la performance passée des bénéficiaires. Comme envisagé par la norme, le Groupe a choisi de ne pas appliquer IFRS 2 pour les plans réglés en action et octroyés avant le 7 novembre 2002 (Plan 1, 2 et 3) En ce qui concerne le plan 4, l'application d'IFRS 2 n'aurait pas un impact matériel sur les comptes. L'impact du plan 5 s'élève à 31 K€.

Le nombre d'options émises a évolué de la façon suivante :

	2008		2007	
	Prix d'exercice	Nombre d'options	Prix d'exercice	Nombre d'options
Au 1 ^{er} janvier	25,49	32 830	49,30	1 440
Attribuées	-	-	25,33	33 800
Annulées	-	2 300	-	1 250
Expirées	N/A	-	N/A	-
Exercées	-	-	49,30	1 160
AU 31 DÉCEMBRE	25,49	30 530	25,49	32 830

Aucune option n'a été exercée durant l'exercice 2008 (le prix moyen pondéré d'exercice des options exercées en 2007 : 49,30 €). Les 1 160 options exercées en 2007 ont donné lieu à l'émission de 11 600 actions de nominal 2,5 €.



Avant l'introduction en bourse la liquidité des actions levées dans le cadre des plans de stocks options était assurée par Soparfin à un prix convenu dont le calcul était revu par les commissaires aux comptes chaque année. Ce prix était de 89,77 € à fin décembre 2005 pour une action de nominal 25 €.

Concernant le plan d'attribution d'actions gratuites (voir note F.28.2), l'impact de l'application d'IFRS 2 s'élève à 209 K€ (valorisation selon le modèle Black et Scholes).

E13. Autres produits et charges d'exploitation

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Subventions d'exploitation	0	26
Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	28	28
Transferts de charges	0	0
Produit net de cession d'éléments d'actif	-22	-7
CIR (Crédit Impôt Recherche)*	2 913	1 541
Autres produits	1 452	1 335
Autres charges	-601	-579
TOTAL	3 770	2 343

(*) Reclassement du CIR 2007

Les autres produits se composent de :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Redevances	19	53
Port refacturé aux clients	260	391
Indemnités	139	60
Cession autorisation de mise sur le marché	0	100
Remboursement organismes sociaux	166	215
Autres	867	516
TOTAL	1 452	1 335

E14. Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Autres produits opérationnels	0	0
Indemnités pour rupture de contrat		-1 107
Autres charges opérationnelles	0	-1 107
TOTAL	0	-1 107

E15. Contrats de location

E15.1 Contrats de location-financement - Preneurs

Les contrats de location financement pris par le Groupe Vétoquinol concernent exclusivement des locations de bâtiments.

Une clause d'indexation est présente dans ces contrats, le loyer étant basé sur un indice du coût de la construction.

Les actifs enregistrés en immobilisations corporelles au titre des contrats de location-financement sont détaillés en note F.21, et la dette financière correspondante en note F.29.

Engagements relatifs aux contrats de location-financement non résiliables

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Moins d' 1 an	126	124
De 1 à 5 ans	304	386
Plus de 5 ans	29	72

Paiements minimaux	458	582
Intérêts - Charges financières futures	-48	-70

Valeur actuelle des paiements au titre des contrats de location financement	410	512
--	------------	------------

Moins d' 1 an	121	119
De 1 à 5 ans	267	340
Plus de 5 ans	22	54

TOTAL MINIMUM DES PAIEMENTS FUTURS	410	512
---	------------	------------

E15.2 Contrats de location simple - Preneurs

Les contrats de location simple pris par Vétoquinol concernent exclusivement des locations de bâtiments, voitures et matériel informatique.

Les clauses d'indexation sont surtout présentes dans les contrats de location d'immeubles (le loyer étant basé sur un indice du coût de la construction).

Engagements relatifs aux contrats de location simple non résiliables

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Moins d' 1 an	4 050	3 451
De 1 à 5 ans	7 511	6 417
Plus de 5 ans	557	1 160

Paiements minimaux totaux	12 117	11 029
----------------------------------	---------------	---------------

Total des revenus minimaux futurs de sous-location à recevoir	-	-
---	---	---

Charges relatives aux contrats de location simples enregistrées sur l'exercice

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Paiements minimaux comptabilisés	5 124	4 316
Loyers conditionnels comptabilisés		
Revenus des sous-locations comptabilisés	0	0

E16. Charges financières - net

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Produits d'intérêt générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	130	150
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	523	102

Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	654	252
--	------------	------------

Intérêts sur emprunt obligataire	-1 000	-1 000
Prime de non conversion	-1 989	-1 792
Intérêt des autres emprunts et découverts	-585	-826
Intérêts sur contrats de location financement	-21	-25

Coût de l'endettement financier brut	-3 595	-3 643
---	---------------	---------------

Coût de l'endettement financier net	-2 941	-3 391
--	---------------	---------------



En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Autres produits financiers	331	264
Autres charges financières	-24	-50
Charges financières sur avantages aux salariés	-119	-105
Gains de change	2 477	658
Pertes de change	-2 858	-1 880
Autres produits et charges financières	-194	-1 113

Le résultat financier résulte d'actifs et passifs comptabilisés au coût amorti.

E17. Impôts sur le résultat

Pour le calcul des impôts différés des sociétés françaises, le taux d'impôt retenu est de 34,43 % pour l'exercice 2008 (2007 : 34,43 %).

La charge d'impôt sur le résultat s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Charge d'impôts courants*	-6 679	-8 024
Produits d'impôts différés sur différences temporaires	796	1 558
TOTAL	-5 882	-6 466

(*) Reclassement du CIR 2007

Le rapprochement entre l'impôt théorique au taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Résultat de l'ensemble consolidé	18 569	18 649
Retraitement du CIR*	2 913	1 541
Charges d'impôt*	-5 882	-6 466
Résultat avant impôt, retraité du CIR	21 539	23 574
Impôt théorique à 34,43 % (2007 : 34,43 %)	7 416	8 117
Charges non déductibles et produits non imposables	616	107
Effet de la variation du taux d'impôt	-12	-4
Imputation des déficits antérieurs	-221	-462
Différence de taux sur les sociétés étrangères	-1 576	-1 358
Effet du taux réduit	-173	278
Crédit d'impôt*	-27	-57
Divers	-141	-155
Impôt effectif*	5 882	6 466
Taux d'impôt effectif*	27,31 %	27,43 %

(*) Le retraitement du CIR 2007 a engendré une modification de la présentation du tableau ci-dessus.

Les mouvements d'impôts différés actifs durant l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Ouverture	5 246	2 642
Enregistré au compte de résultat	790	1 537
Enregistré en capitaux propres	80	650
Variations de périmètre	283	
Reclassement	180	435
Différences de conversion	-69	-19
CLÔTURE	6 511	5 246

Les mouvements d'impôts différés passifs durant l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Ouverture	1 137	2 746
Enregistré au compte de résultat	-6	-21
Enregistré en capitaux propres	-1	-2 035
Reclassement	180	435
Différences de conversion	-75	11
CLÔTURE	1 235	1 137

Conformément à IAS 12 et selon certaines conditions, une entreprise peut compenser ses actifs et passifs d'impôt différés. Cette compensation a été effectuée ci-dessus par l'intermédiaire de la rubrique reclassement.

Les impôts différés nets par nature sont les suivants :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Prime de non conversion des obligations convertibles	3 153	2 469
Marques	-823	-726
Approche par composants (net)	-859	-949
Autres différences temporaires (net)	1 375	1 441
Marge interne sur stocks	1 819	1 556
Plus value interne sur cessions d'immobilisations	-2	-30
Retraitement de crédit bail	-67	-51
Avantages au personnel	695	667
Déficits fiscaux reportables	620	391
Provisions réglementées	-637	-658
Autres (net)		
TOTAL	5 276	4 109
Dont : Impôts différés actifs	6 511	5 246
Impôts différés passifs	-1 235	-1 137

Au 31 décembre 2008, il n'y a plus de déficits fiscaux reportables non activés au niveau des impôts différés actifs (450 K€ à fin décembre 2007).

E18. Résultat par action

Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (résultat net part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	31-déc-2008	31-déc-2007
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (milliers d'euros)	18 564	18 642
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	11 290 332	11 280 552
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (EN €/ACTION)	1,64	1,65



Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, affecté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions potentielles dilutives comprennent notamment les stocks options, les bons de souscription d'actions et les obligations convertibles en actions émises par Vétoquinol. La recherche de la dilution maximale permet de présenter l'écart maximal sur le résultat par action si tous les instruments dilutifs étaient exercés, sans prendre position sur la probabilité de dilution.

La société Vétoquinol S.A. a émis durant l'exercice 2003 un emprunt obligataire convertible en actions de 20 000 K€ donnant droit à un coupon de 4 % la première année et de 5 % les années suivantes, et assorti d'une prime de non conversion de 6 %. Cet instrument financier a un effet dilutif sur le résultat par action. Ainsi, 117 855 obligations ont été créées, pouvant être potentiellement converties en 1 178 550 actions. Par ailleurs, pour obtenir le résultat dilué, le résultat net est corrigé des charges d'intérêts nettes d'impôts relatives aux obligations convertibles.

	31-déc-2008	31-déc-2007
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (milliers d'euros)	18 564	18 642
Charges liées aux attributions de stocks options	28	31
Charges liées aux attributions d'actions gratuites	209	254
Intérêts financiers économisés nets d'impôts (taux de l'impôt = 34,43 %) relatifs à l'emprunt obligataire convertible	1 960	1 830
Bénéfice utilisé pour le calcul du résultat dilué (milliers d'euros)	20 761	20 757
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation sur la période	11 290 332	11 280 552
Titres d'autocontrôle à la fin de la période (détenition directe)	(86 541)	(46 300)
Titres d'autocontrôle à la fin de la période (contrat de liquidité)	(9 357)	(2 387)
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation retraité sur la période	11 194 434	11 231 865
Effet dilutif potentiel :		
Effet dilutif des stocks options	32 600	34 900
Effet dilutif des attributions d'actions gratuites	29 800	33 000
Effet dilutif des obligations convertibles	1 178 550	1 178 550
Effet dilutif potentiel des instruments financiers en circulation	1 240 950	1 246 450
Nombre d'actions incluant l'effet dilutif potentiel	12 435 384	12 478 315
Résultat net dilué par action (en €/action)	1,67	1,66

E19. Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Au 1^{er} janvier		
Valeur nette	25 405	26 233
Valeur nette à l'ouverture	25 405	26 233
Acquisitions	8 841	0
Pertes de valeur enregistrées en résultat	0	0
Différences de change, net	-681	-828
Au 31 décembre		
Valeur nette	33 565	25 405
Valeur nette à la clôture	33 565	25 405

Tests de pertes de valeur

Conformément aux exigences de la norme IAS 36, un test de dépréciation a été effectué pour toutes les Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») comprenant des écarts d'acquisition.

Les UGT définies pour le Groupe Vétoquinol sont les pays : USA, Canada, France, UK, Belgique, Suisse, République Tchèque, Autriche, Pologne, Irlande, Allemagne, Italie et Scandinavie.

Le détail des écarts d'acquisition affectés à ces unités génératrices de trésorerie est le suivant :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Vétoquinol Biowet Pologne	2 295	2 652
Chassot GmbH Allemagne	1 705	1 705
Chassot UK	369	480
Vetco Irlande	421	421
Vétoquinol Suisse	759	681
Vétoquinol Autriche	772	772
Vétoquinol République tchèque	894	903
Vétoquinol USA	10 969	10 370
Vétoquinol Belgique	500	500
Vétoquinol Italie	7 643	0
Vétoquinol Scandinavie	1 014	0
Vétoquinol Asie	33	0
Vétoquinol S.A. France	2 051	2 051
Vétoquinol Canada	4 140	4 870
TOTAL	33 565	25 405

La différence de valeur entre les deux années provient uniquement des écarts de conversion pour les écarts d'acquisition en devise étrangère des filiales acquises antérieurement à 2008.



La valeur recouvrable des actifs incorporels testés est la valeur d'utilité, déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Selon cette méthode, la valeur recouvrable de l'actif est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa sortie à la fin de la durée d'utilité, déduction faite du Besoin en Fonds de Roulement et de la valeur des autres actifs existant à la date d'établissement du test. Cette valorisation inclut notamment une valeur terminale obtenue en actualisant à l'infini un flux de trésorerie jugé normatif en fin de période de prévision.

Les projections de flux ont été établies sur une période de 5 ans, sur la base des budgets prévisionnels de l'exercice suivant établis par la Direction et en utilisant les hypothèses suivantes :

- taux de croissance du chiffre d'affaires de 3 % à 8 % en fonction des pays,
- taux de croissance à l'infini de 1,5 % à 3 % en fonction des pays,
- taux d'actualisation de 9,6 % avant impôt au 31 décembre 2008 (8,6 % au 31 décembre 2007).

Sur la base de ces tests, aucune perte de valeur n'a été constatée en 2007 et 2008, tant au niveau des écarts d'acquisition que des immobilisations incorporelles et corporelles.

Concernant le territoire Nord Américain qui portent les UGT Vétoquinol USA et Vétoquinol Canada, et qui constitue la majeure partie du goodwill groupe, les tests de dépréciations ont été réalisés selon la méthode des flux de trésorerie actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation de 9,54 % et d'un taux de croissance à l'infini de 3 %.

De la même manière, un test d'impairment a été réalisé pour la marque Equistro, actif incorporel ayant une durée de vie illimitée, en retenant un taux de croissance du chiffre d'affaires de 1,5 % à l'infini. Sur la base de ce test d'impairment, aucune perte de valeur n'a été constatée.

E20. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Concessions, licences et brevets	Programmes informatiques	Marques	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2007					
Valeur brute comptable	10 893	9 022	8 863	14 106	42 884
Amortissements cumulés	-5 548	-5 082	0	-2 985	-13 615
Valeur nette	5 344	3 941	8 863	11 122	29 270
Acquisitions	457	1 129	0	2	1 588
Cessions	0	0	0	-10	-10
Reclassements	6	0	0	0	6
Dotations aux amortissements	-969	-1 491	0	-1 291	-3 752
Différences de change, net	-49	16	0	-1 080	-1 113
Au 31 décembre 2007					
Valeur brute comptable	9 921	10 299	8 863	12 685	41 768
Amortissements cumulés	-5 132	-6 705	0	-3 942	-15 780
Valeur nette	4 788	3 594	8 863	8 743	25 988
Acquisitions	690	1 164	0	1 919	3 773
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	282	0	53	0	335
Reclassements	1	70	0	0	71
Dotations aux amortissements	-1 123	-1 514	-1	-1 191	-3 829
Différences de change, net	-62	-147	0	279	70
Au 31 décembre 2008					
Valeur brute comptable	11 710	11 195	8 953	15 139	46 998
Amortissements cumulés	-7 134	-8 028	-38	-5 389	-20 590
Valeur nette	4 576	3 167	8 915	9 750	26 408

Les immobilisations incorporelles incluent la marque Equistro d'une valeur de 8 863 K€ qui est une immobilisation à durée de vie indéfinie et à ce titre non amortie.

La colonne « Autres » à fin 2008 est principalement constituée des éléments incorporels suivants :

- liste clients de Vet Solutions (USA) pour un montant de 6 309 K€,
- liste clients de IGI (USA) pour un montant de 1 609 K€,
- des produits ophtalmiques achetés à Vetcom (Canada) pour un montant de 1 760 K€ (acquisition réalisée sur l'exercice 2008).



F21. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	Total
Au 1^{er} janvier 2007						
Valeur brute comptable	1 979	51 185	30 836	10 654	1 591	96 244
Amortissements cumulés	-521	-24 355	-19 775	-7 611	0	-52 262
Valeur nette	1 459	26 830	11 060	3 043	1 591	43 983
Augmentations	29	2 185	1 275	689	1 819	5 997
Cessions	0	0	-46	-111	0	-157
Dotations aux amortissements	-41	-2 907	-2 242	-1 104	0	-6 294
Différences de change, net	34	276	180	23	33	546
Reclassements	10	1 044	833	183	-2 076	-5
Au 31 décembre 2007						
Valeur brute comptable	2 053	54 882	32 476	10 386	1 367	101 163
Amortissements cumulés	-562	-27 454	-21 416	-7 663	0	-57 095
Valeur nette	1 491	27 427	11 060	2 723	1 367	44 068
Augmentations	41	686	2 360	711	1 510	5 309
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises		411	972	86	0	1 469
Cessions	0	-57	-3	-29	0	-89
Dotations aux amortissements	-45	-2 965	-2 435	-1 014	0	-6 460
Différences de change, net	-80	-727	-510	-202	-137	-1 656
Reclassements	0	257	823	90	-1 259	-89
Au 31 décembre 2008						
Valeur brute comptable	2 013	53 991	37 298	10 073	1 481	104 856
Amortissements cumulés	-607	-28 959	-25 031	-7 706	0	-62 303
Valeur nette	1 407	25 032	12 267	2 366	1 481	42 553

Contrats de locations financement

Les immobilisations corporelles incluent les éléments suivants pris en location financement :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Terrains		
Valeur brute	101	101
Valeur nette comptable	101	101
Bâtiments		
Valeur brute	10 027	10 027
Amortissements cumulés	-9 271	-9 185
Valeur nette comptable	756	842
Total		
Valeur brute	10 128	10 128
Amortissements cumulés	-9 271	-9 185
Valeur nette comptable	857	943

Le montant des engagements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles est indiqué en note F.37.3.



E22. Actifs financiers disponibles à la vente

En milliers d'euros	Biovet Canada	Semuyng Vet	I.E.N	Autres	Total
1^{er} jan-2007	0	0	0	4	4
Acquisitions					
Cessions				-3	-3
Ecart de change					
31-déc-2007	0	0	0	1	1
Acquisitions					
Cessions				-1	-1
Ecart de change					
31-déc-2008	0	0	0	0	0

E23. Autres actifs financiers

En milliers d'euros	Prêts	Dépôts & cautionnements	Autres	Total
1^{er} jan-2007	3	67	270	340
Acquisitions		90		90
Cessions			-6	-6
Ecart de change			2	2
31-déc-2007	3	157	266	426
Acquisitions		79	27	106
Variations de périmètre		66		66
Cessions		-59	-108	-167
Ecart de change			-9	-9
31-déc-2008	3	243	176	422

Tous les éléments classés en autres actifs financiers sont non courants.

E24. Instruments financiers dérivés

E24.1 Instruments financiers dérivés

Comme indiqué à la note F.3.15, le Groupe utilise parfois des instruments financiers dérivés. Cette utilisation a toujours pour but de réduire l'exposition du Groupe au risque de change ou au risque de taux.

Au 31 décembre 2008, le groupe ne dispose pas d'instruments financiers. Au 31 décembre 2007, la juste valeur des instruments de change représentait 14 K€, pour un notionnel de 0,64 M€. L'échéance de la plus tardive des options était alors fixée à février 2008.

Au 31 décembre 2008 comme au 31 décembre 2007, il n'y avait pas de swap de taux en cours.

En milliers d'euros	31-déc-2008			31-déc-2007		
	Nominal	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Nominal	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Contrat de change à terme	-	-	-	638	14	-
Options de change de gré à gré	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	638	14	-
Swap de taux	-	-	-	-	-	-
Options de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-

E25. Stocks

Détail des stocks par nature

En milliers d'euros	31-déc-2008			31-déc-2007		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières & fournitures	13 306	-1 016	12 290	12 547	-810	11 737
Autres approvisionnements	0	0	0	0	0	0
En cours de production	3 022	-183	2 839	2 737	-166	2 570
Produits intermédiaires et finis	20 219	-281	19 939	17 812	-500	17 312
Marchandises	8 079	-124	7 955	7 790	-102	7 688
TOTAL	44 628	-1 604	43 024	40 886	-1 578	39 308

Variation des dépréciations

En milliers d'euros	31-déc-2007	Dotations	Reclassements et variations de périmètre	Reprises	Ecarts de conversion	31-déc-2008
Matières premières & fournitures	810	205	77	-58	-18	1 016
En cours de production	166	109	60	-137	-16	183
Produits intermédiaires et finis	500	99	-185	-103	-31	281
Marchandises	102	36	6	-23	4	124
TOTAL	1 578	449	-41	-321	-61	1 604



E26. Clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Créances clients	48 290	43 475
Perte de valeur des créances clients	-1 185	-1 129
Créances clients, net	47 106	42 346
Paiements versés d'avances	223	601
Charges constatées d'avance	1 735	801
Créances sur l'Etat*	4 212	4 077
Autres créances d'exploitation	467	212
Créances diverses	811	713
Provisions	-8	-11
Autres débiteurs	7 440	6 393
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	54 546	48 739

(*) Reclassement du CIR 2007

L'intégralité des créances clients nettes a une échéance à moins d'un an.

E28. Capital social et primes d'émission

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Actions A & B	Prime d'émission	Total
Au 31 décembre 2006	11 278 732	28 197	0	32 566	60 763
Plan de stock options - options exercées	11 600	29		28	57
Au 31 décembre 2007	11 290 332	28 226	0	32 594	60 820
Plan de stock options - options exercées					0
Au 31 décembre 2008	11 290 332	28 226	0	32 594	60 820

Le capital social d'un montant de 28 225 830 € est composé au 31 décembre 2008 de 11 290 332 actions d'un montant nominal de 2,5 €. Il n'y a pas eu de variation depuis le 31 décembre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2006 a décidé, à compter de ce jour, d'attribuer un droit de vote double aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative au nom d'un même actionnaire depuis au moins deux ans.

En 2007, une augmentation de capital de 11 600 actions a été constatée consécutive à des levées d'options.

E28.1 Contrat de liquidité - Actions propres

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société réunie le 19 mai 2008 a, aux termes de sa neuvième résolution, autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Cette résolution annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie sous la septième résolution de l'assemblée générale du 4 juin 2007.

Le nombre d'actions que la Société aura la faculté d'acquérir au cours du programme de rachat d'actions ne devra pas dépasser 10 % des actions composant le capital social, à quelque moment que ce soit.

Le prix d'achat unitaire maximum autorisé est de 42 € et le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 47 M€.

E27. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Valeurs mobilières de placement	8 379	17 458
Disponibilités	17 466	22 878
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	25 845	40 336

Le total de la trésorerie indiqué dans le tableau des flux de trésorerie comprend :

En milliers d'euros	31-déc-08	31-déc-07
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	25 845	40 336
Découverts bancaires (note F.29)	-4 620	-4 030
TOTAL	21 225	36 307

Le programme de rachat d'actions a été autorisé pour une durée de dix huit mois à compter du jour de l'assemblée générale ordinaire ayant délivré ladite autorisation, soit jusqu'au 19 novembre 2009.

Les objectifs principaux du programme de rachat sont :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

À partir du 19 décembre 2006 et jusqu'au 31 décembre 2007, puis renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois, la société Vétoquinol a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005 à Oddo Corporate Finance.



Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens affectés en 2007 au compte de liquidité étaient de 200 000 €, auxquels sont venus s'ajouter 50 000 € sur 2008. Au 31 décembre 2008, la société Vétoquinol détient 9 357 de ses propres actions dans le cadre de ce contrat de liquidité.

E28.2 Attribution d'actions gratuites

L'assemblée générale mixte du 9 octobre 2006 a, dans sa douzième résolution, autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 26 mois au maximum, à procéder en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel salarié de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2 du code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi.

Le conseil d'administration du 4 juin 2007 a décidé à l'unanimité que les attributions d'actions gratuites sont des actions existantes que la Société Vétoquinol aura préalablement rachetées en bourse dans le cadre du programme de rachat d'actions décidé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce. Les caractéristiques sont les suivantes :

Les attributions d'actions gratuites seront définitives pour l'ensemble des bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux années courant à compter de leur date d'attribution par le conseil d'administration.

Chaque bénéficiaire sera propriétaire des actions Vétoquinol qui lui seront attribuées le jour de leur inscription à son compte nominatif spécial qui sera ouvert dans les livres de la Société Vétoquinol tenus par l'établissement teneur de comptes. Il sera informé de cette inscription dans les trente jours.

Les actions définitivement attribuées ne seront cessibles qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité de deux années à compter de leur attribution définitive à chaque bénéficiaire.

Le conseil d'administration décide de soumettre l'attribution définitive des actions gratuites à une condition de présence, au sein de la Société Vétoquinol ou de ses filiales.

Le bénéficiaire ne doit pas détenir, au jour de leur attribution, plus de dix pour cent (10 %) du capital social de Vétoquinol ou avoir pour effet de lui permettre de détenir plus de 10 % du capital social de Vétoquinol.

Les actions attribuées ne pourront pas représenter plus de 0,3 % du capital de la société au jour de la décision du Conseil d'Administration.

Ainsi 33 800 actions gratuites ont été attribuées à des membres du personnel et à des mandataires sociaux de Vétoquinol. À fin décembre 2008, sur les 33 800 actions gratuites attribuées, il n'en reste plus que 29 800 consécutivement à des départs du groupe.

E28.3 Options d'achat d'actions

L'assemblée générale mixte du 9 octobre 2006 a autorisé le conseil d'administration à procéder à une attribution d'options d'achat d'actions de la Société au profit de tout ou partie des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce ou des membres du personnel de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Le conseil d'administration du 4/06/2007 a décidé à l'unanimité d'attribuer 33 800 options d'achat d'actions Vétoquinol. Les caractéristiques sont les suivantes :

Le prix d'achat a été fixé à 25,33 €. Ce prix correspond à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant ce Conseil d'Administration sur lequel un abattement de 5 % a été appliqué. Le prix d'achat des actions devra être intégralement versé par le bénéficiaire à la société au jour de la levée de l'option.

Les options pourront être exercées à l'intérieur d'une période de 4 ans et six mois. Les options offertes pourront être exercées au terme d'une période de deux années courant à compter de la date du Conseil d'Administration ayant autorisé le plan, soit le 4 juin 2007, à concurrence des maxima suivants et uniquement pendant les périodes indiquées ci-après :

- 50 % du 15 septembre 2009 au 15 octobre 2009
- 100 % du 15 septembre 2010 au 15 octobre 2010

Les options peuvent être exercées à tout moment, en totalité ou en partie, du quatrième anniversaire du plan à la date de fin de plan, soit du 5 juin 2011 au 5 décembre 2011. Les options ne pourront plus être exercées au terme de cette période de 4 ans et six mois, soit à compter du 6 décembre 2011.

Les actions émises porteront jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel elles auront été souscrites, à la condition qu'elles aient été levées au plus tard le 31 décembre de l'année. Elles ne donneront droit qu'au dividende versé au titre de l'exercice au cours duquel l'option a été exercée. Sous cette réserve, elles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions préexistantes.

Les actions acquises seront inscrites sous la forme nominative au nom du bénéficiaire. Elles seront librement cessibles au terme d'une période d'indisponibilité de quatre années à compter de la date du Conseil d'Administration ayant décidé la mise en place du plan, soit le 5 juin 2011. Les actions obtenues par levée d'options à compter du 15 septembre 2009, subissent par conséquent une indisponibilité contractuelle jusqu'au quatrième anniversaire de la mise en place du plan, soit le 5 juin 2011 (impossibilité de vendre).

E28.4 Actions propres

Le 30 novembre 2007, la société Vétoquinol a racheté un bloc de 46 300 titres au cours unitaire de 28,50 € sur Euronext afin de les consacrer aux plans de stocks options et aux attributions d'actions gratuites décidées par le conseil du 04 juin 2007.

Durant l'année 2008, la société Vétoquinol a continué de racheter ses propres actions. À fin décembre 2008 elle détient 86 541 titres pour une valeur d'achat de 2 263 K€.

Au 31 décembre 2008, la société Vétoquinol détenait des actions propres (y compris contrat de liquidité) pour un montant global de 2 439 K€ (1 384 K€ en 2007).

E28.5 Distribution de dividende

L'Assemblée Générale des actionnaires du 18 mai 2008 a décidé une distribution de dividendes rattachée à l'exercice 2007 pour un montant de 3 048 389,64 €, soit 0,27 €/action (2007 : 2 594 108,36 € rattachée à l'exercice 2006, soit 0,23 €/action).

Lors de la mise en paiement, Vétoquinol détenait certaines de ses propres actions, de ce fait, le montant du dividende correspondant à ces actions n'a pas été versé et a été affecté au report à nouveau. Le montant des dividendes payé s'élève à 3 024 537 €.



E29. Dettes financières

Le détail des dettes financières courantes et non courantes est le suivant :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Emprunt obligataire convertible	29 158	27 170
Emprunts et dettes financières diverses	604	5 127
Emprunts liés aux contrats de location financement (note F.15)	471	412
Total dettes financières – non courant	30 233	32 709
Emprunts et dettes financières diverses	1 751	2 621
Emprunts liés aux contrats de location financement (note F.15)	163	103
Découverts bancaires	4 620	4 030
Total dettes financières – courant	6 534	6 754
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	36 766	39 463

Les dettes financières par échéances s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2007				
Emprunt obligataire convertible	27 170		27 170	
Emprunts et dettes financières diverses	7 749	4 698	3 051	0
Emprunts liés aux contrats de location financement	515	103	344	68
Découverts bancaires	4 030	4 030	0	0
Total dettes financières	39 463	8 830	30 565	68
Au 31 décembre 2008				
Emprunt obligataire convertible	29 158		29 158	
Emprunts et dettes financières diverses	2 354	1 805	550	
Emprunts liés aux contrats de location financement	633	163	443	28
Découverts bancaires	4 620	4 620	0	0
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	36 766	6 588	30 151	28

Caractéristiques de l'emprunt obligataire convertible

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Vétoquinol S.A. en date du 27 février 2003 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 19 999 993,50 €, divisé en 117 855 obligations de 169,70 € chacune, convertibles en actions ordinaires de Vétoquinol S.A. selon les modalités suivantes :

- émission en deux tranches, actuellement détenues par Soparfin :
 - tranche A : 58 928 obligations,
 - tranche B : 58 927 obligations.
- durée de l'emprunt :
 - tranche A : 7 ans,
 - tranche B : 8 ans.
- intérêts : 4 % l'an la première année, 5 % l'an les années suivantes.
- prime de non conversion

Tout obligataire n'ayant pas opté pour la conversion des OCA dans les délais ci-dessus prévus bénéficiera d'une prime de non-conversion de 6 % par an, calculée de telle sorte que les OCA produisent un rendement composé annuel égal au coupon annuel (soit 4 % la première année et 5 % les années suivantes) majoré de 6 %, payable à la date du remboursement, dans le respect des dispositions de l'article 1154 du Code Civil.

Le prix de remboursement sera de cent soixante neuf euros et soixante dix centimes (169,70 €) par OCA augmenté des intérêts dus et de la prime de non-conversion.

Après division du nominal de l'action par 10, approuvée par l'assemblée générale du 7 juillet 2006, la conversion d'une OCA donne maintenant droit à 10 actions Vétoquinol S.A.

Le montant des obligations convertibles exclut un montant de 180 K€ classé en capitaux propres. La juste valeur de la charge financière passée par résultat en 2008 s'élève à 1 989 K€ (2007 : 1 792 K€).

La ventilation par principales devises et par nature de taux est la suivante :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Taux fixe	221	0
Taux variable	0	2 076
CAD	221	2 076
Taux fixe obligataire	29 158	27 170
Taux fixe & variable swapé	2 367	2 551
Taux variable	400	3 636
EUR	31 925	33 357
Taux fixe	31 746	29 721
Taux variable	400	5 712
Total (toutes devises confondues)	32 146	35 433
Découverts bancaires	4 620	4 030
TOTAL	36 766	39 463



État des sûretés réelles accordées en garantie

En ce qui concerne le crédit bail immobilier une promesse d'affectation hypothécaire a été conclue avec le bailleur sur les biens financés.

Sur des emprunts existants encore au 31 décembre 2008, le Groupe s'est engagé à première demande de la banque à consentir une hypothèque sur un ensemble immobilier destinée à garantir l'ensemble des sommes restant dues. Au 31 décembre 2008, les sommes restant dues s'élèvent à 600 K€ sur un engagement initial de 6 202 K€ et un restant dû de 1 200 K€ au 31 décembre 2007.

Lignes de crédit

Au 31 décembre 2008, le Groupe dispose de lignes de crédit ouvertes pour une contre-valeur de 25 106 K€ (25 754 K€ au 31 décembre 2007) en diverses monnaies auprès des banques. Ces lignes de crédit étaient utilisées à hauteur de 4 620 K€ au 31 décembre 2008 (4 030 K€ au 31 décembre 2007).

Risques de liquidité

Compte tenu de la trésorerie disponible à fin décembre 2008, le groupe n'a pas de risque de liquidité. Les intérêts financiers que le groupe devra payer sur les prochains exercices s'élèveront à 1,8 M€ dont 1,7 M€ pour l'emprunt obligataire (hors prime de non conversion). Ces chiffres ne tiennent pas compte du nouvel emprunt de 25 M€ que Vétoquinol a levé fin janvier 2009 pour financer ces opérations de croissance externe.

Les flux de trésorerie contractuels comprennent les notionnels des passifs financiers et les intérêts contractuels non actualisés.

En milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Ventilation des flux de trésorerie contractuels		
			< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2008					
Emprunt obligataire convertible	29 158	30 825	1 000	29 825	0
Emprunts et dettes financières diverses	2 354	2 388	1 839	550	0
Emprunts liés aux contrats de location financement	633	714	193	493	29
Découverts bancaires	4 620	4 620	4 620	0	0
Dettes fournisseurs	22 338	22 338	22 338	0	0
Dettes sur immobilisations	1 072	1 072	1 072	0	0
Dettes diverses d'exploitation	10 311	10 311	10 311	0	0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	70 488	72 269	41 373	30 867	29

En milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Ventilation des flux de trésorerie contractuels		
			< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2007					
Emprunt obligataire convertible	27 170	29 836	1 000	28 836	0
Emprunts et dettes financières diverses	7 749	8 239	4 950	3 289	0
Emprunts liés aux contrats de location financement	515	582	124	386	72
Découverts bancaires	4 030	4 030	4 030	0	0
Dettes fournisseurs	23 842	23 842	23 842	0	0
Dettes sur immobilisations	902	902	902	0	0
Dettes diverses d'exploitation	10 974	10 974	10 974	0	0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	75 180	78 404	45 822	32 511	72

E30. Provisions pour avantages au personnel

En milliers d'euros	Note	31-déc-2008	31-déc-2007
Provision pour indemnités de fin de carrière	F.30.1	3 495	2 219
Provision pour médailles du travail	F.30.2	280	277
Provision pour compte épargne temps	-	126	223
TOTAL		3 900	2 718

La partie courante de ces provisions est jugée non significative. Elles sont donc présentées en passif non-courant.



E301 Indemnités de départ en retraite

Des indemnités de départ en retraite sont en place pour les établissements français, polonais, autrichiens et italiens. En France, les salariés bénéficient des Indemnités de Fin de Carrière de la convention collective nationale de la fabrication et du commerce des produits à usage pharmaceutiques, parapharmaceutiques et vétérinaires.

Les mouvements enregistrés au passif sont les suivants :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	2 219	2 527
Dépenses reconnues en compte de résultat	385	215
Écarts actuariels enregistrés en capitaux propres	-139	-275
Contributions réglées	-88	-265
Différences de conversion	-50	16
Passifs nouveaux dus aux acquisitions de sociétés	1 168	
Valeur nette comptable au 31 décembre	3 495	2 219

Les montants enregistrés au compte de résultat de l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Coût des services rendus au cours de l'exercice	279	122
Coût financier	106	94
Coût des services passés		
TOTAL	385	215

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	31-déc-2008	31-déc-2007
Taux d'actualisation	5,76 %	5,48 %
Taux de revalorisation des salaires	[2,5 % - 5 %]	[2,5 % - 5 %]
Taux de charges sociales	45 %	
Table de survie	TF-TH 2000-2002	
Taux de turnover	En fonction des tranches d'âge	

E302 Médailles du travail

En France, les salariés bénéficient des médailles du travail telles qu'elles sont définies par le décret n° 2000-1015 du Journal Officiel du 19/10/2000 et par un accord d'entreprise ou d'une pratique d'usage. Par ailleurs, il existe également un régime de médailles du travail propre à la société Vétoquinol qui permet à son personnel de percevoir des primes selon son ancienneté.

Les mouvements enregistrés au passif sont les suivants :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	277	289
Dépenses reconnues en compte de résultat	40	33
Écarts actuariels enregistrés en capitaux propres	-32	-44
Contributions réglées	-6	-2
Différences de conversion		
Passifs nouveaux dus aux acquisitions de sociétés		
Valeur nette comptable au 31 décembre	280	277

Les montants enregistrés au compte de résultat de l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Coût des services rendus au cours de l'exercice	27	21
Coût financier	13	12
Écarts actuariels		
TOTAL	40	33

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	31-déc-2008	31-déc-2007
Taux d'actualisation	5,71 %	5,48 %
Taux de revalorisation des médailles et primes de médailles	0,6 % à 0,9 %	
Taux de charges sociales	45 %	
Table de survie	TF-TH 2000-2002	
Taux de turnover	En fonction des tranches d'âge	

E303 Autres avantages au personnel

Le Groupe provisionne également d'autres avantages au personnel. Jusqu'au 31 décembre 2008 ces provisions sont intégralement dédiées au compte épargne temps.

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	223	169
Dépenses reconnues en compte de résultat*	-97	54
Valeur nette comptable au 31 décembre	126	223

* Sur ces passifs, les dépenses reconnues en compte de résultat sont entièrement constituées de coût des services rendus

E304 Retraites

Régime à prestations définies

Le Groupe n'a pas de régime de retraite à prestations définies.

Régime à cotisations définies

Les charges relatives aux régimes de retraites à cotisations définies sont indiquées en note F.11.



E31. Autres provisions

En milliers d'euros	Provision pour litiges	Autres provisions	Total
Au 31 décembre 2006	561	257	815
Provisions supplémentaires et augmentations	706	5	711
Montants utilisés	-487	-249	-735
Montants non utilisés repris	0	0	0
Différences de change	0	0	0
Au 31 décembre 2007	779	12	791
Provisions supplémentaires et augmentations	620	0	620
Montants utilisés	-609	-12	-621
Montants non utilisés repris	0	0	0
Provisions dues aux acquisitions de sociétés	0	118	118
Différences de change	0	0	0
Au 31 décembre 2008	790	118	908
Dont :		31-déc-2008	31-déc-2007
Courant		118	12
Non courant		790	779
TOTAL		908	791

Les provisions pour litiges concernent des provisions pour litiges et contentieux à caractère commerciaux ou prud'homoux.

Au 31 décembre 2008, les provisions pour litiges incluent des provisions relatives à des ruptures de contrat pour un montant de 790 K€ (2007 : 779 K€).

E32. Subventions publiques

Le Groupe Vétoquinol a reçu des avances conditionnées de l'Etat. Au 31 décembre 2008, ces avances comprenaient des avances reçues d'OSEO et de l'ANVAR pour 482 K€. Au 31 décembre 2007, ce poste comprenait des avances remboursables pour 402 K€.

Par ailleurs, des subventions d'investissement et d'exploitation sont reçues par le Groupe Vétoquinol. Elles sont inscrites en produits constatés d'avance et rapportées au résultat chaque année (voir notes F.33 et F.13).

E33. Fournisseurs et autres créiteurs

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Dettes fournisseurs	22 338	23 842
Dettes sur immobilisations	1 072	902
Dettes fiscales et sociales	17 055	18 302
Dettes diverses d'exploitation	10 311	10 974
Produits constatés d'avance	264	281
Autres dettes diverses	317	10
Dettes dues aux parties liées		
TOTAL	51 357	54 311

L'intégralité des dettes fournisseurs a une échéance à moins d'un an.

E34. Actifs et passifs par catégorie comptable - IAS 39

Pour les instruments dérivés, la JV repose sur les valorisations fournies par les contreparties bancaires.

Pour les passifs financiers non dérivés, la JV correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisée aux taux d'intérêts du marché à la date de clôture. S'agissant de la composante dette des obligations convertibles, le taux d'intérêt du marché est déterminé par référence à des passifs similaires non assortis d'une option de conversion.

Pour rappel, les instruments financiers ne sont pas comptabilisés au vu de leur faible JV.

En milliers d'euros - 2008	Actifs/Passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs/Passifs évalués au coût amorti	Instruments non financiers**	Total valeur bilan	Juste valeur
Autres titres de participations		0		0	0
Autres actifs non courants (prêts et avances)		422		422	422
Clients et comptes rattachés		54 546		54 546	54 546
Trésorerie et équivalents de trésorerie		25 845		25 845	25 869
Instruments dérivés				0	0
Actifs financiers 2008	0	80 813	0	80 813	80 837
Emprunts obligataires		29 158		29 158	31 319
Emprunts et dettes financières à CT et IT		6 975	633	7 608	7 593
Instruments dérivés				0	0
Dettes fournisseurs		22 338		22 338	22 338
Dettes sur immobilisations		1 072		1 072	1 072
Dettes diverses d'exploitation		10 311		10 311	10 311
Passifs financiers 2008	0	69 854	633	70 488	72 633

(*) Reclassement du CIR 2007

(**) Les instruments non financiers sont constitués que de nos contrats de location financement.



En milliers d'euros - 2007	Actifs/Passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs/Passifs évalués au coût amorti	Instruments non financiers**	Total valeur bilan	Juste valeur
Autres titres de participations		1		1	1
Autres actifs non courants (prêts et avances)		426		426	426
Clients et comptes rattachés*		48 739		48 739	48 739
Trésorerie et équivalents de trésorerie		40 336		40 336	40 381
Instruments dérivés				0	14
Actifs financiers 2007	0	89 502	0	89 502	89 561
Emprunts obligataires		27 170		27 170	29 985
Emprunts et dettes financières à CT et LT		11 778	515	12 293	12 247
Instruments dérivés				0	0
Dettes fournisseurs		23 842		23 842	23 842
Dettes sur immobilisations		902		902	902
Dettes diverses d'exploitation		10 974		10 974	10 974
Passifs financiers 2007	0	74 665	515	75 180	77 949

(*) Reclassement du CIR 2007

(**) Les instruments non financiers sont constitués que de nos contrats de location financement.

E35. Dividendes par action

Les dividendes versés en 2008 se sont élevés à 3 048 389,64 € (2007 : 2 594 108,36 €), soit 0,27 €/action (2007 : 0,23 €/action).

Le dividende qui sera proposé à la prochaine assemblée générale du 12 mai 2009 s'élèvera à 0,27 € par action.

E36. Effectifs

Effectifs 2008 par fonctions et par zones géographiques	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
Commercial & Marketing	108	137	70	102	7	424
Administration & Gestion	88	30	39	27	3	187
Production	167	25	119	56	0	367
Qualité	67	7	49	29	1	153
Achats & Logistique	54	21	26	28	1	130
Recherche et Développement	101	17	19	14	0	151
Effectifs 2008 totaux	585	237	322	256	12	1 412
Effectifs 2007 totaux	554	177	319	240	11	1 301

E37. Engagements hors bilan

E37.1 Garanties données

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Avals et cautions	89	291
Hypothèques et nantissements	19 132	18 502
TOTAL	19 220	18 793

Au Canada les avances (décrites dans la note F.37.2) sont garanties par une hypothèque mobilière au montant de 31 500 KCAD au 31 décembre 2008, soit 18 532 K€ au taux de clôture de l'exercice 2008 (2007 : 25 000 KCAD, soit 17 302 K€ au taux de clôture de l'exercice 2007), sur l'universalité des créances, des stocks et de la propriété intellectuelle de la société Vétoquinol Canada et de la société mère, Vétoquinol S.A.

E37.2 Garanties reçues

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Avals et cautions	5 418	7 783
Garanties de passifs	3 661	7 911
TOTAL	9 078	15 693

La Société Générale s'est portée caution sur des loyers de crédit bail restant à courir pour 124 K€ à fin 2008 (2007 : 122 K€).

Au Canada le Groupe a obtenu des avances bancaires autorisées, d'un montant maximum de 10 000 KCAD (soit 5 883 K€ au taux de clôture de l'exercice 2008), sur une base consolidée qui peuvent être utilisées sous forme d'emprunts bancaires portant intérêts au taux préférentiel de l'institution prêteuse majoré de 0,375 %. Sur cette ligne les tirages étaient de 2 223 KCAD au 31 décembre 2008, soit 1 308 K€ (2007 : 3 820 KCAD, soit 2 644 K€ au taux de clôture de l'exercice 2007).



Dans le cadre du contrat d'achat des actifs américains Vet Solutions, les vendeurs Vet Solutions Management, Vet Solutions Inc, D. Schildgen, S. Dowling, M. Drew et K. Koch ont concédé une garantie de passif usuelle sur les actifs cédés à Vétoquinol USA. Cette garantie a une durée de 2 ans à compter du 29 décembre 2006 (sauf en ce qui concerne les aspects environnementaux, sociaux et fiscaux) et ne pourra être appelée si le montant à appeler au titre de cette garantie est inférieure à 200 KUSD. Le montant de l'indemnisation au titre de cette garantie ne pourra excéder 50 % du prix d'acquisition soit 11 500 KUSD (7 812 K€ au taux de clôture de l'exercice 2007).

Dans le cadre de l'acquisition des titres coréens Semyung Vet, les anciens actionnaires ont concédé à Vétoquinol une garantie de passif contre-garantie par une garantie bancaire à première demande à hauteur de 35 K€ pour M. Joe (expiration de la garantie bancaire au 14 janvier 2008) et à hauteur de 79 000 milliers de wons pour le regroupement d'actionnaires (expiration de la garantie bancaire au 30 mars 2008) soit 57 K€ au taux de clôture 2007.

Dans le cadre de l'acquisition des titres scandinaves Viavet Scandinavia AB, les anciens actionnaires ont concédé à Vétoquinol une garantie de passif. Cette garantie a une durée de 2 ans à compter de la fin du premier exercice, soit jusqu'au 31 décembre 2010, et ne pourra être appelée si le montant à appeler au titre de cette garantie est inférieur à 100 milliers de couronnes suédoises (9 200 € au taux de clôture de l'exercice 2008). Le montant de l'indemnisation au titre de cette garantie ne pourra excéder 50 % du prix d'acquisition soit 13 165 milliers de couronnes suédoises (1 211 K€ au taux de clôture de l'exercice 2008).

Dans le cadre de l'acquisition des titres italiens Ascor Chimici, les anciens actionnaires ont concédé à Vétoquinol une garantie de passif. Cette garantie a une durée de 2 ans à compter du 24 novembre 2008 et ne pourra être appelée si le montant à appeler au titre de cette garantie est inférieur à 500 K€. Le montant de l'indemnisation au titre de cette garantie ne pourra excéder 1 500 K€.

E37.3 Engagements en matière d'investissements en immobilisations

Les investissements contractés à la date de clôture mais non enregistrés dans les comptes sont les suivants :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	839	749
TOTAL	839	749

E37.4 Engagements en matière de contrats de location simple

Les engagements en matière de contrats de location sont indiqués en note F.15.

E38. Actifs et passifs éventuels

Vétoquinol est partie à un litige commercial (à titre de demanderesse) lié à la rupture d'un contrat de distribution. La réclamation initiale s'élevait à 968 K€. Le jugement du tribunal de commerce en date du 8 février 2007 a accordé à Vétoquinol un montant de 232 K€. Il n'a pas été fait droit à la demande de Vétoquinol d'obtenir une indemnité de clientèle à hauteur de 690 K€. En revanche, il a été demandé à Vétoquinol de prendre en charge les salaires des délégués commerciaux à hauteur de 43 K€. La société défenderesse a fait appel de la décision en date du 19/10/2007. La décision d'appel a accordé à Vétoquinol la somme de 210 K€.

La société Vétoquinol est partie à un litige commercial lié à la rupture d'un contrat de distribution. Ce passif éventuel n'avait pas été provisionné à fin décembre 2007 du fait d'une obligation potentielle faible et d'une fiabilité de l'évaluation non suffisante. Courant 2007, un jugement favorable a été rendu et aucune indemnité n'est à verser par Vétoquinol. Le jugement est en appel.

E39. Information relative aux parties liées

E39.1 Rémunération du personnel dirigeant-clé

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Avantages à court terme	1 339 439	1 070 677
Avantages postérieurs à l'emploi		
TOTAL	1 339 439	1 070 677

Les dirigeants clefs du Groupe Vétoquinol sont : Etienne Frechin (PDG), Dominique Henryon (DG), et Matthieu Frechin (Directeur Général de la Stratégie et du Développement). Bernard Boisramé (DG Pharmacien responsable) a quitté le Groupe et a été remplacé en tant que Pharmacien responsable par Alain Masson.

E39.2 Transactions avec des parties liées

NEANT.

E40. Événements post clôture

NEANT.



E41. Sociétés du Groupe

Sociétés	Siège social	% détention 31-déc-2008	% détention 31-déc-2007
Vétoquinol S.A.	Magny-Vernois B.P. 189 – Lure Cedex	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol N.-A. Inc	200 Chemin Georges – Lavaltrie Québec 50k 1H0 – Canada	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Prolab	700 rue St Henri – Princeville G6L4X1 – Canada	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Canada Ltee	200 Chemin Georges – Lavaltrie Québec 50k 1H0 – Canada	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol USA Inc.	101 Lincoln Drive – Buena – New Jersey NJ08310 – 0687 – USA	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol de Mexico S.A. de c.v	Lopez Cotilla 744 – Col. Del Valle Mexico, 03100, D.F. – Mexico	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Espagne	Parque Empresarial San Fernando Edificio Italia 28830 San Fernando de Henares – Spain	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Unipessoal Lda	Rua Consiglieri Pedroso – nº 123 – Edifício H Queluz de Baixo – 2730-056 Barcarena – Portugal	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol UK	Vetoquinol House Great Slade – Industrial Park Buckingham MK18 1PA – UK	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Ireland	Colin Marsden & Co – 59 Clare Street Limerick City – Ireland	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol NV (Belgique)	Kontichsesteenweg 42 – 263 Aartselaar – Belgium	99,00 %	99,00 %
Vétoquinol BV (Hollande)	kontichsesteenweg 42 – 263 Aartselaar – Belgium	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol International	Magny-Vernois B.P. 189 – Lure Cedex	100,00 %	100,00 %
Frefin GmbH	Parkstrasse 10 – 88212 Ravensburg – Deutschland	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol GmbH Verwaltungs	Parkstrasse 10 – 88212 Ravensburg – Deutschland	0,00 %	100,00 %
Vétoquinol GmbH	Parkstrasse 10 – 88212 Ravensburg – Deutschland	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Biowet Pologne	UL. Kosynierow Gdnyskich 13/14 66-400 Gorzow WKLP – Poland	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Biowet Ukraine	U I Rogaliewa 18 – Dniepropietrovsk – UKrainia	100,00 %	100,00 %
Chassot UK	Cougar Lane Naul Co Dublin	100,00 %	100,00 %
Vetco Ireland	Cougar Lane Naul Co Dublin	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol AG Suisse	Aemmenmattstrasse 2 – 3123 BELP Bern – Switzerland	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol République tchèque	Zamenicka 411 – 28802 Nymburk – Czech Republic	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Autriche	Zehetnergasse 24 – A 11-40 Wien – Austria	100,00 %	100,00 %
Ascor Chimici S.r.l.	Via Piana 265 – Bertinoro (FO) – Italia	100,00 %	0,00 %
Vétoquinol Scandinavia AB	Box 9 – 265 21 Astorp – Sweden	100,00 %	0,00 %
Frefin Asia Limited	Boham Centre – 79-85 Boham Strand Sheung Wan – Honk Kong	100,00 %	0,00 %
Semyung Vétoquinol Corée	909-3, Whajung-dong Dukyung-Ku Koyang-City Kyungki-Do – Corée du Sud	100,00 %	100,00 %



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Vétoquinol S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note F.3.12 aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes F.3.12, F.19 et F.20 donnent une information appropriée.
- La note F.3.8 aux comptes consolidés précise les modalités d'évaluation, par des actuaires externes, des obligations en matière de retraites et autres avantages au personnel à long terme. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que les notes F.3.8 et F.30 fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Laurent Genin
Associé

Laurent Hoffnung
Associé

Xavier Aubry
Associé



Vétoquinol



Signe de Passion

VETOQUINOL SA

Société anonyme au capital de 28 231 580 euros
676 250 111 RCS Vesoul

Siège social :

34 rue du Chêne Sainte Anne – F-70204 Lure Cedex
Tél. 33 (0)3 84 62 55 55 – Fax 33 (0)3 84 62 55 56

www.vetoquinol.com